

Direction de la recherche, des études,
de l'évaluation et des statistiques
DREES

SÉRIE
STATISTIQUES

**DOCUMENT
DE
TRAVAIL**

Les comptes de la protection sociale
en 2003

Julien BECHTEL, Laurent CAUSSAT, Christian LOISY

n° 70 – octobre 2004

Table des matières

Avertissement	5
Avant-propos	9
Les Comptes de la protection sociale	11
Vue d'ensemble	11
I - L'environnement économique et social de la France en 2003	12
II - Les agrégats des Comptes de la protection sociale	19
III - Les emplois et les ressources de la protection sociale	21
Fiches thématiques	33
- Fiche 1 Le cadrage général	35
- Fiche 2 La conjoncture économique en 2003	38
- Fiche 3 Les administrations publiques	40
- Fiche 4 Les prestations de protection sociale par risque et par nature	42
- Fiche 5 La structure des ressources de la protection sociale	44
- Fiche 6 L'intervention des différents régimes de protection sociale	46
- Fiche 7 L'intervention des administrations publiques centrales dans la couverture des risques de la protection sociale	48
- Fiche 8 La protection sociale complémentaire	50
- Fiche 9 La protection sociale dans les pays de l'Union européenne en 2001, le poids des dépenses de protection sociale dans l'Union européenne de 1991 à 2001	52
- Fiche 10 Les prestations maladie	54
- Fiche 11 L'invalidité, le handicap et les accidents du travail	56
- Fiche 12 Les prestations de vieillesse – survie	58
- Fiche 13 Les prestations du risque famille – maternité	60
- Fiche 14 Les prestations liées à l'emploi	62
- Fiche 15 Les prestations de logement	64
- Fiche 16 Les prestations du risque pauvreté et exclusion sociale	66
- Fiche 17 Les cotisations sociales	68
- Fiche 18 Les impôts et taxes affectés	70
- Fiche 19 Les contributions publiques et les transferts	72
- Fiche 20 Les autres dépenses et recettes de protection sociale	75
Annexes	77
Annexe 1 - Glossaire	79
Annexe 2 - Nomenclatures	89
Annexe 3 - Tableaux détaillés	99

Avertissement

Comptes de la Sécurité sociale, Comptes de la protection sociale, Effort social de la Nation

Trois systèmes d'informations distincts concourent dans le domaine de la protection sociale aux documents annexés au projet de loi de financement de la Sécurité sociale. Il s'agit des Comptes de la Sécurité sociale, des Comptes de la protection sociale et de l'Effort social de la Nation.

Leurs finalités sont voisines : établir chaque année des états descriptifs des prestations sociales versées aux ménages, ainsi que les comptes des unités concernées par le financement de ces prestations. Cependant, chacun de ces outils s'inscrit dans une démarche qui lui est propre, liée à son statut et à ses objectifs, entraînant des différences entre les trois systèmes.

1) Statut et objectifs

Les **Comptes de la Sécurité sociale** présentent les dépenses, les recettes et le solde financier des comptes des régimes obligatoires de Sécurité sociale et des organismes ayant pour mission de concourir au financement de ces mêmes régimes. Sont également présentés les comptes prévisionnels pour l'année en cours et l'année suivante. Ces comptes sont établis dans le cadre de la Commission des Comptes de la Sécurité sociale prévue à l'article L 114-1 du code de la Sécurité sociale. Ils servent directement à l'élaboration des annexes C (recettes et dépenses des régimes obligatoires de base de Sécurité sociale comptant plus de 20 000 cotisants actifs ou retraités titulaires de droits propres), D (ressources par catégorie des régimes obligatoires de base de Sécurité sociale) et F (comptes des organismes ayant pour mission de concourir au financement des régimes obligatoires de base de Sécurité sociale) au projet de loi de financement de la Sécurité sociale.

Les **Comptes de la protection sociale** ont un champ plus large et ont pour vocation à décrire l'ensemble du système de protection sociale et son insertion dans l'équilibre macro-économique général. Ils présentent la contribution de l'ensemble des agents économiques à la protection sociale. Le champ de ces comptes comprend, à côté des organismes de Sécurité sociale, les régimes d'indemnisation du chômage, l'État, les collectivités locales, divers fonds publics, les mutuelles, les entreprises et diverses organisations caritatives. D'autre part l'analyse des prestations par risque et par type y est particulièrement poussée. Les Comptes de la protection sociale sont élaborés dans le cadre des Comptes nationaux de l'Insee dont ils sont un compte satellite. Ils constituent la première partie de l'annexe G au projet de loi de financement de la Sécurité sociale.

L'**Effort social de la Nation** retrace l'ensemble des prestations sociales et des charges qui en découlent pour l'État, les collectivités locales, les employeurs, les assurés et les contribuables. Initialement présenté en annexe du projet de loi de finances, ce document constitue depuis 1996 la deuxième partie de l'annexe G au projet de loi de financement de la Sécurité sociale.

Les champs des trois entités sont plus ou moins extensifs, celui des Comptes de la protection sociale étant le plus étendu. Il en résulte que les dépenses et les recettes totales,

et par conséquent le solde, comptabilisés par chacun des systèmes ne sont pas directement comparables.

2) Concepts, sources et évaluations

Compte satellite des Comptes nationaux, les Comptes de la protection sociale sont conformes aux concepts et méthodes de ces derniers tant au niveau national qu'europpéen.

Depuis la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2002, l'Effort social de la Nation utilise les nomenclatures et les données de base des Comptes de la protection sociale. Les différences subsistant entre les deux documents, en ce qui concerne les données elles-mêmes, mais surtout leur présentation, sont exposées dans l'avertissement introductif à l'Effort social de la Nation.

La nomenclature des Comptes de la Sécurité sociale est fixée dans un plan comptable unique des organismes de Sécurité sociale qui s'impose à l'ensemble des régimes à compter de l'année 2002. Des divergences conceptuelles sont apparues entre cette nomenclature et celle des Comptes nationaux. Elles concernent tout particulièrement les cotisations prises en charge par l'État qui sont retracées comme des transferts dans les Comptes de la protection sociale et considérées comme des cotisations dans les Comptes de la Sécurité sociale. De manière similaire la Contribution sociale de solidarité (C3S) et la Taxe d'aide au commerce et à l'artisanat (TACA) sont classées en transferts dans les Comptes de la protection sociale et en impôts affectés dans les Comptes de la Sécurité sociale.

En revanche, les Comptes de la Sécurité sociale sont présentés depuis 2002 en droits constatés. Comme les Comptes nationaux, et les Comptes de la protection sociale qui en sont un satellite, sont également élaborés en droits constatés, les comparaisons des données de ces deux systèmes de comptes sont donc désormais grandement facilitées.

En ce qui concerne les évaluations, les différents systèmes utilisent en grande partie, sur leur champ commun, des sources d'information identiques constituées des états budgétaires et comptables et des statistiques des régimes.

Une des causes principales de divergence découle de l'intégration des Comptes de la protection sociale dans le cadre harmonisé des Comptes Nationaux. Cette intégration implique en effet des contraintes particulières dans le traitement des différentes sources comptables. Une des règles suivie dans les Comptes nationaux a des implications sur les évaluations des Comptes de la protection sociale : c'est la notion de « l'État – pilote » qui privilégie les chiffres du Budget de l'État sur toute autre source.

Du côté des Comptes de la Sécurité sociale, ce « calage » n'est pas effectué et ce sont les données des régimes de Sécurité sociale qui sont retenues. À titre d'exemple un transfert (ou une subvention) de l'État à un régime peut avoir deux évaluations différentes dans les systèmes de comptes. Les Comptes de la protection sociale retiennent par principe la valeur fournie par l'État qui correspond au crédit budgétaire ouvert, et qui pourra donner lieu à un versement effectif ; les Comptes de Sécurité sociale la valeur fournie par les organismes qui correspond à la créance, que celle-ci soit réglée ou non dans le cadre des lois de finances votées.

D'autres différences tiennent au calendrier d'élaboration des comptes : les Comptes de la Sécurité sociale de l'année n sont calés sur l'arrêté des comptes par les caisses de Sécurité sociale. Ils sont définitifs une fois arrêtés, à l'instar des pratiques de la comptabilité privée, et

la Commission des Comptes de la Sécurité sociale de septembre n + 1 les retrace, sans pouvoir les modifier. Les Comptes de la protection sociale en revanche sont révisés deux années successives (conformément aux principes de la Comptabilité nationale), ce qui permet de tenir compte de sources disponibles tardivement.

La méthodologie qui sert à l'élaboration des Comptes de la protection sociale et de l'Effort social de la Nation, dite « base 1995 » est pour la dernière fois mise en œuvre à l'occasion de cette huitième édition relative aux exercices 1990 à 2003 inclus. Cette méthodologie connaîtra en effet des modifications importantes l'an prochain, à la faveur du passage, à partir de l'exercice 2004 et à titre rectificatif pour les exercices antérieurs, à une nouvelle base dite « base 2000 », qui entraîne certains changements de concepts et de méthodes d'évaluation. Il y a donc d'ores et déjà lieu d'anticiper des modifications des montants et des évolutions des principaux agrégats significatifs de ces documents dans leurs prochaines éditions.

Avant-propos

La première partie de l'annexe « G » au projet de loi de financement de la Sécurité sociale, relative aux Comptes de la protection sociale, voit sa présentation profondément remaniée à l'occasion de la huitième édition de ce document, qui commente les comptes des exercices jusqu'en 2003 inclus.

Ce changement de présentation est sans incidence sur les données de base qui ont servi à l'élaboration des tableaux présentés dans le document, qui ont été produites comme les années précédentes selon la méthodologie des Comptes nationaux dite en « base 1995 », dont les principes sont exposés dans l'avertissement qui ouvre l'annexe « G ». Cette méthodologie connaîtra quant à elle des modifications importantes l'an prochain, à la faveur du passage, à partir de l'exercice 2004 et à titre rectificatif pour les exercices antérieurs, à une nouvelle base dite « base 2000 ».

Les modifications apportées à la présentation du document relatif aux Comptes de la protection sociale doivent permettre d'une part de mieux rendre visibles les interactions existant entre les évolutions des agrégats significatifs des Comptes de la protection sociale – prestations et cotisations sociales, impôts et taxes affectés, contributions publiques... – et celles des principales données macro-économiques des Comptes nationaux – produit intérieur brut, masse salariale, revenu disponible brut des ménages... D'autre part, les évolutions du système de protection sociale seront analysées sous des angles spécifiques, comme ceux du Compte social du handicap qui rassemble l'ensemble des dépenses de l'État et des organismes de Sécurité sociale en faveur des personnes handicapées ou accidentées du travail, du rôle de l'État et des collectivités locales dans la couverture des risques de la protection sociale, ou de la place de la protection sociale complémentaire dans l'ensemble des dépenses sociales. Enfin, l'attention sera portée aux comparaisons européennes des systèmes de protection sociale à l'aide du système SESPROS d'Eurostat auquel les Comptes de la protection sociale sont intégrés.

Ainsi le document comprend désormais deux parties distinctes :

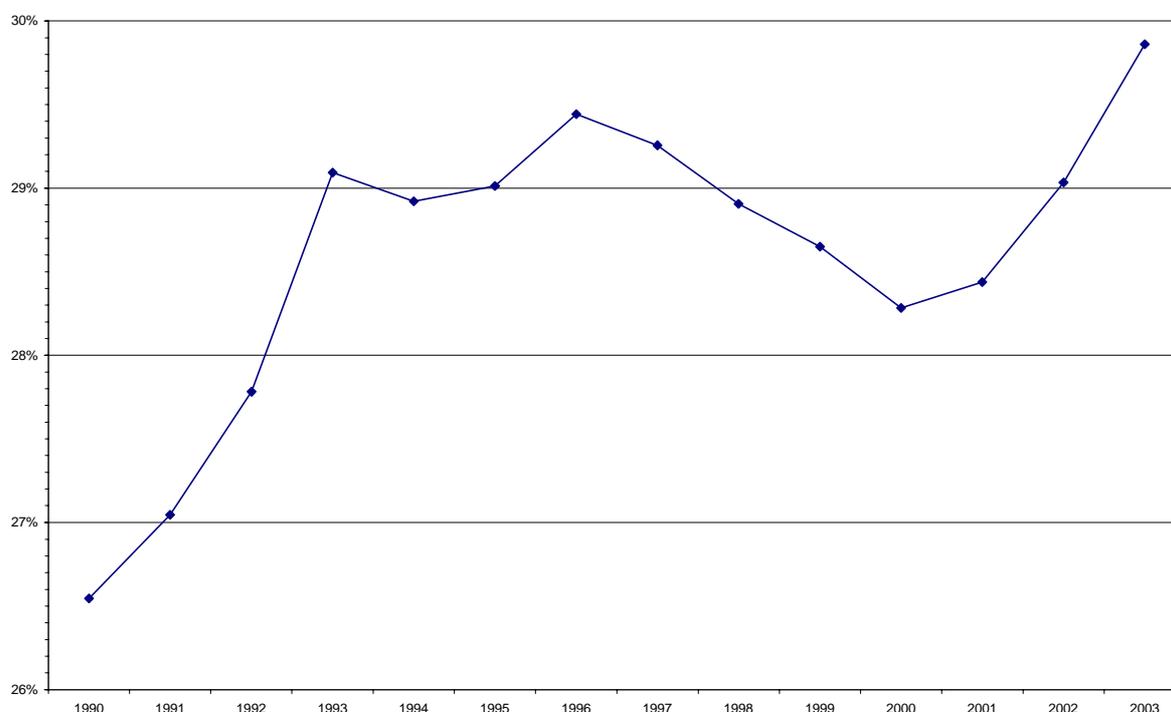
- une vue d'ensemble d'une vingtaine de pages qui présente les principales évolutions enregistrées au cours de la dernière année disponible, restituées lorsque nécessaire dans des tendances plus anciennes, en illustrant l'incidence sur ces évolutions des principaux événements économiques, démographiques et sociaux de l'année ;
- un jeu de vingt fiches à la présentation harmonisée – une page de tableaux et graphiques précédée d'une page de commentaire – permettant de couvrir de façon plus détaillée les principaux enjeux auquel notre système de protection sociale est confronté, et de présenter les indicateurs les plus pertinents au regard de ces enjeux. Neuf fiches sont ainsi consacrées à des éléments de cadrage général, aux interactions entre évolutions macro-économiques et dépenses et recettes sociales, à la contribution des finances sociales aux finances publiques dans leur ensemble, ainsi qu'aux comparaisons internationales. Sept autres fiches détaillent le commentaire des évolutions des prestations sociales en distinguant selon les risques couverts. Enfin, les quatre dernières fiches portent sur le financement de la protection sociale et l'évolution des différentes catégories de ses ressources.

Les Comptes de la protection sociale en 2003

Vue d'ensemble

En 2003, les prestations de protection sociale¹ se sont élevées à 465 milliards d'euros, et représentent 29,9 % du PIB, soit le niveau le plus élevé observé jusqu'ici (*graphique 1 et fiche 1*). Elles ont progressé de +4,9 % en euros courants et de 2,8 % en termes réels par rapport à 2002. Par ailleurs, l'ensemble des ressources de la protection sociale a progressé de +2,9 % en 2003. En raison de la croissance des dépenses de protection sociale plus rapide que celles des ressources, la plupart des régimes de protection sociale ont vu leur situation financière se dégrader, et notamment le principal d'entre eux, le Régime général de la Sécurité sociale, dont le besoin de financement atteint 12,8 milliards d'euros en 2003

Graphique 1
Part des dépenses de protection sociale dans le PIB



Source : *Comptes de la protection sociale, Drees – Comptes nationaux, Insee*

Ces évolutions significatives tiennent à la fois à la situation économique de la France au cours de l'année, marquée par un net ralentissement de la croissance, et aux évolutions intervenues dans les domaines sanitaire, social et de l'emploi. Avant de commenter de façon plus détaillée les tendances des emplois et des ressources de la protection sociale en 2003, il est donc utile de rappeler les principales évolutions du système de protection sociale en les resituant dans l'environnement économique de la France.

¹ Les prestations de protection sociale comprennent les prestations sociales et les prestations de services sociaux (annexe 1). En revanche, elles n'incluent pas les prestations fiscales, réductions ou exonérations d'impôts au titre d'un risque de la protection sociale.

I – L'environnement économique et social de la France en 2003

I.1 – Le contexte économique

L'année 2003 a été marquée par une croissance ralentie du Produit intérieur brut (PIB), de +0,5 % aux prix de l'année précédente (*tableau 1*) ; il s'agit de l'évolution la moins favorable observée depuis 1993 (-0,9 %) (*fiche 2*). Après la forte croissance de l'année 2000 (+3,8 %), l'évolution du PIB a en effet amorcé un ralentissement au cours des années suivantes (+2,1 % en 2001, +1,2 % en 2002).

Tableau 1
Les principaux indicateurs économiques

En milliards d'euros et en %

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
PRODUIT INTERIEUR BRUT									
Montants en valeur	1 181.8	1 212.2	1 251.2	1 305.9	1 355.1	1 420.1	1 475.6	1 526.8	1 557.2
Evolution en valeur		2.6	3.2	4.4	3.8	4.8	3.9	3.5	2.0
Evolution en volume		1.1	1.9	3.4	3.2	3.8	2.1	1.2	0.5
PART DES DEPENSES DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES DANS LE PIB (en pourcentage)	55.1	55.6	55.0	53.8	53.6	52.7	52.6	53.6	54.7
BESOIN DE FINANCEMENT DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES									
Montants en valeur	65.1	49.4	38	34.9	23.9	20	22.5	49.8	64.6
En points de PIB	5.5	4.1	3.0	2.7	1.8	1.4	1.5	3.3	4.1
PRELEVEMENTS OBLIGATOIRES									
Montants en valeur	515.9	542.5	562.8	584.9	616.1	638.4	658.9	668.2	682.6
Evolution en valeur	4.0	5.2	3.7	3.9	5.3	3.6	3.2	1.4	2.1
Taux de prélèvements obligatoires *	43.7	44.8	44.9	44.8	45.5	45	44.7	43.9	43.8
CHÔMAGE AU SENS DU B.I.T (au 31/12)									
Niveau de chômage (Milliers de personnes) **	2 929	3 107	3 047	2 944	2 676	2 360	2 361	2 450	2 640
Taux de chômage dans la population active	11.5	12.1	11.8	11.6	10.2	8.9	8.8	9	9.7

* Prélèvements obligatoires effectifs rapportés au PIB

** Personnes sans emploi, à la recherche d'un emploi et immédiatement disponibles

Source : Comptes nationaux, Insee

Cette évolution tient notamment à une situation défavorable de l'économie européenne. Selon les données publiées en juin 2004 par l'Insee, la croissance de la zone euro a été limitée à +0,5 % en 2003, et a été légèrement négative (-0,1 %) en Allemagne, principal partenaire commercial de la France. En revanche, l'activité économique a été plus favorablement orientée en dehors de la zone euro : la croissance du PIB en volume a atteint +2,2 % au Royaume-Uni et +3,1 % aux États-Unis. Enfin, le Japon a connu une croissance appréciable en 2003 (+2,5 %), faisant suite à un recul en 2002 (-0,3 %).

Compte tenu du poids prépondérant de la zone Euro dans les échanges de la France, le commerce extérieur a contribué négativement à la croissance du PIB en 2003 (*tableau 2*). C'est le cas en particulier, des exportations, en recul de -2,5 % en volume, dont la contribution a été négative à hauteur de -0,7 point. Cette tendance n'a pas été compensée par l'investissement, qui a légèrement reculé en 2003, la vive progression de l'investissement des administrations publiques (+5,2 %) ayant atténué la diminution de celui des entreprises (-1,9 %). C'est la consommation des ménages, en progression de +1,7 % en volume, qui a permis à la croissance du PIB de rester positive en 2003, en y contribuant pour 1,2 point. Enfin, un rôle secondaire, mais significatif, a été joué par la consommation des administrations, en progression de +2,0 %, et contribuant pour 0,2 point à la croissance du PIB.

Tableau 2
Évolution des composantes du PIB et contributions à la croissance

(en volume, aux prix de l'année précédente)

	Taux de croissance (en %)			Contributions en 2003 (en %)
	2001	2002	2003	
Produit intérieur brut	+2,1	+1,2	+0,5	+0,5
Importations	+1,3	+2,9	- 0,1	+0,0
Total des emplois finals	+1,9	+1,5	+0,4	-
Consommation effective des ménages	+2,9	+2,3	+1,7	+1,2
<i>Dont dépense de consommation :</i>				
- <i>des ménages</i>	+2,6	+1,5	+1,4	+0,8
- <i>individuelle des administrations publiques</i>	+3,3	+5,2	+2,6	+0,4
Consommation effective des administrations publiques	+2,4	+3,7	+2,0	+0,2
Formation brute de capital fixe	+1,9	- 2,0	- 2,0	0,0
<i>dont :</i>				
- <i>sociétés non financières et entreprises individuelles</i>	+3,4	- 3,6	- 1,9	- 0,2
- <i>ménages</i>	+0,8	+0,7	+0,8	0,0
- <i>administrations publiques</i>	- 0,4	+0,7	+5,2	+0,2
Variation de stocks (en contributions à la croissance)	- 0,6	- 0,1	- 0,2	- 0,2
Exportations	+1,6	+1,9	- 2,5	- 0,7

Source : Comptes nationaux, Insee

En ce qui concerne plus particulièrement les ménages (*tableau 3*), l'année 2003 a été marquée par une croissance limitée de la masse des salaires bruts reçus (+2,1 % en valeur, soit +0,1 % en termes réels déflatés de l'indice des prix de la consommation finale des ménages). Cette évolution ralentie est liée à la conjoncture du marché du travail : selon les comptes trimestriels de l'Insee, l'emploi salarié a progressé de seulement +0,3 % en moyenne annuelle en effectifs, et de +0,2 % en équivalent temps plein. Par ailleurs, le pouvoir d'achat du salaire moyen par tête est resté constant, dans un contexte d'inflation stabilisée (+2 % pour l'indice du prix des dépenses de consommation finale des ménages, contre +1,9 % en 2002). Ce résultat est en outre partiellement dû à l'incidence de la forte revalorisation du salaire minimum horaire au 1^{er} juillet 2003 (+ 5,3 %). Le taux de chômage au sens du Bureau international du travail (BIT) atteint 9,9 % en décembre 2003 contre 9,3 % douze mois plus tôt. En moyenne sur l'année 2003 le nombre de chômeurs au sens du BIT s'est élevé à 2 640 000 personnes, en hausse de +8,6 % par rapport à 2002. Autre composante du revenu primaire des ménages, les dividendes et intérêts nets reçus ont fortement diminué en 2003 (-4,2 %) en raison de la baisse générale des placements boursiers.

Le revenu disponible brut des ménages a cependant été soutenu par les prestations sociales hors transferts sociaux en nature (+4,4 %), et a de ce fait progressé de +2,3 % en valeur en 2003. La croissance significative des dépenses de consommation finale des ménages (+3,5 % en valeur, +1,4 % en volume), déterminante pour soutenir la croissance du PIB en 2003, tient à une diminution importante du taux d'épargne des ménages, qui pour la première fois depuis 1998 a amorcé une baisse (15,8 % en 2003, contre 16,8 % en 2002).

Tableau 3
Les agrégats relatifs aux ménages

En milliards d'euros courants et en %

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
REVENU DISPONIBLE BRUT DES MENAGES									
Montants en valeur	772,7	787,6	810,9	839,2	866,7	907,3	951,3	991,8	1015,0
Evolution en valeur		1,9	3,0	3,5	3,3	4,7	4,8	4,3	2,3
Evolution en termes de pouvoir d'achat		0,1	1,4	2,8	2,8	3,1	3,2	1,9	0,3
SALAIRES BRUTS									
Montants en valeur	446,1	458,3	471,6	489,2	511,5	539,5	568,8	589,2	601,3
Evolution en valeur		2,7	2,9	3,7	4,6	5,5	5,4	3,6	2,1
SALAIRES NETS									
Montants en valeur	365,7	373,5	389,0	423,1	442,2	466,5	492,5	509,0	517,5
Evolution en valeur		2,1	4,1	8,8	4,5	5,5	5,6	3,4	1,7
PRESTATIONS SOCIALES VERSEES AUX MENAGES RESIDENTS (autres que les transferts sociaux en nature)									
Montants en valeur	245,0	255,9	260,2	267,1	274,3	281,7	292,6	306,8	320,2
Evolution en valeur		4,4	1,7	2,7	2,7	2,7	3,9	4,9	4,4
CONSOMMATION EFFECTIVE DES MENAGES									
Montants en valeur	822,8	849,6	865,1	899,6	931,6	971,4	1 014,0	1 056,8	1 095,1
Evolution en valeur		3,3	1,8	4,0	3,6	4,3	4,4	4,2	3,6
Evolution en volume		1,4	0,4	3,2	2,7	2,7	2,9	2,3	1,7
DONT DEPENSE DE CONSOMMATION FINALE									
Montants en valeur	649,0	669,6	680,0	708,1	733,8	764,7	797,6	825,5	854,2
Evolution en valeur		3,2	1,5	4,1	3,6	4,2	4,3	3,5	3,5
Evolution en volume		1,3	0,1	3,4	3,2	2,7	2,6	1,5	1,4
TAUX D'ÉPARGNE DES MENAGES *	16,0	15,1	16,1	15,6	15,3	15,7	16,2	16,8	15,8
RIX DE LA DEPENSE DE CONSOMMATION DES MENAGES									
Taux d'évolution		1,9	1,4	0,7	0,4	1,5	1,6	1,9	2,0

* Épargne brute rapportée au revenu disponible brut

Source : Comptes nationaux, Insee

Dans le domaine des finances publiques, l'année 2003 a été marquée par une nouvelle croissance de la part des dépenses publiques dans le PIB (54,7 % contre 53,6 % en 2002). Une telle évolution est habituelle les années où la croissance est plus faible que prévue – le projet de loi de finances pour 2003 prévoyait en effet une croissance du PIB de +2,5 % en volume –, les budgets de l'État et des collectivités locales étant votés en valeur nominale et, surtout, les dépenses des administrations de Sécurité sociale jouant de façon systématique un rôle contracyclique. De leur côté les prélèvements obligatoires sont restés stables à 43,8 % du PIB : les prélèvements obligatoires reçus par l'État ont progressé très faiblement (+0,4 %) en raison de la baisse du rendement de l'impôt sur les sociétés compensée par un relatif dynamisme des impôts sur le revenu. Ceux des collectivités locales ont progressé vivement (+4,3 %), ainsi que dans une moindre mesure ceux des administrations de Sécurité sociale (+3,2 %), en raison du relèvement des cotisations d'assurance chômage (*fiche 17*), et ce malgré l'atonie relative de la Contribution sociale généralisée (CSG) du fait de la diminution de ses assiettes « patrimoine » et « placement ». En conséquence logique, le besoin de financement des administrations publiques dans leur ensemble a augmenté sensiblement en 2003 (4,1 % du PIB contre 3,2 % en 2002), à un niveau supérieur au seuil de 3 % fixé par les traités européens : à elle seule, la dégradation de la situation des administrations de Sécurité sociale, imputable en quasi-totalité à l'augmentation du déficit du Régime général, contribue à hauteur de la moitié à cette dégradation. La dette publique a atteint en 2003 63,7 % du PIB, soit environ 1 000 milliards d'euros.

I.2 – Les événements marquants de l'année 2003 dans le domaine démographique et social

Sur le plan démographique, l'année 2003 a été marquée par une stabilisation des naissances (792 600 contre 793 600 l'année précédente) et une légère augmentation de l'indicateur conjoncturel de fécondité² (1,912 enfants par femme – estimation provisoire –, contre 1,899 en 2002), en raison de la déformation de la structure par âge de la population féminine en âge de

² L'indicateur conjoncturel de fécondité est égal à la somme des taux de fécondité par âge, et correspond à la descendance finale d'une génération fictive qui aurait à chaque âge la probabilité de naissance du moment.

procréer. L'événement démographique majeur de l'année 2003 est toutefois l'augmentation des décès : 560 300 contre 544 100 en 2002. Alors que le taux de mortalité global – rapport du nombre de décès à l'effectif total de la population – était orienté à la baisse lente et régulière depuis le début des années quatre-vingt dix, la hausse observée en 2003 (9,1 % contre 8,9 % en 2002) ramène la mortalité générale à son niveau de 1999. C'est la conséquence directe de l'épisode caniculaire d'août 2003, dont l'impact sur le nombre de décès a été évalué à 15 000 par l'Inserm, soit presque exactement le surcroît total de décès enregistré en 2003. En conséquence, l'espérance de vie à la naissance a connu une progression moindre que les années précédentes (75,8 ans, contre 75,7 en 2002).

I.2.1 – Des mesures décidées en 2002, qui produisent leur plein effet en 2003

Dans le domaine de la protection sociale, l'année 2003 a tout d'abord vu l'application en année pleine de mesures décidées en 2002. C'est notamment le cas des deux revalorisations du tarif de la consultation de médecine générale, passé de 17,53 euros au 1^{er} janvier 2002 à 18,50 euros au 1^{er} février 2002, puis à 20 euros au 1^{er} juillet 2002, qui ont contribué à la forte croissance des dépenses d'assurance maladie en 2003 (*fiche 10*). Elle a ensuite enregistré l'incidence de la montée en charge de l'allocation personnalisée d'autonomie, créée à compter du 1^{er} janvier 2002, et dont l'essentiel de la montée en charge, en termes de nombre de bénéficiaires, s'est produite en 2003 (*fiche 12*), et ce malgré l'intervention de la loi du 31 mars 2003 accroissant la participation financière des bénéficiaires de l'Apa. La création de l'Apa a parallèlement eu pour conséquence l'affectation de 0,1 point de CSG au Fonds de financement de l'Apa, et la réduction à due concurrence des recettes perçues à ce titre par le Fonds de solidarité vieillesse. Il y a également lieu de mentionner, en matière d'assurance chômage, les hausses du taux des cotisations d'assurance chômage rendues nécessaires par la dégradation de la situation financière de l'Unedic (*fiche 17*). Alors que la convention d'assurance chômage de 2001 avait programmé une baisse régulière de ce taux, qui devait passer de 5,8 % – ensemble de la contribution des salariés et des employeurs – au 1^{er} janvier 2001 à 5,6 % au 1^{er} janvier 2002 et à 5,4 % au 1^{er} juillet 2002, les partenaires sociaux ont d'abord décidé à la mi-2002 de le relever à 5,8 % au 1^{er} juillet 2002 et de reporter au 1^{er} janvier 2003 la diminution prévue à 5,4 %. Devant l'augmentation du besoin de financement de l'Unedic, ils ont finalement décidé de relever à 6,4 % le taux de la contribution au 1^{er} janvier 2003.

I.2.2 – Des mesures nouvelles qui ont un effet immédiat en 2003

L'année 2003 a également vu la mise en œuvre de plusieurs mesures législatives nouvelles :

- une loi relative à la santé publique, qui prévoit une centaine d'objectifs qui feront l'objet d'un suivi régulier. L'ambition de cette loi est d'améliorer la prévention des pathologies les plus dans le cadre d'une appréhension globale des priorités de santé publique ;
- la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2003 qui a quant à elle prévu plusieurs dispositions importantes :
 - du côté des recettes des régimes de protection sociale : une augmentation importante des droits de consommation sur les tabacs, qui a entraîné une augmentation de 11 % environ des prix moyens des cigarettes et une hausse de 9,7 % des recettes perçues à ce titre par les organismes de Sécurité sociale ; l'apurement par la Caisse d'amortissement de la dette sociale (CADES) de la moitié des créances des organismes de Sécurité sociale, d'un montant total de 2,6 milliards d'euros, relatives aux exonérations de charges sociales non compensées de l'exercice 2000 ;
 - du côté des dépenses : la fixation à +5,3 % de la progression de l'Objectif national des dépenses d'assurance maladie (ONDAM) ; la détermination de « tarifs forfaitaires de responsabilité » destinés à servir de base au remboursement des médicaments appartenant à des classes thérapeutiques dans lesquelles il existe des génériques ;

l'extension aux salariés agricoles du champ des bénéficiaires de l'allocation de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante ; la création d'une allocation forfaitaire versée pendant un an aux familles de trois enfants dont l'aîné atteint l'âge de 20 ans ; le passage de 30 % à 60 % de la fraction des majorations de pension pour enfants à charge mise à la charge de la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF).

En outre, dans le cadre des conventions régissant les professions de santé et les organismes d'assurance maladie, des revalorisations ont été consenties à diverses professions de santé en 2003. Les principales conventions quant à leur effet financier sont celles ayant bénéficié :

- aux infirmiers ; avec deux revalorisations de leur indemnité forfaitaire de déplacement, au 1^{er} avril et au 1^{er} novembre 2003 ;
- aux transporteurs sanitaires privés : un nouvel avenant à la convention nationale fixant les règles et les conditions de rémunération de leur participation aux gardes préfectorales ;
- aux médecins spécialistes : sous l'effet de la revalorisation de la consultation « CS » de 22,83 à 23 euros et de l'application du règlement conventionnel minimal, à compter du 1^{er} février 2003 ;
- aux chirurgiens-dentistes, avec la revalorisation de 2,2 % des soins conservateurs au 1^{er} janvier 2003.

Dans le domaine du financement de la Sécurité sociale, il y a également lieu d'évoquer l'intervention de la loi du 17 janvier 2003 relative aux salaires, au temps de travail et au développement de l'emploi, qui crée un nouveau dispositif d'allègement général des charges sociales qui se substitue à la ristourne dégressive sur les bas salaires et à l'allègement de charges prévu par la loi du 19 janvier 2000 relative à la réduction négociée du temps de travail. Cette loi prévoit également l'harmonisation à l'horizon 2005 du Smic et des diverses garanties mensuelles de rémunération introduites dans le cadre de la réduction de la durée hebdomadaire légale du travail, et a conduit à une hausse sensible, de +5,3 %, du salaire minimum horaire au 1^{er} juillet 2003 (*fiche 17*).

Par ailleurs, les principales prestations sociales ont bénéficié de revalorisations selon le calendrier et pour des montants indiqués dans le *tableau 4* suivant.

Tableau 4
Revalorisations en 2003 des principales prestations sociales

Prestation	Date de la revalorisation	Montant (en %)
Allocation aux adultes handicapés	1 ^{er} janvier	+1,5
Minimum vieillesse	1 ^{er} janvier	+1,5
Pensions de vieillesse du Régime général	1 ^{er} janvier	+1,5
Pension ARRCO (retraite complémentaire non cadre)	1 ^{er} avril	+1,6
Pension AGIRC (retraite complémentaire cadre)	1 ^{er} avril	+1,6
Allocation de retour à l'emploi (assurance chômage)	1 ^{er} juillet	+2,15
Allocation de solidarité spécifique	1 ^{er} janvier	+1,5
Base mensuelle des allocations familiales	1 ^{er} janvier	+1,7
Allocation de parent isolé	1 ^{er} janvier	+1,7
Revenu minimum d'insertion	1 ^{er} janvier	+1,5

I.2.3 – Des mesures adoptées en 2003, mais dont l'effet se fera sentir dans les années suivantes

Enfin, l'année 2003 a vu l'adoption de plusieurs textes législatifs ou réglementaires et d'accords collectifs dont l'impact sur les comptes de l'année 2003 ne seront sans doute pas significatifs, mais qui pèseront de façon beaucoup plus importante sur les exercices suivants.

C'est d'abord le cas de la réforme des retraites, introduite par la loi du 21 août 2003, et ses premiers décrets d'application. Mise en œuvre à partir du 1^{er} janvier 2004, elle vise à adapter le système de retraite aux changements démographiques auxquels il devra faire face d'ici à 2020, sans en modifier l'architecture en profondeur. Cette réforme introduit en particulier un lien entre l'allongement de la durée de la carrière professionnelle nécessaire à l'obtention d'une carrière complète requis par les changements démographiques et celui de la durée moyenne de la vie (*encadré 1*). Les évaluations présentées par le gouvernement dans le rapport économique, social et financier annexé au projet de loi de finances pour 2004 indiquent que son application devrait permettre de couvrir 40 % environ des besoins de financement des régimes de retraite à l'horizon 2020.

En complément à cette réforme des régimes de retraite de base, les partenaires sociaux ont conclu le 13 novembre 2003 un accord interprofessionnel qui adapte les règles applicables aux régimes de retraite complémentaires de retraite des salariés du secteur privé – ARRCO (non cadres) et AGIRC (cadres) – aux modifications intervenues dans le domaine des retraites de base (*encadré 1*), afin en particulier de permettre aux salariés ayant commencé précocement leur vie professionnelle de liquider l'ensemble de leurs droits à pension, de base et complémentaire, avant l'âge de 60 ans.

C'est aussi le cas de la création de la Prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE), annoncée lors de la Conférence de la famille du 29 avril 2003 et mise en œuvre dans la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2004, qui vise à améliorer et harmoniser les dispositifs d'entretien et d'accueil des enfants âgés de moins de six ans. Ces dispositifs se composeront désormais :

- d'une allocation de base sous conditions de ressources, à laquelle 90 % des familles seront éligibles ;
- d'un complément de libre choix du mode de garde, variable selon le mode choisi par les familles – crèche, assistante maternelle, accueil à domicile... –, et réalisant une harmonisation au bénéfice des familles recourant à des assistantes maternelles ;
- d'un complément de libre choix d'activité consistant dans la revalorisation de la précédente allocation parentale d'éducation versée en cas de travail du parent à temps partiel et dans la création d'une allocation versée au parent qui cesse son activité dans les six mois qui suivent la naissance de son premier enfant.

Cette réforme s'accompagne par ailleurs d'un plan de création de places de crèches, de la création d'un « crédit d'impôt familles » en faveur des entreprises qui investissent dans l'accueil des enfants de leurs salariés, et d'une revalorisation du statut des assistantes maternelles.

Par ailleurs certaines organisations représentatives des salariés et des employeurs ont signé en décembre 2003 une nouvelle convention d'assurance chômage, d'application à partir du 1^{er} janvier 2004, qui entraîne notamment un raccourcissement de la durée maximale d'indemnisation dans les diverses filières.

Encadré 1 La réforme des retraites

La loi du 21 août 2003 a apporté des modifications substantielles à la législation d'assurance vieillesse. L'objectif assigné à cette réforme est de contribuer à réduire les besoins de financement des régimes de retraite de base à l'horizon 2020, et de rapprocher les conditions de liquidation des pensions dans le Régime général des salariés du secteur privé – comme pour les régimes alignés : artisans, commerçants... – ainsi que pour les régimes des fonctions publiques. Elle pose en outre le principe d'une progression parallèle de la durée d'assurance requise pour obtenir une pension complète et de la durée espérée de la retraite.

La réforme met tout d'abord en œuvre certaines mesures d'application identique dans les régimes des salariés du secteur privé et de la fonction publique :

- elle pose le principe de la revalorisation des pensions des différents régimes, sauf dérogation législative expresse, par référence à l'évolution des prix à la consommation hors tabac ;
- elle institue une surcote de 3 % par année cotisée au-delà de l'âge auquel le salarié pourrait prétendre à une retraite complète ;
- elle crée une possibilité de rachat de droits à la retraite correspondant aux années d'étude.

Dans le Régime général, la réforme prévoit plus particulièrement :

- l'allongement progressif à 41 ans en 2012, puis, si nécessaire à 41,75 ans en 2020 de la durée d'assurance requise pour obtenir une pension au taux « plein » de 50 % avant 65 ans ;
- la réduction progressive à 5 % par année manquante d'ici à 2013, contre 10 % aujourd'hui, de la décote en cas de liquidation avant 65 ans sans réunir les conditions du taux « plein » ;
- afin d'améliorer les retraites des salariés ayant eu de faibles rémunérations, la revalorisation du « minimum contributif » – minimum de pension pour les assurés pouvant prétendre à une pension à taux « plein » – de façon à garantir un taux de remplacement de 85 % à un salarié continuellement rémunéré au Smic ;
- la possibilité pour les salariés totalisant de longues durées de carrière et ayant commencé à travailler avant 17 ans de liquider leurs droits à retraite avant 60 ans ; cette mesure sera financée par un relèvement de 0,2 point des cotisations d'assurance vieillesse à partir de 2006.

Dans les fonctions publiques, la réforme a notamment pour effet :

- de porter à 40 ans en 2008 la durée de services requise pour obtenir la pension maximale, contre 37,5 aujourd'hui ; comme dans le secteur privé, cette durée sera portée à 41 ans en 2012 et, si nécessaire, à 41,75 ans en 2020 ;
- de créer une décote en cas de départ en retraite avant de totaliser la durée de service ouvrant droit à la pension maximale, qui sera progressivement portée à 5 % par année manquante à partir de 2015 ;
- de créer à partir de 2005 un régime obligatoire de retraite complémentaire des fonctionnaires.

La réforme comporte également un ensemble de mesures destinées à favoriser la prolongation de la participation des travailleurs âgés à l'activité économique, au moyen d'un report à 65 ans de l'âge permettant aux employeurs de mettre leurs salariés en retraite d'office, en prévoyant la diminution progressive des dispositifs de préretraite, et en instituant une contribution des employeurs sur les dispositifs de préretraite « maison ».

Enfin, la réforme crée deux instruments permettant aux personnes de se constituer des droits à la retraite à titre facultatif : le « Plan d'épargne retraite collectif » (PERCO), institué dans l'entreprise par voie d'accord collectif, et le « Plan d'épargne retraite personnalisé » (PERP) à adhésion individuelle.

II – Les agrégats des Comptes de la protection sociale

En 2003, le montant des prestations de protection sociale reçues par les ménages s'élève à 465 milliards d'euros, en progression de +4,9 % en euros courants. Leur part dans le PIB – ratio habituellement dénommé « taux de redistribution sociale » – atteint 29,9 %, ce qui constitue le niveau le plus élevé observé. Le précédent sommet remontait à 1996 (29,4 %), et avait été suivi d'une diminution jusqu'en 2000, sous l'effet de la croissance économique et sans doute aussi des réformes de la protection sociale mises en œuvre à partir du « plan Juppé » de décembre 1995. Le retournement de la croissance, amorcé dès 2001 et amplifié en 2003, a cependant contrarié cette tendance à la stabilisation du poids des dépenses de protection sociale dans le PIB, qui sont depuis lors réparties nettement à la hausse.

Cette évolution en valeur correspond à une progression de +2,8 % en termes réels par rapport à 2002, compte tenu d'une augmentation en 2003 de +2 % des prix de la dépense de consommation des ménages, déflateur commun utilisé pour apprécier les évolutions en termes réels des agrégats décrits dans la suite de ce document.

Tableau 5
Taux de redistribution sociale

	1990	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
SANTÉ	9,1%	9,7%	9,9%	9,8%	9,7%	9,6%	9,7%	9,8%	10,1%	10,5%
VIELLESSE - SURVIE	11,3%	12,6%	12,8%	12,8%	12,7%	12,7%	12,4%	12,4%	12,6%	12,8%
MATERNITE - FAMILLE	2,9%	3,1%	3,1%	3,1%	3,0%	3,0%	2,9%	2,9%	2,9%	2,8%
EMPLOI	2,3%	2,3%	2,3%	2,3%	2,2%	2,1%	2,0%	2,0%	2,2%	2,4%
LOGEMENT	0,8%	0,9%	0,9%	0,9%	0,9%	0,9%	0,9%	0,9%	0,9%	0,9%
PAUVRETE - EXCLUSION SOCIALE	0,2%	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%
PRESTATIONS TOTALES	26,5%	29,0%	29,4%	29,3%	28,9%	28,6%	28,3%	28,4%	29,0%	29,9%

Source : Comptes de la protection sociale, Drees – Comptes nationaux, Insee

La tendance à la hausse concerne presque tous les risques de la protection sociale : elle est surtout marquée en 2003 pour les risques *emploi*, *vieillesse – survie* et *santé* (tableau 2). En revanche, sous l'effet de la stabilisation des naissances et de la revalorisation relativement faible des principales prestations, la progression des dépenses afférentes au risque *maternité – famille* est faible, et même inférieure à l'inflation en 2003.

Tableau 6
Taux de socialisation des revenus

	1990	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Prestations de protection sociale /RDB ajusté	34,8%	36,2%	36,9%	36,7%	36,6%	36,5%	36,1%	35,9%	36,2%	37,0%
Transferts de biens et services non marchands individuels/RDB ajusté	7,6%	8,0%	8,2%	8,2%	8,1%	8,1%	8,0%	7,9%	7,9%	7,9%
Prestations sociales et transferts en nature /RDB ajusté	42,4%	44,2%	45,1%	44,9%	44,7%	44,6%	44,1%	43,9%	44,2%	44,9%

Source : Comptes de la protection sociale, Drees – Comptes nationaux, Insee

Le « taux de socialisation des revenus », défini comme la part des prestations de protection sociale et des transferts de biens et services non marchands individuels dans le revenu disponible brut ajusté des ménages³, les dépenses de protection sociale suivent naturellement une tendance identique. Cependant, à 44,9 % en 2003, ce ratio, bien qu'en progression sensible par rapport à 2002 (44,2 %), ne retrouve pas son maximum historique de 45,1 %, atteint en 1996. Ceci traduit le fait que le revenu disponible brut ajusté des ménages a connu depuis 1995 une progression légèrement plus rapide que celle du PIB, l'écart s'établissant en moyenne à 0,2 point de croissance par an. Par ailleurs, des deux composantes qui forment le numérateur du taux de socialisation des revenus, seule la première – les prestations de protection sociale, qui sont les

³ Le revenu disponible brut ajusté des ménages correspond au revenu disponible brut – net de l'ensemble des transferts fiscaux, sociaux, d'assurance, financiers, etc. – librement affectable par les ménages à la consommation et à l'épargne, ajusté des flux correspondant à l'utilisation des biens et services individuels dont les ménages bénéficient à titre gratuit : prestations sociales en nature – santé, logement, etc. – et transferts de biens et services individuels – éducation...

transferts sociaux étudiés en détail dans le présent document – suivent une évolution clairement contra-cyclique –, la seconde – les transferts sociaux relatifs à des opérations sans lien avec des risques de la protection sociale : éducation, culture, loisirs... – présentant une grande stabilité en part du revenu disponible brut ajusté des ménages, voisine de 8 %.

Les Comptes de la protection sociale visent à décrire les opérations concourant à la couverture des risques sociaux auxquels les ménages sont exposés, en considérant l'ensemble des régimes qui y concourent. Dans cette perspective, ils tentent d'agrèger les interventions des régimes publics financés pour l'essentiel par des prélèvements obligatoires avec les interventions de la sphère privée :

régimes publics	}	<ul style="list-style-type: none"> - régimes d'assurances sociales, regroupant les régimes de Sécurité sociale, les régimes complémentaires et les régimes d'indemnisation du chômage, - régimes d'intervention sociale des pouvoirs publics – État et collectivités locales – financés au moyen de leurs budgets, - régimes d'employeurs,
régimes privés	}	<ul style="list-style-type: none"> - mutuelles et institutions de prévoyance, - institutions sans but lucratif.

Le *tableau 7* ci-dessous décrit l'intervention de chacune de ces catégories de régimes en 2003 pour la couverture des différents risques.

Tableau 7
Répartition des prestations de protection sociale par risques et par régimes en 2003 (en %)

RISQUES	Assurances sociales					Régimes d'employeurs	Régimes de la mutualité, de la retraite supplémentaire et de la prévoyance	Régimes d'intervention sociale des pouvoirs publics	Régimes d'intervention sociale des ISBLM	TOTAL
	Régimes de la sécurité sociale			Régimes d'indemnisation du chômage	Total					
	Régime général	Autres régimes	Total							
SANTE	70,0%	14,6%	84,6%	0,0%	84,6%	1,3%	9,7%	4,4%	0,1%	100,0%
Maladie	71,5%	15,0%	86,5%	0,0%	86,5%	1,3%	10,9%	1,2%	0,1%	100,0%
Invaliddité	60,2%	9,3%	69,5%	0,0%	69,5%	0,4%	5,1%	25,0%	0,0%	100,0%
Accidents du travail	72,2%	24,0%	96,2%	0,0%	96,2%	3,2%	0,6%	0,0%	0,0%	100,0%
VEILLESSE - SURVIE	32,9%	61,3%	94,2%	0,0%	94,2%	0,1%	2,5%	3,3%	0,0%	100,0%
Veillesse	34,2%	61,0%	95,2%	0,0%	95,2%	0,1%	1,4%	3,3%	0,0%	100,0%
Survie	25,7%	62,8%	88,5%	0,0%	88,6%	0,0%	8,4%	3,0%	0,0%	100,0%
MATERNITE - FAMILLE	69,8%	0,8%	70,6%	0,0%	70,6%	7,8%	0,5%	20,9%	0,2%	100,0%
Maternité	93,9%	5,3%	99,2%	0,0%	99,2%	0,0%	0,8%	0,0%	0,0%	100,0%
Famille	66,2%	0,1%	66,3%	0,0%	66,3%	9,0%	0,4%	24,1%	0,2%	100,0%
EMPLOI	0,0%	2,9%	2,9%	68,7%	71,6%	13,3%	0,0%	15,1%	0,0%	100,0%
Chômage	0,0%	2,8%	2,8%	70,9%	73,7%	14,4%	0,0%	12,0%	0,0%	100,0%
Insertion et Réinsertion professionnelle	0,0%	4,6%	4,6%	41,0%	45,6%	0,0%	0,0%	54,4%	0,0%	100,0%
LOGEMENT	23,6%	1,0%	24,6%	0,0%	24,6%	0,0%	0,0%	75,4%	0,0%	100,0%
EXCLUSION SOCIALE	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	82,9%	17,1%	100,0%
TOTAL DES PRESTATIONS	46,1%	31,8%	77,9%	5,4%	83,4%	2,3%	4,5%	9,5%	0,3%	100,0%

Source : *Comptes de la protection sociale, Drees – Comptes nationaux, Insee*

Les régimes d'assurances sociales tiennent ainsi une place déterminante, supérieure à 80 %, dans la couverture des risques *santé* et *vieillesse-survie* (fiche 6). Toutefois, les régimes mutualistes et de prévoyance concourent parallèlement à près de 10 % de la couverture du risque *santé*. Cette suprématie des régimes d'assurances sociales est un peu moins nette dans le domaine de la maternité et de la famille et dans celui de l'emploi, où les régimes d'employeurs – en matière de famille et d'indemnisation du chômage, notamment – et l'intervention sociale des pouvoirs publics – en ce qui concerne les risques *famille* et *insertion et réinsertion professionnelle*, en particulier – tiennent une place significative. Enfin, les prestations versées au titre du logement et de l'exclusion sociale sont très majoritairement – respectivement 75,4 % et 82,9 % – à la charge des pouvoirs publics, avec cependant une contribution appréciable (17,1 %) des institutions sans but lucratif dans le domaine de l'exclusion sociale.

III – Les emplois et les ressources de la protection sociale

Au cours de l'année 2003, dans le contexte du ralentissement de la croissance économique amorcé depuis la mi-2001, la croissance des emplois de l'ensemble des régimes de protection sociale, bien qu'en ralentissement par rapport à l'année précédente (4,3 % après 5,8 % en 2002, en valeur), est demeurée sensiblement plus élevée que celle des ressources (2,9 % en valeur, après 4 % en 2002, *tableau 8*).

Tableau 8
Évolution des Comptes de la protection sociale

	Montants en millions d'euros					
	1990	1995	2000	2001	2002	2003
EMPLOIS						
Prestations de protection sociale	267 937	342 878	401 662	419 631	443 299	464 999
Prestations sociales	239 609	305 146	357 985	374 242	395 217	414 306
<i>Prestations en espèces</i>	179 526	227 307	264 514	275 150	289 534	303 269
<i>Prestations en nature</i>	60 084	77 838	93 471	99 092	105 684	111 037
Prestations de services sociaux	28 328	37 732	43 677	45 389	48 081	50 693
Frais de gestion	11 411	14 365	16 858	17 465	18 566	18 456
Transferts	34 904	60 767	75 323	77 706	82 110	84 428
Frais financiers	280	2 503	823	953	988	1 028
Autres dépenses	2 039	2 720	3 538	3 827	4 555	4 510
Total des emplois	316 571	423 234	498 204	519 582	549 518	573 421
Total des emplois hors transferts	281 667	362 466	422 881	441 876	467 408	488 993
RESSOURCES						
Cotisations	227 363	266 699	289 120	300 912	312 610	323 238
Impôts et taxes affectés	8 913	25 663	80 814	87 200	89 239	91 443
Transferts	34 904	60 767	75 323	77 706	82 110	84 428
Contributions publiques	39 678	51 018	51 638	49 932	53 134	53 709
Produits financiers	3 413	3 699	3 815	4 162	4 109	4 216
Autres recettes	6 669	8 928	8 311	8 650	8 506	8 513
Total des ressources	320 940	416 775	509 021	528 563	549 708	565 547
Total des ressources hors transferts	286 036	356 007	433 698	450 857	467 598	481 119
SOLDE	4 369	-6 459	10 816	8 980	190	-7 874

	Evolution en %					
	2003/1990 (1)	2003/1995 (1)	2000/1999	2001/2000	2002/2001	2003/2002
EMPLOIS						
Prestations de protection sociale	4,3	3,9	3,5	4,5	5,6	4,9
Prestations sociales	4,3	3,9	3,5	4,5	5,6	4,8
<i>Prestations en espèces</i>	4,1	3,7	2,5	4,0	5,2	4,7
<i>Prestations en nature</i>	4,8	4,5	6,6	6,0	6,7	5,1
Prestations de services sociaux	4,6	3,8	2,8	3,9	5,9	5,4
Frais de gestion	3,8	3,2	3,0	3,6	6,3	-0,6
Transferts	7,0	4,2	6,3	3,2	5,7	2,8
Frais financiers	10,5	-10,5	5,8	15,8	3,7	4,0
Autres dépenses	6,3	6,5	-4,5	8,2	19,0	-1,0
Total des emplois	4,7	3,9	3,8	4,3	5,8	4,3
Total des emplois hors transferts	4,3	3,8	3,4	4,5	5,8	4,6
RESSOURCES						
Cotisations	2,7	2,4	4,3	4,1	3,9	3,4
Impôts et taxes affectés	19,6	17,2	17,3	7,9	2,3	2,5
Transferts	7,0	4,2	6,3	3,2	5,7	2,8
Contributions publiques	2,4	0,6	-10,1	-3,3	6,4	1,1
Produits financiers	1,6	1,6	5,0	9,1	-1,3	2,6
Autres recettes	1,9	-0,6	2,7	4,1	-1,7	0,1
Total des ressources	4,5	3,9	4,7	3,8	4,0	2,9
Total des ressources hors transferts	4,1	3,8	3,9	4,2	3,7	2,9

(1) Evolution moyenne annuelle

Source : Compte de la protection sociale - Drees

III.1 – L'évolution des emplois

La croissance des emplois de l'ensemble des régimes de protection sociale reste soutenue en 2003, bien qu'un ralentissement soit observé par rapport à l'année précédente (4,3 % en valeur en 2003, après 5,8 % en 2002). En termes réels, cette évolution est ramenée à +2,3 %, après +3,8 % en 2002. Sur longue période, l'évolution en valeur a été de +3,9 % en moyenne annuelle entre 1995 et 2003 (+2,4 % en termes réels). Hors transferts⁴ – opérations entre régimes qui sont équilibrées en emplois et en ressources au niveau de l'ensemble du compte – la hausse des emplois est un peu plus élevée (4,6 % en valeur), les transferts ayant fortement ralenti en 2003 (+2,8% après +5,7% en 2002).

Cette décélération récente des dépenses résulte en majeure partie de celle des prestations de protection sociale qui représentent plus de 95 % des emplois hors transferts en 2003 (*graphique 2*). Tous les types de prestations décélérent (*fiche 4*) : +5,1% en valeur en 2003, après 6,7 % en 2002 pour les prestations en nature⁵, +4,7 % après +5,2 % en 2002 pour les prestations en espèces. Compte tenu de l'augmentation des prix de la dépense de consommation des ménages (+2 % en 2003, après +1,9 % en 2002), l'évolution des prestations en nature s'établit en termes réels à +3,1 % (après +4,8 % en 2002) et celle des prestations en espèces à +2,7 % (après +3,3 % en 2002). Ce rythme demeure néanmoins supérieur à celui observé sur la période 1995-2002, marquée par la diminution des allocations familiales et des indemnités de chômage, dans un contexte de croissance économique et d'amélioration de la situation de l'emploi entre 1997 et la mi-2001. Les prestations de services sociaux, constituées en majeure partie par la dotation globale hospitalière, suivent dans une moindre mesure un mouvement similaire (+5,4 %, après +5,9 % en 2002).

Les prestations liées au risque *maladie* poursuivent leur augmentation à un rythme élevé, avec +6,7 % en valeur en 2003, après +7,2 % en 2002 (en termes réels, cette augmentation est de +4,6 % en 2003 après +5,2 % en 2002). Les soins de santé, qui représentent plus de 90 % de ces prestations, progressent de +6,6 % contre +7,1 % en 2002. Ce rythme de croissance est identique en 2003 à celui de la consommation de soins et biens médicaux retracé dans les Comptes nationaux de la santé⁶. Cet agrégat enregistre en 2003 l'incidence de la croissance toujours rapide des dépenses hospitalières (+6,0 % en 2003 contre +5,7 % en 2002), qui s'explique pour partie par la progression des coûts salariaux liée aux embauches résultant de la réduction du temps de travail dans ce secteur. Il subit aussi l'impact de la vive croissance des dépenses de médecine ambulatoire (+7,4 %), en raison notamment de l'effet en année pleine des revalorisations tarifaires des visites et consultations de médecine générale décidées l'année précédente, et des revalorisations des consultations de médecine spécialisée décidées en 2003.

Par ailleurs, les prestations en espèces liées au risque *maladie* progressent de 10 % en valeur en 2003. Elles sont tirées par la montée en charge de l'indemnisation des victimes de l'amiante⁷. Toutefois, alors que l'accélération significative observée les années précédentes (+9,1 % en 2002, après +7,7 % en 2001) était due à l'élan des indemnités journalières (qui représentent 90 % du total de ces prestations en espèces), ces dernières voient leur augmentation s'infléchir en 2003, ne s'accroissant plus que de 5,7 % cette année, après +8,9 % en 2002. Selon les données de la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (Cnamts), le nombre d'indemnités journalières dans le champ des assurés du Régime général, a en effet

⁴ Les transferts comprennent notamment le mécanisme de compensation des déséquilibres démographiques entre les différents régimes, et des prises en charge de cotisations ou de prestations.

⁵ On distingue les **prestations en espèces** (retraites, prestations familiales, allocations de chômage...) et les **prestations en nature** que constituent le remboursement d'une dépense par un tiers payant (soins de santé, allocations logements, bons de transports), ou la prise en charge d'une dépense liée à un risque social, comme par exemple l'aide ménagère.

⁶ FENINA Annie et GEFFROY Yves : « Les Comptes de la santé en 2003 », Drees, *Études et Résultats*, n° 323, juillet 2004.

⁷ Prestations servies par le Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante (Fiva).

fléchi en 2003 : les arrêts de travail de moins de trois mois connaissent une diminution depuis le milieu de l'année, contrairement aux indemnités journalières de plus longue durée, qui restent encore sur une tendance croissante. Deux éléments peuvent expliquer cette évolution : d'une part, la conjoncture économique, ralentie, a pu freiner le recours aux arrêts de travail, dans un contexte d'évolutions salariales modérées. D'autre part, l'attention portée par les pouvoirs publics aux recours aux arrêts maladie a pu induire de premiers effets.

Les prestations afférentes au risque *invalidité* sont au contraire en ralentissement, avec une augmentation ramenée à +2,4 % en valeur en 2003, après +4,7 % en 2002. Elles sont pourtant tirées par la hausse des rentes (+5,9 %) et des compensations de charges sans conditions de ressources, en particulier l'Allocation d'éducation spéciale (AES), qui augmente de 20,8 % du fait de la montée en charge de la réforme des compléments d'AES intervenue en 2002. En revanche, on constate un ralentissement de l'Allocation aux adultes handicapés (AAH), dont le rythme d'évolution des dépenses (+3,3 %) reste néanmoins supérieur à celui du nombre des bénéficiaires (+2 % en glissement, soit 765 600 personnes à la fin de 2003). Les prestations en nature et l'action sociale⁸ diminuent quant à elles, principalement en ce qui concerne la prise en charge de l'hébergement des personnes handicapées.

Les prestations afférentes au risque *accidents du travail* augmentent quant à elles rapidement en 2003 : +6,1 % en valeur, après +4,3 % en 2002. Elles reflètent à la fois l'augmentation de 60 % des allocations versées par le Fonds de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante (FCAATA), et la poussée toujours forte des indemnités journalières (+7,4 % en 2003).

Les prestations du risque *vieillesse – survie* augmentent depuis trois ans à un rythme annuel supérieur à 4 % en valeur. Elles sont tirées par la montée en charge de l'APA (3,2 milliards en 2003 après 1,9 milliard en 2002), tandis que les pensions de droit direct et dérivé, qui représentent 94 % de l'ensemble, restent sur la tendance observée pendant la période 1995-2003 avec une croissance de +3,5 % cette année. Cependant, l'année 2003 bénéficie toujours de l'arrivée à l'âge de la retraite des classes creuses nées pendant la Seconde Guerre mondiale. La progression des prestations vieillesse devrait en effet s'accélérer à partir des années 2005, avec l'arrivée à l'âge de 60 ans des premières générations du baby-boom.

En ce qui concerne les effectifs de retraités, la tendance à une croissance modérée observée depuis plusieurs années se confirme en 2003. Le nombre des retraités de droits directs du Régime général progresse en effet de +1,6 %, après +1,8 % en 2002. Ceci marque le retour à la dynamique observée au cours des années 90, après le ralentissement important constaté en 2000 (+1,0 %), et qui était dû à un changement du mode de dénombrement des retraites servies par le Régime général. Cette évolution modérée, reflète l'arrivée à l'âge de la retraite des classes d'âge encore peu nombreuses nées avant 1945.

Ainsi, le nombre de bénéficiaires d'une pension de droit direct du Régime général âgés de 60 à 64 ans a poursuivi sa diminution en 2002, quoique de façon très modeste (-0,2 %). Mais le mouvement d'augmentation des liquidations de pension dès l'âge de 60 ans, déjà observé l'an dernier, s'est par ailleurs confirmé : on constate ainsi une augmentation significative du nombre de retraités aux âges de 60 et 61 ans (respectivement +6 et +9 %). Ceci reflète probablement des comportements d'anticipation des départs en retraite dans le contexte de l'annonce et de la mise en place de la réforme des retraites votée en 2003.

Une première estimation portant sur les bénéficiaires de l'Allocation supplémentaire du Fonds de solidarité vieillesse – qui forme avec d'autres prestations non contributives le « minimum vieillesse » – permet d'évaluer leur nombre à 577 000 au 31 décembre 2003, après 605 000 en

⁸ Les prestations en nature et l'action sociale comprennent notamment des prestations de nature médico-sociale correspondant à l'hébergement des handicapés, des frais de placements en centres d'aide par le travail et diverses prestations extra-légales des caisses de sécurité sociale ou des administrations publiques.

2002. Les deux baisses consécutives voisines de -5 %, enregistrées en 2002 et 2003, confirment la tendance de longue période à la diminution du minimum vieillesse, à la faveur de la maturation des régimes de retraite.

Les pensions de réversion progressent quant à elles de +3,4 % en 2003, soit, comme les années antérieures, moins rapidement que l'ensemble des pensions. L'interprétation des évolutions respectives des pensions de droits directs et dérivés est toutefois rendue difficile par un changement méthodologique intervenu en 2002 et entraînant une rupture de série⁹.

Enfin, la poursuite de la montée en charge de l'APA contribue à accroître fortement le montant des prestations consacrées à la dépendance. Alors que 665 millions d'euros étaient versés en 2001 à 150 000 bénéficiaires au titre de la PSD, 1,86 milliard d'euros ont été versés en 2002 à 300 000 bénéficiaires de l'APA en moyenne sur l'année, et près de 3,2 milliards en 2003 à 712 000 bénéficiaires. Le montant mensuel moyen versé à chaque bénéficiaire a peu varié par rapport au dispositif précédent (490 euros par mois pour une personne à domicile). C'est donc bien l'extension du champ de la prestation, qui concerne désormais non seulement les personnes les plus fortement dépendantes, mais aussi celles qui le sont moyennement – à domicile ou en institution –, qui est à l'origine de ce changement d'échelle. La révision des conditions d'ouverture des droits à l'APA introduite par la loi du 31 mars 2003 n'a à cet égard fait que ralentir une tendance structurelle. Le nombre de bénéficiaires de l'APA a ainsi continué à s'accroître au cours de l'année 2003 pour atteindre 792 000 au 31 décembre. Dans le même temps, l'Allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP) en faveur des personnes âgées de 60 ans ou plus devient une prestation résiduelle : 24 millions d'euros ont été versés à ce titre en 2003.

En 2003, l'ensemble des prestations afférentes au risque *maternité* – *famille* s'élève à 43,9 milliards d'euros, en progression de seulement +0,9 % en euros courants (contre +2,7 % en 2002). Le ralentissement des prestations des risques *maternité* et *famille* est donc net et correspond même à une diminution en termes réels : -1,1 % en 2003, après +0,8 % en 2002. Les deux composantes connaissent cependant des évolutions assez divergentes.

Les prestations liées à la famille (38,2 milliards en 2003), sont quasiment stables en euros courants (+0,5 %, après +2,5 % en 2002), malgré des évolutions contrastées selon les prestations. Les allocations familiales augmentent de 1,7 %, suivant en cela la revalorisation dans les mêmes proportions de la Base mensuelle des allocations familiales (BMAF), qui sert de référence pour une grande partie des allocations du risque *famille*, alors que les effectifs d'allocataires progressent de 0,7 % en glissement annuel. Le complément familial est stable (+0,1 %), avec des effectifs en léger recul (-0,8 % en glissement). L'Allocation de rentrée scolaire (ARS) et l'Allocation pour jeune enfant « longue » (APJE) stagnent, sous l'effet d'un tassement du nombre de leurs bénéficiaires. L'Allocation parentale d'éducation (APE), qui représente au total 3 milliards d'euros, progresse de 1,3 % en euros courants, le nombre de ses bénéficiaires étant voisin de la stabilité (+0,2 %) en 2003. Au sein des aides à la garde de jeunes enfants, l'Aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée (AFEAMA) progresse de près de 5 %, avec des bénéficiaires en hausse de 2,7 %, alors que l'Allocation de garde d'enfant à domicile (AGED) continue de se replier (-2 %), tendance à l'œuvre depuis son plafonnement intervenu en 1998, avec des effectifs encore en recul cette année (-4,3 %). Enfin, le dynamisme des prestations d'action sociale sous conditions de ressources, en hausse de 17 % cette année, peut être relié aux difficultés économiques intervenues depuis 2001, et à leurs répercussions sur l'emploi et le revenu des ménages. Ce même phénomène peut être en partie à l'origine de la progression de l'Allocation pour parent isolé (API), minimum social sous conditions de ressources

⁹ Certains pensionnés de droits directs, survivants de leur conjoint, perçoivent également une pension de réversion. À compter de 2002, la CNAV a amélioré la prise en compte de ces sommes – correspondant à des pensions de droits dérivés – au sein des versements effectués aux retraités de droits directs, en les réintégrant dans la série correspondante, alors qu'elles venaient auparavant augmenter le montant des pensions de base.

destiné aux familles monoparentales, dont les montants augmentent de 3,7 % suite à une hausse des effectifs de 4,2 % entre la fin 2002 et la fin 2003.

Contrairement aux prestations liées à la famille, celles consacrées à la maternité, qui s'élèvent à 5,8 milliards d'euros, restent dynamiques et progressent de plus de 3,5 % en euros courants, après +4,9 % en 2002 ; et ceci alors même que sur le plan démographique, l'année 2003 a été marquée par une stabilisation des naissances (792 600 contre 793 600 l'année précédente). Si l'APJE « courte » est stable en 2003, (+0,5 %) après deux années de tassement, les indemnités journalières liées à la maternité progressent de 4,5 % et les soins de santé de 3,5 %. Une partie de cette augmentation peut être attribuée à des mesures de revalorisation des tarifs de nomenclature des actes, prenant effet au 1^{er} janvier 2003, qui ont conduit à une augmentation des frais liés à l'accouchement¹⁰.

En 2003, l'ensemble des prestations logement marque quant à lui un net ralentissement, avec +1,8 % en euros courants en 2003, après deux années de forte hausse. En effet, en juillet 2000 a débuté la première étape de l'alignement sur trois ans des loyers plafond de l'Allocation de logement à caractère familial (ALF) et de l'Allocation de logement à caractère social (ALS) sur ceux de l'Aide personnalisée au logement (APL). En janvier 2001, puis au 1^{er} janvier 2002 sont intervenues les deux étapes prévues de l'unification des barèmes des aides au logement du secteur locatif. Ces modifications du calcul des allocations expliquent la forte poussée de l'ALF et de l'ALS constatée au cours des années 2001 et 2002.

En 2003, l'APL et l'ALS progressent de +2 % en valeur, l'ALF de 1,2 %, alors que l'Observatoire national des marchés de l'immobilier a évalué la hausse moyenne des loyers à 2,6 %. La revalorisation des allocations pour 2003, qui a lieu d'ordinaire au 1^{er} juillet de chaque année, a été repoussée avec effet rétroactif à compter de juillet 2003. Les allocataires percevront donc en 2004 un complément au titre des prestations dues pour le second semestre 2003. Les montants retracés dans les comptes provisoires pour l'année 2003 reflètent donc une absence de revalorisation, qui devrait donner lieu à une prise en compte lors de la prochaine révision des comptes pour 2003. Ils traduisent également une diminution en glissement annuel du nombre des allocataires : -1,4 % en 2003 pour l'ensemble des allocations logement, dont -2,6 % pour l'APL, qui constitue l'allocation la plus importante par les montants versés, -1,4 % pour l'ALF, tandis que le nombre des allocataires de l'ALS se stabilise. La hausse des prestations versées en 2003 est donc imputable à l'effet en année pleine de la précédente revalorisation de juillet 2002 et aussi, sans doute, à la relative atonie des revenus des bénéficiaires, ces prestations étant sous conditions de ressources.

Les prestations liées au chômage et à la perte d'emploi sont parmi les plus sensibles à la conjoncture économique. Au cours de l'année 2003, une hausse de +8,6 % en moyenne annuelle du nombre de chômeurs au sens du BIT par rapport à 2002, soit +7,3 % en glissement annuel en données CVS ; le taux de chômage s'est ainsi accru de 0,7 point en moyenne annuelle et de 0,5 point en glissement, atteignant 9,9 % en décembre 2003. En particulier, le nombre de chômeurs indemnisés par les régimes d'assurance ou de solidarité s'est accru de 8,2 % en moyenne annuelle (+5,8 % en glissement). Dans ce contexte, les prestations versées au titre du chômage et de la perte d'emploi (indemnités de chômage, préretraites, indemnités de formation) se sont accrues en moyenne de 9,8 % en euros courants (après 12,5 % en 2002, *tableau 1*) et de 7,6 % en termes réels (après 10,4 % en 2002).

En leur sein, les indemnités de chômage (assurance et solidarité), qui atteignent 25,8 milliards d'euros, sont en augmentation de 14,4 % en valeur. Les indemnités plus spécifiquement versées par le régime d'assurance chômage progressent quant à elles de 15,9 % en valeur, croissance qui demeure très vive, quoique ralentie par rapport à 2002 (+28,9 %). Cette évolution peut

¹⁰ Par exemple, le coût d'un accouchement simple est passé de 192 à 209 euros, soit une augmentation de 8,9 %.

s'expliquer par celle des effectifs de bénéficiaires : le nombre de chômeurs indemnisés par le régime d'assurance aurait progressé de 10,3 % en moyenne annuelle et de 6,7 % en glissement (soit +144 000 en données brutes) en 2003, après +233 000 en 2002. La proportion des chômeurs indemnisés par le régime d'assurance¹¹, après les fortes augmentations des années précédentes (+4,7 points en moyenne annuelle en 2002), a progressé de 2,6 points en moyenne annuelle en 2003, mais seulement de 0,6 point en glissement pour s'établir à 53,7 % en fin d'année. Le montant des prestations versées par le régime de solidarité progresse pour sa part de 2 %. Si le nombre des bénéficiaires de l'Allocation de solidarité spécifique (ASS) – la principale prestation du régime de solidarité – recule de 23 400 unités en glissement, on assiste en contrepartie à la montée en charge de l'Allocation équivalent retraite (AER, +23 900 bénéficiaires). Les montants versés au titre de l'Allocation aux chômeurs âgés (ACA), qui permettait aux chômeurs ayant cotisé 160 trimestres à l'assurance vieillesse de bénéficier d'une allocation de chômage jusqu'à 60 ans, diminuent au contraire de près de 20 %. Le nombre des bénéficiaires recule effectivement de près d'un quart en un an, aucun nouveau bénéficiaire n'étant admis dans ce dispositif depuis le 1^{er} janvier 2002.

Les préretraites représentent environ 3,5 milliards d'euros en 2003. Elles accusent une diminution de plus de 10 % du fait de la baisse sensible de l'Allocation de remplacement pour l'emploi (ARPE). Cette allocation, qui bénéficiait aux salariés ayant cotisé 160 trimestres dès l'âge de 58 ans, a en effet vu son accès fermé depuis le 1^{er} janvier 2003 ; les montants versés à ce titre diminuent de moitié en 2003 (470 millions d'euros après 957 millions en 2002), et le nombre de ses bénéficiaires de -56,2 % en glissement. Les préretraites versées par l'État se maintiennent quant à elles à 1,3 milliard d'euros, notamment les montants versés au titre du Congé de fin d'activité (CFA) dont l'extinction progressive décidée par les pouvoirs publics est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2003. En dehors des préretraites, les autres prestations liées au chômage sont essentiellement des indemnités de licenciement et de perte d'emploi (versées par les régimes directs et les régimes d'employeurs), qui augmentent de 6,5 % en euros courants pour s'établir à 4,2 milliards d'euros en 2003.

Les montants versés au titre de l'insertion et de la réinsertion professionnelle augmentent quant à eux de 6,4 % en valeur, en 2003, atteignant 2,7 milliards d'euros. Ils sont constitués pour moitié de versements liés aux stages de formation qui progressent de 8,4 % en 2003 (après +17,5 % en 2002) et pour un tiers d'indemnités de formation versées par les Assedic. Celles-ci progressent de 10,5 %, sous l'effet de la montée en charge de l'Allocation de retour à l'emploi (ARE) formation, après avoir fortement diminué en 2002 (-40 %) suite à la disparition de l'Association pour la gestion des conventions de conversion (AGCC). En revanche, les montants versés au titre de l'Allocation de formation reclassement (AFR) sont en recul prononcé, car il n'est plus admis de nouveaux bénéficiaires à l'AFR depuis le 1^{er} juillet 2001.

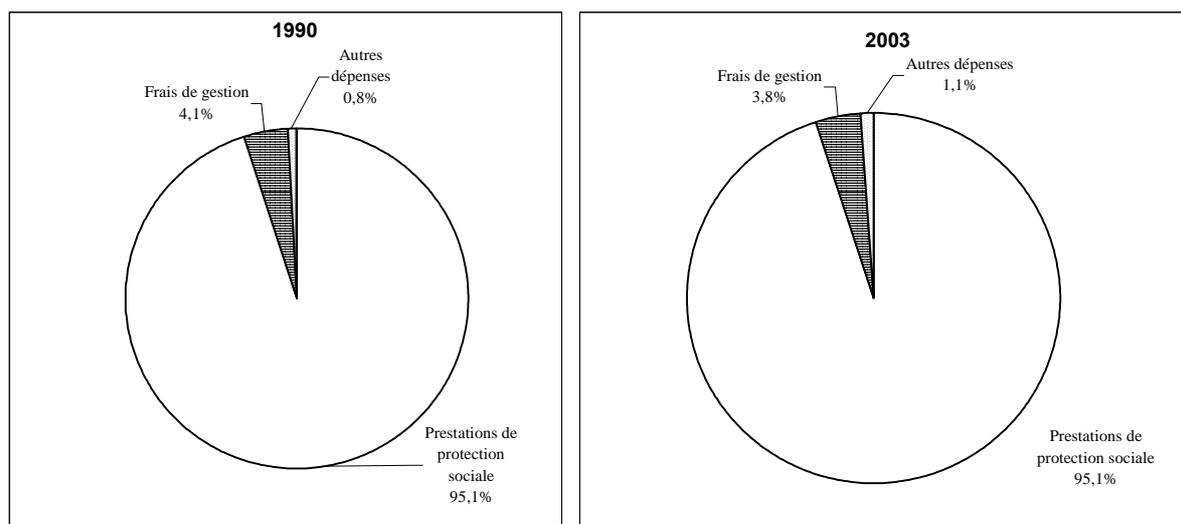
Les prestations liées au risque *pauvreté – exclusion sociale* s'élèvent enfin en 2003 à 6,5 milliards d'euros. Elles sont entièrement sous conditions de ressources et sont constituées à 82 % par le Revenu minimum d'insertion (RMI), au titre duquel 5,3 milliards d'euros ont été versés. Les autres prestations sont des secours accordés en majorité par les régimes d'intervention sociale des Institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM), c'est-à-dire le secteur associatif, ainsi qu'une fraction, très réduite, de la prime pour l'emploi¹². Elles s'élèvent à 1,2 milliard d'euros en 2003.

¹¹ Les salariés privés d'emploi peuvent bénéficier de l'Allocation de retour à l'emploi (ARE) versée par les Assedic lorsqu'ils totalisent une durée minimale d'affiliation et de contribution antérieure à la perte de leur emploi. On parle dans ce cas de « régime d'assurance ». Ce régime verse des prestations pendant une durée limitée au-delà de laquelle les demandeurs d'emploi peuvent basculer dans l'Allocation de solidarité spécifique (ASS) : on parle alors de « régime de solidarité ».

¹² Il s'agit des montants de la prime pour l'emploi effectivement versés sous forme de prestation, la majeure partie de celle-ci prenant la forme d'une réduction d'impôts n'est pas considérée comme une prestation sociale.

Dans ces conditions, l'accélération des prestations correspondant au risque *pauvreté – exclusion sociale* en 2003 (+6,8 %), reflète celle des montants versés au titre du RMI (+8,7 %). Le barème du RMI a été revalorisé de 1,5 % en janvier 2003 et les effectifs d'allocataires ont crû en données brutes de 3,3 % en moyenne annuelle et de 4,9 % en glissement sur 2003, pour s'établir en fin d'année à 1 120 800 (métropole et Dom, hors MSA). Pour la première fois, les effectifs ont progressé plus rapidement en France métropolitaine, qui compte 975 300 allocataires à la fin de l'année (+3,3 % en moyenne annuelle et +5 % en glissement), que dans les Dom, qui en comptent 145 500 (+ 3,1 % en moyenne annuelle et +4,2 % en glissement).

Graphique 2
Structure des emplois (hors transferts) des Comptes de la protection sociale



Source : Comptes de la protection sociale, Drees

La structure des emplois des Comptes de la protection sociale se modifie très peu d'une année sur l'autre, du fait du poids prépondérant des prestations de protection sociale (*graphique 2*). Celles-ci représentent en moyenne 95 % de l'ensemble des emplois hors transferts.

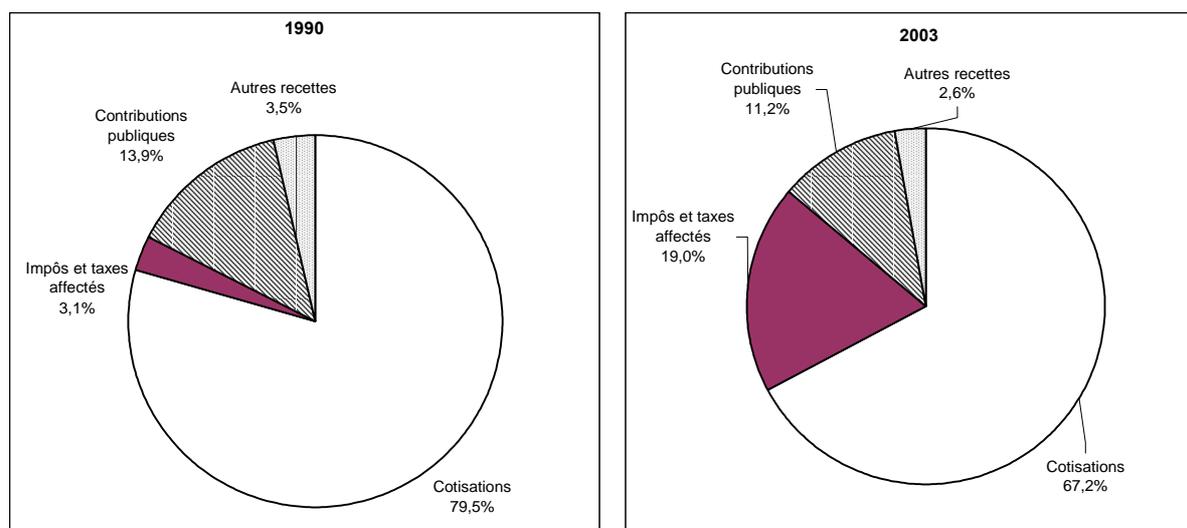
L'évolution des frais financiers est liée pour partie à la situation de la trésorerie du Régime général et au mode de gestion de la dette (*fiche 20*). Depuis la reprise de la dette du Régime général par la Caisse d'amortissement de la dette sociale (CADES), classée avec les Organismes divers d'administration centrale (ODAC), en 1996, les frais financiers se maintiennent à un faible niveau (1 milliard d'euros en 2003). Ils sont supportés, pour ce qui concerne le Régime général, par la Cnam dont le déficit de la branche maladie se creuse depuis 3 ans, ainsi que par les régimes de la mutualité.

III.2 - L'évolution des ressources

En 2003 comme en 2002, la croissance des ressources des Comptes de la protection sociale a été moins rapide que celle de ses emplois (+2,9 % en 2003, après +4,0 % en 2002), leur rythme de croissance a sensiblement ralenti par rapport à la période précédente (+4 % par an en moyenne annuelle entre 1995 et 2000). Hors transferts entre régimes, l'évolution à moyen terme est du même ordre de grandeur, mais avec des profils annuels un peu différents. Les évolutions des composantes des ressources ont été diverses, ce qui a entraîné une modification de leur structure (*graphique 3*). En effet, la substitution de la CSG aux cotisations maladie amorcée en 1997 et poursuivie en 1998, ainsi que les exonérations de cotisations sociales intervenues en 2000 et 2001, ont considérablement modifié la hiérarchie des sources de financement.

Si les cotisations constituent toujours la principale ressource du compte (les deux tiers des ressources hors transferts), leur évolution récente ainsi que celle des impôts et taxes affectés, a fortement modifié la structure des ressources sur moyenne période (*graphique 3*). La part des cotisations est ainsi passée de 79,5 % en 1990 à 67,2 % en 2003, en légère augmentation par rapport à l'année précédente (+0,3 point). Parallèlement, la part des impôts et taxes affectés a progressé sur la même période de près de 16 points. Les autres composantes ont moins varié : le poids des contributions publiques¹³ baisse légèrement, passant de 13,9 % à 11,2 % ; il en va de même pour les produits financiers et les autres recettes.

Graphique 3
Structure des ressources (hors transferts) des Comptes de la protection sociale



Source : Comptes de la protection sociale, Drees

En 2003, l'augmentation des cotisations sociales retrouve un rythme moyen (+3,4 %), mais néanmoins supérieur à celui de la masse salariale (+2,1%, *fiche 17*). Les cotisations fictives, contrepartie des prestations directes d'employeurs, et les cotisations effectives versées aux branches maladie et vieillesse du Régime général suivent globalement l'évolution de la masse salariale (entre 2 et 2,4 %). En revanche, les cotisations effectives versées à l'Unedic par les employeurs et les salariés augmentent beaucoup plus sensiblement, avec des taux de croissance respectifs de 11,8 et 19,2 %. Cette évolution s'explique par les augmentations des taux de cotisation chômage décidées par l'Unedic en juillet 2002 (+0,2 point de cotisations se répercutant en année pleine sur 2003), puis au 1^{er} janvier 2003 (+0,6 point de cotisations).

Plus modérée est l'évolution en 2003 des impôts et taxes affectés au financement de la protection sociale¹⁴ (+2,5 %, *fiche 18*). La quasi-totalité (97 %) de ces impôts et taxes est affectée en ressource des régimes d'assurances sociales, dont 57 % pour le Régime général, et 28 % pour les fonds de financement (FOREC, FSV). La CSG, qui constitue 71 % de l'ensemble des impôts et taxes affectés, soit 65 milliards d'euros en 2003, progresse plus vivement que l'année précédente (+3 % après +1,9 % en 2002). La fraction de la CSG prélevée sur les revenus de remplacement est la plus dynamique (+6,8 %) alors que celle prélevée sur les revenus d'activité progresse de 2,6 %, évolution qui, en l'absence de modification des taux de prélèvement en 2003, reflète celle du revenu disponible brut des ménages qui en constitue l'assiette. Parmi les

¹³ Les impôts et taxes affectés sont des prélèvements obligatoires explicitement dédiés, comme par exemple la CSG, au financement de la protection sociale. Les contributions publiques correspondent quant à elles aux dotations directes des budgets de l'État et des collectivités locales au financement des prestations de protection sociale.

¹⁴ Voir encadré 2.

impôts sur les produits, qui sont l'autre composante importante des impôts et taxes affectés, les droits sur les tabacs, fortement augmentés, ont vu leur répartition sensiblement modifiée en 2003 : la part affectée à la CNAM a été accrue (de 8,2 à 15,2 %), tandis que celle affectée au FOREC a été réduite de près de 6 points, celui-ci bénéficiant parallèlement d'une augmentation de la part de la taxe sur les conventions d'assurances qui lui est attribuée (40,1 % contre 30,6 % en 2002). Enfin, les impôts affectés au FSV (CSG et prélèvement social de 2 %) repartent à la hausse (+2,1 %) après la forte diminution enregistrée en 2002 (-6 %), suite au transfert de 0,1 point de CSG vers le fonds APA et de la taxe de prévoyance vers le FOREC.

En moyenne période, les impôts et taxes affectés se sont accrus de 17 % par an en moyenne entre 1995 et 2003. Désormais, ils représentent 19 % des ressources hors transferts de la protection sociale, et presque un quart des ressources des seules administrations de Sécurité sociale.

Les contributions publiques représentent 53,7 milliards d'euros en 2003 (*fiche 19*). Elles correspondent notamment aux subventions d'équilibre qui sont la contrepartie des dépenses effectuées par le régime d'intervention sociale des pouvoirs publics, mais aussi au financement par l'État de certaines prestations versées par le régime d'assurances sociales (telles que l'AAH ou l'API). Jusqu'en 1999, elles comprenaient également la compensation des exonérations de charges. Leur recul prononcé en 2000 (-10,1 %) s'expliquait donc par la diminution des transferts réalisés au titre des allègements de charges, du fait de l'affectation directe de recettes fiscales nouvelles aux régimes de Sécurité sociale via le FOREC. Ces transferts sont ainsi passés de 10 milliards d'euros en 1999 à 4,2 milliards d'euros en 2000, ce qui a réduit d'autant le montant des contributions publiques. La baisse des prestations financées par l'État avait toutefois aussi contribué à ce recul. Ce double effet à la baisse – des prestations et des transferts – déjà très atténué en 2001, a été résorbé par une forte hausse en 2002. En 2003 les contributions publiques augmentent plus modérément (1,1 %). Cette évolution s'explique par la hausse sensible des contributions publiques reçues par les régimes des administrations publiques locales (+10 %, après +13,4 % en 2002), qui représentent désormais plus d'un quart de l'ensemble. Cette dynamique trouve son origine dans la participation des départements au financement de l'Aide personnalisée d'autonomie (APA) mise en place en 2002.

Les produits financiers, assez stables sur moyenne et longue période, avaient toutefois fortement augmenté entre 1999 et 2001 (+9 % en 2001), avant de se replier en 2002 (-1,3 %) ; ils retrouvent un rythme plus soutenu en 2003 (+2,6 %, *fiche 20*). Les autres recettes sont stables en 2003 après une diminution de 1,7 % en 2002.

Les transferts représentent 14,7 % de l'ensemble des emplois totaux, et reflètent trois mécanismes importants : en premier lieu, le mécanisme de compensation, qui vise à atténuer les disparités financières résultant des déséquilibres démographiques entre régimes de retraite. Il représente 37 % des transferts. Viennent ensuite les prises en charge de cotisations qui recouvrent notamment les compensations des allègements de charges par le FOREC et qui sont d'un montant comparable. Enfin, le quart restant est constitué par les prises en charge de prestations et les transferts divers, comme par exemple le financement des avantages vieillesse non contributifs par le FSV. Il convient de noter qu'en 2003 le taux de prise en charge par la CNAF des majorations de pensions servies par le FSV aux parents de trois enfants et plus est passé de 30 à 60 %. Par ailleurs, les transferts du FOREC au Régime général ralentissent, les pouvoirs publics ayant substitué un allègement unique aux exonérations liées aux bas salaires et aux 35 heures (loi « Fillon »). Ainsi, après avoir fortement augmenté en 2002 (+5,7 %), les transferts retrouvent un rythme plus modéré en 2003 (+2,8 %).

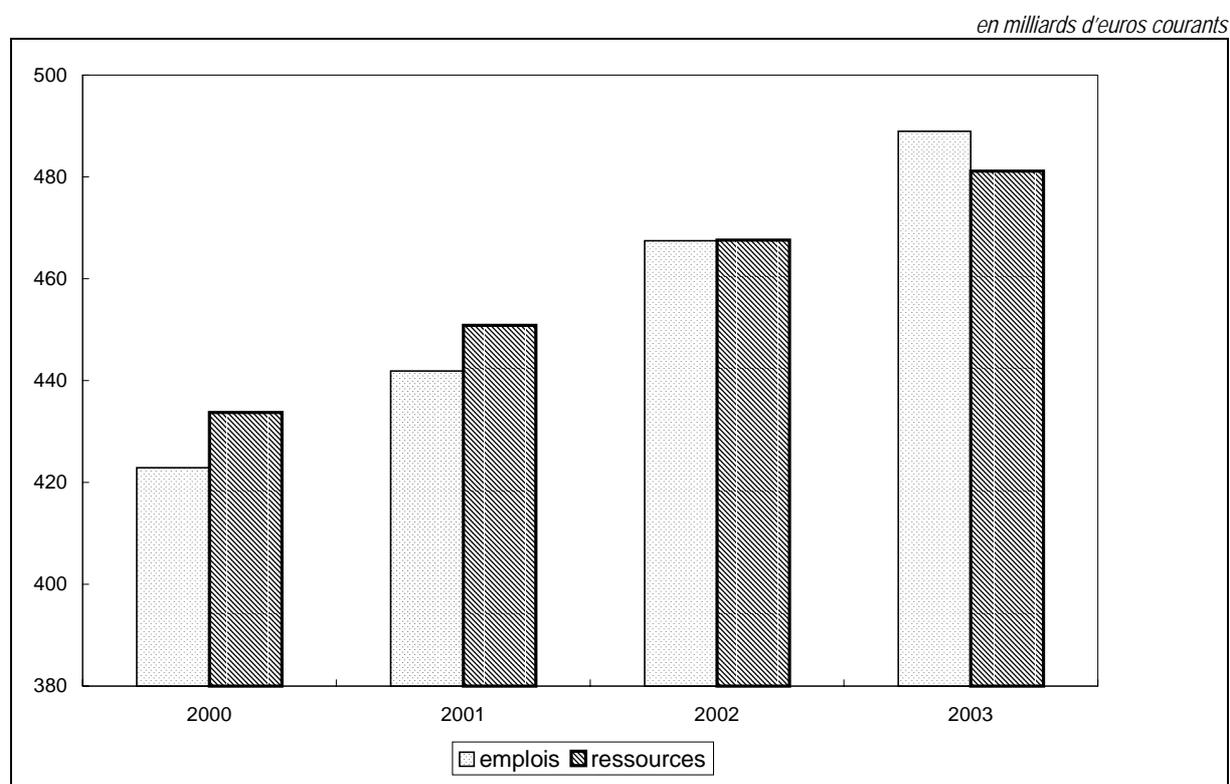
III.3 – L'évolution comparée des emplois et des ressources

Depuis 2001, la croissance des emplois est supérieure à celle des ressources. Hors transferts, les emplois augmentent en valeur de 4,6 % en 2003, après +5,8 % en 2002, alors les

ressources hors transferts n'ont cru que de 2,9 % cette année, après +3,7 % en 2002 (*graphique 4*). Ces évolutions divergentes se sont traduites par une dégradation de la situation financière de la plupart des régimes d'assurances sociales.

La capacité de financement des administrations de Sécurité sociale¹⁵ a culminé à +7,2 milliards d'euros en 2000, contribuant à l'amélioration des comptes de l'ensemble du secteur des administrations publiques. En 2001, elle s'est toutefois réduite pour atteindre 4,0 milliards d'euros. Du fait du retournement de la conjoncture économique, les administrations de Sécurité sociale connaissent à nouveau un besoin de financement, qui atteint 11,1 milliards d'euros cette année. Cette évolution a contribué au déficit de l'ensemble des administrations publiques, qui s'est accru en 2003, pour atteindre 4,1 points de PIB contre 3,2 points l'année précédente. Le Régime général, principal régime de protection sociale, a vu quant à lui son besoin de financement s'accroître, passant de 5,0 milliards d'euros en 2002 à 12,8 milliards d'euros en 2003¹⁶.

Graphique 4
Emplois et ressources hors transferts des Comptes de la protection sociale



Source : *Comptes de la protection sociale, Drees.*

¹⁵ Le solde courant des Comptes de la protection sociale, tel qu'il est présenté dans les tableaux figurant en annexe (-7,8 milliards d'euros pour l'ensemble du compte en 2003, et -7,7 milliards pour les seules administrations de sécurité sociale) correspond à une notion d'épargne et non à une capacité de financement. En effet, les Comptes de la protection sociale ne retracent pas les opérations en capital.

¹⁶ Insee première : « Les Comptes des administrations publiques en 2003 », n° 961, avril 2004.

Encadré 2 Le financement de la protection sociale depuis 1990

La structure des ressources de la protection sociale a considérablement évolué depuis 1990. Les données issues de la réropolation des Comptes de la protection sociale¹⁷ illustrent de façon très claire le déclin relatif de l'ensemble des cotisations sociales effectives, même s'il a été plus accentué sur les cotisations sociales à la charge des employeurs, dont la part dans l'ensemble des ressources de la protection sociale – hors transferts – est passée de 42 % en 1990 à 37 % en 2003. Ce sont les impôts et les taxes affectés, au sein desquels la CSG tient une place prépondérante, qui se sont principalement substitués aux cotisations sociales : leur poids dans l'ensemble des ressources de la protection sociale est passé de 3 % en 1990 à 19 % en 2003.

À partir de 1990 et jusqu'en 1996, le poids du financement de la protection sociale dans le PIB augmente, pour dépasser 30 % en 1995. Les faits marquants de la période sont d'une part la création de la CSG – contribution sociale généralisée –, prélèvement assis sur une assiette plus large que la seule masse salariale, étendue aux revenus d'activité, de remplacement et du patrimoine. D'abord instituée en substitution des cotisations salariales d'assurance vieillesse au taux 1,1 %, la CSG fut portée au taux de 2,4 % en 1993. Le plan « Juppé » de 1996 comporte d'autre part diverses dispositions relatives au financement de la protection sociale, notamment l'alourdissement des cotisations d'assurance maladie sur les revenus de remplacement.

À partir de 1997 intervient une nouvelle phase de stabilisation des ressources financières de la protection sociale, à un niveau demeurant élevé et proche de 31 % du PIB. Pour une part, cette stabilisation est due à la reprise économique, mais elle tient aussi à des mesures importantes de financement. En premier lieu, il convient de citer le développement des allègements de charges sociales, tout d'abord sur les bas salaires (baisse des taux de cotisations familiales en 1993, puis création de la ristourne « Juppé » en 1995, modifiée en 1998), puis dans le cadre de la réduction du temps de travail (allègements « de Robien », puis « Aubry I et II », réformés en 2003 à l'occasion de l'adaptation de la réglementation sur le temps de travail et de l'harmonisation des salaires minima). Ces allègements de charges ont été compensés – selon un principe général posé par une loi de 1994 – au moyen de dotations budgétaires, puis de recettes fiscales affectées aux organismes de Sécurité sociale (taxe sur les tabacs, sur les contrats d'assurance...) ou nouvellement créées à leur profit (contribution sociale de solidarité des sociétés, taxe générale sur les activités polluantes). D'autre part, un événement important de la période sur le plan financier est la substitution, en deux étapes, au 1^{er} janvier 1997 puis au 1^{er} janvier 1998, de la CSG à la quasi-totalité des cotisations d'assurance maladie à la charge des salariés et des titulaires de revenus de remplacement : le taux global de la CSG sur les salaires est ainsi passé à 7,5 %, tandis que celui des cotisations d'assurance maladie a été ramené de 6,8 % à 0,75 %.

¹⁷ Bechtel Julien, Caussat Laurent, Horuzitsky Patrick, Loisy Christian « Vingt ans de Comptes de la protection sociale en France : une réropolation de 1981 à 2002 », Drees, *Études et résultats*, n° 278, décembre 2003.

Fiches thématiques

Fiche 1 Le cadrage général

En 2003, les prestations de protection sociale ont atteint 465 milliards d'euros (*tableau 1*). Elles se décomposent en 414,3 milliards d'euros de prestations sociales proprement dites, correspondant à des transferts reçus à titre individuel par les ménages, et en 50,7 milliards d'euros de prestations de services sociaux, correspondant à l'accès à certains services fournis à titre gratuit et concourant à la couverture des risques sociaux, dont la principale composante est la dotation globale finançant les hôpitaux publics ou privés participant au service public hospitalier. Au sein des prestations sociales, un quart environ (111 milliards d'euros) correspond à des prestations en nature, c'est-à-dire au remboursement de frais exposés par les ménages pour la couverture des risques sociaux, principalement en matière de santé et de logement. Les trois quarts restants sont constitués en majeure partie de prestations en espèces qui sont des droits sociaux acquis par les assurés du fait d'un effort contributif antérieur – retraites, assurance chômage, indemnités de maladie, de maternité et d'accidents du travail...

Les prestations de protection sociale représentent plus de 95 % des emplois – hors transferts – de l'ensemble des régimes de protection sociale. Le taux de redistribution sociale, qui représente le poids des prestations de protection sociale dans le Produit intérieur brut (PIB), s'établit en 2003 à 29,9 % (*graphique 1*), soit le niveau le plus élevé observé. Le précédent sommet remontait à 1996, à 29,4 %, et avait été suivi d'une diminution jusqu'en 2000, sous l'effet de la croissance économique et sans doute aussi des réformes de la protection sociale mises en œuvre à partir du plan Juppé de décembre 1995. Le retournement de la croissance, amorcé en 2001 et amplifié en 2003, a cependant contrarié cette tendance à la stabilisation. Le taux de redistribution sociale atteint en 2003 est donc à mettre en regard de la faiblesse de la croissance du PIB (+2,0 % en valeur et +0,5 % en euros constants), tandis que les dépenses de protection sociale, bien qu'en ralentissement par rapport à 2002, ont progressé de 4,9 % en valeur et de 2,9 % en euros constants. Le ratio des prestations de protection sociale au revenu disponible brut ajusté des ménages suit une évolution similaire, quoique légèrement amortie, ce qui traduit le rôle contra-cyclique des dépenses sociales sur le revenu disponible des ménages : en 2003, les prestations de protection sociale représentaient ainsi 37 % du revenu disponible ajusté des ménages (*graphique 1*).

Hors transferts entre régimes, les ressources de la protection sociale ont progressé de +2,9 % en 2003. Ces ressources se composent de trois catégories principales : les cotisations sociales, les impôts et taxes affectés et les contributions publiques (*tableau 1*). Les cotisations sociales, qui représentent environ les deux tiers des ressources hors transferts, ont progressé plus fortement que la masse salariale totale (+3,4 %, contre +2,1 % pour la masse salariale tous secteurs, privé et public, confondus), cette dernière ayant crû sensiblement au même rythme que le PIB. L'écart s'explique dès lors par les hausses des taux de cotisation intervenues en 2003, en particulier en matière d'assurance chômage (*fiche 17*). Les impôts et taxes affectés à la protection sociale, qui pèsent désormais pour 19 % environ dans les ressources hors transferts, ont progressé de +2,5 % en 2003. En leur sein, la Contribution sociale généralisée (CSG) représente un montant déterminant (64,7 milliards d'euros sur un total de 91,4 milliards d'euros d'impôts et taxes affectés). C'est en raison de son assiette étendue – touchant les revenus d'activité, de remplacement et du patrimoine –, que la croissance des impôts et taxes affectés a pu être supérieure en 2003 à celle de la masse salariale, et ce malgré la diminution des revenus de placement liée à l'évolution des marchés financiers depuis 2000 (*fiche 18*). Enfin, les contributions publiques, qui correspondent à la participation budgétaire directe de l'État et des collectivités locales au financement de la protection sociale, représentent 11 % des ressources hors transferts, et n'ont progressé que de +1,1 % en 2003, soit une diminution de 0,9 % en euros constants, malgré la hausse des concours des administrations publiques locales à la faveur de la montée en charge de l'Allocation personnalisée d'autonomie (Apa) (*fiche 14*).

Depuis le début des années 80, la part des cotisations sociales dans l'ensemble des ressources de la protection sociale hors transferts a nettement diminué, au profit des impôts et taxes affectés. Ce mouvement, amorcé avec la création et le développement de la CSG au début des années quatre-vingt dix, s'est amplifié à partir de 1998 avec la substitution presque intégrale de la CSG aux cotisations sociales d'assurance maladie à la charge des salariés. Le montant des cotisations sociales reçues par les régimes de protection sociale s'élève ainsi à 20,8 % du PIB en 2003, contre 23 % en 1996 (*graphique 2*). Au cours de la même période, les impôts et taxes affectés sont passés de 2,2 % à 5,9 % du PIB, cependant que la part des contributions publiques dans le PIB a légèrement régressé (3,5 % en 2003 contre 4,5 % en 1996). Au total, le poids des prélèvements pesant directement sur les salaires a été ainsi réduit (*fiche 18*).

La situation conjoncturelle de l'année 2003 qui a entraîné une croissance modeste des ressources de la protection sociale, conjuguée au maintien d'un rythme élevé de croissance des dépenses sociales, a eu pour conséquence une dégradation de la situation financière de la plupart des régimes d'assurances sociales, et en particulier des administrations de Sécurité sociale (*fiche 3*). Bien qu'il n'ait qu'une signification limitée, tant les dispositifs qu'il agrège sont hétérogènes, et en tenant compte du fait qu'il correspond à une notion d'épargne et non de besoin / capacité de financement, le solde de l'ensemble des Comptes de la protection sociale traduit cette évolution, passant de +0,2 milliard d'euros en 2002 à -7,9 milliards d'euros en 2003.

Tableau 1
Évolution des Comptes de la protection sociale

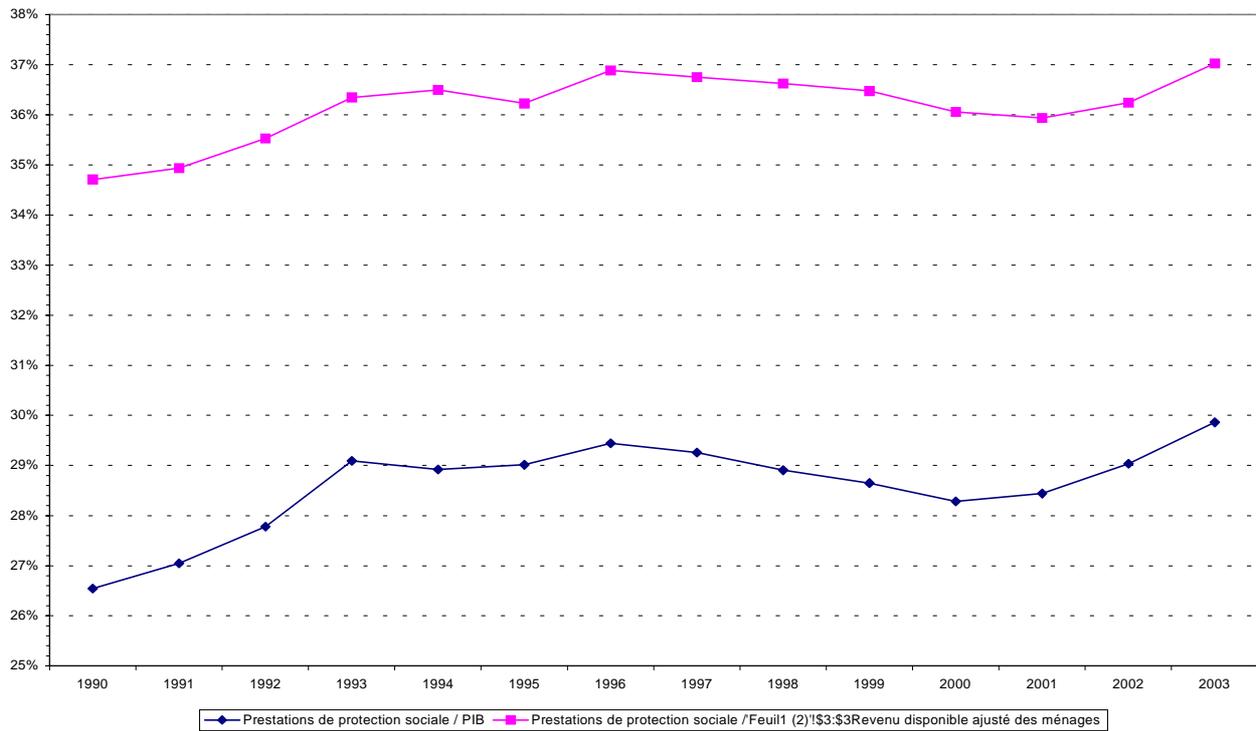
	Montants en millions d'euros					
	1990	1995	2000	2001	2002	2003
EMPLOIS						
Prestations de protection sociale	267 937	342 878	401 662	419 631	443 299	464 999
Prestations sociales	239 609	305 146	357 985	374 242	395 217	414 306
<i>Prestations en espèces</i>	179 526	227 307	264 514	275 150	289 534	303 269
<i>Prestations en nature</i>	60 084	77 838	93 471	99 092	105 684	111 037
Prestations de services sociaux	28 328	37 732	43 677	45 389	48 081	50 693
Frais de gestion	11 411	14 365	16 858	17 465	18 566	18 456
Transferts	34 904	60 767	75 323	77 706	82 110	84 428
Frais financiers	280	2 503	823	953	988	1 028
Autres dépenses	2 039	2 720	3 538	3 827	4 555	4 510
Total des emplois	316 571	423 234	498 204	519 582	549 518	573 421
Total des emplois hors transferts	281 667	362 466	422 881	441 876	467 408	488 993
RESSOURCES						
Cotisations	227 363	266 699	289 120	300 912	312 610	323 238
Impôts et taxes affectés	8 913	25 663	80 814	87 200	89 239	91 443
Transferts	34 904	60 767	75 323	77 706	82 110	84 428
Contributions publiques	39 678	51 018	51 638	49 932	53 134	53 709
Produits financiers	3 413	3 699	3 815	4 162	4 109	4 216
Autres recettes	6 669	8 928	8 311	8 650	8 506	8 513
Total des ressources	320 940	416 775	509 021	528 563	549 708	565 547
Total des ressources hors transferts	286 036	356 007	433 698	450 857	467 598	481 119
SOLDE	4 369	-6 459	10 816	8 980	190	-7 874

	Evolution en %					
	2003/1990 (1)	2003/1995 (1)	2000/1999	2001/2000	2002/2001	2003/2002
EMPLOIS						
Prestations de protection sociale	4,3	3,9	3,5	4,5	5,6	4,9
Prestations sociales	4,3	3,9	3,5	4,5	5,6	4,8
<i>Prestations en espèces</i>	4,1	3,7	2,5	4,0	5,2	4,7
<i>Prestations en nature</i>	4,8	4,5	6,6	6,0	6,7	5,1
Prestations de services sociaux	4,6	3,8	2,8	3,9	5,9	5,4
Frais de gestion	3,8	3,2	3,0	3,6	6,3	-0,6
Transferts	7,0	4,2	6,3	3,2	5,7	2,8
Frais financiers	10,5	-10,5	5,8	15,8	3,7	4,0
Autres dépenses	6,3	6,5	-4,5	8,2	19,0	-1,0
Total des emplois	4,7	3,9	3,8	4,3	5,8	4,3
Total des emplois hors transferts	4,3	3,8	3,4	4,5	5,8	4,6
RESSOURCES						
Cotisations	2,7	2,4	4,3	4,1	3,9	3,4
Impôts et taxes affectés	19,6	17,2	17,3	7,9	2,3	2,5
Transferts	7,0	4,2	6,3	3,2	5,7	2,8
Contributions publiques	2,4	0,6	-10,1	-3,3	6,4	1,1
Produits financiers	1,6	1,6	5,0	9,1	-1,3	2,6
Autres recettes	1,9	-0,6	2,7	4,1	-1,7	0,1
Total des ressources	4,5	3,9	4,7	3,8	4,0	2,9
Total des ressources hors transferts	4,1	3,8	3,9	4,2	3,7	2,9

(1) Evolution moyenne annuelle

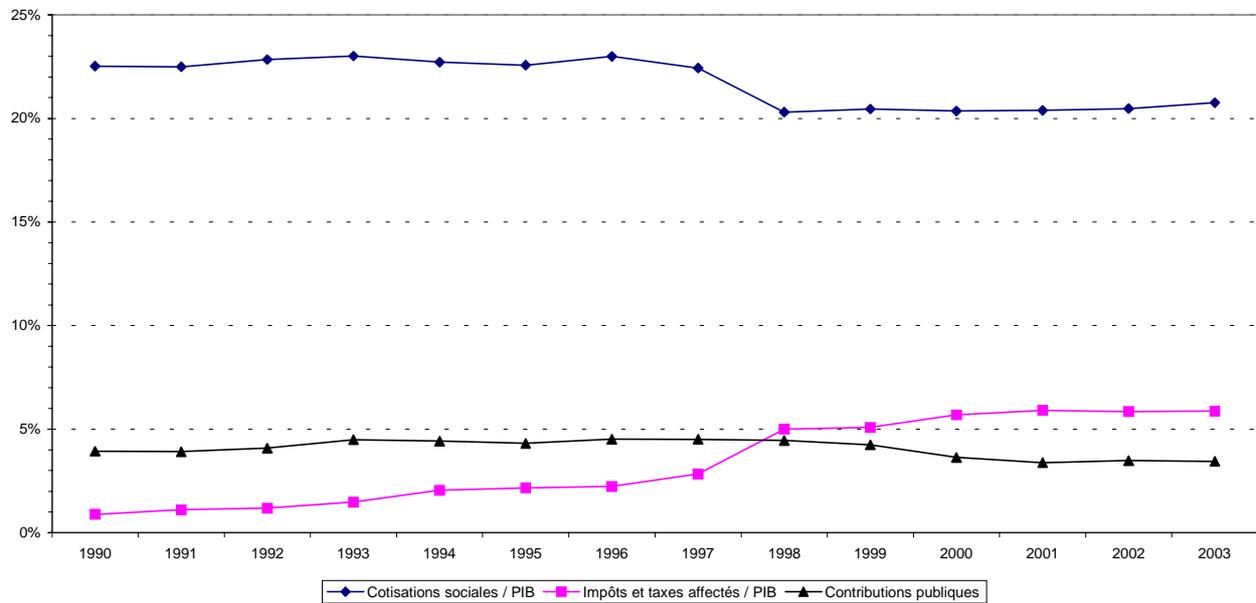
Source : Drees, Comptes de la protection sociale

Graphique 1
Évolution des prestations de protection sociale, en % du PIB et du revenu disponible ajusté des ménages



Source : Drees, Comptes de la protection sociale ; Insee, Comptes nationaux

Graphique 2
Cotisations sociales et impôts et taxes affectés, en % du PIB



Source : Drees, Comptes de la protection sociale ; Insee, Comptes nationaux

Fiche 2

La conjoncture économique en 2003

En 2003, la croissance du Produit intérieur brut (PIB) a été de 0,5 % en volume. Il s'agit de l'évolution la moins favorable enregistrée depuis 1993 ; elle marque un ralentissement pour la troisième année consécutive après des rythmes de croissance de +2,1 % en 2001 et +1,2 % en 2002. La consommation des ménages a ralenti en 2003 (+1,7% après +2,3% en 2002) tout en demeurant avec la consommation effective des administrations publiques (+2,5 %) le principal moteur de la croissance. La formation brute de capital fixe a stagné (+0,2 %), avec en particulier un recul des investissements du secteur des sociétés non financières et des entreprises individuelles (-1,5 %) alors qu'ils ont cru dans le secteur des administrations publiques et plus modérément pour les ménages. Enfin, pour la première fois depuis 1993, les exportations ont reculé (-2,5 %) ce qui, avec la stagnation des importations, a conduit le commerce extérieur à contribuer sensiblement au ralentissement de la croissance. Toutefois, ce résultat en moyenne annuelle est lié au profil de l'activité économique, étale au second semestre 2002 et au premier semestre 2003. En effet, une reprise de la croissance s'est amorcée au second semestre 2003, avec une accélération de la consommation des ménages et un redémarrage sensible des exportations et des investissements.

Le Revenu disponible brut (RDB) des ménages a augmenté de +2,3 % en moyenne annuelle en euros courants. Compte tenu d'une croissance des prix à la consommation qui s'est élevée à 2 %, le pouvoir d'achat du RDB s'est donc accru de 0,3 % en 2003. Les revenus d'activité ont cru de +2,3 %, en fort ralentissement par rapport à 2002. Toutefois, l'année 2003 a été marquée par l'entrée en vigueur de la loi « Fillon » et le début de l'harmonisation du Smic et des garanties mensuelles de rémunération, qui ont bénéficié à 14 % environ des salariés. Ainsi, une revalorisation de 5,3 % du Smic horaire a été appliquée dès le 1^{er} juillet 2003, ainsi que des augmentations de 1,6 à 3,2 % des différentes garanties mensuelles de rémunérations issues de la mise en place progressive des 35 heures dans le secteur privé. Ces mesures ont soutenu la croissance de la masse salariale en profitant aux revenus les plus faibles, et ce malgré un contexte de diminution de l'emploi total. Les transferts sociaux en espèces, deuxième composante du RDB par son importance, ont cru de 4,4 %, profitant là encore principalement aux revenus modestes et moyens tandis que les revenus de la propriété ont reculé (-4,1 %). Par ailleurs, les prélèvements sociaux et fiscaux pesant sur les ménages se sont accrues de 3,6 %. Au total, l'atonie du revenu global des ménages et le soutien aux revenus les plus modestes ont conduit les ménages à puiser dans leur épargne pour accroître légèrement leur consommation : le taux d'épargne a diminué pour la première fois depuis 1998 et s'est établi en 2003 à 15,8 % du RDB, soit un point de moins qu'en 2002.

Conséquence du ralentissement conjoncturel amorcé mi-2001 et amplifié les deux années suivantes, l'emploi total a reculé en 2003 (-70 000, soit -0,3 % en glissement annuel), après une augmentation de 0,5 % en 2002. L'emploi salarié est particulièrement orienté à la baisse dans les secteurs industriels : biens d'équipement (-3,3 %), biens de consommation (-3 %), biens intermédiaires (-2,9 %). L'emploi salarié ralentit par ailleurs dans le tertiaire essentiellement marchand (+0,5 % après +1,5 % en 2002) et recule dans le tertiaire essentiellement non marchand (-0,4 %), suite à la baisse du nombre de bénéficiaires des dispositifs d'emplois aidés (emplois jeunes, CES, CEC). Seule la branche construction fait exception, avec une création nette d'emplois plus importante en 2003 (+1,1 %) qu'en 2002 (+0,3 %).

Dans ce contexte, l'augmentation du chômage, au sens du BIT, a été sensible en 2003 (+183 000) comme en 2002 (+153 000), mais s'est infléchie en cours d'année : +130 000 au premier semestre et +53 000 au second. Le taux de chômage au sens du BIT a ainsi atteint 9,9 % de la population active en fin de période. La hausse du chômage a plus particulièrement touché les moins de 25 ans (+0,7 point en glissement contre +0,2 point pour les 50 ans et plus), population qui a subi le recul marqué de l'emploi intérimaire en début d'année 2003.

Le déficit des administrations publiques au sens de Maastricht s'est alourdi pour atteindre 64,3 milliards d'euros soit 4,1 % du PIB, en hausse de 0,9 point par rapport à 2002. La dette publique s'accroît également et s'établit à 63,7 % du PIB soit 5 points de plus qu'en 2002. Cette dégradation est due principalement au ralentissement des recettes (+2,3 %) alors que les dépenses restaient vives (+4 %). Les impôts sur les produits ont sensiblement ralenti (+0,8 % après +5,6 % en 2002), notamment la taxe sur les tabacs et la Taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP) alors que les rentrées de TVA ont progressé de 3 %. Les recettes issues des taxes sur les tabacs et les produits pétroliers ont été limitées par des baisses de consommation importantes, en dépit des hausses de taux intervenues pour les premières en janvier et octobre 2003. Les impôts sur le revenu et le patrimoine ont diminué de 1,1 % en 2003 (après -4,3 % en 2002) notamment ceux versés par les sociétés (-14,3 %) alors que ceux versés par les ménages ont rebondi (+3,1 %). La progression du besoin de financement des administrations publiques, qui est particulièrement nette pour les administrations de Sécurité sociale (*fiche 3*), est cependant à mettre en relation avec la contribution de la consommation effective des administrations publiques à la croissance du PIB en 2003 (0,2 point en volume sur 0,5 point de croissance du PIB) qui a permis, avec le dynamisme relatif de la consommation des ménages soutenue par les transferts sociaux versés par les administrations publiques, à l'activité économique de connaître une évolution positive.

Tableau 1
Éléments d'analyse conjoncturelle

<i>Evolution en %</i>	2002				2003				2002	2003
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4		
Produit Intérieur Brut	0,8	0,6	0,1	-0,1	0,2	-0,3	0,6	0,6	1,1	0,5
Contributions à la croissance du PIB										
Demande intérieure hors stocks	0,5	0,6	0,3	0,3	0,5	0,1	0,5	0,6	1,7	1,6
Variations de stocks	0,4	-0,3	0,1	-0,4	0,1	0,0	-0,1	0,2	-0,2	-0,2
Commerce extérieur	-0,1	0,3	-0,3	0,0	-0,5	-0,4	0,2	-0,3	-0,4	-0,8
Revenu disponible brut des ménages	1,3	0,5	0,3	2,8	-1,0	0,3	1,0	0,8	4,3	2,3
Masse salariale	1,4	0,8	0,4	0,5	0,6	0,3	0,6	0,5	3,6	2,1
Prestations sociales en espèces	1,8	0,8	1,6	0,9	0,9	1,1	1,4	0,7	4,9	4,4
Transferts sociaux en nature	2,5	2,1	1,1	1,6	0,4	0,7	1,1	1,5	6,9	4,2
Prix de la consommation des ménages	0,6	0,4	0,5	0,4	0,8	0,1	0,3	0,5	1,7	1,8
Pouvoir d'achat du RDB	0,8	0,2	-0,2	2,4	-1,8	0,2	0,8	0,3	2,5	0,5
Taux d'épargne des ménages (% du RDB)	16,9	16,5	15,9	17,6	15,5	15,9	16,0	15,8	16,7	15,8
Emploi total *	77		50		-59		-11		127	-70
dont : Emploi salarié branches marchandes	12		22		-50		14		34	-36
Emploi non marchand aidé	17		-29		-47		-60		-13	-107
Chômeurs BIT (variation en milliers)	57		96		130		53		153	183
Taux de chômage au sens du BIT (fin de période)	8,9	9	9,1	9,3	9,6	9,8	9,9	9,9	9**	9,7**
<i>Evolution en %</i>										
Cotisations de salariés	0,8	1,2	1,4	0,7	1,7	0,8	0,8	0,6	5,1	4,5
Cotisations de non salariés	-4	1,7	-0,3	1,1	0,5	0,4	1	-0,2	2,6	2,3
Cotisations sociales employeurs	-0,1	1,4	0,2	0,4	0,7	1,2	0,5	1	3,1	2,9
<i>Niveau en milliards d'euros</i>										
Capacité (+) / besoin (-) de financement des administrations publiques									-49,8	-64,6
Etat	-	-	-	-	-	-	-	-	-58,2	-61,6
Organismes divers d'administration centrale	-	-	-	-	-	-	-	-	9,8	6,5
Administrations publiques locales	-	-	-	-	-	-	-	-	2,7	1,7
Administrations de sécurité sociale	-	-	-	-	-	-	-	-	-4,1	-11,1

* glissements annuels et semestriels, en milliers,

** moyenne annuelle

Source : Insee

Fiche 3 Les administrations publiques

Le secteur des administrations publiques comprend trois sous secteurs : les Administrations publiques centrales (APUC), les administrations publiques locales, et les administrations de Sécurité sociale. On a en outre pour habitude de distinguer au sein des APUC l'État d'une part, et d'autre part les Organismes divers d'administration centrale (ODAC), qui sont les établissements publics de l'État.

En 2003, les dépenses de l'ensemble des administrations publiques s'élèvent à 851 milliards d'euros, soit 54,7 % du PIB après 52,6 % en 2002. Elles progressent en valeur de 4 % par rapport à 2002, après +5,5 % l'année précédente (*tableau 2*). Les *prestations et autres transferts* comptent pour plus de la moitié dans ces dépenses : ils s'élèvent en 2003 à 442 milliards d'euros, ce qui représente 28,4 % du PIB, en progression de 4,6 % après +6 % en 2002. Les recettes s'élèvent à 786,6 milliards d'euros, en progression de 2,3 % après +2 % en 2002. Les *impôts et cotisations sociales* reçues par l'ensemble des administrations publiques sont peu dynamiques depuis 2002, ils augmentent de 2,3 % en 2003 en valeur après +1,8 % l'année précédente pour s'établir à 704,5 milliards d'euros. Hors cotisations imputées, l'ensemble des impôts et cotisations effectives reçus par les administrations publiques s'élèvent à 677 milliards d'euros ce qui représente 43,8 % du PIB. Cette faible progression s'explique par l'atonie des assiettes sur lesquelles sont basées ces recettes : le revenu des ménages et en particulier la masse salariale. Au total les administrations publiques dégagent donc un besoin de financement de 64,6 milliards d'euros, équivalant à 4,1 % du PIB, niveau supérieur à la norme de 3 % autorisée par le pacte de stabilité. Ce besoin de financement s'est accru par rapport à 2002 où il atteignait 49,8 milliards d'euros (*tableau 2*).

S'agissant des administrations publiques centrales, les dépenses de l'État s'élèvent à 355 milliards d'euros et ses recettes à 293 milliards (*tableau 3*). D'une part, les dépenses de l'État ne progressent que de 1 % en valeur en 2003 après +6,5 % en 2002, en particulier les deux principaux postes que sont les prestations et autres transferts (179 milliards d'euros en 2003), dont une partie entre dans le champ de la protection sociale (*fiche 7*), et les dépenses de fonctionnement qui ne progressent que de 0,9 % (129 milliards d'euros en 2003). D'autre part, les recettes de l'État stagnent après avoir légèrement diminué en 2002 (-0,8 %). En conséquence, son déficit s'accroît de 3,3 milliards par rapport à l'année précédente, après 23,8 milliards en 2002. L'État est le secteur qui contribue le plus fortement au déficit de l'ensemble des administrations publiques en niveau, avec un besoin de financement de 61,6 milliards d'euros, soit 4,0 % du PIB. Les Organismes divers d'administrations centrales (ODAC), qui comprennent entre autres la CADES et le fonds de réserve des retraites, dégagent une capacité de financement de 6,5 milliards d'euros. Leurs dépenses s'élèvent à 59 milliards d'euros (7 % du total) et leurs recettes, constituées au 2/3 de transferts, à 65,4 milliards. Le solde dégagé par les ODAC demeure positif mais sensiblement moins que l'année précédente (*tableau 1*), suite notamment à la diminution de l'excédent du Fonds de réserve des retraites (-2,1 milliards).

Les dépenses des Administrations publiques locales (APUL) s'élèvent à 163 milliards d'euros (19 % du total). Les prestations et autres transferts versés par les APUL s'élèvent à 35,5 milliards d'euros, demeurant très dynamiques (+7,6% en 2003), sous l'effet de la montée en charge de l'Aide personnalisée d'autonomie (Apa) versée par les départements depuis 2002. Leurs recettes s'élevant à 164,7 milliards (+4,6 %), les APUL dégagent un solde légèrement positif (1,7 milliard d'euros, *tableau 3*).

Les dépenses des administrations de Sécurité sociale (ASSO) s'élèvent en 2003 à 393 milliards d'euros (soit 46 % du total) et leurs recettes à 382 milliards d'euros, soit 48,5 % de l'ensemble des recettes des administrations publiques (*tableau 3*). Dans un contexte de croissance ralentie et de montée du chômage, les dépenses des administrations de Sécurité sociale ont été très dynamiques (+5,3 %, après +6,3 % en 2002). Les *prestations et autres transferts*, qui en représentent 79 %, progressent de 5,2 % en valeur après +5,7 % en 2002 (*tableau 3*). La principale ressource des administrations de Sécurité sociale, les *impôts et cotisations sociales*, progresse quant à elles de 3,3 %, sous l'effet d'une hausse des taux de cotisations Unedic. Le déficit des administrations de Sécurité sociale s'est donc accentué en 2003, s'établissant à -11,1 milliards d'euros après -4,1 milliards en 2002. Cette évolution est due en grande partie au Régime général de Sécurité sociale, et notamment à la branche maladie, dont les remboursements ont augmenté de 7,1 % en 2003. Si le déficit des administrations de Sécurité sociale demeure nettement inférieur en niveau à celui de l'État, il contribue sensiblement à la dégradation du solde d'ensemble des administrations publiques, avec un besoin de financement qui s'accroît de 0,4 point de PIB en 2003 (*tableau 1 et graphique 1*).

Tableau 1
Capacité (+) ou besoin (-) de financement des administrations publiques

	En % du PIB			
	2000	2001	2002	2003
État	-2,5%	-2,3%	-3,8%	-4,0%
Organismes divers d'administration centrale	0,3%	0,4%	0,6%	0,4%
Administrations publiques locales	0,2%	0,1%	0,2%	0,1%
Administrations de sécurité sociale	0,5%	0,3%	-0,3%	-0,7%
Administrations publiques	-1,4%	-1,5%	-3,3%	-4,1%

Source : Insee, Comptes nationaux

Tableau 2
Recette, dépenses et soldes des administrations publiques

	Niveau en Mds d'euros				Évolution		
	2000	2001	2002	2003	2001	2002	2003
DÉPENSES							
Dépenses de fonctionnement	273,4	282,1	298,7	308,7	3,2%	5,9%	3,3%
Intérêts	45,7	47,5	48,1	47,3	4,1%	1,2%	-1,6%
Prestations et autres transferts	381,6	398,7	422,7	442,1	4,5%	6,0%	4,6%
Acquisitions nettes d'actifs non financiers	47,4	47,6	48,9	53,1	0,4%	2,9%	8,5%
Total des dépenses	748,0	775,8	818,4	851,1	3,7%	5,5%	4,0%
RECETTES							
Recettes de production	49,7	52,1	55,7	58,2	4,8%	6,9%	4,4%
Revenus de la propriété	8,9	10,9	10,1	9,1	22,6%	-7,0%	-10,8%
Impôts et cotisations sociales	655,6	676,7	689,0	704,5	3,2%	1,8%	2,2%
Autres transferts	13,8	13,5	13,7	14,8	-2,1%	1,6%	8,1%
Total des recettes	728,0	753,3	768,6	786,6	3,5%	2,0%	2,3%
Capacité (+) ou besoin (-) de financement	-20,0	-22,5	-49,8	-64,6			

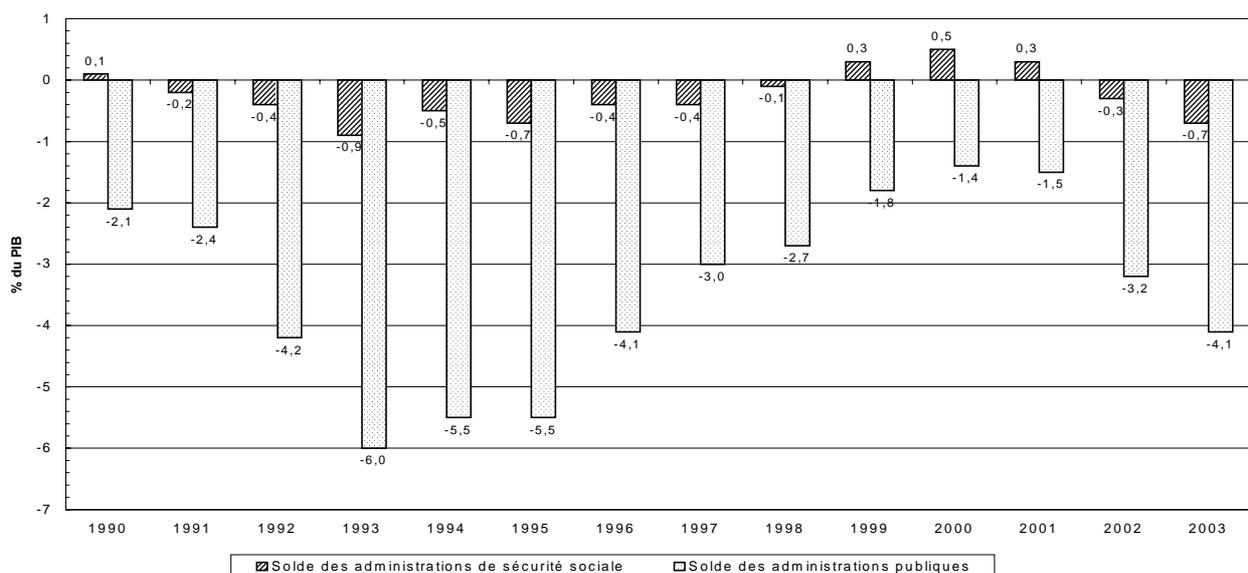
Source : Insee, Comptes nationaux

Tableau 3
Recettes, dépenses et soldes par sous secteur des administrations publiques en 2003

	En milliards d'euros				
	État	ODAC	APUL	ASSO	Total APU
Dépenses de fonctionnement	128,9	19,9	86,4	73,4	308,7
Intérêts	38,7	2,9	4,7	1,0	47,3
Prestations et autres transferts	179,2	32,2	35,5	314,0	442,1
Acquisitions nettes d'actifs non financiers	8,2	3,8	36,3	4,7	53,1
Total des dépenses	355,0	58,9	163,0	393,0	851,1
Recettes de production	9,3	7,4	26,0	15,5	58,2
Revenus de la propriété	4,1	1,4	2,2	1,4	9,1
Impôts et cotisations sociales	269,4	14,4	80,2	340,5	704,5
Autres transferts	10,6	42,1	56,3	24,5	14,8
Total des recettes	293,4	65,4	164,6	381,9	786,6
Capacité (+) ou besoin (-) de financement	-61,6	6,5	1,7	-11,1	-64,6

Source : Insee, Comptes nationaux

Graphique 1
Contribution du solde des administrations de Sécurité sociale au solde des administrations publiques



Source : Insee, Comptes nationaux

Fiche 4

Les prestations de protection sociale par risque et par nature

Une croissance rapide des prestations, différenciée selon le risque

Les prestations de protection sociale atteignent 465 milliards d'euros en 2003. Elles ont progressé de +4,9 % en valeur et de +2,8 % en volume en 2003 (*tableau 1*), soit un rythme de croissance toujours rapide, quoiqu'en léger ralentissement par rapport à l'année précédente (+5,6 % en valeur, et +3,7 % en volume).

Cette tendance s'explique par la poursuite de la vive progression des prestations associées au risque *maladie* (+6,1 % en valeur), elle-même liée à l'augmentation des dépenses de santé dans leur ensemble (+6,6 %, *fiche 11*). Les prestations versées au titre de la *vieillesse* et de la *survie*, qui représentent la part la plus importante des dépenses de protection sociale, restent également sur leur rythme de hausse tendancielle (+4,1 % pour l'ensemble *vieillesse – survie*, et +4,2 % pour les seules prestations *vieillesse*), en raison notamment de la mise en place de l'Allocation personnalisée d'autonomie (Apa), et malgré la croissance modérée du nombre de retraités avec l'arrivée à l'âge de la retraite des générations peu nombreuses nées pendant la seconde guerre mondiale (*fiche 12*). Les dépenses afférentes à l'emploi, et en particulier aux indemnités de chômage (+9,8 % pour l'ensemble des prestations de ce risque, +10,0 % pour l'ensemble des prestations chômage, +14,4 % pour les seules indemnités du régime d'assurance chômage) concourent de façon significative à l'évolution de l'ensemble des prestations de protection sociale dans un contexte de difficultés du marché de l'emploi (*fiche 14*). De même, les prestations liées à la *pauvreté* et à l'*exclusion sociale* sont en progression sensible (+6,8 % en 2003, et +8,7 % pour le seul RMI, (*fiche 16*). La progression est plus mesurée pour le risque *maternité – famille* (*fiche 13*) et *logement* (*fiche 15*), en hausse respectivement de +0,9 et +1,8 % en valeur, sous l'effet d'une augmentation limitée des effectifs de bénéficiaires des prestations familiales et des aides au logement.

La structure des prestations par risque s'est peu modifiée depuis une quinzaine d'années (*graphique 1*). Le risque *vieillesse – survie* est la plus important des risques de la protection sociale, et est resté globalement stable depuis 1990 (42,9 % en 2003 contre 42,7 % en 1990). On note une progression de plus d'un point de la part du risque *santé*, passé de 34,1 % à 35,3 % de l'ensemble des prestations de protection sociale sous l'effet de la croissance rapide des dépenses de santé. Enfin, la diminution relative de la part du risque *maternité – famille* a été partiellement compensée par la progression des risques *logement* et *pauvreté – exclusion sociale*, le risque *emploi* ayant quant à lui reculé sans qu'il soit aisé de distinguer dans son évolution l'effet de la conjoncture économique de celle de la réglementation de l'assurance chômage.

Les prestations sous conditions de ressources

Certaines prestations sont attribuées aux ménages sous réserve que leurs ressources ne dépassent pas un plafond fixé par la réglementation, variable selon la prestation considérée. Au total, les prestations sous conditions de ressources représentent 11,4 % de l'ensemble des prestations de protection sociale en 2003 (*tableau 2*). Cette part tend à augmenter lentement depuis 1990, sous l'effet de la montée en charge des aides au logement et du revenu minimum d'insertion.

La part relative des prestations sous conditions de ressources est très différente selon les risques : de 100 % pour le logement, cette part est de 32 % pour la famille, et elle est inférieure à 10 % pour l'emploi et à 5 % pour la santé et la *vieillesse*.

Au sein du risque *santé*, seul le risque *invalidité* comprend une part significative de prestations sous conditions de ressources. La principale prestation de ce type étant est l'Allocation aux adultes handicapés (AAH). La part des prestations sous conditions de ressources au sein du risque *vieillesse* et *survie* a quant à elle diminué régulièrement de 1990 à 2001 (de 4,7 % à 3,2 %), en raison de la diminution régulière du nombre des bénéficiaires des prestations composant le « minimum vieillesse ».

La part des prestations *maternité et famille* versées sous conditions de ressources atteint 31,7 % en 2003. La faible progression de cette part depuis une dizaine d'années – à l'exception de l'année 1998 qui vit la mise temporaire des allocations familiales sous conditions de ressources –, est liée au développement depuis la loi « famille » de 1994, de prestations attribuées indépendamment des ressources du ménage : Allocation de garde d'enfant à domicile (AGED), Aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée (AFEAMA), Allocation parentale d'éducation (APE). Ce mouvement a cependant connu des interruptions certaines années, comme en 1996 où le passage sous condition de ressources de l'APJE « courte » a entraîné une reprise de la part des prestations du risque *maternité – famille* versées sous conditions de ressources.

Trois allocations constituent l'ensemble des allocations sous conditions de ressources liées à l'emploi : l'Allocation de solidarité spécifique (ASS), l'Allocation spécifique d'attente (ASA), remplacée en avril 2002 par l'Allocation équivalent retraite (AER), et l'Allocation d'insertion (AI). Ayant atteint 9,2 % en 1999, la part des prestations sous conditions de ressources dans le total du risque *emploi – chômage* a diminué jusqu'à 6,9 % en 2003 sous l'effet de l'extension de la couverture des demandeurs d'emploi par le régime d'assurance.

Enfin, les prestations liées au risque *logement* et au risque *pauvreté – exclusion sociale* sont exclusivement des prestations sous conditions de ressources.

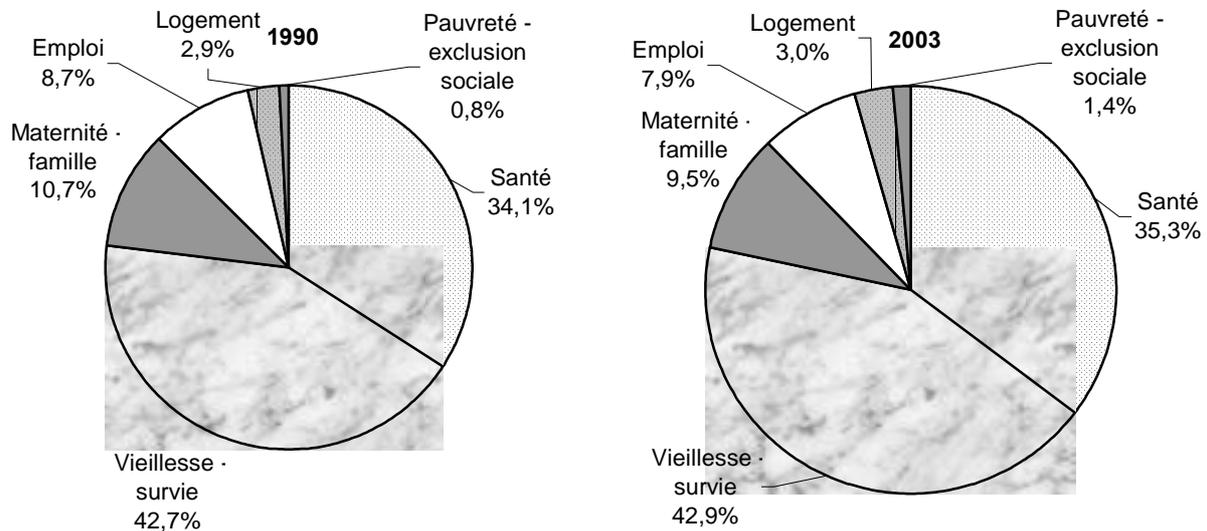
Tableau 1
Les prestations par risque en 2003

Montants en millions d'euros courants	1990	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
SANTÉ	91 348	115 085	119 624	121 732	126 659	129 829	137 293	145 095	154 789	164 215
VIEILLESSE - SURVIE	114 513	149 277	155 732	160 433	165 832	171 512	176 546	183 673	191 677	199 625
MATERNITE - FAMILLE	28 798	36 263	37 321	39 035	39 213	40 361	41 114	42 397	43 563	43 949
EMPLOI	23 384	26 985	28 470	28 530	28 640	28 643	28 658	29 861	33 597	36 877
LOGEMENT	7 733	11 046	11 285	11 607	11 965	12 267	12 400	12 811	13 588	13 832
PAUVRETE - EXCLUSION SOCIALE	2 160	4 222	4 463	4 709	5 162	5 612	5 651	5 819	6 085	6 501
ENSEMBLE DES PRESTATIONS	267 937	342 878	356 886	366 048	377 470	388 224	401 662	419 656	443 300	464 999
Evolution annuelle en euros courants (en %)	2003/1990 (1)	2003/95 (1)	96/95	97/96	98/97	99/98	2000/1999	2001/2000	2002/2001	2003/2002
SANTÉ	4,6	4,5	3,9	1,8	4,0	2,5	5,7	5,7	6,7	6,1
VIEILLESSE - SURVIE	4,4	3,7	4,3	3,0	3,4	3,4	2,9	4,0	4,4	4,1
MATERNITE - FAMILLE	3,3	2,4	2,9	4,6	0,5	2,9	1,9	3,1	2,7	0,9
EMPLOI	3,6	4,0	5,5	0,2	0,4	0,0	0,1	4,2	12,5	9,8
LOGEMENT	4,6	2,9	2,2	2,9	3,1	2,5	1,1	3,3	6,1	1,8
PAUVRETE - EXCLUSION SOCIALE	8,8	5,5	5,5	5,7	9,6	8,7	0,7	3,0	4,6	6,8
ENSEMBLE DES PRESTATIONS	4,3	3,9	4,1	2,6	3,1	2,8	3,5	4,5	5,6	4,9
Evolution annuelle en termes réels (en %)	2003/1990 (1)	2003/95 (1)	96/95	97/96	98/97	99/98	2000/1999	2001/2000	2002/2001	2003/2002
SANTÉ	2,7	3,1	2,0	0,4	3,3	2,1	4,2	4,0	4,7	4,0
VIEILLESSE - SURVIE	2,5	2,2	2,4	1,6	2,6	3,0	1,4	2,4	2,4	2,1
MATERNITE - FAMILLE	1,4	1,0	1,0	3,1	-0,2	2,5	0,4	1,5	0,8	-1,1
EMPLOI	1,7	2,5	3,5	-1,2	-0,3	-0,4	-1,4	2,6	10,4	7,6
LOGEMENT	2,7	1,4	0,3	1,4	2,4	2,1	-0,4	1,7	4,1	-0,2
PAUVRETE - EXCLUSION SOCIALE	6,9	4,1	3,5	4,3	8,8	8,3	-0,8	1,4	2,6	4,7
ENSEMBLE DES PRESTATIONS	2,4	2,4	2,1	1,2	2,4	2,4	1,9	2,8	3,7	2,8

(1) Évolution moyenne par an

Source : Drees, Comptes de la protection sociale

Graphique 1
Les prestations de protection sociale par risque en 2003



Source : Drees, Comptes de la protection sociale

Tableau 2
Les prestations selon leur nature en 2003

	1990	1995	2000	2001	2002	2003
SANTÉ (Maladie + Invalidité + AT)	91 348	115 085	137 293	145 095	154 789	164 215
dont prestations sous condition de ressources	3 557	4 982	6 853	7 265	7 677	7 814
Part des prestations sous condition de ressources	3,9%	4,3%	5,0%	5,0%	5,0%	4,8%
VIEILLESSE - SURVIE	114 513	149 277	176 546	183 673	191 677	199 625
dont prestations sous condition de ressources	5 390	6 067	5 668	5 919	7 138	8 468
Part des prestations sous condition de ressources	4,7%	4,1%	3,2%	3,2%	3,7%	4,2%
MATERNITE - FAMILLE	28 798	36 263	41 114	42 397	43 563	43 949
dont prestations sous condition de ressources	8 301	10 962	12 805	12 940	13 464	13 941
Part des prestations sous condition de ressources	28,8%	30,2%	31,1%	30,5%	30,9%	31,7%
EMPLOI	23 384	26 985	28 658	29 861	33 597	36 877
dont prestations sous condition de ressources	1 826	2 084	2 568	2 415	2 538	2 551
Part des prestations sous condition de ressources	7,8%	7,7%	9,0%	8,1%	7,6%	6,9%
LOGEMENT	7 733	11 046	12 400	12 811	13 588	13 832
dont prestations sous condition de ressources	7 733	11 046	12 400	12 811	13 588	13 832
Part des prestations sous condition de ressources	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
PAUVRETE - EXCLUSION SOCIALE	2 160	4 222	5 651	5 819	6 085	6 501
dont prestations sous condition de ressources	2 160	4 222	5 651	5 819	6 085	6 501
Part des prestations sous condition de ressources	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
TOTAL DES PRESTATIONS SOCIALES	267 937	342 878	401 662	419 656	443 300	464 999
dont prestations sous condition de ressources	28 967	39 363	45 946	47 169	50 491	53 107
Part des prestations sous condition de ressources	10,8%	11,5%	11,4%	11,2%	11,4%	11,4%

Source : Drees, Comptes de la protection sociale

Fiche 5

La structure des ressources de la protection sociale

Première composante des ressources de la protection sociale hors transferts, les cotisations sociales reçues par les régimes de protection sociale se sont élevées en 2003 à 323,2 milliards d'euros (*tableau 1 et graphique 1*). Elles représentent ainsi 67,2 % des ressources hors transferts (*fiche 17*). En leur sein, les cotisations sociales effectives à la charge des employeurs tiennent la première place (280,7 milliards d'euros, soit 37,1 % de l'ensemble des ressources hors transferts), suivies par les cotisations sociales effectives à la charge des salariés (83,6 milliards d'euros, soit 17,4 % de l'ensemble des ressources). Les cotisations sociales effectives à la charge des non salariés s'élèvent à 17,4 milliards d'euros, et représentent 3,6 % de l'ensemble des ressources. Depuis la substitution de la CSG aux cotisations d'assurance maladie en 1998, les cotisations sociales assises sur les prestations ne représentent plus qu'un montant négligeable de recettes pour les régimes de protection sociale. Il y a enfin lieu de mentionner le poids des cotisations sociales fictives (42,5 milliards d'euros, soit 8,8 % de l'ensemble des ressources), qui correspondent à la contrepartie de prestations versées directement aux salariés par leurs employeurs, qu'il s'agisse de dispositifs légaux de protection sociale – comme le régime de retraite des agents titulaires de la fonction publique de l'État – ou de dispositifs extra-légaux.

Les impôts et taxes affectés sont des prélèvements obligatoires explicitement dédiés, comme par exemple la CSG, au financement de la protection sociale. Les contributions publiques correspondent quant à elles aux dotations directes des budgets de l'État et des collectivités locales au financement des prestations de protection sociale. Les impôts et taxes affectés à des régimes de protection sociale se sont élevés à 91,4 milliards d'euros en 2003 (*fiche 18*), et représentent désormais 19 % des ressources de la protection sociale hors transferts (*tableau 1 et graphique 1*). Les contributions publiques ont atteint 53,7 milliards d'euros et assurent ainsi 11,2 % des ressources hors transferts (*fiche 19*). Les autres postes de ressources, les produits financiers et les autres ressources, atteignent des montants relativement faibles, respectivement 0,9 % et 1,8 % de l'ensemble des ressources hors transferts.

La structure des ressources de la protection sociale a été profondément modifiée depuis une quinzaine d'années (*graphique 1*). En particulier, le poids des cotisations sociales dans l'ensemble des ressources hors transferts a reculé de plus de 12 points entre 1990 et 2003 (67,2 % en 2003, contre 79,5 % en 1990), suite à la mise en place de la CSG et au développement des exonérations de cotisations sociales en faveur des entreprises dans le cadre de l'allègement du coût des emplois faiblement qualifiés, puis de la mise en œuvre de la réduction de la durée légale du travail (*fiche 17*). Une partie de ces exonérations de cotisations sociales a été compensée à la Sécurité sociale par l'affectation de recettes fiscales spécifiques, et de plus l'année 1998 a vu la substitution directe de l'essentiel des cotisations sociales d'assurance maladie à la charge des salariés par la Contribution sociale généralisée (CSG, *fiche 18*). Ces deux mouvements expliquent la forte croissance de la part des impôts et taxes affectés dans les ressources hors transferts de la protection sociale (19 % en 2003, contre 3,1 % en 1990). Cette croissance s'est cependant accompagnée d'une réduction des contributions publiques (11,2 % en 2003 contre 13,9 % en 1990), qui réduit quelque peu la portée de cette fiscalisation du financement de la protection sociale.

Pour mesurer l'ampleur des changements de la structure du financement de la protection sociale depuis le début des années quatre-vingt dix, il est possible de calculer ce qu'aurait été en 2003 la répartition des ressources hors transferts en appliquant la structure de 1990, et de comparer avec la répartition des ressources effectivement observée en 2003 (*tableau 2*). On constate que les changements de la structure du financement de la protection sociale entre 1990 et 2003 ont eu pour effet de réduire de 59,2 milliards d'euros le montant des cotisations sociales – effectives et fictives – perçues par les régimes de protection sociale, de réduire également de 13 milliards d'euros le montant des contributions publiques, et d'augmenter de 76,5 milliards d'euros le montant des impôts et taxes affectés à la protection sociale. Cette évaluation est certes fragile, car elle ne tient pas compte des évolutions respectives des assiettes des différentes ressources, qui ont pu, indépendamment des changements de la législation du financement de la protection sociale, peser sur la structure des ressources. Cependant, comme la masse des salaires bruts a progressé entre 1990 et 2003 à un rythme annuel moyen très proche de celui du PIB (3,5 % en moyenne par an, contre 3,4 % pour le PIB, *fiche 17*), les écarts de croissance entre les diverses assiettes au cours de cette période sont probablement réduits, et l'estimation précédente peut être jugée raisonnable. Plus fondamentalement, ces changements de la structure juridique des prélèvements ne préjugent pas de leur incidence économique effective sur les salaires et l'emploi, dans la mesure où la CSG, principal prélèvement substitué aux cotisations sociales, est majoritairement assise elle aussi sur la masse salariale (*fiche 18*).

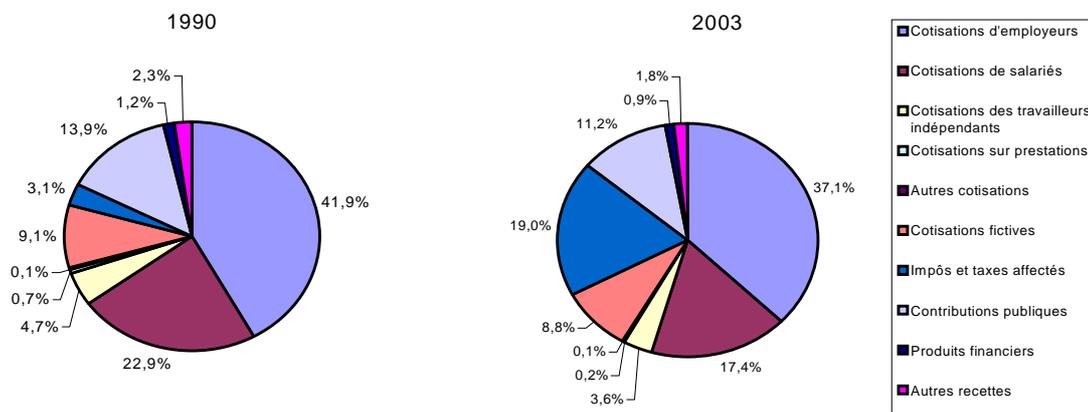
Tableau 1
Évolution des ressources de la protection sociale, hors transferts

en millions d'euros

	1990	1995	2000	2001	2002	2003
Cotisation totales	227 362	266 699	289 120	300 912	312 610	323 238
Cotisations effectives	201 464	233 987	250 494	260 762	271 117	280 727
Cotisations d'employeurs	119 988	135 930	161 262	166 950	172 943	178 512
Cotisations de salariés	65 582	80 576	72 984	76 109	80 003	83 628
Cotisations des travailleurs indépendants	13 469	14 419	15 213	16 591	17 029	17 423
Cotisations sur prestations	2 073	2 442	736	750	761	745
Autres cotisations	352	620	299	362	381	419
Cotisations fictives	25 898	32 712	38 626	40 150	41 493	42 511
Impôts et taxes affectés	8 913	25 663	80 814	87 200	89 239	91 443
Contributions publiques	39 678	51 018	51 638	49 932	53 134	53 709
Produits financiers	3 413	3 699	3 815	4 162	4 109	4 216
Autres recettes	6 669	8 928	8 311	8 650	8 506	8 513
TOTAL DES RESSOURCES	286 035	356 007	433 698	450 857	467 598	481 119

Source : Drees, Comptes de la protection sociale

Graphique 1
Structure des ressources de la protection sociale, en 1990 et en 2003



Source : Drees, Comptes de la protection sociale

Tableau 2
Impact des changements de la structure des ressources de la protection sociale entre 1990 et 2003

en millions d'euros

	Structure des ressources en 2003 (1)	Ressources en 2003 à structure de 1990 (2)	Ecart (1) - (2)
Cotisations sociales effectives	280 727	338 868	-58 141
Cotisations sociales fictives	42 511	43 561	-1 051
Impôts et taxes affectés	91 443	14 992	76 451
Contributions publiques	53 709	66 739	-13 030
Produits financiers	4 216	5 741	-1 525
Autres recettes	8 513	11 217	-2 704
Ensemble des ressources hors transferts	481 119	481 119	0

Source : Drees, Comptes de la protection sociale

Fiche 6 L'intervention des différents régimes de protection sociale

Les régimes de protection sociale

Les régimes de la protection sociale sont des organismes ou institutions gérant un système de prévoyance collective en relation avec un des risques de la protection sociale. Ces régimes peuvent être séparés selon la nature principale de leur financement. On distingue ainsi :

- les régimes alimentés par des prélèvements obligatoires : il s'agit en premier lieu des régimes d'assurances sociales qui sont financés principalement par des cotisations sociales ainsi que par des transferts et des impôts et taxes affectés, ainsi que les régimes d'intervention sociale des pouvoirs publics financés par l'impôt ;

- les régimes dont les ressources proviennent de cotisations volontaires ou de dons comme les régimes d'employeurs, les régimes de la mutualité, de la retraite supplémentaire et de la prévoyance et les régimes d'intervention sociale des Institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

Il est également possible d'analyser ces régimes au moyen de la distinction entre deux notions fondamentales de la protection sociale :

- l'assurance sociale, qui regroupe des régimes pour lesquels il existe une correspondance entre les droits à prestation consentis aux assurés et les contributions qui leur sont ou leur ont été demandées. Ils sont organisés de façon collective, pour le compte d'un groupe de personnes affiliées au régime. La majorité des régimes d'assurances sociales répondent à cette définition ;

- l'assistance sociale, qui englobe les prestations qui ne sont subordonnées ni à l'affiliation à un régime, ni à un circuit de cotisations. Les régimes d'intervention sociale des pouvoirs publics et ceux des ISBLSM entrent typiquement dans ce cadre.

Les prestations versées et les ressources reçues par les différents régimes

Les régimes d'assurances sociales, avec près de 388 milliards d'euros de prestations, soit 80,7 % du montant total des prestations de protection sociale en 2003) sont prépondérants dans le système de protection sociale. À lui seul le Régime général de la Sécurité sociale verse près de la moitié (46,1 %) des prestations, soit 214,5 milliards (tableau 1).

Les régimes d'employeurs (2,3 % du total des prestations) versent des prestations qualifiées d'extra-légales, liées au contrat de travail établi dans le cadre de conventions collectives ou d'accords d'entreprises. Versées directement par l'employeur, ce sont principalement des prestations familiales, des compléments d'indemnités journalières, des indemnités de licenciement. Les prestations versées par les régimes de la mutualité, de la retraite supplémentaire et de la prévoyance (21 milliards d'euros) se partagent quasi-exclusivement entre les risques *santé* (15,9 milliards d'euros) et *vieillesse – survie* (4,9 milliards d'euros). Leur part dans le total des prestations versées (4,5 %), est en croissance régulière depuis plusieurs années. Globalement, la part des organismes privés – soit l'ensemble formé par les régimes d'employeurs et les régimes mutualistes, de prévoyance et de retraite supplémentaire – dans l'ensemble des prestations sociales (hors prestations de services sociaux) versées aux ménages a progressé d'un peu plus d'un point depuis 1981, passant de 6,5 % à 7,6 % (fiche 8).

Les régimes d'intervention sociale des pouvoirs publics développent des actions de solidarité nationale en faveur de populations ciblées ainsi que dans des domaines spécifiques, comme le logement ou la formation. On distingue ainsi les prestations versées par l'État telles que le RMI, des prestations sociales gérées par des fonds spécialisés classés dans les Organismes divers d'administration centrale (ODAC), et le régime des collectivités locales qui retrace principalement l'action sociale des collectivités locales. Les soins de santé, l'allocation compensatrice versée aux handicapés et aux personnes âgées, la prestation spécifique dépendance à laquelle se substitue à partir de 2002 l'allocation personnalisée d'autonomie, les frais d'hébergement des handicapés et des personnes âgées et l'aide sociale à l'enfance constituent les principaux domaines d'intervention des collectivités locales. Ainsi, tous les risques son-ils concernés à un titre ou un autre par les régimes d'intervention sociale des pouvoirs publics qui représentent, avec 44,3 milliards d'euros, 9,5 % du total des prestations.

Enfin, l'intervention des régimes d'intervention sociale des ISBLSM est tournée vers la protection de certaines catégories fragiles de la population, essentiellement au titre d'actions caritatives ou d'aide aux victimes de catastrophes naturelles. Le risque *pauvreté – exclusion sociale* y est prédominant (1,1 milliard d'euros sur 1,3 milliard au total).

Concernant les ressources, les cotisations sociales (323 milliards d'euros en 2003) sont reçues à 90 % par les régimes d'assurances sociales, les 10 % restantes étant reçues par les régimes directs d'employeurs, par le biais des cotisations fictives (10,5 milliards d'euros), contrepartie des prestations directes d'employeurs qu'ils versent, et par les régimes de la mutualité, de la retraite supplémentaire et de la prévoyance, qui perçoivent 21 milliards de cotisations en 2003 (soit 6,5 % du total). Les impôts et taxes affectés (91,4 milliards d'euros en 2003) sont reçus quasi exclusivement par les régimes d'assurances sociales (88,3 milliards d'euros), en premier lieu par le Régime général (51 milliards) et par les autres régimes de Sécurité sociale (28 milliards d'euros), notamment par les fonds de financement (25 milliards). Les contributions publiques (53,7 milliards d'euros) constituent pour les trois quarts une ressource des régimes d'intervention sociale des pouvoirs publics qui recouvre l'intervention de leurs budgets généraux en faveur du financement des prestations qu'ils versent (41,3 milliards d'euros). Les transferts entre régimes qui s'élèvent à 84,4 milliards d'euros en 2003 sont à 95 % des mouvements internes aux régimes d'assurances sociales, découlant des mécanismes de compensations entre régimes, ou de prises en charge de cotisations ou de prestations (fiche 19).

Tableau 1

Structure par régime du Compte de la protection sociale en 2003

En millions d'euros

COMPTES DE LA PROTECTION SOCIALE EN 2003												
EMPLOIS	Assurances sociales							Régimes d'em- ployeurs	Régimes de la mutualité, de la retraite supplémentaire et de la prévoyance	Régimes d'intervention sociale des pouvoirs publics	Régimes d'intervention sociale des ISBLSM	TOTAL
	Régimes de la Sécurité sociale					Régimes d'indemnisation du chômage	Total Assurances sociales					
	Régime général	Régimes des non salariés	Régimes complé- mentaires	Autres régimes	Total							
Prestations de protection sociale	214 470	29 294	46 935	71 747	362 446	25 342	387 788	10 564	21 013	44 297	1 336	464 999
Prestations sociales	173 885	25 006	46 935	68 547	314 373	25 342	339 715	10 564	21 013	42 129	884	414 306
<i>dont prestations en espèces</i>	110 045	18 233	46 845	63 070	238 193	25 199	263 392	9 721	7 484	21 787	884	303 269
<i>dont prestations en nature</i>	63 840	6 773	90	5 477	76 180	143	76 323	843	13 529	20 342	0	111 037
Prestations de services sociaux	40 585	4 288	0	3 200	48 073	0	48 073	0	0	2 168	452	50 693
Frais de gestion	8 856	1 390	1 709	936	12 891	1 361	14 252	0	4 204	0	0	18 456
Transferts	21 980	1 252	6 897	48 375	78 504	2 225	80 729	0	0	3 699	0	84 428
Frais financiers	321	1	21	16	359	112	471	0	557	0	0	1 028
Autres dépenses	957	128	109	234	1 428	405	1 833	0	2 677	0	0	4 510
TOTAL	246 584	32 065	55 671	121 308	455 628	29 445	485 073	10 564	28 451	47 996	1 336	573 421
RESSOURCES												
Cotisations totales	143 722	12 383	51 450	59 183	266 738	24 922	291 660	10 564	21 013	0	0	323 238
Cotisations effectives	143 722	12 383	51 450	27 237	234 792	24 922	259 714	0	21 013	0	0	280 727
cotisations d'employeurs	112 985	0	31 148	17 047	161 180	15 344	176 524	0	1 988	0	0	178 512
cotisations de salariés	26 542	0	20 302	9 825	56 669	9 578	66 247	0	17 381	0	0	83 628
autres cotisations effectives	4 195	12 383	0	365	16 943	0	16 943	0	1 644	0	0	18 587
Cotisations fictives	0	0	0	31 946	31 946	0	31 946	10 564	0	0	0	42 511
Impôts et taxes	50 954	8 063	0	27 946	86 963	1 348	88 311	0	0	3 132	0	91 443
Transferts	36 162	9 026	9 638	25 915	80 741	108	80 849	0	0	3 579	0	84 428
Contributions publiques	4 835	1 691	296	5 484	12 306	118	12 424	0	0	41 285	0	53 709
Produits financiers	507	258	558	80	1 403	11	1 414	0	2 802	0	0	4 216
Autres recettes	1 689	347	186	364	2 586	151	2 737	0	4 440	0	1 336	8 513
TOTAL	237 869	31 768	62 128	118 972	450 737	26 658	477 395	10 564	28 255	47 996	1 336	565 547
SOLDE :	-8 715	-297	6 457	-2 336	-4 891	-2 787	-7 678	0	-196	0	0	-7 874

ISBLSM : Institutions sans but lucratif au service des ménages

Source : Drees, Comptes de la protection sociale

Fiche 7

L'intervention des administrations publiques centrales dans la couverture des risques de la protection sociale

L'État intervient à un double titre dans la couverture des risques de la protection sociale :

- en premier lieu, en tant qu'employeur, il verse à ses agents certaines prestations sociales, qu'il s'agisse de prestations légales – essentiellement les pensions civiles et militaires, y compris celles des anciens agents de France Telecom et de La Poste – ou extra-légales comme le supplément familial de traitement versé aux agents publics qui ont des enfants à charge, qui s'ajoutent aux prestations familiales légales ;
- en second lieu, en tant que puissance publique garante de la solidarité nationale, il verse des prestations au titre de sa fonction d'intervention sociale ; les prestations servies dans ce cadre sont pour l'essentiel, au contraire de celles versées par les régimes d'assurance sociale dont une grande part obéit à une logique de contributivité, destinées à des ménages aux ressources modestes – ce qui explique qu'elles soient dans leur grande majorité soumises à conditions de ressources et ont même dans certains cas un caractère différentiel – et sans exiger des bénéficiaires des conditions de contribution ou d'affiliation à des régimes sociaux.

Toutefois, l'État délègue parfois certaines de ces missions de solidarité nationale à des établissements publics : c'est notamment le cas pour la Couverture maladie universelle (CMU) complémentaire, les allocations de solidarité spécifique et d'insertion, ainsi que des aides au logement, dont le financement est confié à des établissements publics créés expressément à cette fin (le Fonds de financement de la CMU, le Fonds de solidarité, le Fonds national d'aide au logement et le Fonds national de l'habitat). Ces établissements publics bénéficiant de subventions du budget de l'État qui couvrent une part déterminante des prestations qu'ils financent, il paraît dès lors logique de regrouper ses interventions avec celles des Organismes divers d'administration centrale (ODAC), et de considérer la contribution de l'ensemble des administrations publiques centrales à la couverture des risques sociaux.

Dans la plupart des cas, l'État et les ODAC n'assurent pas eux-mêmes le service des prestations d'intervention sociale, mais le délèguent à des organismes disposant de réseaux d'accueil des bénéficiaires : les caisses primaires d'assurance maladie pour la CMU complémentaire, les caisses d'allocations familiales pour l'allocation de parent isolé, les aides au logement et le revenu d'insertion, les Assedic pour les allocations de solidarité spécifique et d'insertion. Indépendamment des enjeux de trésorerie que ces délégations peuvent créer, ces prestations sont traitées dans les Comptes de la protection sociale en prestations versées selon les cas par l'État ou les ODAC, et non en prestations versées par les régimes auxquels le service de ces prestations est délégué et en transferts de l'État et des ODAC à ces régimes.

Ainsi définie, l'intervention des administrations publiques centrales dans le versement des prestations de protection sociale s'est élevée à 60,6 milliards d'euros en 2003 (*tableau 1*). Ce montant représente 13 % du total des prestations de protection sociale. Au sein de cet agrégat, les prestations directes d'employeurs représentent 31,1 milliards d'euros, soit 51,3 % du total, et sont constituées pour l'essentiel des pensions civiles et militaires. Les prestations versées au titre de l'intervention sociale des pouvoirs publics centraux s'élèvent à 29,6 milliards d'euros, et se répartissent à parts presque égales entre l'État et les ODAC. L'État, avec 14,2 milliards d'euros, prend en charge notamment la garantie de ressources en faveur des travailleurs handicapés, l'allocation de parent isolé, les bourses d'études, les préretraites du Fonds national de l'emploi et le Revenu minimum d'insertion (RMI). Les ODAC, quant à eux, prennent en charge 15,4 milliards d'euros, dont la CMU complémentaire, les allocations de solidarité spécifique et d'insertion, et les aides au logement.

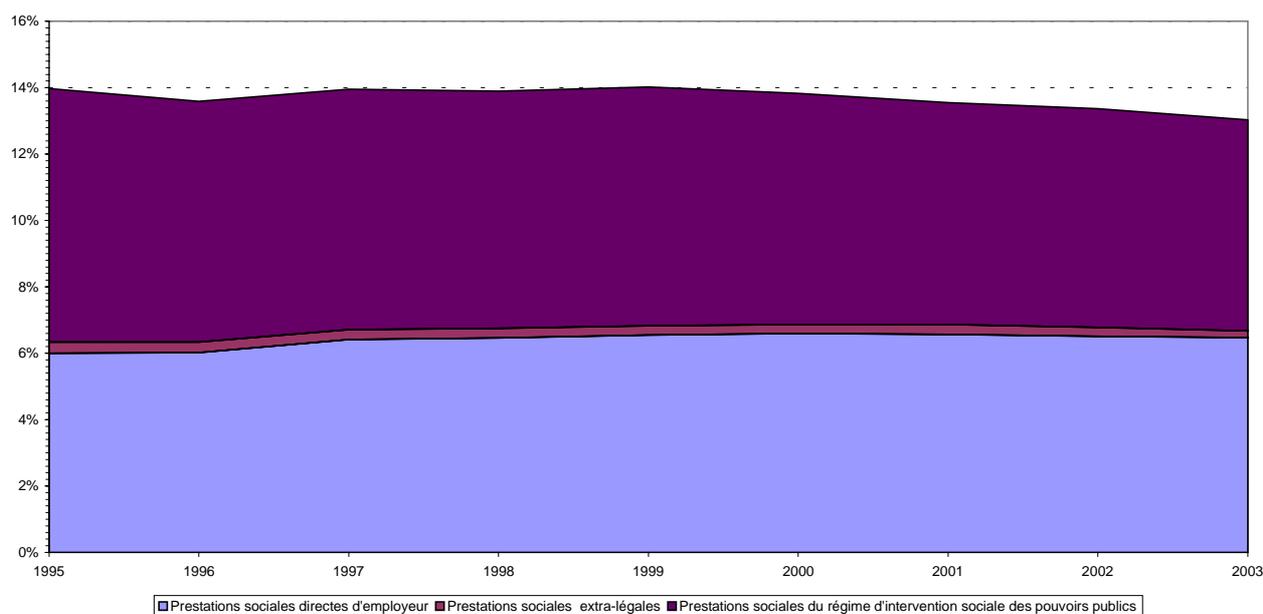
Depuis 1995, la part des administrations publiques centrales dans la couverture des risques de la protection sociale a diminué d'un point (*graphique 2*). Cette évolution tient à la dynamique des prestations au titre de l'intervention sociale des pouvoirs publics centraux, qui ont amorcé un repli à partir de 2000 en raison de l'amélioration de la situation économique, qui a réduit le nombre de bénéficiaires de certaines prestations comme le RMI. Par ailleurs, nombre de ces prestations sont d'un montant forfaitaire revalorisé chaque année par référence à l'évolution des prix, leur progression étant – à législation inchangée – plus faible que celle de l'ensemble des prestations de protection sociale constituées principalement de revenus de remplacement – indemnités journalières, retraites, allocations d'assurance chômage –, qui suivent l'évolution des salaires. Le *graphique 2* souligne à ce propos la remarquable stabilité depuis une dizaine d'années des prestations sociales directes d'employeurs, dans lesquelles les pensions civiles et militaires pèsent pour 97 % environ, dans l'ensemble des prestations de protection sociale.

Tableau 1
Les prestations sociales versées par les administrations publiques centrales en 2003

	État	Organismes divers d'administration centrale (ODAC)	Total
Prestations sociales directes d'employeur	30090	0	30090
dont :			
- pensions, retraites	29 223	0	29 223
Prestations sociales extra-légales	798	162	960
dont :			
- pensions, retraites	21	3	24
- supplément familial de traitement	606	78	684
Total des prestations sociales directes d'employeurs versées par l'État et les ODAC	30888	162	31050
Prestations sociales du régime d'intervention sociale des pouvoirs publics	14 183	15 377	29 560
dont :			
- CMU complémentaire		1177	1177
- garantie de ressources des travailleurs handicapés	1006		
- allocation de parent isolé	826		826
- bourses d'études	2310		2310
- préretraites	1081		
- allocations de solidarité spécifique et d'insertion		2390	2390
- aide personnalisée au logement		6202	6202
- allocation de logement sociale		4227	4227
- revenu minimum d'insertion	4928		4928
Concours de l'État et des ODAC à la protection sociale	45071	15539	60610
Part de l'État et des ODAC dans les prestations de protection sociale (en %)	9,7%	3,3%	13,0%

Source : Drees, Comptes de la protection sociale

Graphique 1
Part des administrations publiques centrales dans les prestations de protection sociale (%)



Source : Drees, Comptes de la protection sociale

Fiche 8

La protection sociale complémentaire

Les Comptes de la protection sociale permettent de distinguer les régimes de protection sociale selon que les prestations qu'ils versent assurent une couverture de base des risques sociaux, ou au contraire une couverture complémentaire s'ajoutant à une couverture de base. Trois catégories de régimes identifiables dans la nomenclature des Comptes de la protection sociale participent à la couverture complémentaire des risques sociaux : les régimes complémentaires de salariés, les régimes extra-légaux d'employeurs, et les régimes de la mutualité, de la retraite supplémentaire et de la prévoyance. L'agrégation de ces trois régimes permet donc de délimiter de façon simple une notion de protection sociale complémentaire, tout en étant conscient de sa fragilité : elle intègre par exemple à la protection sociale de base l'ensemble des opérations des régimes des non-salariés, les Comptes de la protection sociale ne permettant pas de distinguer entre couverture de base et complémentaire pour cette catégorie de régimes. Il est à noter que ce regroupement de régimes conduit à mettre ensemble des régimes complémentaires obligatoires de protection sociale qui concourent à l'équilibre d'ensemble des finances publiques (*fiche 6*), comme les régimes complémentaires des salariés, et des régimes facultatifs qui participent à la couverture des risques sociaux. Cette définition ne recouvre toutefois que les seuls régimes concourant à la protection sociale, à l'exclusion par conséquent des couvertures complémentaires fournies par des sociétés d'assurance, dont le mode de tarification traditionnellement fondé sur l'estimation des risques individuels diffère de la logique de mutualisation des risques à l'œuvre au sein de la protection sociale.

Ainsi définie, la protection sociale complémentaire a contribué au versement de 78,5 milliards d'euros de prestations de protection sociale aux ménages en 2003, ce qui représente 16,9 % du total des prestations de protection sociale (*tableau 1*). Au sein de cet ensemble, les régimes complémentaires des salariés tiennent une place prépondérante, avec 48,9 milliards d'euros de prestations versées, suivies par les régimes de la mutualité, de la retraite supplémentaire et de la prévoyance (21 milliards d'euros) et les régimes extra-légaux d'employeurs (10,6 milliards d'euros). Ainsi 60 % de la protection sociale complémentaire sont-ils dans cette acception fournis par des régimes obligatoires.

Depuis le début des années 90, la part de la protection sociale complémentaire dans l'ensemble des dépenses sociales a légèrement augmenté, de plus d'un point, en dépit d'une légère diminution depuis 2001 (*graphique 1*). Deux mécanismes principaux semblent à l'œuvre dans cette évolution : d'une part, la poursuite de la montée en charge des régimes de retraite complémentaire des salariés, qui marque cependant un palier depuis le début de la décennie avec l'arrivée à l'âge de la retraite des générations peu nombreuses nées pendant la seconde guerre mondiale et des réformes mises en œuvre afin d'assurer l'équilibre financier à long terme de ces régimes ; d'autre part, la progression de la couverture de la population par des dispositifs d'assurance maladie complémentaire. En sens inverse, le poids des dispositifs extra-légaux de protection sociale institués dans le cadre de l'entreprise décroît régulièrement depuis une quinzaine d'années.

L'intervention des régimes complémentaires de salariés porte exclusivement sur le risque *vieillesse – survie*, ce qui explique que les deux tiers des prestations de protection sociale versées à titre de couverture complémentaire relève de ces risques (*tableau 2*). Les régimes de la mutualité, de la retraite supplémentaire et de la prévoyance interviennent en premier lieu dans le domaine du risque *santé*, et à titre plus secondaire en matière de couverture *vieillesse – survie*. Les régimes extra-légaux d'employeurs, quant à eux, participent à la couverture d'une plus grande diversité de risques, et en particulier à celles des risques *maternité – famille* et *emploi*.

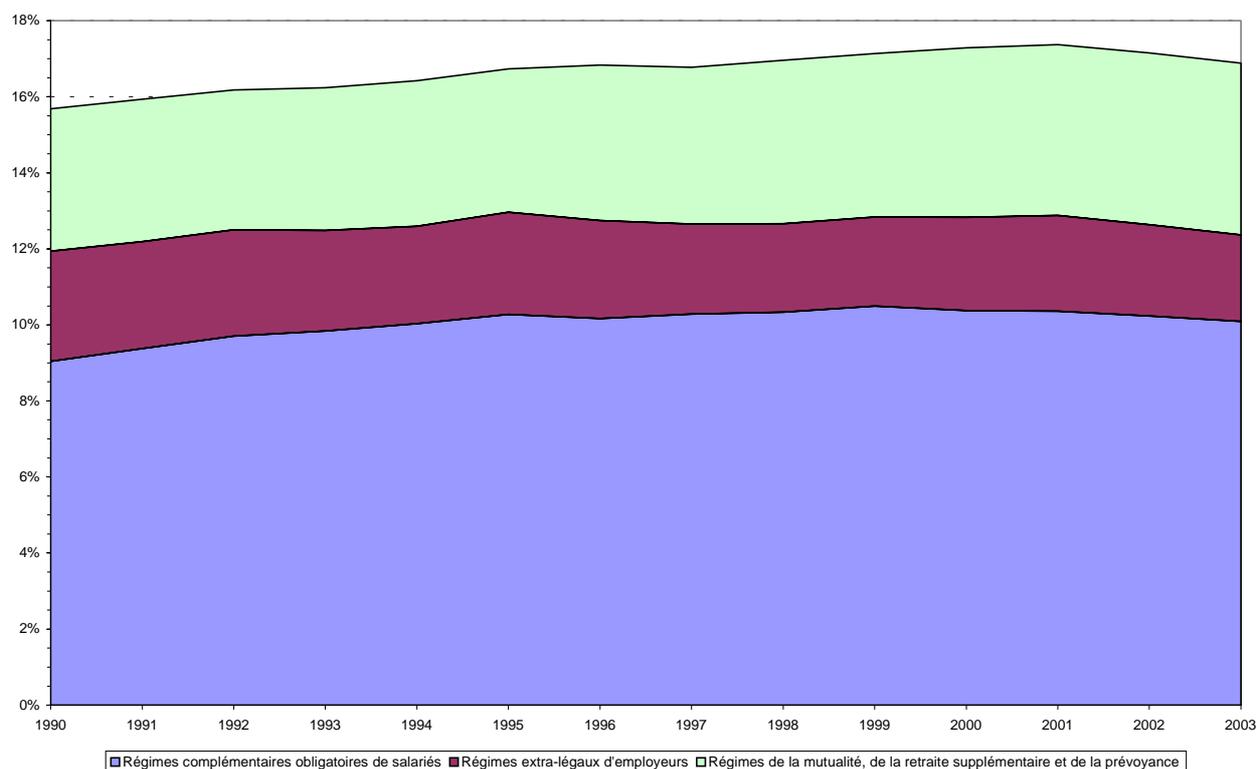
Tableau 1
Prestations de protection sociale versées par les régimes complémentaires

En millions d'euros

	1990	1995	2000	2001	2002	2003
Régimes complémentaires obligatoires de salariés	24229	35240	41700	43469	45364	46935
Régimes complémentaires facultatifs :	17793	22132	27709	29404	30655	31577
- dont régimes extra-légaux d'employeurs	7765	9186	9812	10585	10639	10564
- dont régimes de la mutualité, de la retraite supplémentaire et de la prévoyance	10028	12946	17897	18819	20016	21013
Ensemble des régimes complémentaires	42022	57372	69409	72873	76019	78512

Source : Drees, Comptes de la protection sociale

Graphique 1
Évolution des prestations de protection sociale versées par les régimes complémentaires,
en % de l'ensemble des dépenses de protection sociale



Source : Drees, Comptes de la protection sociale

Tableau 2
Répartition par risques des prestations de protection sociale versées par les régimes complémentaires en 2003

En millions d'euros

	Régimes complémentaires obligatoires de salariés	Régimes extra-légaux d'employeurs	Régimes de la mutualité, de la retraite supplémentaire et de la prévoyance	Ensemble de la protection sociale complémentaire
SANTÉ	11	2 134	15 858	18 002
Maladie	5	1 792	14 668	16 465
Invalidité	5	95	1 146	1 246
Accidents du travail	0	247	44	291
VIEILLESSE - SURVIE	46 895	105	4 942	51 942
Vieillesse	38 953	105	2 352	41 410
Survie	7 942	0	2 590	10 532
MATERNITÉ - FAMILLE	29	3 417	213	3 660
Maternité	0	0	46	46
Famille	29	3 417	167	3 614
EMPLOI	0	4 908	0	4 908
Chômage	0	4 908	0	4 908
Insertion et Réinsertion professionnelle	0	0	0	0
LOGEMENT	0	0	0	0
PAUVRETÉ - EXCLUSION SOCIALE	0	0	0	0
TOTAL DES PRESTATIONS	46 935	10 564	21 013	78 512

Source : Drees, Comptes de la protection sociale

Fiche 9

La protection sociale dans les pays de l'Union européenne en 2001 Les poids des dépenses de protection sociale dans l'Union européenne de 1991 à 2001

La part des dépenses de protection sociale dans le Produit intérieur brut (PIB) s'est élevée en 2001 à 26,4 % en moyenne dans l'Union européenne (graphique 1). Des données par pays sont publiées par Eurostat, chaque État membre de l'Union fournissant des statistiques conformes au Système européen de statistiques intégrées de protection sociale (SESPROS) : ainsi, les Comptes de la protection sociale sont à la fois un compte satellite des Comptes nationaux de l'Insee, et un compte articulé au système SESPROS.

C'est en Irlande que la part des dépenses de protection sociale elle est la plus faible (13,9 %) et en Suède qu'elle est la plus élevée (30,7 %). Outre l'Irlande, et hormis le cas particulier du Luxembourg, les pays du sud de l'Europe (Espagne, Grèce, Italie, Portugal) consacrent généralement une part moins importante de leur PIB à la protection sociale, alors que les pays du nord de l'Europe et la France se situent au-dessus de la moyenne européenne.

Cette situation est, pour une part significative, liée au niveau de développement, les pays les plus riches étant ceux qui redistribuent le plus. Cette tendance n'est cependant pas systématique et d'autres facteurs influent sur le niveau des dépenses sociales : ainsi le Royaume-Uni a un niveau de PIB par tête légèrement supérieur à celui de la France (24 535 contre 24 466 SPA¹), mais consacre 2,2 points de PIB de moins à la protection sociale (26,3 contre 28,5 %). La France se caractérise donc par un niveau de dépenses de protection sociale relativement élevé. Interviennent à cet égard des causes structurelles, comme la pyramide des âges, la structure des ménages ou le taux de chômage, mais aussi et surtout d'autres facteurs touchant aux différences dans les systèmes nationaux de protection sociale, aux solidarités familiales, etc.

L'année 2001, marquée par un ralentissement de la croissance, s'accompagne d'une reprise à la hausse du poids des dépenses de protection sociale dans le PIB dans l'ensemble des pays membres, à l'exception de l'Espagne. Depuis 1991, ce poids s'est généralement accru jusqu'en 1993 ou 1994, pour redescendre ensuite progressivement jusqu'en 2000, sauf dans deux groupes de pays :

- l'Allemagne, le Luxembourg, et dans une moindre mesure la France, où la diminution semble n'avoir vraiment commencé qu'après 1996 pour s'interrompre, comme ailleurs en 2001 ;
- la Grèce et le Portugal, où la croissance se poursuit jusqu'en 2001, ce qui pourrait s'expliquer par un phénomène de « rattrapage » en matière de protection sociale.

Dans les autres pays, la récession économique (1992-1993), la progression du chômage et de l'exclusion sociale jusqu'au milieu de la décennie, avaient poussé la part des dépenses sociales dans le PIB à la hausse dans la première partie des années 90. Il s'en est suivi une diminution, qui s'est accentuée à partir de 1996 (-0,5 point entre 1996 et 1997). La reprise de la croissance, la décade du chômage, mais aussi les efforts d'ajustement budgétaire précédant l'entrée dans l'Union monétaire européenne (1^{er} janvier 1999) expliquent l'inversion du mouvement par la suite.

La structure du financement de la protection sociale dans l'Union européenne en 2001

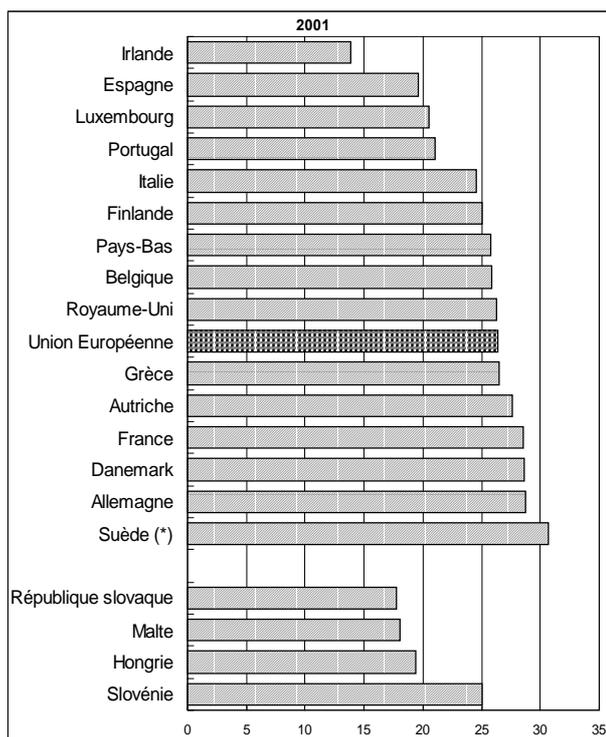
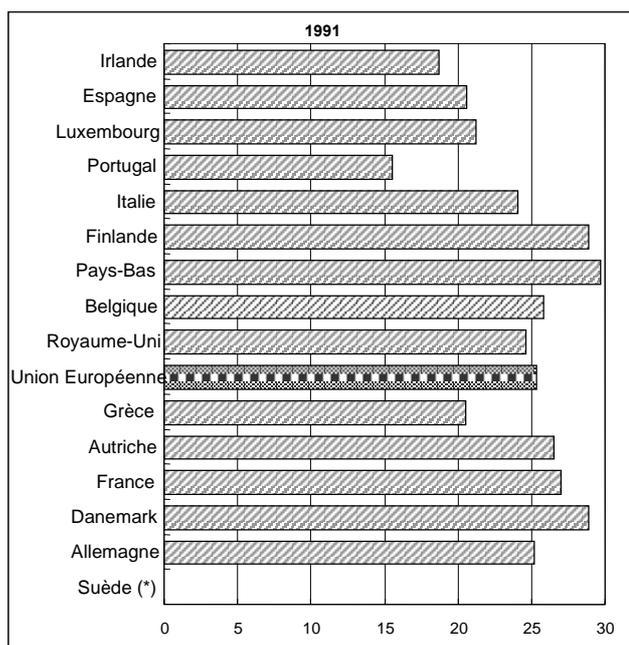
En 2001, les cotisations sociales ont assuré, en moyenne, 60,5 % du financement de la protection sociale dans l'Union européenne. Les autres ressources se composent principalement des contributions publiques et des impôts et taxes affectés (*graphique 2*). Bien que ces sources de financement soient communes à l'ensemble des pays, leur poids relatif varie en fonction de l'histoire et des logiques institutionnelles des systèmes de protection sociale. On classe habituellement les pays en deux groupes : ceux de tradition « bismarckienne » où le système reposait sur une assurance, souvent sur une base professionnelle, et les pays de tradition « beveridgienne » où le système a pris originellement la forme d'une aide universelle sans préalable de versement de cotisations. Le premier groupe serait plutôt formé des pays d'Europe continentale (France, Benelux, Allemagne, Autriche) ; dans le second on retrouverait les pays nordiques, l'Irlande et le Royaume-Uni. Aujourd'hui les deux systèmes semblent toutefois en voie de rapprochement, en particulier du fait de l'accroissement du financement fiscal dans les pays où prédominent les cotisations. C'est particulièrement net pour la France où la part des cotisations, tout en restant supérieure à la moyenne européenne, est passée à 66,7 % en 2001, soit une diminution de plus de 8 points depuis 1996, suite au transfert vers la CSG de la part relative au risque maladie.

Entre 1993 et 2001, la part des cotisations a diminué de 2,5 points dans l'ensemble des pays de l'Union européenne. Au sein des cotisations sociales, la part des cotisations versées par les employeurs reste prépondérante, malgré un mouvement de recul dans la majorité des pays, traduisant l'objectif déclaré d'alléger les coûts de la main d'œuvre pour favoriser l'emploi. La Belgique (qui a modifié les taux de cotisations de Sécurité sociale en 1995), le Danemark et les Pays-Bas ne connaissent toutefois pas cette tendance à la baisse ; dans ces deux derniers pays, les cotisations patronales sont cependant limitées. Parallèlement la part des cotisations versées par les salariés, les indépendants et les autres bénéficiaires de prestations sociales s'est légèrement accrue depuis le milieu de la décennie, en particulier dans les pays nordiques. Dans d'autres pays, comme en France, leur poids a baissé en raison d'une réorientation du financement de la protection sociale vers les recettes fiscales, cependant fortement assises sur la masse salariale.

Les contributions publiques et les impôts et taxes affectés pèsent en moyenne européenne pour 36,0 % dans les recettes de protection sociale en 2001, contre moins de 30 % en 1990. Le mouvement de hausse est sensible dans les pays où la part des cotisations était importante. À l'inverse, au Danemark, l'introduction, en 1994, de nouvelles cotisations pour alimenter des fonds du marché du travail en 1994 a contribué à réduire la part largement prépondérante des contributions publiques et des impôts et taxes affectés : leur poids dans les recettes est passé de 80 % en 1990 à 62,6 % en 2001. En France, la part des contributions publiques et des impôts et taxes affectés atteint 30,4 % en 2001, contre seulement 21,5 % en 1995 et 17 % en 1990.

¹ SPA : Standard de pouvoir d'achat.

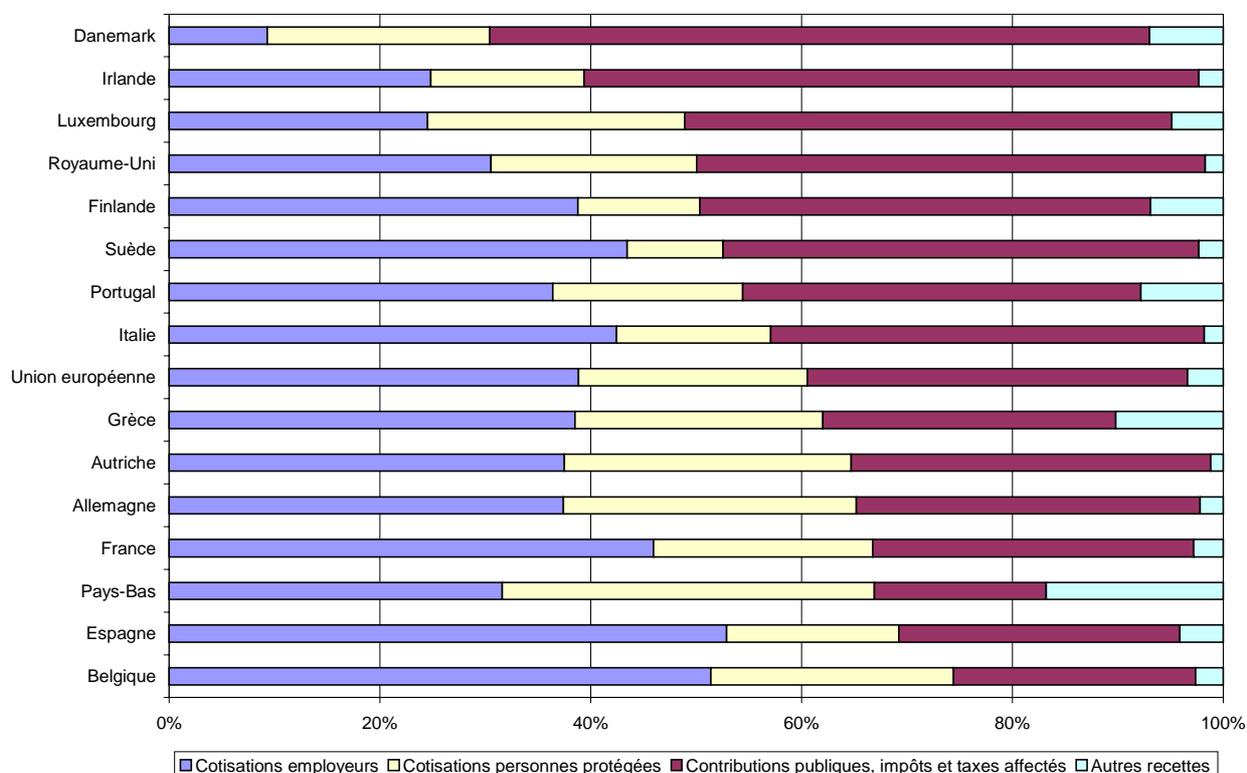
Graphique 1
Les dépenses de protection sociale en Europe en 2001 (en % du PIB)



(*) Les données pour la Suède ne sont disponibles qu'à compter de l'année 1993 (les prestations de protection sociale représentaient alors 37,7 % du PIB).

Source : Eurostat, SESPROS

Graphique 2
Le financement de la protection sociale dans l'Union européenne en 2001 (par ordre croissant de la part des cotisations sociales)



Source : Eurostat, SESPROS

Fiche 10

Les prestations maladie

Les prestations versées au titre de la maladie se composent en grande partie de prestations sociales en nature (remboursements de soins), et de prestations de services sociaux, qui sont la contrepartie des services de soins mis gratuitement à la disposition des ménages dans le service public hospitalier et financés par la dotation globale hospitalière. Elles sont servies en majorité par les régimes d'assurance sociale, notamment par la CNAM, pour les salariés relevant du Régime général, mais aussi différents régimes particuliers, notamment la Canam pour les indépendants et la MSA pour les salariés et exploitants agricoles, ainsi que par les régimes directs d'employeurs. Il est à noter qu'une part, encore minoritaire mais en forte croissance au cours des années récentes, des prestations de santé est versée par les régimes complémentaires, mutuelles et institutions de prévoyance, dont le poids dans l'ensemble des prestations maladie atteint désormais près de 11 % (*fiche 8*).

Une progression sensible des prestations maladie en 2003

En 2003, les prestations maladie ont augmenté de 6,7 % (+7,2 % en 2002) et s'établissent à 134,1 milliards d'euros (*tableau 1*). Ce maintien d'un taux de croissance élevé est lié au dynamisme des dépenses de santé dans leur ensemble, qu'elles soient ou non remboursées par des régimes de protection, telles que les mesure l'agrégat « consommation de soins et de biens médicaux » des Comptes nationaux de la santé. Cet agrégat augmente de 6,6 % en valeur en 2003, après 6,1 % en 2002 (*tableau 2*). Il enregistre l'incidence de la croissance toujours rapide des dépenses hospitalières (+6,0 % en 2003 contre +5,7 en 2002), qui s'explique pour partie par la progression des coûts salariaux liée aux embauches résultant de la réduction du temps de travail dans ce secteur. Il subit aussi l'impact de la vive croissance des dépenses de médecine ambulatoire (+7,4 %), en raison notamment de l'effet en année pleine des revalorisations tarifaires des visites et consultations de médecine générale décidées l'année précédente, et des revalorisations des consultations de médecine spécialisée décidées en 2003. Les prestations du risque *maladie* comprennent également les versements effectués au titre de la Couverture maladie universelle (CMU) complémentaire par le Fonds de financement de la CMU, qui se sont élevés en 2003 à 1,2 milliard d'euros, comme en 2002. Les effectifs de bénéficiaires de la CMU complémentaire s'établissent en fin d'année 2003 à 4,8 millions de personnes couvertes, et ont progressé de +3,5 % en moyenne annuelle entre 2002 et 2003. Il est à noter que les prestations maladie comprennent également les prestations versées aux personnes atteintes de maladies liées à l'exposition à l'amiante par le Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante (FIVA), dont les premiers versements intervenus en 2002 deviennent plus importants en 2003. Enfin, les indemnités journalières du risque *maladie* progressent de 5,7 % en 2003, en ralentissement après les fortes hausses de 2001 et 2002 (+7,6 % et +9 %), et s'élèvent à 9 milliards d'euros.

Une analyse de l'évolution des dépenses de santé en 2003 à travers les Comptes nationaux de la santé

Les Comptes nationaux de la santé constituent une source privilégiée pour évaluer les dépenses de santé en France. Ils ont pour objectif de retracer l'ensemble des dépenses de santé, quel qu'en soit le financeur : Sécurité sociale, État et mutuelles, mais aussi les assurances privées et les ménages eux-mêmes. Les Comptes de la santé décrivent les évolutions de trois agrégats principaux : la consommation de soins et de biens médicaux, qui regroupe l'ensemble des dépenses de santé individualisables des ménages, qu'il s'agisse des dépenses hospitalières, des soins ambulatoires (séances de médecins et de dentistes, prestations des auxiliaires médicaux, analyses, cures thermales), des services de transports sanitaires, ou des biens médicaux (médicaments, prothèses...) ; la consommation médicale totale qui ajoute à la consommation de soins et de biens médicaux la consommation de services de médecine préventive (médecine du travail, médecine scolaire, protection maternelle et infantile...) ; enfin la dépense courante de santé qui regroupe la consommation médicale totale à laquelle s'ajoutent les dépenses de recherche médicale et pharmaceutique, de formation et de gestion administrative de la santé.

En 2003, la consommation de soins et de biens médicaux atteint 144,3 milliards d'euros, soit 2 346 euros par habitant. Elle représente 9,3 % du Produit intérieur brut (PIB) et 13,2 % de la consommation effective des ménages (*tableau 2*). La consommation médicale totale et la dépense courante de santé pèsent quant à elles pour, respectivement, 9,5 % et 10,8 % du PIB. L'année 2003 enregistre un pic pour la part de chacun de ces agrégats dans le PIB, en raison de l'écart entre la croissance en valeur des dépenses de santé (+6,5 % ou +6,6 % selon les agrégats) et le PIB (+2,0 %). À titre de comparaison, la part de la consommation de biens et de services médicaux dans le PIB s'établissait à 7,8 % du PIB en 1990.

Le dynamisme de la consommation de soins et de biens médicaux en valeur en 2003 (+6,6 %) s'explique par la poursuite de la croissance des dépenses en volume, à un rythme toutefois un peu ralenti, (+3,8 %), mais aussi par une progression significative de l'indice des prix (+2,7 %). Cette dernière reflète l'effet en année pleine des revalorisations de tarifs consenties en 2002 et 2003 à certains professionnels de santé, et à la hausse des coûts hospitaliers, en particulier des coûts salariaux consécutifs aux embauches liées à la mise en œuvre de la réduction du temps de travail dans le secteur hospitalier. De ce fait les évolutions des dépenses hospitalières et ambulatoires sont moins prononcées en volume qu'en valeur : respectivement +2,0 % et +6,0 % pour l'hôpital, et +3,8 % et +7,4 % pour les soins ambulatoires.

La part de la Sécurité sociale dans le financement de l'ensemble de la dépense courante de soins et de biens médicaux a légèrement progressé en 2003 (+0,2 point) pour s'établir à 75,8 % et retrouver le niveau atteint en 1995 (*tableau 3*). Cette évolution s'explique par la croissance du nombre de patients auxquels est reconnue le bénéfice d'une prise en charge à 100 % au titre d'une affection de longue durée, croissance elle-même partiellement compensée par une déformation de la structure de la dépense au profit des soins et biens médicaux moins bien remboursés (médicaments, optique et prothèses dentaires). Elle aboutit à ce que les dépenses de santé des Comptes nationaux de la santé et les prestations du risque maladie des Comptes de la protection sociale ont progressé à des rythmes très voisins en 2003.

Tableau 1
Évolution des prestations maladie

Montants en millions d'euros courants	1990	1995	2000	2001	2002	2003
MALADIE	72 102	92 655	110 968	117 250	125 663	134 120
- dont remplacement de revenu temporaire (1)	5 239	6 368	7 517	8 098	8 818	9 318
- dont soins de santé (2)	66 592	85 907	102 943	108 639	116 239	123 771

Evolution annuelle en euros courants (en %)	2003/1990 (2)	2003/1995 (3)	2000/1999	2001/2000	2002/2001	2003/2002
MALADIE	4,9	4,7	6,2	5,7	7,2	6,7
- dont remplacement de revenu temporaire (1)	4,5	4,9	4,4	7,7	8,9	5,7
- dont soins de santé	4,9	4,7	6,4	5,5	7,0	6,5

Evolution annuelle en termes réels (en %)	2003/1990 (2)	2003/1995 (3)	2000/1999	2001/2000	2002/2001	2003/2002
MALADIE	2,6	2,7	4,7	4,0	5,2	4,6
- dont remplacement de revenu temporaire (1)	2,4	2,9	2,9	6,0	6,9	3,6
- dont soins de santé (2)	2,6	2,6	4,8	3,9	5,0	4,4

(1) Comprend les indemnités journalières et les congés maladie de longue durée

(2) Y compris aide médical gratuite jusqu'en 1999 et CMU depuis 2000

(3) Évolution moyenne annuelle

Source : Drees, Comptes de la protection sociale

Tableau 2
Dépense courante de santé

	Évolutions en valeur (%)			Montants en 2003	
	2001	2002	2003	En millions d'euros	En % du PIB
SOINS HOSPITALIERS ET EN SECTIONS MEDICALISÉS	4.1	5.7	6.0	64 111	4.1
SOINS AMBULATOIRES	5.1	7.0	7.4	38 769	2.5
TRANSPORTS DE MALADES	8.8	9.2	8.1	2 391	0.2
MÉDICAMENTS	7.9	4.9	6.5	30 378	2.0
AUTRES BIENS MÉDICAUX	11.7	9.0	7.5	8 645	0.6
CONSOMMATION DE SOINS ET DE BIENS MÉDICAUX	5.6	6.1	6.6	144 294	9.3
MÉDECINE PRÉVENTIVE	3.5	6.8	3.6	3 113	0.2
CONSOMMATION MÉDICALE TOTALE	5.6	6.2	6.5	147 407	9.5
DÉPENSE COURANTE DE SANTÉ	5.6	6.3	6.5	168 084	10.8

Source : Drees, Comptes nationaux de la santé

Tableau 3
Structure du financement de la dépense courante de santé

	1990	2000	2001	2002	2003
Sécurité sociale	76,1	75,5	75,4	75,6	75,8
État et collectivités locales	1,1	1,1	1,3	1,2	1,2
Mutuelles	6,1	7,3	7,1	7,0	7,0
Sociétés d'assurances	} 16,7	2,8	2,6	2,7	2,8
Institutions de prévoyance		2,0	2,4	2,5	2,5
Ménages		11,3	11,3	11,0	10,9

Source : Drees, Comptes nationaux de la santé

Fiche 11

L'invalidité, le handicap et les accidents du travail

Les prestations liées à l'invalidité et aux accidents du travail

Les prestations afférentes au risque *invalidité* représentent 22,5 milliards d'euros et ralentissent en 2003, avec un accroissement de +2,4 % en valeur, après +4,7 % en 2002 et alors que leur rythme d'augmentation moyen sur la période 1995–2003 était de 4 % (*tableau 1*). Elles sont pourtant tirées par les rentes (+5,9 %) et les compensations de charges sans condition de ressources, en particulier l'Allocation d'éducation spéciale (AES), qui augmente de 20,8 % en euros. En revanche, on constate un ralentissement de l'Allocation aux adultes handicapés (AAH), dont les montants s'accroissent de 3,3 %. Mais ces hausses sont en partie compensées par la diminution des prestations en nature et de l'action sociale, principalement la prise en charge de l'hébergement des personnes handicapées.

Ces prestations recouvrent un ensemble de dispositifs comprenant tout d'abord les rentes – pensions d'invalidité, y compris militaires, et garantie de ressources en faveur des travailleurs handicapés – pour un montant de 9,0 milliards d'euros, ensuite les compensations de charges et allocations sous conditions de ressources – dont l'AAH et l'Allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP) – pour un montant de 5,3 milliards, et enfin les prestations en nature et celles relevant de l'action sociale en faveur des handicapés, totalisant 7,5 milliards d'euros.

Le rythme de croissance de l'AAH apparaît légèrement supérieur à celui du nombre de ses bénéficiaires, qui augmente de 2 % en glissement, avec 766 000 allocataires au 31 décembre 2003 (*tableau 2*). Dans le cas de l'AES, la forte croissance des montants versés n'est due que pour une faible part à celle de ses bénéficiaires qui, progressent de 4 % en glissement, atteignant 125 900 personnes au 31 décembre 2003. L'essentiel est donc dû à l'amélioration de la prestation moyenne consécutive à la réforme des compléments d'AES entrée en vigueur en 2002. L'allocation de présence parentale, créée en 2001, poursuit son développement, mais à un niveau encore modeste (3 400 personnes concernées fin 2003).

Les prestations liées aux accidents du travail, quant à elles, atteignent 7,6 milliards d'euros, en comptant les rentes d'accidents du travail, les indemnités journalières et les soins de santé. Sur longue période, ces dépenses sont restées stables en euros constants depuis le début des années 90. Toutefois, on observe un net rebond de ces prestations à partir de 1999, particulièrement sensible dans le domaine des indemnités journalières. L'accélération des dépenses en 2003 reflète à la fois l'augmentation de 60 % des allocations versées par le Fonds de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante (FCAATA), et la forte poussée des indemnités journalières (+7,4 % en 2003).

Le Compte social du handicap

Actualisé pour 2003, le compte permet d'évaluer à 28,4 milliards d'euros, soit 1,81 % du PIB, les dépenses publiques consacrées à la réparation du handicap (*tableau 3*). Cet agrégat regroupe l'ensemble des dépenses de protection sociale des risques *invalidité* et *accidents du travail*, à l'exclusion pour des raisons d'homogénéité, des prestations de services sociaux – comme les subventions à des établissements d'hébergement des personnes handicapées – et les soins de santé, et permet ainsi de mesurer l'effort de la collectivité au titre de la compensation des diverses formes de handicap.

Lorsque l'on répartit les dépenses sociales affectées au Compte social du handicap entre les différentes administrations qui en supportent le financement – État, collectivités locales, Sécurité sociale –, c'est la Sécurité sociale qui demeure le plus fort contributeur, de l'ordre des deux tiers, au financement de l'effort en faveur des handicapés (*graphique 1*). Ceci s'explique par le fait que le Compte social du handicap est composé à plus de 70 % de prestations d'assurances sociales : pensions d'invalidité, rentes et indemnités journalières d'accidents du travail. L'État supporte le quart environ de l'effort, correspondant principalement au titre du financement des minima sociaux, dont l'AAH. Enfin, les collectivités locales assument surtout la charge de l'action sociale en faveur des personnes handicapées, qui pèse pour environ 10 % dans le budget social du handicap.

Tableau 1
Les prestations liées à l'invalidité et au handicap entre 1990 et 2003

(en millions d'euros courants)

Montants en millions d'euros courants	1990	1995	2000	2001	2002	2003
INVALIDITE	13 432	16 384	19 802	20 964	21 950	22 480
- dont remplacement de revenu permanent (1)	6 125	6 905	7 722	8 144	8 571	8 937
- dont compensation de charges et prestations en espèces sous cr (2)	3 002	3 781	4 773	5 028	5 227	5 352
- dont action sociale (prestations en nature)	3 984	5 238	6 820	7 272	7 559	7 510
ACCIDENTS DU TRAVAIL	5 813	6 046	6 523	6 882	7 176	7 616

(1) Comprend les pensions d'invalidité (yc militaires) et la garantie de ressources

(2) Comprend principalement l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP) et l'AAH

Source : Drees, Comptes de la protection sociale

Tableau 2
Évolution du nombre de bénéficiaires des prestations liées au handicap

(en milliers, au 31 décembre)	1990	1995	2000	2001	2002	2003
Allocation pour adultes handicapés (AAH)	539	614	710	732	751	766
Complément d'AAH	0	106	143	149	153	156
Allocation d'éducation spéciale	95	102	114	119	121	126
Allocation de présence parentale (APP)	-	-	-	2	3	3

Source : CNAF

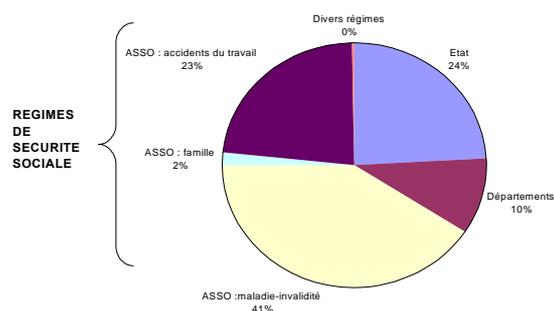
Tableau 3
Les prestations du Compte social du handicap

en millions d'euros courants

Catégorie et liste des prestations sociales	1995	2000	2001	2002	2003 (p)
INVALIDITE	16 132	19 324	20 526	21 405	21 925
Remplacement de revenu permanent	5 156	6 243	6 724	7 199	7 623
Rentes d'invalidité (y compris charges techniques)	4 467	5 404	5 839	6 247	6 616
Garantie de ressources aux travailleurs handicapés	690	839	885	952	1 007
Compensation de charges sans conditions de ressources	268	329	355	405	497
Allocation d'éducation spéciale (AES)	268	329	350	388	468
Allocation de présence parentale (APP)	0	0	6	18	29
Compensation de charges avec conditions de ressources	414	488	529	533	510
Allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP) versée aux personnes de moins de 60 ans	414	488	529	533	510
Autres prestations en espèces sans conditions de ressources périodiques	1 825	1 544	1 486	1 443	1 383
Pensions militaires d'invalidité	1 749	1 479	1 420	1 373	1 314
Autres prestations en espèces avec conditions de ressources périodiques	3 367	4 285	4 498	4 694	4 842
Allocation aux adultes handicapés (AAH), y compris allocation forfaitaire ou Allocations et prestations du fonds de solidarité invalidité	3 137	4 028	4 238	4 430	4 577
Allocations et prestations du fonds de solidarité invalidité	230	256	261	263	265
Autres prestations en espèces sans conditions de ressources occasionnelles	50	32	35	37	39
Action sociale sans conditions de ressources	4 983	6 342	6 834	7 014	6 955
Prestations de nature médico-sociale correspondant à l'hébergement des personnes handicapées	3 520	4 398	4 688	4 708	4 736
Frais d'hébergement et aide sociale aux personnes handicapées	1 376	1 840	2 032	2 194	2 098
ACCIDENTS DU TRAVAIL	5 106	5 550	5 879	6 080	6 482
Remplacement de revenu permanent	3 694	3 676	3 827	3 793	4 026
Rentes d'accidents du travail	3 694	3 585	3 661	3 475	3 511
Allocations du FCAATA	0	91	166	318	515
Remplacement de revenu temporaire	1 412	1 874	2 053	2 287	2 456
Indemnités journalières	1 412	1 874	2 053	2 287	2 456
TOTAL DES PRESTATIONS "HANDICAP"	21 238	24 874	26 405	27 485	28 407
Ensemble des prestations de protection sociale	342 878	401 662	419 631	443 300	464 999
Part des prestations sociales "handicap"	6,2%	6,2%	6,3%	6,2%	6,1%

Source : Drees, Comptes de la protection sociale

Graphique 1
Structure du financement du Compte social du handicap



Fiche 12

Les prestations de vieillesse – survie

Les prestations afférentes au risque *vieillesse – survie* comprennent non seulement les pensions de retraite, mais les avantages non contributifs comme le minimum vieillesse, des compensations de charges notamment dans le cas des personnes âgées ayant perdu leur autonomie, et des aides versées dans le cadre de l'action sociale des différents régimes. Le risque *vieillesse* proprement dit correspond aux prestations versées au titre des droits propres des bénéficiaires, tandis que le risque *survie* englobe les pensions versées au titre de droits dérivés, c'est-à-dire les pensions de réversion et les allocations de veuvage¹.

Au total, 199,6 milliards d'euros de prestations de protection sociale ont été versées aux ménages au titre du risque *vieillesse – survie* en 2003, représentant 42,9 % de l'ensemble des prestations (*tableau 1*) et 12,8 % du PIB. Ces dépenses sont en progression de +4,1 % par rapport à l'année précédente, soit une croissance voisine des augmentations constatées en 2002 et en 2001. Les prestations de vieillesse représentent 85 % de ce total (168,8 milliards d'euros).

Au sein des prestations de vieillesse, le montant des pensions de retraite, hors avantages non contributifs, s'est élevé à 159,6 milliards d'euros en 2003, et du fait de leur nette prépondérance ont un rôle directeur dans l'évolution de l'ensemble des prestations de protection sociale du risque *vieillesse*. Elles ont progressé de 3,6 % en valeur et de 1,5 % en euros constants, cette évolution pouvant être à la fois expliquée par les tendances du nombre de retraités et par l'évolution moyenne des pensions. Dans le Régime général, qui regroupe les salariés du secteur privé, et qui constitue le principal régime de retraite de base, les pensions ont bénéficié d'une revalorisation de +1,5 % au 1^{er} janvier 2003, inférieure par conséquent à l'augmentation des prix à la consommation en 2002. La progression observée de la retraite moyenne tient toutefois au renouvellement de la population des retraités, ceux décédés en 2003 s'étant en moyenne constitué des droits à la retraite plus faibles que les retraités ayant bénéficié des pensions nouvellement attribuées en 2003. D'autre part, les effectifs de retraités du Régime général ont continué de progresser de façon relativement modeste en 2003 (+1,7 %), sous l'effet, observé depuis plusieurs années, de l'arrivée à l'âge de la retraite des générations peu nombreuses nées pendant la Seconde Guerre mondiale : ainsi, le nombre de bénéficiaires d'une pension de droit direct du Régime général âgés de 60 à 64 ans a poursuivi sa diminution en 2003 (*tableau 2*), quoique de façon très modeste (-0,2 %). Mais le mouvement d'augmentation des liquidations de pension dès l'âge de 60 ans, déjà observé l'an dernier, s'est par ailleurs confirmé : on constate ainsi une augmentation significative du nombre de retraités aux âges de 60 et 61 ans (respectivement +6 et +9 %). Ceci pourrait refléter des comportements d'anticipation des départs en retraite dans le contexte de l'annonce et de la mise en place de la réforme des retraites votée en 2003.

Les allocations non contributives de vieillesse qui constituent le minimum vieillesse sont en progression de +3,8 %, soit un rythme sensiblement identique à celui des pensions de droits directs. Les compensations de charges liées à la dépendance, qui comprennent pour l'essentiel les dépenses au titre de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) et de la Prestation spécifique dépendance (PSD), atteignent 3,6 milliards d'euros en 2003, et sont en progression de près de 60 %, alors même qu'elles avaient déjà plus que doublé en 2002. Cette évolution traduit la montée en charge de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA), qui bénéficie à fin 2003 à 792 000 personnes (dont près de 768 000 en métropole, *tableau 3*), et contribue pour près d'un point à la croissance de l'ensemble des prestations de vieillesse – survie.

Enfin, les prestations de survie atteignent 30,9 milliards d'euros en 2003, et progressent de +3,7 % en valeur par rapport à l'année précédente. En leur sein, les pensions de réversion, qui représentent 85 % environ de cet agrégat, progressent de +3,6 %, soit approximativement le même rythme de croissance que les pensions de droit direct.

¹Le rythme d'évolution des pensions de retraite de base subit une rupture en 2002. Ce choc s'explique par des raisons statistiques, liées au changement du traitement par la CNAV des cas de cumul de pensions de droits directs et de droits dérivés. Jusqu'en 2001 inclus, la CNAV ne distinguait pas pour un même assuré sa pension de droit direct et sa pension de droit dérivé, et imputait l'ensemble des avantages perçus par les assurés cumulant une pension propre et une pension de réversion en pension de droit direct. À partir de 2002, la CNAV répartit ces avantages entre droits directs et droits dérivés, ce qui se traduit logiquement par un net ralentissement de l'évolution des pensions de base de droits directs, et en sens contraire par une forte augmentation des pensions de réversion (*tableau 1*).

Tableau 1
Évolution des prestations de vieillesse - survie

Montants en millions d'euros courants	1990	1995	2000	2001	2002	2003
VIEILLESSE	96 770	127 988	152 658	159 174	161 909	168 758
- dont pensions directes :						
de base	90 410	121 121	146 289	152 569	154 067	159 569
complémentaires	70 772	91 080	109 732	114 450	114 537	118 596
- dont allocations supplémentaires (1)	19 637	30 041	36 557	38 119	39 531	40 973
- dont compensation de charges (2)	3 269	2 844	2 574	2 572	2 580	2 678
- dont prestations en nature (3)	1 054	1 261	1 151	1 089	2 265	3 620
- dont prestations en nature (3)	1 840	2 552	2 485	2 790	2 826	2 703
SURVIE	17 743	21 289	23 888	24 498	29 768	30 867
- dont pensions de réversion :						
- dont compensation de charges (4)	14 476	17 624	19 727	20 258	25 360	26 232
- dont compensation de charges (4)	847	1 100	1 507	1 600	1 720	1 814
TOTAL VIEILLESSE-SURVIE	114 513	149 277	176 546	183 673	191 677	199 625

Évolution annuelle en euros courants (en%)	2003/1990 (5)	2003/1995 (5)	2000/1999	2001/2000	2002/2001	2003/2002
VIEILLESSE	4,4	3,5	3,0	4,3	1,7	4,2
- dont pensions directes :						
de base	4,5	3,5	3,1	4,3	1,0	3,6
complémentaires	4,1	3,4	3,3	4,3	0,1	3,5
- dont allocations supplémentaires (1)	5,8	4,0	2,6	4,3	3,7	3,6
- dont compensation de charges (2)	-1,5	-0,7	-1,0	-0,1	0,3	3,8
- dont compensation de charges (2)	10,0	14,1	-3,3	-5,4	108,0	59,8
- dont prestations en nature (3)	3,0	0,7	4,1	12,3	1,3	-4,4
SURVIE	4,4	4,8	2,6	2,6	21,5	3,7
- dont pensions de réversion :						
- dont compensation de charges (4)	4,7	5,1	2,4	2,7	25,2	3,4
- dont compensation de charges (4)	6,0	6,5	8,1	6,2	7,5	5,5
TOTAL VIEILLESSE-SURVIE	4,4	3,7	2,9	4,0	4,4	4,1

Évolution annuelle en termes réels (en %)	2003/1990 (5)	2003/1995 (5)	2000/1999	2001/2000	2002/2001	2003/2002
VIEILLESSE	2,5	2,1	1,5	2,6	-0,2	2,2
- dont pensions directes :						
de base	2,6	2,1	1,6	2,7	-0,9	1,5
complémentaires	2,2	1,9	1,7	2,7	-1,8	1,5
- dont allocations supplémentaires (1)	3,9	2,5	1,1	2,6	1,8	1,6
- dont compensation de charges (2)	-3,3	-2,1	-2,5	-1,7	-1,6	1,8
- dont compensation de charges (2)	8,0	12,5	-4,8	-6,9	104,2	56,7
- dont prestations en nature (3)	1,1	-0,7	2,6	10,5	-0,6	-6,2
SURVIE	2,5	3,3	1,0	0,9	19,2	1,7
- dont pensions de réversion :						
- dont compensation de charges (4)	2,8	3,6	0,9	1,1	22,9	1,4
- dont compensation de charges (4)	4,1	5,0	6,5	4,5	5,5	3,4
TOTAL VIEILLESSE-SURVIE	2,5	2,2	1,4	2,4	2,4	2,1

(1) Il s'agit principalement du minimum vieillesse : allocation supplémentaire du FSV, majoration L 842 et Allocation aux vieux travailleurs (AVTS, AVTSN)

(2) Comprend principalement la Prestation spécifique dépendance (PSD) jusqu'en 2001, l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) à partir de 2002 et les aides au départ.

(3) Comprend l'action sociale et les autres prestations en nature (aide à l'habitat, exonération de la redevance télévision...)

(4) Comprend les capitaux décès et les frais funéraires

(5) Évolution moyenne annuelle

Source : Drees, Comptes de la protection sociale

Tableau 2
Effectifs de retraités de droit direct de la CNAV – métropole et DOM – et ventilation par âge

Âge	2000	2001	Évolution 2001/2000	2002	Évolution 2002/2001	2003	Évolution 2003/2002
60 ans	244 405	230 964	-5,5%	254 209	10,1%	269 200	5,9%
61 ans	329 616	306 999	-6,9%	292 936	-4,6%	317 936	8,5%
62 ans	344 940	346 211	0,4%	325 480	-6,0%	307 379	-5,6%
63 ans	356 360	355 571	-0,2%	357 693	0,6%	333 783	-6,7%
64 ans	366 892	363 071	-1,0%	362 520	-0,2%	361 639	-0,2%
60-64 ans	1 642 213	1 602 816	-2,4%	1 592 838	-0,6%	1 589 937	-0,2%
65-69 ans	2 352 111	2 352 086	0,0%	2 338 407	-0,6%	2 335 813	-0,1%
70-74 ans	2 028 641	2 089 452	3,0%	2 150 801	2,9%	2 182 669	1,5%
75-79 ans	1 565 270	1 592 092	1,7%	1 620 556	1,8%	1 660 851	2,5%
80-84 ans	761 122	902 872	18,6%	1 024 991	13,5%	1 129 020	10,1%
85-89 ans	503 515	468 132	-7,0%	433 585	-7,4%	410 796	-5,3%
90 ans et plus	234 586	251 181	7,1%	268 958	7,1%	283 446	5,4%
Ensemble	9 087 458	9 258 631	1,9%	9 430 136	1,9%	9 592 532	1,7%

Source : Cnav

Tableau 3
Bénéficiaires de l'aide sociale des départements – France métropolitaine –

	effectifs au 31 décembre								
	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003(e)
Personnes âgées dépendantes	200 000	203 100	198 000	190 700	169 700	168 500	174 000	658 800	797 000
dont :									
ACTP 60 ans ou plus	200 000	203 100	175 000	104 700	62 700	43 200	27 300	21 400	21 000
PSD	-	-	23 000	86 000	107 000	125 300	146 700	37 100	8 000
APA	-	-	-	-	-	-	-	600 300	768 000
Total aide aux personnes âgées (*)	420 890	415 000	402 810	388 130	356 320	346 540	349 010	818 700	951 950

(*) Total à la charge des conseils généraux comprenant également les aides ménagères, l'accueil en établissement au titre de l'aide sociale aux handicapés et l'accueil auprès de particuliers

Source : Drees, enquête Aide sociale

Fiche 13

Les prestations du risque *famille – maternité*

Les prestations de protection sociale du risque *maternité – famille* comprennent les dépenses liées à la maternité, les prestations familiales ainsi que l'action sociale en direction des familles.

Les prestations liées à la maternité se composent d'indemnités journalières, de l'allocation pour jeune enfant – APJE – « courte » versée, sous conditions de ressources, du cinquième mois de grossesse au troisième mois de l'enfant, et de soins de santé. Depuis 2002, elles comprennent également les montants versés dans le cadre du congé de paternité, qui consiste en des indemnités journalières allouées aux pères qui interrompent leur activité professionnelle lors de la naissance d'un enfant, pour une durée maximale de 11 jours.

Les prestations familiales se composent en 2003 d'une part des allocations mentionnées au code de la Sécurité sociale : allocations familiales proprement dites, complément familial versé aux familles de trois enfants et plus âgés de plus de trois ans, aides à la garde d'enfants – Allocation de garde d'enfant à domicile (AGED) et Aide familiale pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée (AFEAMA) –, Allocation parentale d'éducation (APE) destinée à compenser l'arrêt ou la réduction de l'activité professionnelle à l'occasion d'une naissance ou d'une adoption, aides aux parents isolés – Allocation de soutien familial (ASF), et Allocation de parent isolé (API), une allocation différentielle versées aux personnes isolées assumant la charge d'un ou plusieurs enfants, Allocation pour jeune enfant (APJE) « longue » versée sous conditions de ressources à partir du quatrième mois et jusqu'au troisième anniversaire de l'enfant, Allocation de rentrée scolaire (ARS) versée sous conditions de ressources, allocation d'adoption. Elles comprennent d'autre part le supplément familial de traitement, attribué aux agents publics ayant au moins un enfant à charge au sens des prestations familiales. La liste des prestations familiales connaît des modifications importantes à partir de 2004 en conséquence de la création de la Prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE)

Les prestations du risque *famille* comprennent enfin les bourses d'étude et les montants consacrés à l'action sociale et diverses prestations en nature. On peut noter qu'une particularité des prestations couvrant le risque *maternité – famille* est d'être, dans une proportion non négligeable, sous conditions de ressources (32 % en 2003). Aucun autre risque, hormis *la pauvreté* et *l'exclusion sociale*, ne comporte une telle proportion de prestations sous conditions de ressources. Cette proportion, après avoir reculé en 2000 et 2001, s'est à nouveau accrue en 2002, phénomène qui s'est amplifié en 2003 avec le ralentissement de la croissance économique et ses incidences sur le revenu des ménages. Les prestations du risque *famille – maternité* sont donc influencées non seulement par les évolutions démographiques et les changements de la législation mais aussi dans une certaine mesure par la conjoncture économique.

Un ralentissement des prestations liées à la famille

En 2003, l'ensemble des prestations afférentes au risque *maternité – famille* s'élève à 43,9 milliards, en progression de seulement +0,9 % en euros courants (contre +2,7 % en 2002, *tableau 1*). Le ralentissement des prestations des risques *maternité* et *famille* est donc net et correspond même à une diminution en termes réels. Les deux composantes connaissent des évolutions assez divergentes. Les prestations liées à la famille (38,2 milliards en 2003), sont quasiment stables en euros courants (+0,5 %, après +2,4 % en 2002), malgré des évolutions contrastées selon les prestations : des diminutions sont enregistrées pour la plupart des compensations de charges, ainsi que pour l'aide sociale à l'enfance. L'ARS et l'APJE « longue » stagnent, sous l'effet d'un tassement du nombre de leurs bénéficiaires (*tableau 2*). Les allocations familiales augmentent quant à elles de 1,7 % en valeur, suivant en cela la revalorisation dans les mêmes proportions de la Base mensuelle des allocations familiales (BMAF) qui sert de référence pour une grande partie des allocations du risque *famille*, alors que les effectifs d'allocataires progressent de 0,7 % en glissement annuel. Le complément familial est stable (+0,1 %), avec des effectifs en léger recul (-0,8 %, en glissement, *tableau 2*). L'APE, qui représente au total 3 milliards d'euros, progresse de 1,3 % en euros courants, le nombre de ses bénéficiaires étant voisin de la stabilité (+0,2 %) en 2003. Au sein des aides à la garde d'enfant, l'AFEAMA progresse de près de 5 %, avec des bénéficiaires en hausse de 2,7 %, alors que l'AGED continue de se replier (-2 %), tendance à l'œuvre depuis son plafonnement intervenu en 1998, avec des effectifs encore en recul cette année (-4,3 %, en glissement, *tableau 2*). Enfin, le dynamisme des prestations d'action sociale sous conditions de ressources, en hausse de 17 % cette année, peut être relié aux difficultés économiques intervenues depuis 2001, et à leurs répercussions sur l'emploi et le revenu des ménages. Ce même phénomène peut être en partie à l'origine de la progression de l'API, minimum social sous conditions de ressources destiné aux familles monoparentales, dont les montants augmentent de 3,7 %, suite à une hausse des effectifs de bénéficiaires de 4,2 % entre la fin 2002 et la fin 2003.

Contrairement aux prestations liées à la famille, celles consacrées à la maternité, qui s'élèvent à 5,8 milliards en euros courants, restent dynamiques et progressent de plus de 3,5 % en euros courants, après +4,9 % en 2002 (*tableau 1*) ; et ceci alors même que sur le plan démographique, l'année 2003 a été marquée par une stabilisation des naissances (792 600 contre 793 600 l'année précédente). Si l'APJE « courte » est stable en 2003, (+0,5 %) après deux années de tassement, les indemnités journalières liées à la maternité progressent de 4,5 % et les soins de santé de 3,5 % : une partie de cette augmentation peut être attribuée à des mesures de revalorisation des tarifs de nomenclature des actes, prenant effet au 1^{er} janvier 2003, et qui ont conduit à une augmentation des frais liés à l'accouchement¹.

¹ Par exemple, le coût d'un accouchement simple est passé de 192 euros à 209 euros, soit une augmentation de 8,9 %.

Tableau 1
Évolution des prestations *maternité - famille*

Montants en millions d'euros courants	1990	1995	2000	2001	2002	2003
MATERNITÉ	3 705	4 661	5 148	5 320	5 578	5 774
FAMILLE	25 093	31 602	35 966	37 078	37 984	38 175
- dont allocations familiales	9 782	10 893	10 954	11 086	11 258	11 448
- dont autres prestations familiales	7 882	10 948	13 270	13 918	14 652	14 336
- dont action sociale et aide sociale	4 575	6 060	7 297	7 570	7 968	8 255
TOTAL MATERNITÉ-FAMILLE	28 798	36 263	41 114	42 397	43 563	43 949

Évolution annuelle en euros courants (en%)	2003/1990 (1)	2003/1995 (1)	2000/1999	2001/2000	2002/2001	2003/2002
MATERNITÉ	3,5	2,7	5,2	3,3	4,9	3,5
FAMILLE	3,3	2,4	1,4	3,1	2,4	0,5
- dont allocations familiales	1,2	0,6	-0,9	1,2	1,5	1,7
- dont autres prestations familiales	4,7	3,4	1,8	4,9	5,3	-2,2
- dont action sociale et aide sociale à l'enfance	4,6	3,9	2,3	3,7	5,3	3,6
TOTAL MATERNITÉ-FAMILLE	3,3	2,4	1,9	3,1	2,7	0,9

Évolution annuelle en termes réels (en %)	2003/1990 (1)	2003/1995 (1)	2000/1999	2001/2000	2002/2001	2003/2002
MATERNITÉ	1,6	1,3	3,7	1,7	2,9	1,5
FAMILLE	1,4	1,0	-0,1	1,5	0,5	-1,5
- dont allocations familiales	-0,6	-0,8	-2,4	-0,4	-0,3	-0,3
- dont autres prestations familiales	2,8	2,0	0,3	3,2	3,3	-4,1
- dont action sociale et aide sociale à l'enfance	2,8	2,5	0,7	2,1	3,3	1,6
TOTAL MATERNITÉ-FAMILLE	1,4	1,0	0,4	1,5	0,8	-1,1

(1) Évolution moyenne annuelle

Source: Drees, Comptes de la protection sociale

Tableau 2
Effectifs des bénéficiaires des principales prestations familiales
(Tous régimes métropole et départements d'outre-mer)

	Effectifs en milliers au 31/12					Évolutions en glissement annuel, en %			
	1999	2000	2001	2002	2003	2000/99	2001/00	2002/01	2003/02
Allocations familiales (AF)	4 698	4 709	4 736	4 756	4 790	0,2	0,6	0,4	0,7
Complément familial (CF)	931	960	944	922	915	1,7	-1,7	-2,3	-0,8
Allocation de rentrée scolaire (ARS)	3 219	3 185	3 198	3 147	3 089	-1,0	0,4	-1,6	-1,8
Allocation pour jeune enfant courte (APJE courte)	428	428	417	412	403	-0,2	-2,6	-1,2	-2,2
Allocation pour jeune enfant longue (APJE longue)	1 063	1 076	1 080	1 068	1 040	1,4	0,4	-1,1	-2,6
Allocation parentale d'éducation (APE)	539	543	556	561	563	0,4	2,4	1,0	0,2
Allocation de parent isolé (API)	168	170	177	181	189	1,2	4,0	2,5	4,2
Allocation de soutien familial (ASF)	627	630	644	655	672	0,5	2,2	1,7	2,6
Alloc. de garde d'enfant à domicile (AGED)	66	62	58	54	52	-6,1	-6,8	-6,4	-4,3
Alloc. Emploi assistante maternelle (AFEAMA)	521	566	598	613	629	8,6	5,7	2,4	2,7

Source : Cnaf

Fiche 14

Les prestations liées à l'emploi

Outre les prestations liées à l'indemnisation du chômage, et celles liées à l'insertion et à la réinsertion professionnelle, sont classées dans les prestations liées à l'emploi, les préretraites, dispositif situé à la frontière entre les risques *chômage et vieillesse*. Le système d'indemnisation du chômage est assuré par deux régimes : l'assurance chômage gérée et financée par les partenaires sociaux (Unedic et Assedic) et le régime de solidarité relevant de l'État. Pour le régime d'assurance chômage, le dispositif actuel, issu de l'accord conclu entre les partenaires sociaux à la fin de l'année 2000 se veut incitatif à la reprise d'emploi, et lie l'indemnisation du chômeur à la définition d'un Plan personnalisé d'aide au retour à l'emploi (PARE). En contrepartie, la dégressivité des allocations a été supprimée, et sont créées une Allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) et une Allocation de fin de formation (AFF). Le régime de solidarité, créé en 1984, permet sous certaines conditions, notamment de ressources, d'assurer un revenu de remplacement aux personnes qui ne sont pas ou plus couvertes par le régime d'assurance chômage. Le régime intervient à titre subsidiaire, c'est-à-dire qu'il pallie les zones non couvertes par l'assurance chômage et s'efface au moment de l'accès aux avantages vieillesse. Ce régime verse trois types d'allocations : l'Allocation de solidarité spécifique (ASS), l'Allocation équivalent retraite (AER) – qui a remplacé l'Allocation spécifique d'attente (ASA) en avril 2002 –, et enfin l'Allocation d'insertion (AI).

Une évolution dynamique des prestations liées à la perte d'emploi...

Les prestations liées au chômage et à la perte d'emploi sont parmi les plus sensibles à la conjoncture économique. En 2003, elles se sont accrues en moyenne de 9,8 % en euros courants (après 12,5 % en 2002) et de 7,6 % en termes réels (après 10,4 % en 2002, *tableau 1*). Cette évolution est intervenue dans un contexte économique marqué en 2003 par une hausse du chômage, qu'il s'agisse des demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM de catégories 1 à 3 et 6 à 8 + dispensés de recherche d'emploi) dont l'effectif augmente de +8,6 % en moyenne annuelle et +5,7 % en glissement (*tableau 2*) ou du chômage indemnisé (+10,3 % en moyenne annuelle et +6,7 % en glissement). Les indemnités de chômage (assurance et solidarité¹) atteignent ainsi 25,8 milliards d'euros, soit une augmentation de 14,4 % en valeur. Les indemnités plus spécifiquement versées par le régime d'assurance chômage progressent quant à elles de 15,9 %, croissance qui demeure très vive, quoique ralentie par rapport à 2002 (+28,9 %, *tableau 3*). Cette évolution peut s'expliquer par celle des effectifs des bénéficiaires : le nombre de chômeurs indemnisés par le régime d'assurance a progressé en données brutes de 144 000 en glissement en 2003, après 233 000 en 2002. D'autre part, après les fortes augmentations des années précédentes, la proportion des chômeurs indemnisés par le régime d'assurance a augmenté de +2,6 points en moyenne annuelle en 2003, mais de seulement 0,6 point en glissement pour s'établir à 53,7 % en fin d'année. Le montant des prestations versées par le régime de solidarité progresse pour sa part de 2 %. Si le nombre d'allocataires de l'ASS – la principale prestation du régime de solidarité – recule de 23 400 unités en glissement, on assiste en contrepartie à la montée en charge de l'allocation équivalent retraite (+23 900 bénéficiaires). On remarque également que les montants versés au titre de l'Allocation aux chômeurs âgés (ACA), qui permettait aux chômeurs ayant cotisé 160 trimestres à l'assurance vieillesse de bénéficier d'une allocation de chômage jusqu'à 60 ans, diminuent de près de 20 %. Le nombre de ses allocataires décroît de près d'un quart en un an, aucun nouveau bénéficiaire n'étant admis dans ce dispositif depuis le 1^{er} janvier 2002.

... alors que les préretraites sont en recul prononcé

Les préretraites atteignent environ 3,5 milliards d'euros en 2003. Elles accusent une diminution de plus de 10 % du fait de la baisse sensible de l'Allocation de remplacement pour l'emploi (ARPE). Cette allocation, qui bénéficiait aux salariés ayant cotisé 160 trimestres dès l'âge de 58 ans, a en effet vu son accès fermé depuis le 1^{er} janvier 2003 ; les montants versés au titre de cette allocation diminuent de moitié en 2003 (470 millions d'euros après 957 millions en 2002) et le nombre de ses bénéficiaires de 56,2 % en glissement. Les préretraites versées par l'État se maintiennent à 1,3 milliard d'euros, notamment les montants versés au titre du Congé de fin d'activité (CFA) dont l'extinction progressive décidée par les pouvoirs publics est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2003. En dehors des préretraites, les autres prestations liées au chômage sont essentiellement des indemnités de licenciement et de perte d'emploi (versées par les régimes directs et les régimes d'employeurs), qui augmentent de 6,5 % en valeur pour s'établir à 4,2 milliards d'euros en 2003.

Les montants versés au titre de l'insertion et de la réinsertion professionnelle augmentent quant à eux en 2003 de 6,4 % en valeur, et atteignent 2,7 milliards d'euros. Ils sont constitués pour moitié de montants versés dans le cadre de stages de formation qui progressent de 8,4 % en 2003 (après 17,5 % en 2002) et pour un tiers d'indemnités de formation versées par l'UNEDIC. Celles-ci progressent de 10,5 %, sous l'effet de la montée en charge de l'ARE formation, après avoir fortement diminué en 2002 (-40 %) suite à la disparition de l'AGCC. En revanche les montants versés au titre de l'Allocation de formation reclassement (AFR) sont en recul prononcé car il n'est plus admis de nouveaux bénéficiaires à l'AFR depuis le 1^{er} juillet 2001.

¹Les salariés privés d'emploi peuvent bénéficier de l'Allocation de retour à l'emploi (ARE) versée par les ASSÉDIC lorsqu'ils totalisent une durée minimale d'affiliation et de contribution antérieurement à leur perte d'emploi. On parle dans ce cas de régime d'assurance. Ce régime verse des prestations pendant une durée limitée, au-delà de laquelle les demandeurs d'emploi peuvent basculer dans l'Allocation de solidarité spécifique (ASS). On parle alors de régime de solidarité.

Tableau 1
Évolution des prestations *emploi*

Montants en millions d'euros courants	1990	1995	2000	2001	2002	2003
INSERTION ET RÉINSERTION PROFESSIONNELLE	2 929	4 226	2 814	2 785	2 548	2 712
CHÔMAGE	20 455	22 759	25 844	27 077	31 049	34 165
- dont préretraites	5 820	4 495	4 723	4 590	3 914	3 498
- dont indemnités de chômage (hors chômage partiel)	11 822	14 684	16 938	18 008	22 534	25 785
TOTAL EMPLOI	23 384	26 985	28 658	29 861	33 597	36 877

Évolution annuelle en euros courants (en%)	2003/1990 (1)	2003/1995 (1)	2000/1999	2001/2000	2002/2001	2003/2002
INSERTION ET RÉINSERTION PROFESSIONNELLE	-0,6	-5,4	-6,5	-1,0	-8,5	6,4
CHÔMAGE	4,0	5,2	0,8	4,8	14,7	10,0
- dont préretraites	-3,8	-3,1	-5,2	-2,8	-14,7	-10,6
- dont indemnités de chômage (hors chômage partiel)	6,2	7,3	-0,8	6,3	25,1	14,4
TOTAL EMPLOI	3,6	4,0	0,1	4,2	12,5	9,8

Évolution annuelle en termes réels (en%)	2003/1990 (1)	2003/1995 (1)	2000/1999	2001/2000	2002/2001	2003/2002
INSERTION ET RÉINSERTION PROFESSIONNELLE	-2,4	-6,7	-7,9	-2,6	-10,2	4,4
CHÔMAGE	2,1	3,7	-0,7	3,1	12,5	7,9
- dont préretraites	-5,6	-4,4	-6,6	-4,3	-16,3	-12,4
- dont indemnités de chômage (hors chômage partiel)	4,3	5,8	-2,3	4,6	22,8	12,2
TOTAL EMPLOI	1,7	2,5	-1,4	2,6	10,4	7,6

(1) Évolution en moyenne par an

Source : Drees, Comptes de la protection sociale

Tableau 2
Évolution du nombre de demandeurs d'emploi et de chômeurs indemnisés en métropole
(effectifs au 31 décembre et évolutions en glissement annuel)

	1999	2000	2001	2002	2003	2000/99	2001/00	2002/01	2003/02
Demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) (catégories 1, 2, 3, 6, 7 et 8) * + DRE	4260	3848	3885	4023	4251	-9,7	1,0	3,6	5,7
- dont DEFM (catégorie 1) nouvelle définition	2575	2156	2204	2310	2447	-16,3	2,2	4,8	5,9
Régimes d'Assurance-chômage	1793,4	1687,1	1904,9	2137,8	2281,4	-5,9	12,9	12,2	6,7
Régime de Solidarité	496,8	457,2	428,3	418,3	422,0	-8,0	-6,3	-2,6	0,9
- Allocation d'insertion	26,7	31,9	36,7	43,5	46,7	19,5	15,0	18,5	7,4
- Allocation équivalent retraite**				2,8	26,7	-	-	-	853,6
- Allocation de solidarité spécifique	470,1	425,3	391,6	372,0	348,6	-9,5	-7,9	-4,5	-6,3
Ensemble des deux régimes	2290,2	2144,3	2333,2	2556,1	2703,4	-6,4	8,8	9,6	5,8

* Catégorie 1 : personnes sans emploi, immédiatement disponibles à la recherche d'un emploi à durée indéterminée à plein temps

Catégorie 2 : personnes sans emploi, immédiatement disponibles à la recherche d'un emploi à durée indéterminée à temps partiel

Catégorie 3 : personnes sans emploi, immédiatement disponibles à la recherche d'un emploi à durée temporaire ou saisonnier

Catégorie 6 : personnes non immédiatement disponibles à la recherche d'un emploi à durée indéterminée à temps plein

Catégorie 7 : personnes non immédiatement disponibles à la recherche d'un emploi à durée indéterminée à temps partiel

Catégorie 8 : personnes non immédiatement disponibles à la recherche d'un emploi à durée déterminée, temporaire ou saisonnier

** AER : créée en 2002, elle se substitue à l'allocation spécifique d'attente

Source : Dares, Unedic

Tableau 3
Évolution des indemnités de chômage versées par les régimes du chômage
en millions d'euros

	1999	2000	2001	2002	2003	2000/99	2001/00	2002/01	2003/02
Régimes d'Assurance chômage	14 501	14 439	15 668	20 191	23 395	-0,4	8,5	28,9	15,9
Régime de Solidarité	2 579	2 499	2 340	2 343	2 390	-3,1	-6,4	0,1	2,0
Ensemble	17 080	16 938	18 008	22 534	25 785	-0,8	6,3	25,1	14,4

Source : Drees, Comptes de la protection sociale

Tableau 4
Nombre de préretraites en fin d'année (en métropole)

	1999	2000	2001	2002	2003	2000/99	2001/00	2002/01	2003/02
Préretraites - État (hors congé de fin d'activité)	122,7	103,0	89,0	83,7	84,4	-16,1	-12,7	-6,0	0,8
Allocation de remplacement pour l'emploi (ARPE)	86	87,1	72,9	38,1	16,7	1,3	-16,3	-47,7	-56,2
Garantie de ressources	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Ensemble	208,7	190,1	161,9	121,8	101,1	-14,9	-22,0	-35,6	-17,0

Source : Unedic

Fiche 15

Les prestations de logement

Il existe trois allocations de logement destinées à assurer une couverture partielle des frais de logement : l'Allocation de logement à caractère familial (ALF), l'Allocation de logement à caractère social (ALS) et l'Aide personnalisée au logement (APL). S'y ajoutent, pour un faible montant, des prestations extra légales, qui viennent compléter les prestations du risque *logement*. Les trois principales allocations logement sont toutes attribuées sous conditions de ressources aux locataires et aux accédants à la propriété qui occupent un logement répondant à des normes minimales de salubrité et de peuplement. L'APL est l'allocation la plus importante, en 2003 elle représente 45 % des aides au logement, l'ALS 31 et l'ALF 24 %.

- L'Allocation de logement à caractère familial (ALF)

Cette allocation est une prestation destinée aux jeunes ménages (versée au maximum pendant cinq ans à compter de la date du mariage) et aux familles avec des personnes à charge (enfants, ascendants ou infirmes) payant un minimum de loyer.

- L'Allocation de logement à caractère social (ALS)

Depuis le 1^{er} janvier 1993, l'accès à l'ALS est étendu à toute personne disposant de ressources ne dépassant pas un certain plafond (qui varie selon le lieu où l'on vit). Sont concernés en particulier les étudiants, les jeunes travailleurs de plus de 25 ans, les personnes âgées de 60 à 65 ans et les chômeurs.

- L'Aide personnalisée au logement (APL)

Celle-ci est destinée aux locataires de logements conventionnés et aux accédants à la propriété ou aux propriétaires qui ont amélioré leur logement avec des Prêts aidés par l'État (PAP) ou des Prêts conventionnés (PC).

En juillet 2000, a débuté la première étape de l'alignement sur trois ans des loyers plafond de l'ALF et de l'ALS sur ceux de l'APL. En janvier 2001, puis au 1^{er} janvier 2002 sont intervenues les deux étapes de l'unification des barèmes des aides au logement du secteur locatif, décision annoncée lors de la conférence sur la famille de juin 2000. Ces modifications du calcul des allocations expliquent la forte poussée de l'ALF et de l'ALS constatée au cours des années en 2001 et 2002.

En 2003, au contraire, l'ensemble des prestations logement marque un net ralentissement, avec +1,8 % en euros courants en 2003, après +6,1 % en 2002. L'Aide personnalisée au logement (APL) et l'Allocation de logement à caractère social (ALS) progressent de +2 %, et l'Allocation de logement à caractère familial (ALF) de 1,2 %. La revalorisation des allocations pour 2003, qui a lieu d'ordinaire au 1^{er} juillet de chaque année, a été repoussée avec effet rétroactif à compter de juillet 2003. Les montants retracés dans les comptes pour l'année 2003 reflètent donc une absence de revalorisation, qui devrait donner à lieu à une prise en compte lors de la prochaine révision des comptes pour 2003. Ils traduisent également une diminution en glissement annuel du nombre des allocataires : -1,4 % en 2003 pour l'ensemble des allocations logement, dont -2,6 % pour l'APL, qui constitue l'allocation la plus importante par les montants versés, -1,4 % pour l'ALF, tandis que le nombre des allocataires de l'ALS se stabilise. La hausse des prestations versées en 2003 est donc imputable à l'effet en année pleine de la précédente revalorisation de juillet 2002 et aussi, sans doute, à la relative atonie des revenus des bénéficiaires, ces prestations étant sous conditions de ressources.

Tableau 1
Évolution des prestations logement

Montants en millions d'euros courants	1990	1995	2000	2001	2002	2003
LOGEMENT	7 733	11 046	12 400	12 811	13 588	13 832
dont ALF	1 866	2 347,1	2 815	3 039	3 225	3 264
dont APL	4 203	5 440,9	5 939	5 921	6 080	6 202
dont ALS	1 433	3 048,7	3 506	3 713	4 144	4 227

Évolution annuelle en euros courants (en%)	2003/1990 (1)	2003/1995 (1)	2000/1999	2001/2000	2002/2001	2003/2002
LOGEMENT	4,6	2,9	1,1	3,3	6,1	1,8
dont ALF	4,4	4,2	4,3	8,0	6,1	1,2
dont APL	3,0	1,6	-0,5	-0,3	2,7	2,0
dont ALS	8,7	4,2	1,4	5,9	11,6	2,0

Évolution annuelle en termes réels (en %)	2003/1990 (1)	2003/1995 (1)	2000/1999	2001/2000	2002/2001	2003/2002
LOGEMENT	2,7	1,4	-0,4	1,7	4,1	-0,2
dont ALF	2,5	2,7	2,8	6,3	4,1	-0,8
dont APL	1,2	0,2	-1,9	-1,9	0,8	0,0
dont ALS	6,7	2,7	-0,1	4,2	9,5	0,0

(1) Évolution moyenne annuelle

Source : Drees, Comptes de la protection sociale

Tableau 2
Effectif de bénéficiaires d'allocations logement
(Tous régimes métropole et département d'outre-mer)

	Effectifs en milliers au 31/12					Évolutions en %			
	1999	2000	2001	2002	2003	2000/99	2001/2000	2002/2001	2003/2002
Allocation de logement à caractère familial (ALF)	1 221	1 253	1 251	1 245	1 227	2,6	-0,2	-0,5	-1,4
Aide personnalisée au logement (APL)	2 831	2 797	2 752	2 708	2 637	-1,2	-1,6	-1,6	-2,6
Allocation de logement à caractère social (ALS)	2 227	2 234	2 200	2 221	2 221	0,3	-1,5	1,0	0,0
TOTAL	6 279	6 284	6 203	6 174	6 085	0,1	-1,3	-0,5	-1,4

(1) Évolution moyenne annuelle

Source : Cnaf

Fiche 16

Les prestations du risque *pauvreté* et *exclusion sociale*

Les prestations du risque *pauvreté* – *exclusion sociale* s'élèvent en 2003 à 6,5 milliards d'euros. Elles sont entièrement sous conditions de ressources et sont constituées à 82 % par le Revenu minimum d'insertion (RMI), au titre duquel 5,3 milliards d'euros ont été versés. Les autres prestations sont des secours accordés en majorité par les régimes d'intervention sociale des Institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM), c'est-à-dire le secteur associatif, ainsi qu'une fraction, très réduite, de la prime pour l'emploi¹. Elles s'élèvent à 1,2 milliard d'euros en 2003.

Dans ces conditions, l'accélération des prestations afférentes au risque *pauvreté* – *exclusion sociale* en 2003 (+6,8 %), reflète celle des montants versés au titre du RMI (+8,7 %). Le barème du RMI a été revalorisé de 1,5 % en janvier 2003 et les effectifs d'allocataires ont crû en données brutes de 4,9 % en glissement annuel sur 2003, pour s'établir en fin d'année à 1 121 000 (métropole et DOM). Pour la première fois, les effectifs ont progressé plus rapidement en France métropolitaine (+5 %), qui compte 975 300 allocataires à la fin de l'année, que dans les DOM (+4,2 %) qui en comptent 145 500.

L'évolution du RMI semble suivre, avec un certain retard, la conjoncture du marché du travail (*graphique 1*). Le chômage non indemnisé et l'emploi salarié dans les secteurs marchands non agricoles apparaissent, avec une incidence décalée dans le temps, comme les principaux déterminants de l'évolution du nombre d'allocataires du RMI. Ainsi, l'augmentation de 5,3 % du nombre d'allocataires du RMI observée en 2003 (sur le champ de la France métropolitaine hors MSA) s'expliquerait en partie par la détérioration du marché du travail : l'emploi salarié dans les secteurs marchands non agricoles s'est, en effet, contracté de 0,2 % en glissement annuel en 2003, après une progression de 0,2 % en 2002, et le nombre des demandeurs d'emplois en fin de mois (DEFM de catégorie 1 et 6) s'est accru de 6 % en glissement annuel, tandis que le nombre de chômeurs potentiellement indemnisables augmentait de 5,8 % contre 3,6 % en 2002. Il en résulte une contribution positive de l'emploi et du chômage à l'évolution du nombre d'allocataires du RMI, estimée à +12 600 en 2003 contre +4 500 en 2002. Ainsi, pour la seconde année consécutive depuis 1996, la dynamique du marché du travail aurait contribué en 2003 à accroître les effectifs d'allocataires du RMI.

En 2003, ces effets du marché du travail auraient toutefois été atténués par celui du taux de couverture de l'indemnisation du chômage de l'ensemble des régimes d'assurance et de solidarité. Certes, celui-ci est resté quasiment stable en glissement annuel entre décembre 2002 et décembre 2003, mais il avait enregistré, avant de diminuer au quatrième trimestre 2003, une augmentation de 1,6 point entre les mois de septembre 2002 et septembre 2003. D'autre part, sur une période plus longue, une forte progression du taux de couverture a été observée à partir de 2001 suite, en partie, à l'entrée en vigueur de la convention d'assurance chômage du 1^{er} juillet 2001. Si l'incidence du taux de couverture de l'indemnisation du chômage a progressivement diminué en 2003, sa contribution à la réduction du nombre d'allocataires du RMI peut néanmoins être estimée à environ -7 000 au cours de l'année.

¹ Il s'agit des montants de la prime pour l'emploi effectivement versés sous forme de prestation. La majeure partie de celle-ci, prenant la forme d'une réduction d'impôts, n'est pas considérée comme une prestation sociale.

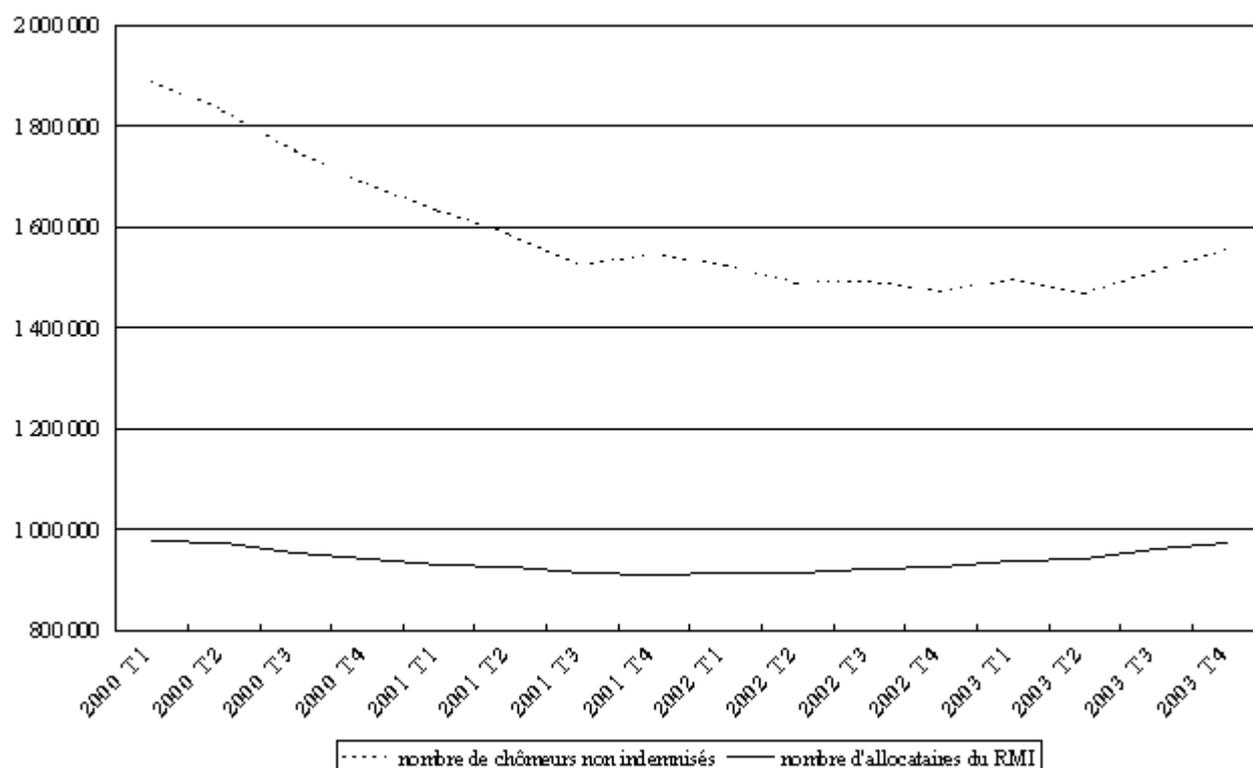
Tableau 1
Évolution des prestations pauvreté - exclusion sociale

Montants en millions d'euros courants	1990	1995	2000	2001	2002	2003
PAUVRETÉ - EXCLUSION	2 160	4 222	5 651	5 819	6 085	6 501
- dont RMI	1 528	3 330	4 600	4 590	4 892	5 316
Evolution annuelle en euros courants (en%)	2003/1990 (1)	2003/1995 (1)	2000/1999	2001/2000	2002/2001	2003/2002
PAUVRETÉ - EXCLUSION SOCIALE	8,8	5,5	0,7	3,0	4,6	6,8
- dont RMI	10,1	6,0	0,3	-0,2	6,6	8,7
Evolution annuelle en termes réels (en%)	2003/1990 (1)	2003/1995 (1)	2000/1999	2001/2000	2002/2001	2003/2002
PAUVRETÉ - EXCLUSION	6,9	4,1	-0,8	1,4	2,6	4,7
- dont RMI	8,1	4,5	-1,1	-1,8	4,6	6,5

(1) Évolution moyenne annuelle

Source : Drees, Comptes de la protection sociale

Graphique 1
Évolution entre 2000 et 2003 du nombre d'allocataires du RMI et du nombre de chômeurs non indemnisés (catégorie 1 à 3, 6 à 8 et dispensés de recherche d'emploi) en métropole hors MSA (données CVS)



Source : Cnaf, Unedic

Fiche 17 Les cotisations sociales

En 2003, le montant total des cotisations sociales reçues par les régimes de protection sociale s'est élevé à 323,2 milliards d'euros en valeur, en augmentation de 3,4 % par rapport à 2002, après 3,9 % l'année précédente (*tableau 1*). Les cotisations sociales se composent à 87 % de cotisations effectives, dont 55 % de cotisations d'employeurs, 26 % de cotisations de salariés, et 6 % de cotisations sur les autres revenus, et à hauteur de 13 % de cotisations fictives, qui sont la contrepartie des prestations directes versées par les employeurs à leurs salariés. Les cotisations effectives (280,7 milliards d'euros reçus par l'ensemble des régimes en 2003) constituent la recette principale des régimes d'assurance sociale qui en reçoivent la majeure partie (260 milliards d'euros), notamment le Régime général (143,7 milliards d'euros), mais aussi les régimes d'indemnisation du chômage (25 milliards d'euros), les régimes complémentaires (51,4 milliards d'euros), les régimes de non salariés (12,4 milliards d'euros), ainsi que les autres régimes (27,2 milliards d'euros). Enfin les régimes de la mutualité, de la retraite supplémentaire et de la prévoyance ont reçu 21 milliards d'euros de cotisations effectives en 2003.

Cotisations sociales, masse salariale, allègements

L'évolution des cotisations sociales est principalement liée à celle de la masse salariale, compte tenu du poids déterminant des cotisations sociales à la charge des employeurs et des salariés assises sur les salaires. Celle-ci a légèrement augmenté en pourcentage du PIB depuis 1990 (*graphique 1*). Toutefois la dynamique des cotisations sociales est également affectée par les évolutions de la législation sur le financement de la protection sociale avec la mise en place en 1990 de la CSG, son extension et les baisses de taux de cotisation décidées en compensation, ainsi que par les allègements de charges institués sur les bas salaires ou liées à la réduction du temps de travail. De ce fait leur évolution a été heurtée (*graphique 2*) et leur rythme de croissance est resté modeste (+2,7 % en moyenne annuelle depuis 1990). La croissance des cotisations, qui avait retrouvé un rythme avoisinant 4 % par an entre 1999 et 2001, a commencé à marquer le pas à partir de 2002, dans un contexte de ralentissement de la croissance économique, de l'emploi et de la masse salariale. Par ailleurs l'année 2002 a vu la fin de la montée en charge des exonérations accompagnant les accords de réduction du temps de travail. Le montant des exonérations a donc retrouvé en 2002 un rythme de progression encore rapide (+ 4,9 %), mais plus proche de celui de la masse salariale. En conséquence, le taux de croissance des cotisations effectives (+3,6 % en valeur) a convergé en 2002 vers celui de la masse salariale (+3,6 % également) alors qu'il s'en était écarté en 2000 et 2001.

Des taux de cotisations sociales plus élevés en 2003 pour l'assurance chômage

En 2003, la configuration s'inverse par rapport aux années 2000 et 2001, les cotisations sociales effectives s'accroissent plus sensiblement que la masse salariale (+3,5 % contre 2,1 % en valeur). En particulier, les cotisations effectives à la charge tant des employeurs (178,5 milliards d'euros en 2003) que des salariés (83,6 milliards d'euros), qui sont les plus directement liées aux salaires bruts, progressent de 3,6 %. Les cotisations sociales ont donc nettement moins ralenti que l'assiette des salaires sur laquelle elles sont assises. Cette divergence peut s'expliquer par la hausse des taux de cotisations Unedic qui ont été relevés de 0,2 point au 1^{er} juillet 2002 et de 0,6 point au 1^{er} janvier 2003. Certes, l'incidence de cette hausse est en partie compensée par la mise en place du nouvel allègement unique (loi « Fillon ») entré en vigueur au 1^{er} juillet 2003, et qui a accru le montant total des exonérations. Seuls les établissements à 35 heures qui bénéficiaient déjà des exonérations de charges dans le cadre de la réduction du temps de travail (dispositif « Aubry II ») ont vu ces allègements diminuer lors de la mise en place de l'allègement unique. *A contrario*, les établissements à 39 heures qui bénéficiaient de la « ristourne bas salaires » voient leurs montants d'exonérations augmenter fortement. En effet un barème plus favorable, accompagné d'une non répercussion intégrale de la hausse du Smic (+5,3 % au 1^{er} juillet 2003) sur l'ensemble des bas salaires entrant dans le champ des exonérations conduit à accroître leur concentration dans la zone d'éligibilité à la nouvelle mesure d'allègement. Au total, selon des évaluations tirées du rapport de la Commission des Comptes de la Sécurité sociale du 16 juin 2004, les allègements de charges sociales compensés aux régimes de Sécurité sociale dont ont bénéficié les entreprises ont progressé de +2,6 % en 2003, soit un rythme de croissance légèrement supérieur à celui de la masse salariale, atteignant 18,6 milliards d'euros, dont 16,2 compensés par le Fonds de financement de la réforme des cotisations patronales de Sécurité sociale (FOREC), et 2,4 milliards d'euros par le budget de l'État.

Au sein des cotisations sociales effectives, celles à la charge des employeurs ont en outre été moins dynamiques en 2003 que celles à la charge des salariés (+ 3,2 % contre + 4,5 %, *tableau 2*). Cette évolution, qui paraît prolonger la tendance des années précédentes, n'est en fait plus due essentiellement à la montée en charge des allègements de charges sociales en faveur des entreprises, lesquelles, comme on vient de le voir, ont connu une croissance à peine supérieure à celle de la masse salariale. Elle s'explique plutôt par le fait que les hausses des cotisations d'assurance chômage décidées en 2002 et en 2003 ont été réparties à parts égales entre salariés et employeurs. Aussi, alors que ces taux de ces cotisations s'élevaient au 1^{er} janvier 2002 à 3,6 % pour les employeurs et 2 % pour les salariés, ils s'établissent depuis le 1^{er} janvier 2003 à 4 % pour les employeurs et 2,4 % pour les salariés, entraînant une augmentation relative plus forte des cotisations à la charge des salariés.

Les cotisations de travailleurs indépendants progressent de 2,3 % et s'élèvent à 17,4 milliards d'euros en 2003. Les autres cotisations qui progressent de 10 % et les cotisations sur prestations, en recul de 2,1 %, représentent ensemble moins d'un milliard d'euros en 2003. Enfin, les cotisations fictives (42,5 milliards d'euros en 2003), qui sont la contrepartie des prestations directes d'employeurs versées pour l'essentiel par l'État et les grandes entreprises nationales, progressent de 2,5 % en 2003.

Tableau 1
Les cotisations sociales 1990-2003

en millions d'euros

	1990	1995	2000	2001	2002	2003
Cotisations effectives	201 464	233 987	250 494	260 762	271 117	280 727
Cotisations d'employeurs	119 988	135 930	161 262	166 950	172 943	178 512
Cotisations de salariés	65 582	80 576	72 984	76 109	80 003	83 628
Cotisations des travailleurs indépendants	13469	14419	15 213	16 591	17 029	17 423
Cotisations sur prestations	2073	2442	736	750	761	745
Autres cotisations	352	620	299	362	381	419
Cotisations fictives	25 898	32 712	38 626	40 150	41 493	42 511
Ensemble des cotisations	227 362	266 699	289 120	300 912	312 610	323 238

Source : Drees, Comptes de la protection sociale

Graphique 1
Salaires et traitements bruts reçus par les ménages

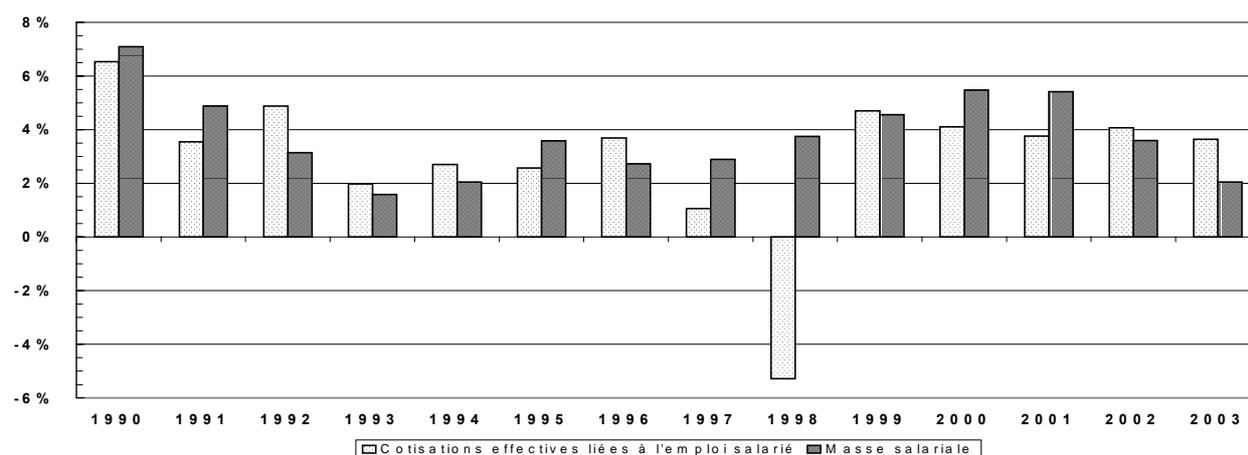
(en % du PIB)



Source : Insee, Comptes nationaux

Graphique 2
Cotisations effectives liées à l'emploi salarié et masse salariale

(taux de croissance en valeur)



Source : Insee, Comptes nationaux ; Drees, Comptes de la protection sociale

Tableau 2
Taux de croissance des cotisations effectives liées à l'emploi salarié

	1999/98	2000/99	2001/00	2002/01	2003/02
Cotisations d'employeurs	4.7%	3.5%	3.5%	3.6%	3.2%
Cotisations de salariés	4.7%	5.6%	4.3%	5.1%	4.5%
Total	4.7%	4.1%	3.8%	4.1%	3.6%

Source : Insee, Comptes nationaux ; Drees, Comptes de la protection sociale

Fiche 18

Les impôts et taxes affectés

À côté des cotisations sociales qui apportent deux tiers de leurs ressources hors transferts, les régimes de protection sociale reçoivent également des impôts et taxes qui leur sont expressément affectés. Leur montant total s'élève à 91,4 milliards d'euros en 2003 (*tableau 1*), et représente 19 % des ressources hors transferts de la protection sociale.

Le Régime général de la Sécurité sociale est, avec 51 milliards d'euros en 2003, le principal bénéficiaire de ces impôts et taxes affectés. Les fonds spéciaux, principalement le Fonds de financement de la réforme des cotisations patronales de Sécurité sociale (FOREC) et le Fonds de solidarité vieillesse (FSV), reçoivent quant à eux 24,4 milliards d'euros au titre de cette catégorie de ressources. Les autres régimes de Sécurité sociale en totalisent 10,7 milliards d'euros. En dehors du champ de la Sécurité sociale proprement dite, les régimes d'indemnisation du chômage reçoivent 1,3 milliards d'euros au titre des versements du Fonds de garantie des salaires à l'Association pour la structure financière (ASF) et à l'Agence centrale des conventions de conversion (AGCC), tandis que les régimes d'intervention sociale des pouvoirs publics (Fonds de financement de la couverture maladie complémentaire et de l'allocation personnalisée d'autonomie) bénéficient à ce titre de 3,1 milliards d'euros.

Les trois quarts de ces impôts et taxes affectés sont constitués d'impôts sur le revenu et le patrimoine, au sein desquels la Contribution sociale généralisée (CSG) tient une place déterminante, avec un montant de 64,9 milliards d'euros recouverts en 2003 (*tableau 1*). Elle bénéficie à l'ensemble des régimes d'assurance maladie et de prestations familiales, au FSV et au Fonds de financement de l'allocation personnalisée d'autonomie (FFAPA). On notera par ailleurs le poids significatif des impôts sur les produits (15,8 milliards d'euros), dont la plus grande part bénéficie au FOREC à travers diverses taxes sur les tabacs, les alcools, les conventions d'assurance, les activités polluantes, etc. Les impôts sur les salaires représentent un montant plus limité (3,6 milliards d'euros en 2003), correspondant notamment à la taxe sur les contrats de prévoyance affectée au FOREC et à la contribution des employeurs au Fonds national d'aide au logement. Entrent enfin dans les impôts et taxes affectés au financement de la protection sociale les quelques 4,7 milliards d'euros correspondant au transfert d'une fraction du produit de la TVA au profit du Budget annexe des prestations sociales agricoles (BAPSA).

Les années 90 ont été marquées par un mouvement considérable de substitution des impôts et taxes affectés aux cotisations, dont l'impact cumulé entre 1990 et 2003 peut être évalué à 76,5 milliards d'euros (*fiche 4*). En d'autres termes, avec la structure des ressources hors transferts de 1990, le montant des impôts et taxes affectés à la protection sociale en 2003 n'aurait été que de 15 milliards d'euros, soit 76,5 milliards d'euros de moins que le montant effectivement observé en 2003. Ce changement de structure a accompagné le développement des exonérations de cotisations sociales patronales au titre des bas salaires et de la réduction de la durée légale du travail, et plus généralement a eu pour objectif la réduction des prélèvements sociaux pesant spécifiquement sur le facteur travail.

Sur ce dernier point, l'analyse détaillée de la structure des impôts et taxes affectés à la protection sociale conduit à nuancer le diagnostic. En effet, d'une part, 3,6 milliards d'euros sur un montant total de 91,4 milliards sont constitués d'impôts sur les salaires qui affectent directement le coût du travail. D'autre part, la CSG, principal impôt sur le revenu et le patrimoine affecté à la protection sociale, est également assise, à hauteur de 64,4 % sur les salaires. Au total, 45,4 milliards d'euros d'impôts et taxes affectés à la protection sociale en 2003 seraient directement prélevés sur les salaires, les impôts et taxes affectés assis sur des assiettes différentes des salaires ne s'élevant quant à eux qu'à 46,1 milliards d'euros. Encore faut-il distinguer entre les assiettes qui acquittent les impôts et celles qui les supportent effectivement sur le plan économique : par exemple, les impôts sur les produits peuvent modifier les prix des biens et services et affecter les salaires en fonction de leur degré d'indexation sur les prix. Si le montant de 46,1 milliards d'euros d'impôts et taxes assis sur des assiettes autres que les salaires fournit donc une information sur l'impact *ex ante* des substitutions d'assiettes induites par la montée en puissance des impôts et taxes affectés à la protection sociale, il ne permet pas d'évaluer leur incidence *ex post*, une fois les ajustements des prix et des salaires réalisés.

En tout état de cause, les impôts et taxes affectés contribuent aux prélèvements obligatoires sollicités par le système de protection sociale. Le taux de pression sociale, somme des cotisations sociales perçues par les administrations publiques et des impôts et taxes affectés à la protection sociale rapportée au PIB, permet de mesurer le poids des prélèvements obligatoires correspondants. En 2003, le taux de pression sociale s'est élevé à 24,3 % (*graphique 1*), soit près de 56 % de l'ensemble des prélèvements obligatoires, lesquels se sont élevés à 43,8 % du PIB. Les impôts et taxes affectés à la protection sociale représentent 5,9 % du PIB, soit plus d'un quart de l'ensemble des prélèvements obligatoires sociaux. Le taux de pression sociale a augmenté de façon régulière depuis 1990, devenant prépondérant dans l'ensemble des prélèvements obligatoires à partir de 1992.

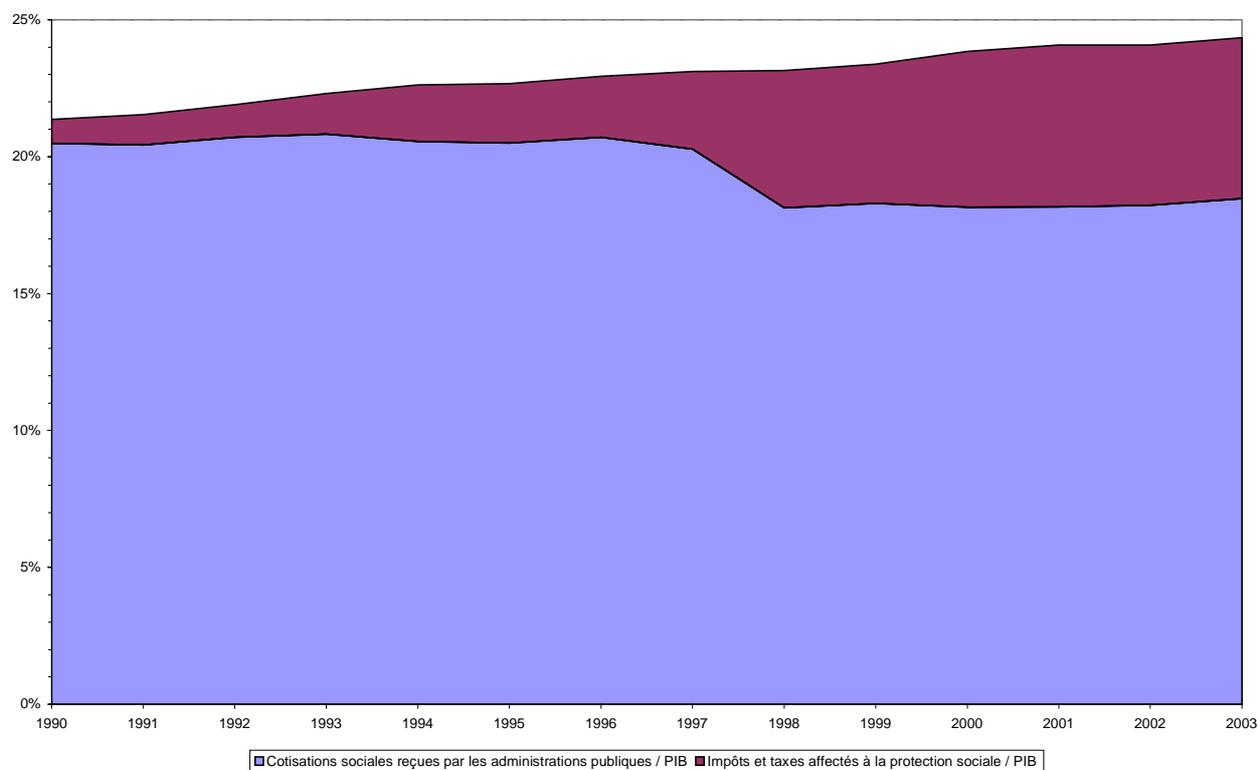
Tableau 1
Répartition des impôts et taxes affectés par régime et type d'impôts en 2003

En millions d'euros

	Impôts sur les produits	Impôts sur les salaires	Impôts divers liés à la production	Impôts sur le revenu et le patrimoine		Transfert de recettes fiscales	Ensemble	
					dont CSG		montants	%
CNAM	1 944			38 947	(38 910)		40 891	44,7
CNAF				9 719	(9 717)		9 719	10,6
CNAV				258			258	0,3
ACOSS				86	(86)		86	0,1
FOREC	13 574	490	912	711			15 687	17,2
FCATA	20						20	0,0
Fonds de solidarité vieillesse (FSV)				9 629	(9 297)		9 629	10,5
Régimes particuliers de salariés	6			1 584	(1 584)		1 590	1,7
Salariés agricoles				1 020	(1 020)		1 020	1,1
Exploitants agricoles				862	(862)	4 668	5 530	6,0
Régimes de non salariés non agricoles	41			2 492	(2 487)		2 533	2,8
Régimes d'indemnisation du chômage		1 348					1 348	1,5
Régimes d'intervention sociale des pouvoirs publics	234	1 724		1 174	(933)		3 132	3,4
Total	15 819	3 562	912	66 482	64 896	4 668	91 443	100,0
%	17,3	3,9	1,0	72,7	71,0	5,1	100	

Source : Drees, Comptes de la protection sociale

Graphique 1
Le taux de pression sociale
(cotisations et impôts en % du PIB)



Source : Drees, Comptes de la protection sociale

Fiche 19 Les contributions publiques et les transferts

Les administrations publiques centrales et locales participent au financement de la protection sociale non seulement au moyen des ressources fiscales qui sont explicitement affectées à ce financement, mais aussi par les concours budgétaires qu'ils apportent directement à certains régimes.

Les contributions publiques peuvent prendre essentiellement trois formes :

- elles peuvent en premier lieu constituer la contrepartie des prestations versées par les régimes d'intervention sociale des pouvoirs publics, par exemple les dépenses afférentes au Revenu minimum d'insertion (RMI) ou aux aides au logement : à ce titre, elles se sont élevées à 41,3 milliards d'euros en 2003, et sont restées stables par rapport à 2002, grâce à la mise en œuvre de mesures d'économies sur l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) et à la progression modérée des aides au logement ;
- elles peuvent ensuite consister en des versements au Régime général, essentiellement au titre de la prise en charge par l'État de l'Allocation aux adultes handicapés (AAH) et de la Couverture maladie universelle (CMU) complémentaire, ceux-ci ont atteint 4,8 milliards d'euros en 2003, montant stable par rapport à 2002 ;
- elles peuvent enfin consister en des versements aux autres régimes d'assurances sociales, au titre principalement de subventions d'équilibre à certains régimes de protection sociale – régime des mineurs, des marins, des agents de la SNCF ou de la RATP –, qui ont atteint 7,6 milliards d'euros en 2003.

Au total, les contributions publiques se sont élevées à 53,7 milliards d'euros en 2003, soit 11,2 % du total des ressources des régimes de protection sociale hors transferts. Leur évolution est plus difficile à analyser sur moyenne période car elle dépend étroitement de la dynamique des prestations versées par les régimes d'intervention sociale des pouvoirs publics. Ainsi, la création de la Couverture maladie universelle (CMU) en 2000, puis celle de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) en 2002, ont-elles entraîné au cours des dernières années des à-coups dans le montant des contributions publiques qui rendent délicat le commentaire de leur évolution d'une année sur l'autre. Toutefois, du point de vue des finances publiques, la somme des impôts et taxes affectés et des contributions publiques permet d'approcher la part du financement de la protection sociale qui est assurée par l'ensemble des ressources de nature fiscale ou budgétaires. Cet agrégat traduit donc dans son intégralité la contribution de la fiscalité générale au financement de la protection sociale, directement via les impôts et taxes affectés et indirectement via les contributions publiques des administrations publiques centrales et locales qu'elle finance.

Ainsi, la part de la somme des impôts et taxes affectés et des contributions publiques dans l'ensemble des ressources hors transferts des régimes de protection sociale atteint-elle 30,2 % en 2003. Elle est stable depuis 1998, année de la substitution de la Contribution sociale généralisée (CSG) à l'essentiel des cotisations sociales d'assurance maladie à la charge des salariés (*graphique 1*). Depuis cette date, la légère croissance, en termes de part dans le financement de la protection sociale, des impôts et taxes affectés, a été compensée par une diminution à due concurrence des contributions publiques. Ce mouvement tient essentiellement à la création en 2000 du Fonds de financement de la réforme des cotisations patronales de Sécurité sociale (FOREC), qui s'est vu affecter des ressources fiscales afin de compenser aux régimes de Sécurité sociale l'ensemble des allègements de charges sociales sur les bas salaires et liés à la réduction de la durée du travail, ce qui a réduit en conséquence les transferts du budget de l'État antérieurement versés au titre de cette compensation (*fiche 5*).

Enfin, les différents régimes de protection sociale sont liés entre eux par un système complexe de transferts reçus et versés, qui est retracé dans les Comptes de la protection sociale de telle sorte que la somme des transferts reçus par l'ensemble des régimes équilibre exactement la somme des transferts versés par eux. Ces transferts correspondent :

- d'une part, à des transferts à somme nulle entre régimes d'assurances sociales, exprimant une solidarité interprofessionnelle entre les assurés de ces régimes : les principaux d'entre eux sont les mécanismes de compensation démographiques entre les différents régimes de retraite et d'assurance maladie, mais il y a également lieu de prendre en compte des mécanismes de prise en charge de cotisations – comme par exemple le versement de la CNAF à la CNAV des cotisations d'assurance vieillesse des parents au foyer –, des prises en charge de prestations – comme la prise en charge par les régimes d'indemnisation du chômage du coût pour les régimes de retraite complémentaire des salariés de l'abaissement à 60 ans de l'âge de la retraite, et des transferts divers comme le circuit entre régimes de non salariés de la contribution sociale de solidarité des sociétés et de la taxe additionnelle sur le chiffre d'affaires ;
- d'autre part, des transferts entre les régimes d'assurances sociales, les fonds de financement et les régimes d'intervention sociale des pouvoirs publics, et qui mettent ainsi en œuvre une solidarité nationale, parmi lesquels la prise en charge par le FSV des cotisations d'assurance vieillesse des demandeurs d'emploi et des appelés et des majorations de pensions à raison des charges de famille, le remboursement aux régimes d'assurance maladie des coûts qu'ils supportent au titre de la Couverture maladie universelle (CMU) complémentaire, et depuis 2000 la compensation aux régimes de Sécurité sociale par le FOREC des allègements de charges sociales au titre des bas salaires et de la réduction de la durée légale du travail.

Cependant, pour le compte provisoire présenté pour l'année 2003, l'ensemble des transferts entre régimes pris deux à deux n'est pas encore disponible. L'ensemble de ces transferts est cependant disponible pour l'année 2002, année où ils se sont élevés à 82,1 milliards d'euros, soit 15 % environ de l'ensemble des emplois et des ressources de la protection sociale (*tableau 2*). La structure générale de ces transferts reste globalement inchangée depuis quelques années, en raison de la stabilité des transferts effectués au titre des compensations démographiques qui représentent 40 % de leur montant total. On note cependant une augmentation de 10 % des transferts reçus par le Régime général, et de près de 6 % des transferts versés par les fonds spéciaux, qui rend compte de la poursuite de montée en charge des allègements de cotisations de Sécurité sociale.

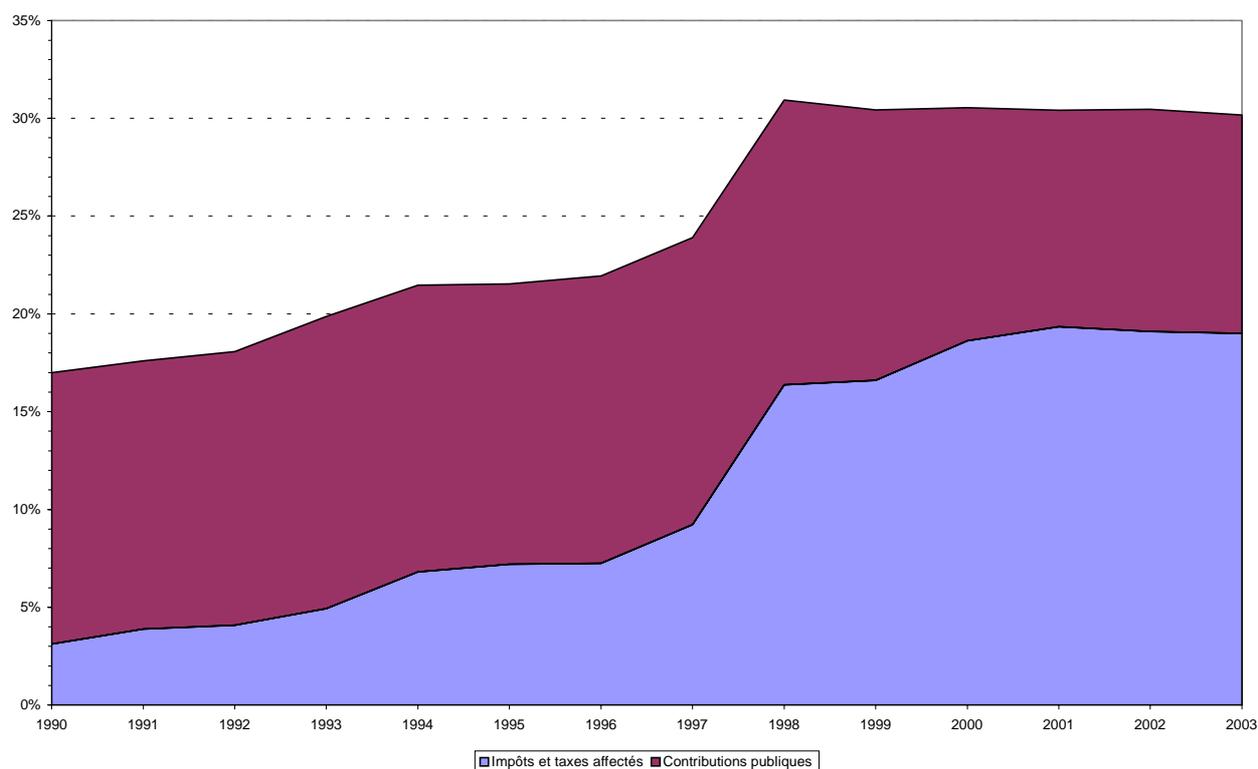
Tableau 1
Les contributions publiques reçues par les régimes

En millions d'euros

	1990	1995	2000	2001	2002	2003
Régime général de la Sécurité sociale	3 864	3 526	4 287	4 376	4 838	4 835
Régimes d'indemnisation du chômage	820	1 441	221	183	61	118
Régimes d'intervention sociale des pouvoirs publics	27 236	38 991	39 708	38 232	41 264	41 285
Autres régimes de Sécurité sociale	7 758	7 061	7 422	7 141	6 909	7 471
Total	39 678	51 019	51 638	49 932	53 134	53 709

Source : Drees, Comptes de la protection sociale

Graphique 1
Part des impôts et taxes affectés et des contributions publiques
dans les ressources hors transferts de la protection sociale en 2003



Source : Drees, Comptes de la protection sociale

Tableau 2
Bilan des transferts en 2002

	Transferts reçus			Transferts versés		Solde des transferts
	en millions d'euros	structure	Part dans les ressources	en millions d'euros	structure	
Régime général	34 319	41,7%	14,8%	19 539	23,8%	14 780
Fonds spéciaux (hors Fcoss)	2 334	2,8%	-80,7%	27 692	33,7%	-25 358
FCOSS (1)	13 594	16,6%	100,0%	13 500	16,4%	94
Régimes particuliers	5 050	6,2%	18,0%	3 122	3,8%	1 928
Régimes directs	84	0,1%	0,2%	2 838	3,5%	-2 754
Salariés agricoles	4 487	5,5%	48,6%	346	0,4%	4 141
Exploitants agricoles	5 972	7,3%	39,7%	134	0,2%	5 838
Régimes complémentaires	8 997	11,0%	15,0%	6 295	7,7%	2 702
Non salariés, non agricoles	3 542	4,3%	21,6%	1 191	1,5%	2 351
Assurance chômage	167	0,2%	0,7%	2 181	2,7%	-2 014
Régimes d'intervention sociale des pouvoirs publics	3 564	4,3%	7,4%	5 272	6,4%	-1 708
Ensemble	82 110	100,0%		82 110	100,0%	0

(1) Le Fonds de compensation des organismes de Sécurité sociale (FCOSS) n'a qu'un rôle de redistribution des transferts de compensation. Il est théoriquement équilibré (aux décalages comptables près).

Source : Drees, Comptes de la protection sociale

Fiche 20

Les autres dépenses et recettes de protection sociale

Les autres dépenses des régimes de protection sociale (23 milliards d'euros en 2003) comprennent notamment les frais de gestion et les frais financiers (*tableau 1*). Les frais de gestion sont constitués par les rémunérations versées (11 milliards d'euros en 2003) qui sont en augmentation de 3,8 % en valeur, et les consommations intermédiaires (6,4 milliards d'euros) qui augmentent de 2,8 %. Les frais financiers supportés par l'ensemble des régimes (3,3 milliards d'euros) augmentent de 3 % en 2003. Ce sont les régimes de la mutualité, de la retraite supplémentaire et de la prévoyance qui en supportent le montant le plus élevé (2,8 milliards d'euros). En ce qui concerne les régimes d'assurances, leur évolution est essentiellement liée à la situation de la trésorerie du Régime général et de l'assurance chômage et au mode de gestion de la dette. Depuis la reprise de la dette du Régime général par la Caisse d'amortissement de la dette sociale (CADES), classée en ODAC, en 1996, les frais financiers supportés par le Régime général de Sécurité sociale se maintiennent à un faible niveau (0,3 milliard d'euros en 2003), et sont supportés presque exclusivement par la CNAM, dont le déficit se creuse depuis trois ans. L'assurance chômage a enfin supporté 120 millions d'euros de frais financiers en 2003.

Les autres ressources qui s'élèvent à 12,2 milliards d'euros sont stables en 2003. Outre les revenus de la propriété (5,1 milliards en 2003), elles comprennent des produits financiers qui s'élèvent à 4,2 milliards d'euros en 2003. Ce sont à nouveau les régimes de la mutualité, de la retraite supplémentaire et de la prévoyance qui contribuent le plus fortement à ce montant (2,8 milliards d'euros). Toutefois, les produits financiers des régimes d'assurances sociales atteignent un montant significatif de 1,4 milliard d'euros, dont les régimes complémentaires (560 millions d'euros) et le Régime général (510 millions d'euros) fournissent une part prépondérante.

Tableau 1
Autres recettes et dépenses

en millions d'euros

	Régime général			Adm. de Sécurité sociale			Tous régimes		
	2001	2002	2003	2001	2002	2003	2001	2002	2003
Frais de gestion	8 453	8 733	8 856	13 632	13 840	14 251	17 466	17 846	18 456
- dont rémunérations	5 773	5 929	6 147	8 471	8 659	8 978	10 254	10 534	10 930
- dont consommation de biens et services	2 174	2 282	2 164	4 321	4 362	4 426	6 071	6 188	6 359
- dont autres frais de gestion	506	522	545	840	819	847	1 141	1 124	1 167
Frais financiers	281	313	321	462	460	471	3 043	3 177	3 273
Autres dépenses	227	615	509	609	1 450	1 344	884	1 715	1 601
Total	8 961	9 661	9 686	14 703	15 750	16 066	21 393	22 738	23 330
Total emploi (rappel)	221 120	233 525	246 584	400 744	424 187	446 396	519 583	549 518	573 421
Recours contre tiers	873	866	965	938	931	1 022	938	931	1 022
Revenus de la propriété	570	500	919	1 869	1 675	2 312	4 450	4 392	5 114
- dont produits financiers	561	498	507	1 582	1 392	1 414	4 163	4 109	4 216
Autres recettes	731	783	312	1 287	1 188	529	6 715	6 740	6 032
Total	2 174	2 149	2 196	4 094	3 794	3 863	12 103	12 063	12 168
Total des recettes (rappel)	224 204	232 167	237 869	409 668	425 128	438 719	528 564	549 708	565 547

Source Drees, Comptes de la protection sociale

Annexes

ANNEXE 1 : GLOSSAIRE

ANNEXE 2 : NOMENCLATURES

ANNEXE 3 : TABLEAUX DÉTAILLÉS

Annexe 1

Glossaire

ACCIDENTS DU TRAVAIL

Ce risque correspond à des accidents liés au travail, au trajet domicile-travail ou à des maladies qualifiées de professionnelles par la réglementation de la Sécurité sociale.

Sont classés dans ce risque les soins dispensés aux victimes et les dépenses de réadaptation fonctionnelle, professionnelle et sociale des victimes (indemnités journalières, rentes).

Sont exclus les soins médicaux aux membres de la famille, les rentes, allocations et indemnités funéraires versées au conjoint et aux enfants des victimes (risque *survie*).

ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

Elles regroupent dans les Comptes nationaux les unités institutionnelles dont la fonction économique principale est de produire des services non marchands destinés à toutes les unités ou d'effectuer des opérations de redistribution du revenu et des richesses nationales. Leurs ressources principales proviennent des prélèvements obligatoires. Le secteur des administrations publiques comprend l'État, les Organismes divers d'administration centrale (ODAC), les administrations locales (communes, départements, régions...), les administrations de Sécurité sociale et les organismes en dépendant (hôpitaux publics, œuvres sociales).

AUTRES DÉPENSES

Ce poste reprend toutes les dépenses qui n'ont pas de lien direct avec la gestion courante des caisses, autres que les frais financiers (impôts sur le bénéfice et le patrimoine, transferts courants aux administrations publiques et aux ménages, subventions aux ISBLSM).

AUTRES RECETTES

Ce poste regroupe des ressources de nature diverse (ventes de biens et services, indemnités d'assurance, fonds de concours, dons et legs, profits exceptionnels autres que ceux liés à des opérations de capital).

CHÔMAGE

Le risque *chômage* regroupe, d'une part, toutes les prestations versées à des personnes involontairement privées d'emploi qui ne remplissent pas les conditions normales de droit à la retraite et dont la cessation d'activité n'est pas envisagée comme définitive et, d'autre part, les préretraites.

Les principales prestations sont : les allocations de l'UNEDIC, les indemnités de chômage partiel versées par les entreprises, les indemnités de perte d'emploi versées par l'État, l'aide sociale aux chômeurs, les allocations des régimes d'assistance (allocation de solidarité spécifique, allocation d'insertion et allocation spécifique d'attente) et les préretraites.

CONSOMMATION FINALE EFFECTIVE DES MÉNAGES – DÉPENSE DE CONSOMMATION DES MÉNAGES

Dans la base 1995 de la Comptabilité nationale, la **consommation finale effective** des ménages recouvre l'ensemble des biens et services qu'ils utilisent effectivement (ou consomment) – quelle que soit la manière dont ils sont financés – alors que la dépense de consommation se limite aux dépenses que les ménages supportent directement. L'écart entre les deux notions représente les remboursements de Sécurité sociale, les aides au logement, les dépenses de la collectivité en éducation, en santé, etc...

La **dépense de consommation finale** remplace le concept de consommation finale du système précédent. Elle exclut les remboursements de Sécurité sociale et certaines allocations (telles les allocations logement) qui étaient auparavant comptées dans le revenu et dans la consommation. Ainsi, seule la partie des médicaments non remboursée par les régimes d'assurances sociales est-elle comptée en dépense de consommation finale.

CONTRIBUTIONS PUBLIQUES

Les contributions publiques sont des versements de l'État aux régimes de la protection sociale. Elles sont prélevées sur l'ensemble des recettes fiscales et ne constituent pas des recettes affectées.

Elles peuvent être décomposées en deux grandes rubriques :

- la contrepartie des dépenses des régimes d'intervention sociale des pouvoirs publics non couverte par d'autres ressources,
- les autres contributions, catégorie hétérogène regroupant essentiellement des concours ou des subventions publiques aux régimes d'assurances sociales.

COTISATIONS SOCIALES

Les Comptes de la protection sociale distinguent deux grandes catégories de cotisations sociales :

- **Les cotisations sociales effectives** comprennent tous les versements que les personnes assurées ou leurs employeurs font à des institutions octroyant des prestations sociales afin d'acquérir et de maintenir le droit à ces prestations. Elles sont partagées entre cotisations à la charge des employeurs, cotisations à la charge des salariés, cotisations à la charge des travailleurs indépendants et cotisations sur prestations.
- **Les cotisations fictives** mesurent la contribution des employeurs au financement du régime d'assurance sociale qu'ils organisent eux-mêmes pour leurs propres salariés ou ayants droits. Elles sont la contrepartie des prestations sociales versées par l'employeur.

DROITS CONSTATÉS

Dans la base 1995 des Comptes nationaux, le moment d'enregistrement des opérations est modifié. Le principe général est de passer d'un enregistrement en termes d'encaissement-décaissement à une comptabilisation sur la base des droits constatés (c'est-à-dire rattachée à la date de l'événement qui a donné naissance au flux monétaire en

question). Ainsi les prestations sociales sont enregistrées selon la date du fait générateur et les cotisations sociales pour leur montant dû.

ÉPARGNE BRUTE

Le solde des Comptes de la protection sociale est une *épargne brute*. En Comptabilité nationale, c'est le solde du compte d'utilisation du revenu. L'épargne brute représente la part des ressources courantes qui restent disponibles pour accumuler des actifs physiques (achat de logement par exemple) ou financiers.

FAMILLE

Les prestations famille couvrent les besoins résultant de l'éducation des enfants dans un cadre familial ou non.

Les principales prestations sont :

Les prestations familiales au sens strict : Allocations familiales (AF), Allocation parentale d'éducation (APE), Allocations de garde d'enfant (AGED et AFEAMA), de soutien familial (ASF), de rentrée scolaire (ARS), pour jeune enfant « longue » (APJE), de parent isolé (API), bourses d'études (aide à la scolarité) et le complément familial.

Le supplément familial de traitement de la fonction publique.

Les aides dispensées dans le cadre de l'action sociale : services rendus par les assistantes de service social et les puéricultrices à domicile, interventions des aides ménagères et des travailleuses familiales, aides aux vacances pour les enfants et les familles et aide sociale à l'enfance.

FRAIS DE GESTION

Les frais de gestion sont des frais administratifs liés au versement des prestations. Ils comprennent : les rémunérations (salaires et cotisations sociales), la consommation de biens et services (hors services rendus entre organismes de Sécurité sociale classés en transferts entre régimes) et les autres frais de gestion (primes d'assurance, impôts et taxes et frais divers).

Le compte n'enregistre pas de frais de gestion pour les régimes d'employeurs, les régimes d'intervention sociale des pouvoirs publics et des ISBLSM, faute de pouvoir isoler au sein des dépenses de ces régimes, la part afférente à la protection sociale.

IMPÔTS ET TAXES AFFECTÉS

Cette rubrique comprend :

- l'ensemble de la fiscalité et parafiscalité affectée aux dépenses sociales (taxes sur les tabacs, les alcools, taxe de prévoyance, taxe sur les assurances automobiles, Contribution sociale généralisée (CSG) et autres contributions sociales...).

- et les ressources du Budget annexe des prestations sociales agricoles (BAPSA) affectées au régime des exploitants agricoles.

INSERTION ET RÉINSERTION PROFESSIONNELLE

Ce risque correspond à la recherche et à l'adaptation à un nouvel emploi et aux versements compensant la perte de salaire due à l'absence de travail pour cause de formation professionnelle.

Les principales prestations sont : les indemnités et stages de formation, les Aides aux demandeurs d'emploi créant une entreprise (ACCRE).

INSTITUTIONS SANS BUT LUCRATIF AU SERVICE DES MÉNAGES (ISBLSM)

Ensemble des unités privées dotées de la personnalité juridique qui produisent des biens et services non marchands au profit des ménages. Leurs ressources principales proviennent de contributions volontaires en espèces ou en nature effectuées par les ménages en leur qualité de consommateurs, de versements provenant des administrations publiques, ainsi que de revenus de la propriété.

INVALIDITÉ

Ce risque recouvre l'inaptitude permanente ou durable, lorsqu'elle n'est pas la conséquence d'un accident du travail, à exercer une activité professionnelle ou à mener une vie sociale normale.

Les soins de santé reçus par les invalides ou les infirmes sont classés dans le risque *maladie*, faute de pouvoir les isoler spécifiquement.

Les principales prestations sont : l'allocation aux adultes handicapés, l'allocation compensatrice, la garantie de ressources aux handicapés, l'allocation d'éducation spéciale, les rentes et pensions d'invalidité et les frais d'hébergement des handicapés¹⁸.

LOGEMENT

Les prestations logement comprennent principalement les allocations de logement et accessoirement des prestations extra-légales des régimes spéciaux.

Les allocations de logement sont : l'Allocation de logement à caractère familial (ALF), l'Allocation de logement à caractère social (ALS) et l'Aide personnalisée au logement (APL).

MALADIE

Les prestations afférentes à ce risque comprennent l'ensemble des dispositifs qui visent à compenser les diminutions de revenus ou les augmentations de charges pour les ménages, consécutives à une détérioration de l'état de santé.

Les principales de ces prestations sont : les indemnités journalières, les congés maladie de longue durée, la prise en charge de soins de santé.

¹⁸ Ces frais correspondent à l'accueil des personnes handicapées dans des foyers, des centres d'unités de long séjour ou des maisons d'accueil spécialisées pour des personnes gravement handicapées.

Sont exclus :

- les soins médicaux accordés à un accidenté du travail ou un travailleur atteint d'une maladie professionnelle (risque *accidents du travail*),
- les soins médicaux prénataux, obstétricaux ou postnataux (risque *maternité*),
- les indemnités versées suite à une incapacité permanente de travail (risque *accidents du travail ou invalidité*),
- les prestations correspondant à l'hébergement des personnes handicapées (risque *invalidité*).

MATERNITÉ

Ce risque correspond aux besoins supplémentaires et à l'augmentation de charges résultant de la conception et de la mise au monde d'enfants (naissance vivante ou non) ainsi que de l'interruption volontaire de grossesse.

Les prestations comprennent les soins de santé, les indemnités et les primes liées à la maternité (allocation pour jeune enfant – APJE « courte »).

ODASS

Il s'agit des Organismes dépendant des administrations de Sécurité sociale (hôpitaux publics, œuvres sociales de la CNAF). Les Comptes de la protection sociale reprennent sous le terme de « prestations des ODASS » la contrepartie de transferts versés par certains régimes de Sécurité sociale à ces organismes. Il s'agit pour l'essentiel du transfert de la CNAM et d'autres régimes maladie aux hôpitaux (dotation globale) et du transfert de la CNAF à ses œuvres sociales.

PAUVRETÉ ET EXCLUSION SOCIALE

Ce risque regroupe des prestations diverses qui relèvent soit de l'assistance sociale en faveur des personnes démunies, soit de la protection de catégories particulières (anciens combattants, anciens détenus, victimes de crimes, d'événements politiques ou de catastrophes naturelles).

Les prestations relatives à ce risque incluent les versements effectués dans le cadre de la politique de lutte contre l'exclusion (RMI).

PRÉLEVEMENTS OBLIGATOIRES

En Comptabilité nationale, il s'agit de l'ensemble des impôts (après transferts des recettes fiscales) et des cotisations sociales effectives perçus par les administrations publiques et l'Union européenne. Le taux de prélèvements obligatoires est le rapport des prélèvements obligatoires au PIB.

PRESTATIONS SOCIALES

Il s'agit de transferts effectifs attribués personnellement à des ménages sans contrepartie équivalente ou simultanée.

On distingue les prestations en espèces (retraites, prestations familiales, allocations de chômage...) et les prestations en nature [remboursement d'une dépense par un tiers payant

(soins de santé, allocations logements, bons de transports), ou d'une prise en charge d'une dépense liée à un risque social (comme l'aide ménagère)].

PRESTATIONS DE SERVICES SOCIAUX

Elles retracent l'accès à des services, en relation avec un risque de la protection sociale, fournis à prix réduit, ou gratuitement par une administration.

Leur principale composante est la prise en charge des soins de santé dans le secteur public hospitalier par la Sécurité sociale (au moyen de la dotation globale hospitalière).

PRIX CONSTANTS (termes réels)

Les comptes à prix constants sont des comptes dans lesquels on cherche à éliminer l'effet de la variation de prix. On mesure pour cela les flux aux prix d'une année de référence ou bien on corrige les mesures faites aux prix courants (prix de l'année considérée) par un indice de prix approprié. Les évaluations en termes réels présentées dans cette publication sont calculées selon la première méthode.

PRODUIT INTÉRIEUR BRUT (PIB)

Le PIB est le principal agrégat de la comptabilité nationale. Il est égal à la somme des emplois finals, moins les importations. Il est aussi égal à la somme des rémunérations des salariés versées par les unités résidentes, des excédents bruts d'exploitation de ces unités et des impôts liés à la production et à l'importation versés, nets des subventions d'exploitation reçues.

PROTECTION SOCIALE

La protection sociale comprend la couverture des charges résultant pour les individus ou les ménages de l'apparition ou de l'existence de certains risques dans la mesure où ces charges donnent lieu à l'intervention d'un mécanisme de prévoyance qui compense tout ou partie de la diminution de ressources ou de l'augmentation des charges.

RÉGIMES

Il s'agit des organismes ou institutions qui gèrent un système de prévoyance collective en relation avec un risque de la protection sociale.

On peut distinguer deux groupes de régimes : ceux dont le financement principal est constitué de prélèvements obligatoires et ceux dont les ressources sont essentiellement des cotisations volontaires ou des dons.

1 - Les régimes financés principalement par des prélèvements obligatoires

a) Les régimes d'assurances sociales

Ce sont des régimes obligatoires au sens où leur existence a été imposée par les pouvoirs publics. L'affiliation à ces régimes est obligatoire pour les individus en vertu de la législation.

Au sein des régimes d'assurances sociales, on distingue les régimes directs. Les prestations de ces régimes sont directement versées par l'employeur qui assure de surcroît l'équilibre du compte. Dans cette catégorie sont classés les régimes de retraite des fonctionnaires ou d'entreprises ou d'institutions dont le statut s'apparente à celui de la fonction publique : La Poste, EDF-GDF, RATP.

b) Les régimes d'intervention sociale des pouvoirs publics

Les régimes d'intervention sociale des pouvoirs publics, financés principalement par l'impôt, développent des actions de solidarité nationale en faveur de populations ciblées (familles, personnes âgées, handicapés, victimes de guerre...) et aussi sur certains domaines, comme le logement ou la formation.

2 - Les autres régimes

a) Les régimes d'employeurs (prestations extralégales)

Ce sont les régimes organisés par l'employeur sans que la législation en impose l'existence : ils versent des prestations « extralégales ». Celles-ci sont liées au contrat de travail en raison de conventions collectives ou d'accords d'entreprise et versées directement par l'employeur : suppléments familiaux de traitement, compléments d'indemnités journalières et indemnités de licenciement. Ces régimes sont uniquement financés par des cotisations fictives.

b) Les régimes de la mutualité, de la retraite supplémentaire et de la prévoyance

Les mutuelles sont définies par le code de la mutualité. L'adhésion y est en général facultative, l'assuré acquitte une cotisation volontaire.

Les institutions de retraite supplémentaire sont des régimes vieillesse d'entreprises non légalement obligatoires.

Les institutions de prévoyance sont des caisses complémentaires pratiquant des opérations non obligatoires de prévoyance

c) Les régimes d'intervention sociale des ISBLSM

Les organisations caritatives classées en régimes d'intervention sociale des Institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM), essentiellement financées par des dons, complètent ce deuxième grand groupe de régimes.

RÉMUNÉRATION DES SALARIÉS

Ensemble des rémunérations en espèces et en nature que les employeurs versent à leurs salariés en paiement du travail accompli par ces derniers : salaires et traitements bruts en espèces et en nature, cotisations sociales effectives et imputées à la charge des employeurs.

REVENU DISPONIBLE BRUT, REVENU DISPONIBLE BRUT AJUSTÉ

En comptabilité nationale, le **revenu disponible brut** est le solde du compte de distribution secondaire du revenu. Pour les ménages, il représente le revenu courant après impôt qui peut être réparti entre dépense de consommation finale et épargne. Le compte de redistribution du revenu retrace le passage du revenu disponible au **revenu disponible ajusté**. Alors qu'au

premier correspond la dépense de consommation, au second correspond la consommation finale effective (incluant les transferts sociaux en nature).

RISQUES

Les prestations sociales sont définies comme couvrant des risques ou des besoins sociaux, conventionnellement regroupés en domaines.

On distingue six grandes catégories de risques elles-mêmes parfois subdivisées en risques secondaires :

- le risque *santé*, comprenant la maladie, l'invalidité et les accidents du travail,
- le risque *vieillesse-survie*, comprenant la vieillesse et la survie,
- le risque *famille*, comprenant la maternité et la famille,
- le risque *emploi*, comprenant le chômage et l'insertion et la réinsertion professionnelle,
- le risque *logement*,
- le risque *pauvreté et exclusion sociale*.

SURVIE

Le risque *survie* comprend principalement les pensions de réversion au conjoint survivant calculées, dans la plupart des régimes, en pourcentage de la pension de retraite de l'assuré. Dans le Régime général, celle-ci est versée à condition que leurs ressources propres ne dépassent pas un certain plafond. Les autres droits dérivés sont les sommes versées au titre du capital décès.

Ce risque intègre aussi les sommes versées au titre de l'assurance veuvage, qui sont des droits directs et d'autres prestations qui permettent de couvrir des frais ponctuels (par exemple, les frais d'obsèques).

TERRITOIRE NATIONAL

Dans la base 1995 des Comptes nationaux, le territoire économique français comprend la métropole et les Départements d'outre-mer (DOM) mais pas les Territoires d'outre-mer (TOM).

TRANSFERTS

Ce sont des opérations internes à la protection sociale.

Les Comptes de la protection sociale opèrent une double distinction des transferts selon les organismes impliqués et le type de transfert. Il distingue les transferts selon qu'ils sont internes aux régimes de Sécurité sociale ou qu'à côté d'un régime de Sécurité sociale, ils font intervenir l'État ou d'autres organismes publics (régimes d'intervention sociale des pouvoirs publics) et de façon beaucoup plus marginale les régimes des entreprises publiques (EDF-GDF, SNCF, RATP, La Poste).

L'existence d'une solidarité inter-régimes, en ce qui concerne l'assurance professionnelle, fonde la première catégorie de transferts. La seconde catégorie de transferts renvoie à la logique de solidarité nationale pour la couverture de certaines dépenses de protection sociale.

La mise en œuvre des transferts répond à une double logique. La première vise à garantir l'équilibre des régimes au moyen de transferts ou compensations entre régimes, la seconde concerne le financement par un régime tiers, des dépenses (prestations, frais de gestion) ou de recettes (cotisations) d'un régime donné.

VIEILLESSE

Le risque *vieillesse* distingue deux grands types de prestations.

Les pensions de droits directs sont versées par les régimes de base et les régimes complémentaires aux anciens actifs en fonction de leurs antécédents professionnels (durée et niveau de salaire ayant donné lieu au paiement de cotisations).

Les prestations non contributives sont versées sous conditions de ressources pour assurer un minimum de ressources à leurs bénéficiaires (le minimum vieillesse) mais regroupent aussi d'autres prestations versées au titre de l'aide sociale ou au titre de la prise en charge de certaines dépenses (majoration pour tierce personne, prestation spécifique dépendance..).

Annexe 2

Nomenclatures

Les nomenclatures se rapportent aux :

- régimes,
- opérations,
- risques.

A) NOMENCLATURE DES RÉGIMES

100 00 RÉGIMES D'ASSURANCES SOCIALES

• 110 00 RÉGIMES GÉNÉRAUX

111 00 RÉGIME GÉNÉRAL DE LA SÉCURITE SOCIALE

- 111 01 Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS)
- 111 02 Caisse nationale des allocations familiales (CNAF)
- 111 03 Caisse nationale d'assurance vieillesse des travailleurs salariés (CNAVTS)
- 111 04 Agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS)
- 111 05 Autres organismes :
 - Caisse des français de l'étranger (Centre des liaisons européennes et internationales de Sécurité sociale – CLEISS)
 - Régime Alsace-Moselle (MAbis)
 - Centres régionaux de traitement de l'informatique (CERTI)
 - Unions immobilières des organismes de sécurité sociale (UIOSS)
 - Union des caisses nationales de sécurité sociale (UCANSS)
 - Centres régionaux de formation et de perfectionnement professionnels (CRFPP)

112 00 RÉGIMES D'INDEMNISATION DU CHÔMAGE

- 112 01 Union nationale interprofessionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce (UNEDIC)
- 112 02 Association pour la gestion du régime d'assurance des créances des salariés (AGS / FNGS)
- 112 03 Association pour la structure financière (ASF) jusqu'en mars 2001
- 112 04 Agence centrale des conventions de conversion (AGCC)

113 00 FONDS SPÉCIAUX

- 113 01 Service de l'allocation spéciale vieillesse (SASV, remplace le FSAV au 1/01/94)
- 113 02 Fonds commun des accidents du travail (FCAT)
- 113 03 Fonds commun des accidents du travail agricoles (FCATA)
- 113 04 Fonds de compensation des organismes de sécurité sociale (FCOSS)
- 113 05 Fonds de solidarité vieillesse (FSV) (à compter du 1/01/94)
- 113 06 Fonds de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante (FCAATA) (instauré en 1999)

- 113 07 Fonds de financement de la réforme des cotisations patronales (FOREC) (instauré en 2000)
- 113 08 Fonds de modernisation des établissements de santé publics et privés (FMESPP) : fusion en 2003 du Fonds de modernisation des cliniques privées (FMCP) (instauré en 2001) et du (FMES), qui a succédé en 2001 au Fonds d'accompagnement social pour la modernisation des hôpitaux (FASMO)
- 113 09 Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante (FIVA) prévu par la LFSS 2001, n'a été créé juridiquement qu'en juillet 2002

- **120 00 RÉGIMES PARTICULIERS DE SALARIÉS**

- 121 00 RÉGIMES DIRECTS D'EMPLOYEURS**

- 121 01 Agents de l'État [y compris Assemblées parlementaires, Imprimerie nationale et France Télécom (à partir de 1997), hors La Poste]
- 121 02 Agents des grandes entreprises publiques [EDF-GDF, RATP, La Poste, hors France Télécom (à partir de 1997)]

- 122 01 RÉGIME DES SALARIÉS AGRICOLES**

Mutualité sociale agricole

- 123 00 AUTRES RÉGIMES PARTICULIERS DE SALARIÉS**

- 123 01 Caisse autonome nationale de la sécurité sociale dans les mines (CANSSM)
- 123 02 Établissement national des invalides de la marine (ENIM)
- 123 02 Caisse de retraite et de prévoyance des clercs et employés de notaires (CRPCEN)
- 123 04 Caisse nationale de garantie des ouvriers dockers (CAINAGOD)
- 123 05 Caisse nationale de surcompensation du bâtiment et des travaux publics de France (CNS BTP)
- 123 06 Caisse mutuelle d'assurance maladie des cultes (CAMAC) (jusqu'au 31/12/1999)
- 123 07 Caisse d'assurance vieillesse des cultes (CAMAVIC) (jusqu'au 31/12/1999)
- 123 08 Caisse nationale militaire de Sécurité sociale (CNMSS)
- 123 09 Fonds spécial des pensions des ouvriers des établissements industriels de l'État (FSPOIE)
- 123 10 Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL)
- 123 11 Caisse de prévoyance de la SNCF
- 123 12 Salariés des charbonnages de France (ANGR)
- 123 13 Banque de France
- 123 14 Régime de retraite d'Altadis (ex Seita)
- 123 15 Caisses de retraite du personnel des théâtres nationaux : Opéra et Comédie française
- 123 16 Régimes spéciaux de retraite et de maladie de la chambre de commerce et d'industrie de Paris (CCIP)
- 123 17 Régimes divers gérés par la caisse des dépôts et consignations
- 123 18 Fonds routiers (fonds de gestion de fin d'activité des conducteurs de transports : FONGECFA à compter du 1/07/1997 et AGECEFA à compter du 1/07/1998)
- 123 19 Caisse d'assurance vieillesse, invalidité, maladie des cultes (CAVIMAC) (créée à compter du 1/01/2000 suite à la fusion de la CAMAC et de la CAMAVIC)

124 00 RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE SALARIÉS

- 124 01 Association générale des institutions de retraite des cadres (AGIRC)
- 124 02 Association des régimes de retraite complémentaire (ARRCO)
- 124 03 Institution de retraite complémentaire des agents non titulaires de l'État et des collectivités publiques (IRCANTEC)
- 124 04 Caisse de retraite du personnel d'Air France (CRAF)
- 124 05 Caisse de retraite du personnel navigant professionnel de l'aéronautique civile (CRPNPAC)
- 124 06 Caisse générale de retraite du personnel des caisses d'épargne (CGRPCE)
[Intégrée à l'Agirc et l'Arrco à compter du 1/1/2000]
- 124 07 Régime temporaire de retraites des enseignants du privé (RETREP - REGREP)
- 124 08 CREPA – UNIRS : régimes de retraite [Affiliée depuis le 1/1/1996 à l'ARRCO]
- 124 09 Caisse centrale de prévoyance de la mutualité Agricole (CCPMA)
[Affiliée depuis le 1/1/1997 à l'AGIRC et l'ARRCO]
- 124 10 Association pour la gestion financière du fonds de financement de l'AGIRC et de l'ARRCO (AGFF) qui s'est substituée à l'ASF (112) le 1/04/2001

• **130 00 RÉGIMES DE NON SALARIÉS**

131 01 RÉGIME DES EXPLOITANTS AGRICOLES

Mutualité sociale agricole

132 00 RÉGIMES DES NON SALARIÉS NON AGRICOLES

- 132 01 Caisse nationale d'assurance maladie des professions indépendantes (CANAM)
- 132 02 Caisse de compensation de l'Organisation autonome nationale de l'industrie et du commerce (ORGANIC)
- 132 03 Caisse autonome nationale de compensation de l'assurance vieillesse artisanale (CANCAVA)
- 132 04 Caisse nationale d'assurance vieillesse des professions libérales (CNAVPL)
- 132 05 Caisse nationale des barreaux français (CNBF)

200 00 RÉGIMES D'EMPLOYEURS (prestations extra légales)

- 200 01 Agents de l'État (civils et militaires)
- 200 02 Agents des Organismes divers d'administration centrale (ODAC)
- 200 03 Agents des collectivités locales
- 200 04 Salariés de la Sécurité sociale
- 200 05 Salariés des hôpitaux publics
- 200 06 Régimes d'employeurs des sociétés non financières y compris grandes entreprises publiques
- 200 07 Régimes d'employeurs des sociétés d'assurance et des banques

300 00 RÉGIMES DE LA MUTUALITÉ, DE LA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE, ET DE LA PRÉVOYANCE

- 300 01 Groupements mutualistes
- 300 02 Institutions de retraite supplémentaire
- 300 03 Institutions de prévoyance

400 00 RÉGIME D'INTERVENTION SOCIALE DES POUVOIRS PUBLICS

410 00 État

420 00 Organismes divers d'administration centrale (ODAC)

430 00 Collectivités locales (APUL)

500 00 RÉGIME D'INTERVENTION SOCIALE DES ISBLSM

500 01 Régime d'intervention sociale des Institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM)

B) NOMENCLATURE DES OPÉRATIONS

1) EMPLOIS

e1 - PRESTATIONS :

- e11 Prestations sociales :
 - e111 Prestations en espèces
 - e112 Prestations en nature :
 - e1121 Prestations en nature (remboursement de frais)
 - e1122 Autres prestations en nature
- e12 Prestations de services sociaux :
 - e121 Budget global des hôpitaux
 - e122 Praticiens conventionnés (formation)
 - e123 Prestations des ODASS
 - e124 Prestations des ISBLSM
 - e125 Autres prestations

e2 - FRAIS DE GESTION :

- e21 Rémunérations :
 - e211 Salaires et traitements bruts
 - e212 Cotisations sociales effectives
 - e213 Cotisations sociales fictives
- e22 Consommations de biens et services
- e23 Autres frais de gestion :
 - e231 Primes d'assurance
 - e232 Impôts :
 - e2321 Impôts sur les salaires et la main d'oeuvre
 - e2322 Impôts divers sur la production
 - e233 Transferts divers

e3 - TRANSFERTS :

- e31 Compensation généralisée
- e32 Autres compensations
- e33 Cotisations prises en charge
- e34 Prestations prises en charge
- e35 Transferts divers

e4 - FRAIS FINANCIERS :

- e41 Frais financiers
- e42 Revenus de la propriété attribués aux assurés

e5 - AUTRES DÉPENSES :

- e51 Impôts sur le revenu
- e52 Transferts courants :
 - e521 Transferts courants divers
 - e522 Amendes et pénalités
- e53 Versements divers aux APU

e6 - COOPÉRATION INTERNATIONALE COURANTE

e7 - TRANSFERTS POUR PRESTATIONS DE SERVICES SOCIAUX :

- e71 Subventions aux ISBLSM
- e72 Autres subventions

2) RESSOURCES

r1 - COTISATIONS :

- r11 Cotisations effectives :
 - r111 Cotisations d'employeurs
 - r112 Cotisations de salariés
 - r113 Cotisations de travailleurs indépendants
 - r114 Cotisations sur prestations
 - r115 Autres cotisations
- r12 Cotisations fictives

r2 - IMPÔTS ET TAXES AFFECTÉS :

- r21 Autres impôts sur les produits
- r22 Impôts sur les salaires
- r23 Impôts divers liés à la production
- r24 Impôts sur le revenu et le patrimoine
- r25 Transferts de recettes fiscales

r3 - TRANSFERTS :

- r31 Compensation généralisée
- r32 Autres compensations
- r33 Cotisations prises en charge
- r34 Prestations prises en charge
- r35 Transferts divers

r4 - CONTRIBUTIONS PUBLIQUES

r5 - TRANSFERTS POUR PRESTATIONS DE SERVICES SOCIAUX :

- r51 Subventions aux ISBLSM
- r52 Autres subventions

r6 - RECOURS CONTRE TIERS

r7 - REVENUS DE LA PROPRIÉTÉ :

- r71 Immeubles
- r72 Produits financiers :
 - r721 Intérêts effectifs
 - r722 Dividendes et autres revenus

r8 - AUTRES RECETTES :

- r81 Ventes de biens et services
- r82 Indemnités d'assurance
- r83 Transferts publics
- r84 Transferts divers :
 - r841 Transferts courants divers
 - r842 Amendes et pénalités

r9 - COOPÉRATION INTERNATIONALE COURANTE

C) NOMENCLATURE DE RISQUES

1 - SANTÉ

11 - MALADIE

- 11 11 13 Remplacement de revenu temporaire
- 11 11 32 Autres prestations en espèces sans condition de ressources occasionnelles
- 11 12 32 Autres prestations en espèces avec condition de ressources occasionnelles
- 11 21 10 Soins de santé
- 11 21 20 Action sociale sans condition de ressources
- 11 22 20 Action sociale avec condition de ressources
- 11 21 30 Autres prestations en nature sans condition de ressources
- 11 22 30 Autres prestations en nature avec condition ressources

12 - INVALIDITÉ

- 12 11 11 Remplacement de revenu permanent
- 12 11 21 Compensation de charges sans condition de ressources
- 12 12 21 Compensation de charges avec condition de ressources
- 12 11 31 Autres prestations en espèces sans condition de ressources périodiques
- 12 12 31 Autres prestations en espèces avec condition de ressources périodiques
- 12 11 32 Autres prestations en espèces sans condition de ressources occasionnelles
- 12 12 32 Autres prestations en espèces avec condition de ressources occasionnelles
- 12 21 20 Action sociale sans condition de ressources
- 12 22 20 Action sociale avec condition de ressources
- 12 21 30 Autres prestations en nature sans condition de ressources
- 12 22 30 Autres prestations en nature avec condition de ressources

13 - ACCIDENTS DU TRAVAIL

- 13 11 11 Remplacement de revenu permanent
- 13 11 13 Remplacement de revenu temporaire
- 13 21 10 Soins de santé

2 - VIEILLESSE – SURVIE

21 - VIEILLESSE

- 21 11 11 Remplacement de revenu permanent
- 21 11 13 Remplacement de revenu temporaire
- 21 11 22 Compensation de charges sans condition de ressources occasionnelle
- 21 12 21 Compensation de charges avec condition de ressources périodique
- 21 12 31 Autres prestations en espèces avec condition de ressources périodiques
- 21 11 32 Autres prestations en espèces sans condition de ressources occasionnelles
- 21 12 32 Autres prestations en espèces avec condition de ressources occasionnelles
- 21 21 20 Action sociale sans condition de ressources
- 21 22 20 Action sociale avec condition de ressources
- 21 21 30 Autres prestations en nature sans condition de ressources
- 21 22 30 Autres prestations en nature avec condition de ressources

22 - SURVIE

- 22 11 11 Remplacement de revenu permanent
- 22 11 22 Compensation de charges sans condition de ressources occasionnelle
- 22 12 22 Compensation de charges avec condition de ressources occasionnelle
- 22 11 31 Autres prestations en espèces sans condition de ressources périodiques
- 22 12 31 Autres prestations en espèces avec condition de ressources périodiques

3 - FAMILLE

31 - MATERNITÉ

- 31 11 13 Remplacement de revenu temporaire
- 31 11 21 Compensation de charges sans condition de ressources périodique
- 31 12 21 Compensation de charges avec condition de ressources périodique
- 31 11 22 Compensation de charges sans condition de ressources occasionnelle
- 31 21 10 Soins de santé

32 - FAMILLE

- 32 11 13 Remplacement de revenu temporaire
- 32 11 21 Compensation de charges sans condition de ressources périodique
- 32 12 21 Compensation de charges avec condition de ressources périodique
- 32 11 22 Compensation de charges sans condition de ressources occasionnelle
- 32 12 22 Compensation de charges avec condition de ressources occasionnelle
- 32 21 20 Action sociale sans condition de ressources
- 32 22 20 Action sociale avec condition de ressources
- 32 21 30 Autres prestations en nature sans condition de ressources
- 32 22 30 Autres prestations en nature avec condition de ressources

4 – EMPLOI

41 - INSERTION ET RÉINSERTION PROFESSIONNELLE

- 41 11 13 Remplacement de revenu temporaire
- 41 11 22 Compensation de charges sans condition de ressources occasionnelle
- 41 12 22 Compensation de charges avec condition de ressources occasionnelle
- 41 21 30 Autres prestations en nature sans condition de ressources
- 41 22 30 Autres prestations en nature avec condition de ressources

42 - CHÔMAGE

- 42 11 12 Remplacement de revenu occasionnel
- 42 11 13 Remplacement de revenu temporaire
- 42 11 32 Autres prestations en espèces sans condition de ressources occasionnelles
- 42 12 32 Autres prestations en espèces avec condition de ressources occasionnelles
- 42 21 30 Autres prestations en nature sans condition de ressources
- 42 22 30 Autres prestations en nature avec condition de ressources

5 – LOGEMENT

50 22 30 Allocation de logement

6 - PAUVRETÉ – EXCLUSION SOCIALE

60 12 11 Remplacement de revenu temporaire

60 11 32 Autres prestations en espèces sans condition de ressources occasionnelles

60 12 32 Autres prestations en espèces avec condition de ressources occasionnelles

60 21 30 Autres prestations en nature sans condition de ressources

60 22 30 Autres prestations en nature avec condition de ressources

Annexe 3
Tableaux détaillés

ANNEXE 3 : Tableaux détaillés

- 1 - COMPTES DE LA PROTECTION SOCIALE EN 2003
- 2 - COMPTES DE LA PROTECTION SOCIALE EN 2002
- 3 - COMPTES DE LA PROTECTION SOCIALE EN 2001
- 4 - COMPTES DE LA PROTECTION SOCIALE EN 2000
- 5 - COMPTES DE LA PROTECTION SOCIALE EN 1999
- 6 - COMPTES DE LA PROTECTION SOCIALE EN 1998
- 7 - COMPTES DE LA PROTECTION SOCIALE EN 1997
- 8 - COMPTES DE LA PROTECTION SOCIALE EN 1996
- 9 - COMPTES DE LA PROTECTION SOCIALE EN 1995
- 10 - COMPTES DE LA PROTECTION SOCIALE EN 1994
- 11 - COMPTES DE LA PROTECTION SOCIALE EN 1993
- 12 - COMPTES DE LA PROTECTION SOCIALE EN 1992
- 13 - COMPTES DE LA PROTECTION SOCIALE EN 1991
- 14 - COMPTES DE LA PROTECTION SOCIALE EN 1990
- 15 - PRESTATIONS DE PROTECTION SOCIALE EN 2003
- 16 - PRESTATIONS DE PROTECTION SOCIALE EN 2002
- 17 - PRESTATIONS DE PROTECTION SOCIALE EN 2001
- 18 - PRESTATIONS DE PROTECTION SOCIALE EN 2000
- 19 - PRESTATIONS DE PROTECTION SOCIALE EN 1999
- 20 - PRESTATIONS DE PROTECTION SOCIALE EN 1998
- 21 - PRESTATIONS DE PROTECTION SOCIALE EN 1997
- 22 - PRESTATIONS DE PROTECTION SOCIALE EN 1996
- 23 - PRESTATIONS DE PROTECTION SOCIALE EN 1995
- 24 - PRESTATIONS DE PROTECTION SOCIALE EN 1994
- 25 - PRESTATIONS DE PROTECTION SOCIALE EN 1993
- 26 - PRESTATIONS DE PROTECTION SOCIALE EN 1992
- 27 - PRESTATIONS DE PROTECTION SOCIALE EN 1991
- 28 - PRESTATIONS DE PROTECTION SOCIALE EN 1990
- 29 - PRESTATIONS DÉTAILLÉES DE PROTECTION SOCIALE DE 1999 À 2003

Tableau 1

En millions d'euros

COMPTES DE LA PROTECTION SOCIALE EN 2003												
EMPLOIS	Assurances sociales							Régimes d'employeurs	Régimes de la mutualité, de la retraite supplémentaire et de la prévoyance	Régimes d'intervention sociale des pouvoirs publics	Régimes d'intervention sociale des ISBLSM	TOTAL
	Régimes de la sécurité sociale					Régimes d'indemnisation du chômage	Total Assurances sociales					
	Régime général	Régimes des non salariés	Régimes complémentaires	Autres régimes	Total							
Prestations de protection sociale	214 470	29 294	46 935	71 747	362 446	25 342	387 788	10 564	21 013	44 297	1 336	464 999
Prestations sociales	173 885	25 006	46 935	68 547	314 373	25 342	339 715	10 564	21 013	42 129	884	414 306
<i>dont prestations en espèces</i>	110 045	18 233	46 845	63 070	238 193	25 199	263 392	9 721	7 484	21 787	884	303 269
<i>dont prestations en nature</i>	63 840	6 773	90	5 477	76 180	143	76 323	843	13 529	20 342	0	111 037
Prestations de services sociaux	40 585	4 288	0	3 200	48 073	0	48 073	0	0	2 168	452	50 693
Frais de gestion	8 856	1 390	1 709	936	12 891	1 361	14 252	0	4 204	0	0	18 456
Transferts	21 980	1 252	6 897	48 375	78 504	2 225	80 729	0	0	3 699	0	84 428
Frais financiers	321	1	21	16	359	112	471	0	557	0	0	1 028
Autres dépenses	957	128	109	234	1 428	405	1 833	0	2 677	0	0	4 510
TOTAL	246 584	32 065	55 671	121 308	455 628	29 445	485 073	10 564	28 451	47 996	1 336	573 421
RESSOURCES												
Cotisations totales	143 722	12 383	51 450	59 183	266 738	24 922	291 660	10 564	21 013	0	0	323 238
Cotisations effectives	143 722	12 383	51 450	27 237	234 792	24 922	259 714	0	21 013	0	0	280 727
cotisations d'employeurs	112 985	0	31 148	17 047	161 180	15 344	176 524	0	1 988	0	0	178 512
cotisations de salariés	26 542	0	20 302	9 825	56 669	9 578	66 247	0	17 381	0	0	83 628
autres cotisations effectives	4 195	12 383	0	365	16 943	0	16 943	0	1 644	0	0	18 587
Cotisations fictives	0	0	0	31 946	31 946	0	31 946	10 564	0	0	0	42 511
Impôts et taxes	50 954	8 063	0	27 946	86 963	1 348	88 311	0	0	3 132	0	91 443
Transferts	36 162	9 026	9 638	25 915	80 741	108	80 849	0	0	3 579	0	84 428
Contributions publiques	4 835	1 691	296	5 484	12 306	118	12 424	0	0	41 285	0	53 709
Produits financiers	507	258	558	80	1 403	11	1 414	0	2 802	0	0	4 216
Autres recettes	1 689	347	186	364	2 586	151	2 737	0	4 440	0	1 336	8 513
TOTAL	237 869	31 768	62 128	118 972	450 737	26 658	477 395	10 564	28 255	47 996	1 336	565 547
SOLDE :	-8 715	-297	6 457	-2 336	-4 891	-2 787	-7 678	0	-196	0	0	-7 874

Source: Compte de la Protection Sociale - Drees

Tableau 2

En millions d'euros

COMPTE DE LA PROTECTION SOCIALE EN 2002												
EMPLOIS	Assurances sociales							Régimes d'employeurs	Régimes de la mutualité, de la retraite supplémentaire et de la prévoyance	Régimes d'intervention sociale des pouvoirs publics	Régimes d'intervention sociale des ISBLSM	TOTAL
	Régimes de la sécurité sociale					Régimes d'indemnisation du chômage	Total Assurances sociales					
	Régime général	Régimes des non salariés	Régimes complémentaires	Autres régimes	Total							
Prestations de protection sociale	203 891	28 448	45 194	68 665	346 198	22 557	368 755	10 601	20 016	42 613	1 314	443 299
Prestations sociales	165 547	24 365	45 194	65 600	300 706	22 557	323 263	10 601	20 016	40 467	871	395 217
<i>dont prestations en espèces</i>	106 207	17 692	45 071	60 402	229 371	22 380	251 751	9 884	7 157	19 871	871	289 534
<i>dont prestations en nature</i>	59 340	6 673	123	5 197	71 334	177	71 512	717	12 859	20 596	0	105 684
Prestations de services sociaux	38 344	4 083	0	3 065	45 492	0	45 492	0	0	2 146	443	48 081
Frais de gestion	8 733	1 360	1 515	912	12 520	1 320	13 840	0	4 726	0	0	18 566
Transferts	19 539	1 325	6 295	47 498	74 657	2 181	76 838	0	0	5 272	0	82 110
Frais financiers	313	1	21	15	350	110	460	0	528	0	0	988
Autres dépenses	1 049	124	74	230	1 477	449	1 926	0	2 629	0	0	4 555
TOTAL	233 525	31 258	53 099	117 320	435 202	26 617	461 819	10 601	27 899	47 885	1 314	549 518
RESSOURCES												
Cotisations totales	140 864	12 053	50 234	57 085	260 236	21 757	281 993	10 601	20 016	0	0	312 610
Cotisations effectives	140 864	12 053	50 234	26 193	229 344	21 757	251 101	0	20 016	0	0	271 117
cotisations d'employeurs	110 634	0	30 429	16 242	157 305	13 726	171 031	0	1 912	0	0	172 943
cotisations de salariés	26 034	0	19 805	9 588	55 427	8 031	63 458	0	16 545	0	0	80 003
autres cotisations effectives	4 196	12 053	0	363	16 612	0	16 612	0	1 559	0	0	18 171
Cotisations fictives	0	0	0	30 892	30 892	0	30 892	10 601	0	0	0	41 493
Impôts et taxes	49 997	7 751	0	27 553	85 301	881	86 182	0	0	3 057	0	89 239
Transferts	34 319	9 514	8 997	25 549	78 379	167	78 546	0	0	3 564	0	82 110
Contributions publiques	4 838	1 520	175	5 276	11 809	61	11 870	0	0	41 264	0	53 134
Produits financiers	498	257	546	83	1 384	8	1 392	0	2 717	0	0	4 109
Autres recettes	1 651	338	192	447	2 628	149	2 777	0	4 415	0	1 314	8 506
TOTAL	232 167	31 433	60 144	115 993	439 737	23 023	462 760	10 601	27 148	47 885	1 314	549 708
SOLDE :	-1 358	175	7 045	-1 327	4 535	-3 594	941	0	-751	0	0	190

Source: Compte de la Protection Sociale - Drees

Tableau 3

En millions d'euros

COMPTE DE LA PROTECTION SOCIALE EN 2001												
EMPLOIS	Assurances sociales							Régimes d'employeurs	Régimes de la mutualité, de la retraite supplémentaire et de la prévoyance	Régimes d'intervention sociale des pouvoirs publics	Régimes d'intervention sociale des ISBLSM	TOTAL
	Régimes de la sécurité sociale					Régimes d'indemnisation du chômage	Total Assurances sociales					
	Régime général	Régimes des non salariés	Régimes complémentaires	Autres régimes	Total							
Prestations de protection sociale	193 490	26 957	43 469	65 834	329 750	19 158	348 908	10 585	18 819	39 857	1 462	419 631
Prestations sociales	157 231	23 100	43 469	62 907	286 707	19 158	305 865	10 585	18 819	38 135	838	374 242
<i>dont prestations en espèces</i>	102 355	17 155	43 320	57 832	220 662	19 095	239 757	9 710	6 712	18 132	838	275 149
<i>dont prestations en nature</i>	54 876	5 945	149	5 075	66 045	63	66 108	875	12 107	20 003	0	99 093
Prestations de services sociaux	36 259	3 857	0	2 927	43 043	0	43 043	0	0	1 722	624	45 389
Frais de gestion	8 453	1 365	1 525	938	12 281	1 350	13 631	0	3 834	0	0	17 465
Transferts	18 085	1 353	6 102	45 241	70 781	1 896	72 677	0	0	5 029	0	77 706
Frais financiers	281	1	56	18	356	106	462	0	491	0	0	953
Autres dépenses	831	122	82	94	1 129	158	1 287	0	2 540	0	0	3 827
TOTAL	221 140	29 798	51 234	112 125	414 297	22 668	436 965	10 585	25 684	44 886	1 462	519 582
RESSOURCES												
Cotisations totales	136 571	11 808	46 586	54 756	249 721	21 787	271 508	10 585	18 819	0	0	300 912
Cotisations effectives	136 571	11 808	46 586	25 191	220 156	21 787	241 943	0	18 819	0	0	260 762
cotisations d'employeurs	107 412	0	28 435	15 469	151 316	13 800	165 116	0	1 834	0	0	166 950
cotisations de salariés	25 067	0	18 148	9 371	52 586	7 987	60 573	0	15 536	0	0	76 109
autres cotisations effectives	4 092	11 808	3	351	16 254	0	16 254	0	1 449	0	0	17 703
Cotisations fictives	0	0	0	29 565	29 565	0	29 565	10 585	0	0	0	40 150
Impôts et taxes	49 713	7 475	0	26 619	83 807	357	84 164	0	0	3 036	0	87 200
Transferts	31 370	9 403	8 113	24 571	73 457	631	74 088	0	0	3 618	0	77 706
Contributions publiques	4 376	1 669	257	5 215	11 517	183	11 700	0	0	38 232	0	49 932
Produits financiers	561	292	577	120	1 550	31	1 581	0	2 581	0	0	4 162
Autres recettes	1 613	310	266	521	2 710	138	2 848	0	4 340	0	1 462	8 650
TOTAL	224 204	30 957	55 799	111 802	422 762	23 127	445 889	10 585	25 740	44 886	1 462	528 562
SOLDE :	3 064	1 159	4 565	-323	8 465	459	8 924	0	56	0	0	8 980

Source: Compte de la Protection Sociale - Drees

Tableau 4

En millions d'euros

COMPTES DE LA PROTECTION SOCIALE EN 2000												
EMPLOIS	Assurances sociales							Régimes d'employeurs	Régimes de la mutualité, de la retraite supplémentaire et de la prévoyance	Régimes d'intervention sociale des pouvoirs publics	Régimes d'intervention sociale des ISBLSM	TOTAL
	Régimes de la sécurité sociale					Régimes d'indemnisation du chômage	Total Assurances sociales					
	Régime général	Régimes des non salariés	Régimes complémentaires	Autres régimes	Total							
Prestations de protection sociale	183 617	25 944	41 700	63 727	314 988	18 114	333 102	9 812	17 897	39 691	1 160	401 662
Prestations sociales	149 172	22 092	41 700	60 725	273 689	18 067	291 756	9 812	17 897	37 728	792	357 985
<i>dont prestations en espèces</i>	97 575	16 708	41 582	55 622	211 487	18 003	229 490	8 857	6 588	18 787	792	264 514
<i>dont prestations en nature</i>	51 597	5 384	118	5 103	62 202	64	62 266	955	11 309	18 941	0	93 471
Prestations de services sociaux	34 445	3 852	0	3 002	41 299	47	41 346	0	0	1 963	368	43 677
Frais de gestion	8 262	1 307	1 425	927	11 921	1 286	13 207	0	3 651	0	0	16 858
Transferts	16 737	1 392	575	42 395	61 099	7 860	68 959	0	0	6 364	0	75 323
Frais financiers	208	1	27	11	247	118	365	0	458	0	0	823
Autres dépenses	585	121	76	76	858	191	1 049	0	2 489	0	0	3 538
TOTAL	209 409	28 765	43 803	107 136	389 113	27 569	416 682	9 812	24 495	46 055	1 160	498 204
RESSOURCES												
Cotisations totales	130 505	10 937	38 408	52 837	232 687	28 724	261 411	9 812	17 897	0	0	289 120
Cotisations effectives	130 505	10 937	38 408	24 023	203 873	28 724	232 597	0	17 897	0	0	250 494
cotisations d'employeurs	103 189	0	23 352	14 694	141 235	18 228	159 463	0	1 799	0	0	161 262
cotisations de salariés	23 704	0	15 053	8 987	47 744	10 496	58 240	0	14 744	0	0	72 984
autres cotisations effectives	3 612	10 937	3	342	14 894	0	14 894	0	1 354	0	0	16 248
Cotisations fictives	0	0	0	28 814	28 814	0	28 814	9 812	0	0	0	38 626
Impôts et taxes	47 783	7 435	0	22 234	77 452	575	78 027	0	0	2 787	0	80 814
Transferts	29 650	9 581	8 068	23 698	70 997	766	71 763	0	0	3 560	0	75 323
Contributions publiques	4 287	1 524	332	5 566	11 709	221	11 930	0	0	39 708	0	51 638
Produits financiers	400	273	510	86	1 269	60	1 329	0	2 486	0	0	3 815
Autres recettes	1 604	350	180	629	2 763	160	2 923	0	4 228	0	1 160	8 311
TOTAL	214 229	30 100	47 498	105 050	396 877	30 506	427 383	9 812	24 611	46 055	1 160	509 021
SOLDE :	4 820	1 335	3 695	-2 086	7 764	2 937	10 701	0	116	0	0	10 817

Source: Compte de la Protection Sociale - Drees

Tableau 5

En millions d'euros

COMPTES DE LA PROTECTION SOCIALE EN 1999												
EMPLOIS	Assurances sociales							Régimes d'employeurs	Régimes de la mutualité, de la retraite supplémentaire et de la prévoyance	Régimes d'intervention sociale des pouvoirs publics	Régimes d'intervention sociale des ISBLSM	TOTAL
	Régimes de la sécurité sociale					Régimes d'indemnisation du chômage	Total Assurances sociales					
	Régime général	Régimes des non salariés	Régimes complémentaires	Autres régimes	Total							
Prestations de protection sociale	174 990	25 353	40 747	61 337	302 427	18 407	320 834	9 096	16 668	40 516	1 110	388 224
Prestations sociales	141 861	21 504	40 747	58 402	262 514	18 142	280 656	9 096	16 668	38 533	763	345 716
<i>dont prestations en espèces</i>	94 167	16 437	40 634	53 575	204 813	18 078	222 891	8 257	6 092	20 041	763	258 044
<i>dont prestations en nature</i>	47 694	5 067	113	4 827	57 700	64	57 765	839	10 576	18 492	0	87 672
Prestations de services sociaux	33 129	3 849	0	2 935	39 913	265	40 178	0	0	1 983	347	42 508
Frais de gestion	8 167	1 290	1 500	921	11 878	1 259	13 137	0	3 230	0	0	16 367
Transferts	16 806	1 294	488	31 978	50 566	7 784	58 350	0	0	12 533	0	70 883
Frais financiers	66	2	21	34	123	190	313	0	465	0	0	778
Autres dépenses	876	119	60	83	1 138	24	1 162	0	2 543	0	0	3 705
TOTAL	200 905	28 058	42 816	94 353	366 132	27 664	393 796	9 096	22 906	53 049	1 110	479 957
RESSOURCES												
Cotisations totales	126 486	10 281	36 088	51 370	224 225	27 108	251 333	9 096	16 668	0	0	277 097
Cotisations effectives	126 486	10 281	36 088	23 666	196 521	27 108	223 629	0	16 668	0	0	240 297
cotisations d'employeurs	100 758	0	21 848	14 530	137 136	17 160	154 296	0	1 568	0	0	155 864
cotisations de salariés	22 344	0	14 237	8 815	45 396	9 948	55 344	0	13 791	0	0	69 135
autres cotisations effectives	3 384	10 281	3	321	13 989	0	13 989	0	1 309	0	0	15 298
Cotisations fictives	0	0	0	27 704	27 704	0	27 704	9 096	0	0	0	36 800
Impôts et taxes	44 460	7 077	0	14 136	65 673	702	66 375	0	0	2 547	0	68 922
Transferts	26 203	9 068	7 837	23 166	66 274	855	67 129	0	0	3 754	0	70 883
Contributions publiques	4 076	1 479	192	4 642	10 389	283	10 672	0	0	46 748	0	57 420
Produits financiers	179	275	538	78	1 070	27	1 097	0	2 535	0	0	3 632
Autres recettes	1 653	318	185	470	2 626	163	2 789	0	4 194	0	1 110	8 093
TOTAL	203 057	28 498	44 840	93 862	370 257	29 138	399 395	9 096	23 397	53 049	1 110	486 047
SOLDE :	2 152	440	2 024	-491	4 125	1 474	5 599	0	491	0	0	6 090

Source: Compte de la Protection Sociale - Drees

Tableau 6

En millions d'euros

COMPTES DE LA PROTECTION SOCIALE EN 1998												
EMPLOIS	Assurances sociales							Régimes d'employeurs	Régimes de la mutualité, de la retraite supplémentaire et de la prévoyance	Régimes d'intervention sociale des pouvoirs publics	Régimes d'intervention sociale des ISBLSM	TOTAL
	Régimes de la sécurité sociale					Régimes d'indemnisation du chômage	Total Assurances sociales					
	Régime général	Régimes des non salariés	Régimes complémentaires	Autres régimes	Total							
Prestations de protection sociale	170 515	24 894	38 986	59 583	293 978	18 049	312 027	8 797	16 211	39 310	1 126	377 470
Prestations sociales	138 206	21 107	38 986	56 682	254 980	17 769	272 749	8 797	16 211	37 391	743	335 890
<i>dont prestations en espèces</i>	91 484	16 120	38 867	51 908	198 380	17 702	216 081	7 985	6 035	19 186	743	250 030
<i>dont prestations en nature</i>	46 722	4 986	119	4 773	56 601	67	56 668	813	10 176	18 205	0	85 861
Prestations de services sociaux	32 309	3 787	0	2 902	38 998	280	39 277	0	0	1 919	383	41 580
Frais de gestion	7 802	1 259	1 662	892	11 615	1 193	12 808	0	3 125	0	0	15 933
Transferts	16 670	1 469	413	31 052	49 604	7 481	57 085	0	0	14 042	0	71 126
Frais financiers	73	1	6	2	82	237	320	0	415	0	0	735
Autres dépenses	851	113	55	273	1 292	20	1 312	0	2 415	0	0	3 727
TOTAL	195 912	27 736	41 122	91 802	356 572	26 980	383 552	8 797	22 166	53 352	1 126	468 992
RESSOURCES												
Cotisations totales	121 468	9 759	33 465	49 720	214 412	25 684	240 096	8 797	16 210	0	0	265 104
Cotisations effectives	121 468	9 759	33 465	22 988	187 680	25 684	213 364	0	16 210	0	0	229 575
cotisations d'employeurs	96 821	0	20 272	13 925	131 018	16 306	147 324	0	1 525	0	0	148 849
cotisations de salariés	21 369	0	13 189	8 695	43 253	9 378	52 631	0	13 413	0	0	66 044
autres cotisations effectives	3 278	9 759	4	368	13 409	0	13 409	0	1 272	0	0	14 681
Cotisations fictives	0	0	0	26 732	26 732	0	26 732	8 797	0	0	0	35 529
Impôts et taxes	41 861	6 786	0	13 515	62 161	834	62 995	0	0	2 389	0	65 384
Transferts	25 961	9 429	7 446	23 575	66 411	908	67 320	0	0	3 807	0	71 126
Contributions publiques	3 837	1 735	183	4 849	10 603	431	11 033	0	0	47 156	0	58 189
Produits financiers	177	314	698	111	1 300	25	1 325	0	1 940	0	0	3 265
Autres recettes	1 588	306	175	534	2 603	181	2 784	0	3 549	0	1 126	7 459
TOTAL	194 891	28 327	41 968	92 303	357 490	28 063	385 554	8 797	21 699	53 352	1 126	470 527
SOLDE :	-1 020	591	847	501	919	1 084	2 002	0	-467	0	0	1 535

Source: Compte de la Protection Sociale - Drees

Tableau 7

En millions d'euros

COMPTES DE LA PROTECTION SOCIALE EN 1997												
EMPLOIS	Assurances sociales							Régimes d'employeurs	Régimes de la mutualité, de la retraite supplémentaire et de la prévoyance	Régimes d'intervention sociale des pouvoirs publics	Régimes d'intervention sociale des ISBLSM	TOTAL
	Régimes de la sécurité sociale					Régimes d'indemnisation du chômage	Total Assurances sociales					
	Régime général	Régimes des non salariés	Régimes complémentaires	Autres régimes	Total							
Prestations de protection sociale	165 283	24 288	37 626	57 861	285 058	17 882	302 940	8 697	15 071	38 232	1 108	366 048
Prestations sociales	134 381	20 537	37 626	55 018	247 563	17 644	265 207	8 697	15 071	36 706	711	326 391
<i>dont prestations en espèces</i>	89 388	15 675	37 498	50 384	192 944	17 608	210 553	7 849	5 532	18 898	711	243 542
<i>dont prestations en nature</i>	44 993	4 863	128	4 635	54 618	36	54 654	848	9 539	17 808	0	82 849
Prestations de services sociaux	30 902	3 751	0	2 842	37 495	238	37 733	0	0	1 526	397	39 657
Frais de gestion	7 616	1 250	1 581	883	11 330	1 165	12 495	0	2 851	0	0	15 346
Transferts	16 458	1 404	448	30 687	48 997	7 453	56 450	0	0	12 996	0	69 445
Frais financiers	319	2	8	1	330	276	606	0	322	0	0	928
Autres dépenses	693	89	64	156	1 002	22	1 024	0	1 947	0	0	2 971
TOTAL	190 369	27 034	39 727	89 587	346 717	26 798	373 515	8 697	20 191	51 227	1 108	454 738
RESSOURCES												
Cotisations totales	139 014	11 261	31 197	50 505	231 977	24 880	256 857	8 697	15 071	0	0	280 624
Cotisations effectives	139 014	11 261	31 197	24 705	206 177	24 880	231 057	0	15 071	0	0	246 128
cotisations d'employeurs	94 002	0	18 912	14 310	127 224	15 896	143 120	0	1 395	0	0	144 515
cotisations de salariés	38 944	0	12 281	9 671	60 896	8 984	69 880	0	12 482	0	0	82 363
autres cotisations effectives	6 067	11 261	4	724	18 057	0	18 057	0	1 193	0	0	19 250
Cotisations fictives	0	0	0	25 800	25 800	0	25 800	8 697	0	0	0	34 497
Impôts et taxes	16 642	4 325	0	11 503	32 469	718	33 188	0	0	2 267	0	35 454
Transferts	26 067	8 794	7 338	22 498	64 697	993	65 690	0	0	3 756	0	69 445
Contributions publiques	3 784	1 966	146	4 804	10 699	478	11 178	0	0	45 205	0	56 383
Produits financiers	209	324	757	126	1 416	30	1 445	0	1 961	0	0	3 406
Autres recettes	1 793	286	177	536	2 793	179	2 971	0	4 331	0	1 108	8 410
TOTAL	187 508	26 956	39 615	89 972	344 051	27 278	371 329	8 697	21 362	51 227	1 108	453 723
SOLDE :	-2 861	-78	-112	385	-2 666	480	-2 186	0	1 172	0	0	-1 014

Source: Compte de la Protection Sociale - Drees

Tableau 8

En millions d'euros

COMPTES DE LA PROTECTION SOCIALE EN 1996												
EMPLOIS	Assurances sociales							Régimes d'employeurs	Régimes de la mutualité, de la retraite supplémentaire et de la prévoyance	Régimes d'intervention sociale des pouvoirs publics	Régimes d'intervention sociale des ISBLSM	TOTAL
	Régimes de la sécurité sociale					Régimes d'indemnisation du chômage	Total Assurances sociales					
	Régime général	Régimes des non-salariés	Régimes complémentaires	Autres régimes	Total							
Prestations de protection sociale	160 528	23 903	36 286	56 681	277 398	17 444	294 842	9 220	14 570	37 230	1 024	356 886
Prestations sociales	130 012	20 217	36 286	53 810	240 324	17 354	257 678	9 220	14 570	35 964	677	318 109
<i>dont prestations en espèces</i>	86 240	15 394	36 142	49 171	186 948	17 305	204 253	8 327	5 395	18 314	677	236 966
<i>dont prestations en nature</i>	43 772	4 822	144	4 639	53 377	49	53 426	894	9 175	17 650	0	81 144
Prestations de services sociaux	30 516	3 686	0	2 871	37 074	90	37 164	0	0	1 266	347	38 777
Frais de gestion	7 470	1 228	1 627	888	11 213	1 083	12 297	0	2 700	0	0	14 996
Transferts	15 467	1 086	93	30 776	47 422	6 888	54 310	0	0	12 601	0	66 911
Frais financiers	76	4	72	1	154	316	470	0	322	0	0	792
Autres dépenses	680	77	69	113	938	11	949	0	1 922	0	0	2 872
TOTAL	184 221	26 298	38 148	88 460	337 126	25 742	362 868	9 220	19 513	49 831	1 024	442 457
RESSOURCES												
Cotisations totales	139 879	11 300	29 417	48 642	229 239	25 645	254 884	9 220	14 570	0	0	278 674
Cotisations effectives	139 879	11 300	29 417	23 193	203 789	25 645	229 435	0	14 570	0	0	244 004
cotisations d'employeurs	91 163	0	18 253	12 778	122 194	16 249	138 443	0	1 317	0	0	139 760
cotisations de salariés	42 358	0	11 160	9 731	63 249	9 396	72 645	0	12 085	0	0	84 730
autres cotisations effectives	6 358	11 300	5	683	18 346	0	18 346	0	1 167	0	0	19 513
Cotisations fictives	0	0	0	25 450	25 450	0	25 450	9 220	0	0	0	34 670
Impôts et taxes	9 189	3 889	0	10 828	23 907	876	24 783	0	0	2 205	0	26 988
Transferts	23 434	9 299	6 448	22 722	61 903	1 375	63 278	0	0	3 633	0	66 911
Contributions publiques	3 758	1 546	125	4 740	10 169	571	10 740	0	0	43 993	0	54 733
Produits financiers	99	286	955	252	1 592	114	1 706	0	1 935	0	0	3 640
Autres recettes	1 661	251	212	1 205	3 329	185	3 514	0	3 751	0	1 024	8 289
TOTAL	178 019	26 572	37 158	88 389	330 139	28 766	358 904	9 220	20 255	49 831	1 024	439 235
SOLDE :	-6 201	274	-989	-71	-6 988	3 024	-3 964	0	742	0	0	-3 223

Source: Compte de la Protection Sociale - Drees

Tableau 9

En millions d'euros

COMPTES DE LA PROTECTION SOCIALE EN 1995												
EMPLOIS	Assurances sociales							Régimes d'employeurs	Régimes de la mutualité, de la retraite supplémentaire et de la prévoyance	Régimes d'intervention sociale des pouvoirs publics	Régimes d'intervention sociale des ISBLSM	TOTAL
	Régimes de la sécurité sociale					Régimes d'indemnisation du chômage	Total Assurances sociales					
	Régime général	Régimes des non salariés	Régimes complémentaires	Autres régimes	Total							
Prestations de protection sociale	154 072	23 257	35 240	54 748	267 318	15 512	282 830	9 186	12 946	36 913	1 003	342 878
Prestations sociales	124 441	19 511	35 240	51 822	231 014	15 510	246 524	9 186	12 946	35 841	648	305 146
<i>dont prestations en espèces</i>	82 627	14 802	35 088	47 356	179 873	15 465	195 338	8 221	4 352	18 748	648	227 307
<i>dont prestations en nature</i>	41 814	4 709	152	4 466	51 141	45	51 186	965	8 594	17 093	0	77 838
Prestations de services sociaux	29 631	3 747	0	2 926	36 304	2	36 306	0	0	1 072	355	37 732
Frais de gestion	7 262	1 215	1 508	864	10 849	992	11 841	0	2 524	0	0	14 365
Transferts	16 716	1 008	99	28 212	46 035	6 849	52 884	0	0	7 883	0	60 767
Frais financiers	737	2	34	1 037	1 810	403	2 213	0	290	0	0	2 503
Autres dépenses	711	73	51	67	902	17	920	0	1 800	0	0	2 720
TOTAL	179 498	25 554	36 933	84 929	326 915	23 774	350 689	9 186	17 560	44 797	1 003	423 234
RESSOURCES												
Cotisations totales	136 742	10 594	28 187	45 698	221 221	23 347	244 568	9 186	12 946	0	0	266 699
Cotisations effectives	136 742	10 594	28 187	22 172	197 695	23 347	221 042	0	12 946	0	0	233 988
cotisations d'employeurs	90 525	8	17 367	12 273	120 173	14 643	134 816	0	1 115	0	0	135 930
cotisations de salariés	41 008	0	10 814	9 281	61 102	8 705	69 807	0	10 770	0	0	80 576
autres cotisations effectives	5 209	10 585	6	619	16 419	0	16 419	0	1 062	0	0	17 481
Cotisations fictives	0	0	0	23 526	23 526	0	23 526	9 186	0	0	0	32 712
Impôts et taxes	8 392	3 869	0	10 311	22 571	930	23 501	0	0	2 162	0	25 663
Transferts	18 940	7 945	6 457	22 457	55 799	1 324	57 123	0	0	3 644	0	60 767
Contributions publiques	3 526	2 159	147	4 754	10 587	1 441	12 028	0	0	38 991	0	51 018
Produits financiers	244	298	1 043	208	1 793	141	1 934	0	1 765	0	0	3 699
Autres recettes	1 973	245	214	1 630	4 063	105	4 167	0	3 758	0	1 003	8 928
TOTAL	169 817	25 110	36 047	85 058	316 033	27 288	343 321	9 186	18 469	44 797	1 003	416 775
SOLDE :	-9 681	-444	-886	129	-10 882	3 515	-7 367	0	909	0	0	-6 459

Source: Compte de la Protection Sociale - Drees

Tableau 10

En millions d'euros

COMPTES DE LA PROTECTION SOCIALE EN 1994												
EMPLOIS	Assurances sociales							Régimes d'employeurs	Régimes de la mutualité, de la retraite supplémentaire et de la prévoyance	Régimes d'intervention sociale des pouvoirs publics	Régimes d'intervention sociale des ISBLSM	TOTAL
	Régimes de la sécurité sociale					Régimes d'indemnisation du chômage	Total Assurances sociales					
	Régime général	Régimes des non-salariés	Régimes complémentaires	Autres régimes	Total							
Prestations de protection sociale	147 279	22 519	33 192	52 657	255 647	16 776	272 423	8 445	12 663	36 190	937	330 658
Prestations sociales	119 180	18 989	33 192	49 901	221 261	16 776	238 037	8 445	12 663	35 228	633	295 006
<i>dont prestations en espèces</i>	78 805	14 399	33 043	45 517	171 764	16 730	188 495	7 487	4 553	18 644	633	219 812
<i>dont prestations en nature</i>	40 375	4 590	149	4 384	49 497	46	49 543	958	8 111	16 583	0	75 195
Prestations de services sociaux	28 099	3 531	0	2 756	34 386	0	34 386	0	0	962	304	35 652
Frais de gestion	7 041	1 198	1 454	856	10 549	1 070	11 619	0	2 586	0	0	14 205
Transferts	14 771	995	67	26 860	42 693	7 292	49 985	0	0	6 070	0	56 056
Frais financiers	43	2	30	1 042	1 117	416	1 533	0	326	0	0	1 859
Autres dépenses	616	62	61	59	798	4	802	0	1 702	0	0	2 504
TOTAL	169 749	24 778	34 803	81 475	310 805	25 558	336 362	8 445	17 277	42 260	937	405 282
RESSOURCES												
Cotisations totales	135 242	10 467	25 934	43 283	214 926	23 730	238 656	8 445	12 663	0	0	259 764
Cotisations effectives	135 242	10 467	25 934	20 360	192 003	23 730	215 733	0	12 663	0	0	228 397
cotisations d'employeurs	90 392	13	16 041	11 029	117 474	14 782	132 256	0	1 020	0	0	133 277
cotisations de salariés	39 673	0	9 887	8 717	58 277	8 948	67 225	0	10 574	0	0	77 799
autres cotisations effectives	5 177	10 454	6	614	16 251	0	16 251	0	1 070	0	0	17 321
Cotisations fictives	0	0	0	22 923	22 923	0	22 923	8 445	0	0	0	31 368
Impôts et taxes	8 341	2 351	0	9 784	20 476	919	21 396	0	0	2 095	0	23 491
Transferts	15 165	7 301	6 736	21 591	50 793	1 478	52 270	0	0	3 785	0	56 056
Contributions publiques	3 299	3 771	147	4 719	11 936	2 276	14 212	0	0	36 380	0	50 592
Produits financiers	2	304	1 118	244	1 667	42	1 710	0	1 717	0	0	3 427
Autres recettes	1 163	278	227	1 562	3 231	143	3 373	0	3 519	0	937	7 829
TOTAL	163 212	24 472	34 162	81 182	303 029	28 589	331 617	8 445	17 900	42 260	937	401 159
SOLDE :	-6 537	-306	-641	-293	-7 776	3 031	-4 745	0	623	0	0	-4 122

Source: Compte de la Protection Sociale - Drees

Tableau 11

En millions d'euros

COMPTES DE LA PROTECTION SOCIALE EN 1993												
EMPLOIS	Assurances sociales						Régimes d'employeurs	Régimes de la mutualité, de la retraite supplémentaire et de la prévoyance	Régimes d'intervention sociale des pouvoirs publics	Régimes d'intervention sociale des ISBLSM	TOTAL	
	Régimes de la sécurité sociale					Régimes d'indemnisation du chômage						Total Assurances sociales
	Régime général	Régimes des non salariés	Régimes complémentaires	Autres régimes	Total							
Prestations de protection sociale	141 703	22 058	31 546	51 458	246 765	17 533	264 298	8 465	12 034	34 831	887	320 515
Prestations sociales	115 017	18 549	31 546	48 688	213 799	17 533	231 333	8 465	12 034	33 987	621	286 439
<i>dont prestations en espèces</i>	75 663	13 978	31 393	44 292	165 327	17 496	182 823	7 522	4 560	18 582	621	214 107
<i>dont prestations en nature</i>	39 353	4 570	153	4 396	48 472	38	48 510	943	7 474	15 405	0	72 332
Prestations de services sociaux	26 686	3 509	0	2 770	32 965	0	32 965	0	0	844	267	34 076
Frais de gestion	6 835	1 180	1 464	749	10 228	993	11 221	0	2 366	0	0	13 586
Transferts	14 852	1 016	54	18 291	34 213	6 866	41 079	0	0	4 532	0	45 611
Frais financiers	829	5	19	3	855	675	1 530	0	203	0	0	1 733
Autres dépenses	551	67	54	46	718	6	724	0	1 966	0	0	2 690
TOTAL	164 770	24 326	33 136	70 547	292 778	26 073	318 851	8 465	16 568	39 363	887	384 134
RESSOURCES												
Cotisations totales	132 965	10 603	25 501	42 275	211 344	21 670	233 015	8 465	12 034	0	0	253 513
Cotisations effectives	132 965	10 603	25 501	20 047	189 117	21 670	210 787	0	12 034	0	0	222 821
cotisations d'employeurs	89 133	6	15 637	11 030	115 806	13 612	129 418	0	1 139	0	0	130 557
cotisations de salariés	38 668	0	9 857	8 425	56 950	8 059	65 009	0	9 954	0	0	74 962
autres cotisations effectives	5 165	10 597	7	593	16 361	0	16 361	0	942	0	0	17 302
Cotisations fictives	0	0	0	22 227	22 227	0	22 227	8 465	0	0	0	30 692
Impôts et taxes	11 153	2 270	0	94	13 517	859	14 376	0	0	1 974	0	16 350
Transferts	7 398	6 915	6 174	21 080	41 568	1 426	42 994	0	0	2 617	0	45 611
Contributions publiques	4 436	4 046	58	4 827	13 367	1 372	14 740	0	0	34 772	0	49 511
Produits financiers	97	307	1 399	338	2 141	191	2 332	0	1 878	0	0	4 210
Autres recettes	1 086	268	371	1 589	3 314	150	3 465	0	3 683	0	887	8 035
TOTAL	157 135	24 409	33 503	70 204	285 251	25 670	310 921	8 465	17 595	39 363	887	377 231
SOLDE :	-7 634	83	367	-343	-7 527	-403	-7 930	0	1 026	0	0	-6 904

Source: Compte de la Protection Sociale - Drees

Tableau 12

En millions d'euros

COMPTES DE LA PROTECTION SOCIALE EN 1992												
EMPLOIS	Assurances sociales							Régimes d'employeurs	Régimes de la mutualité, de la retraite supplémentaire et de la prévoyance	Régimes d'intervention sociale des pouvoirs publics	Régimes d'intervention sociale des ISBLSM	TOTAL
	Régimes de la sécurité sociale					Régimes d'indemnisation du chômage	Total Assurances sociales					
	Régime général	Régimes des non salariés	Régimes complémentaires	Autres régimes	Total							
Prestations de protection sociale	134 341	21 217	29 308	49 653	234 518	16 111	250 629	8 409	11 104	30 807	862	301 812
Prestations sociales	109 413	17 890	29 308	46 978	203 589	16 111	219 700	8 409	11 104	29 977	605	269 796
<i>dont prestations en espèces</i>	71 984	13 510	29 160	42 672	157 325	16 076	173 402	7 484	4 230	15 932	605	201 653
<i>dont prestations en nature</i>	37 429	4 381	148	4 305	46 263	35	46 298	925	6 875	14 045	0	68 143
Prestations de services sociaux	24 927	3 327	0	2 676	30 930	0	30 930	0	0	830	257	32 016
Frais de gestion	6 437	1 122	1 450	715	9 723	849	10 572	0	2 112	0	0	12 685
Transferts	14 400	883	59	16 241	31 583	6 023	37 606	0	0	3 363	0	40 969
Frais financiers	290	2	18	3	313	431	744	0	187	0	0	931
Autres dépenses	548	71	72	47	738	14	751	0	1 758	0	0	2 510
TOTAL	156 015	23 294	30 907	66 659	276 875	23 428	300 303	8 409	15 162	34 170	862	358 907
RESSOURCES												
Cotisations totales	133 196	10 549	24 976	40 357	209 078	19 543	228 621	8 409	11 104	0	0	248 134
Cotisations effectives	133 196	10 549	24 976	19 201	187 922	19 543	207 465	0	11 104	0	0	218 569
cotisations d'employeurs	90 026	4	15 578	10 533	116 141	12 427	128 567	0	1 089	0	0	129 656
cotisations de salariés	38 147	0	9 393	8 067	55 607	7 116	62 723	0	9 163	0	0	71 886
autres cotisations effectives	5 023	10 545	6	601	16 174	0	16 174	0	852	0	0	17 027
Cotisations fictives	0	0	0	21 156	21 156	0	21 156	8 409	0	0	0	29 565
Impôts et taxes	8 004	2 307	0	100	10 411	410	10 821	0	0	2 094	0	12 916
Transferts	6 571	6 162	5 549	19 268	37 549	884	38 433	0	0	2 536	0	40 969
Contributions publiques	5 059	3 816	99	5 355	14 328	468	14 796	0	0	29 541	0	44 337
Produits financiers	71	347	1 269	308	1 996	80	2 075	0	1 655	0	0	3 731
Autres recettes	919	255	281	1 292	2 747	350	3 097	0	3 541	0	862	7 500
TOTAL	153 819	23 436	32 174	66 680	276 110	21 734	297 844	8 409	16 300	34 170	862	357 586
SOLDE :	-2 196	142	1 268	21	-765	-1 693	-2 458	0	1 138	0	0	-1 320

Source: Compte de la Protection Sociale - Drees

Tableau 13

En millions d'euros

COMPTES DE LA PROTECTION SOCIALE EN 1991												
EMPLOIS	Assurances sociales							Régimes d'employeurs	Régimes de la mutualité, de la retraite supplémentaire et de la prévoyance	Régimes d'intervention sociale des pouvoirs publics	Régimes d'intervention sociale des ISBLSM	TOTAL
	Régimes de la sécurité sociale					Régimes d'indemnisation du chômage	Total Assurances sociales					
	Régime général	Régimes des non salariés	Régimes complémentaires	Autres régimes	Total							
Prestations de protection sociale	126 217	20 450	26 616	47 340	220 623	14 258	234 881	7 995	10 624	29 589	748	283 837
Prestations sociales	103 137	17 307	26 616	44 780	191 841	14 258	206 099	7 995	10 624	28 806	532	254 056
<i>dont prestations en espèces</i>	68 252	13 063	26 477	40 684	148 476	14 228	162 704	7 129	4 029	15 884	532	190 278
<i>dont prestations en nature</i>	34 885	4 244	140	4 096	43 365	30	43 395	866	6 595	12 922	0	63 778
Prestations de services sociaux	23 080	3 143	0	2 559	28 782	0	28 782	0	0	783	216	29 781
Frais de gestion	6 172	1 113	1 295	704	9 284	766	10 050	0	1 995	0	0	12 045
Transferts	13 791	879	76	14 403	29 149	5 198	34 347	0	0	3 046	0	37 393
Frais financiers	108	3	16	3	130	163	292	0	42	0	0	334
Autres dépenses	555	77	72	34	738	1	739	0	1 568	0	0	2 307
TOTAL	146 844	22 522	28 076	62 483	259 925	20 385	280 310	7 995	14 228	32 635	748	335 916
RESSOURCES												
Cotisations totales	128 305	10 260	23 138	37 973	199 676	17 934	217 609	7 995	10 456	0	0	236 060
Cotisations effectives	128 305	10 260	23 138	18 768	180 471	17 934	198 404	0	10 456	0	0	208 860
cotisations d'employeurs	87 143	0	14 329	10 046	111 517	11 352	122 869	0	1 047	0	0	123 916
cotisations de salariés	36 138	0	8 805	8 104	53 046	6 582	59 628	0	8 614	0	0	68 242
autres cotisations effectives	5 024	10 260	5	618	15 907	0	15 907	0	794	0	0	16 701
Cotisations fictives	0	0	0	19 205	19 205	0	19 205	7 995	0	0	0	27 200
Impôts et taxes	6 257	3 281	0	105	9 642	405	10 047	0	0	1 607	0	11 653
Transferts	5 774	5 944	4 834	17 673	34 225	674	34 900	0	0	2 494	0	37 393
Contributions publiques	4 050	2 335	109	5 641	12 135	390	12 525	0	0	28 535	0	41 060
Produits financiers	104	405	1 287	325	2 122	119	2 241	0	1 326	0	0	3 566
Autres recettes	926	220	256	1 526	2 927	205	3 132	0	3 482	0	748	7 362
TOTAL	145 416	22 445	29 624	63 243	260 728	19 726	280 453	7 995	15 263	32 635	748	337 095
SOLDE :	-1 428	-77	1 548	759	802	-659	144	0	1 035	0	0	1 179

Source: Compte de la Protection Sociale - Drees

Tableau 14

En millions d'euros

COMPTES DE LA PROTECTION SOCIALE EN 1990												
EMPLOIS	Assurances sociales							Régimes d'employeurs	Régimes de la mutualité, de la retraite supplémentaire et de la prévoyance	Régimes d'intervention sociale des pouvoirs publics	Régimes d'intervention sociale des ISBLSM	TOTAL
	Régimes de la sécurité sociale					Régimes d'indemnisation du chômage	Total Assurances sociales					
	Régime général	Régimes des non salariés	Régimes complémentaires	Autres régimes	Total							
Prestations de protection sociale	119 140	19 564	24 229	45 447	208 379	12 638	221 018	7 765	10 028	28 432	694	267 937
Prestations sociales	97 166	16 598	24 229	42 990	180 982	12 638	193 621	7 765	10 028	27 705	490	239 609
<i>dont prestations en espèces</i>	64 564	12 500	24 102	39 008	140 174	12 613	152 787	6 944	3 866	15 438	490	179 526
<i>dont prestations en nature</i>	32 603	4 098	127	3 982	40 809	25	40 834	822	6 162	12 266	0	60 084
Prestations de services sociaux	21 974	2 966	0	2 457	27 397	0	27 397	0	0	728	203	28 328
Frais de gestion	5 946	1 069	1 238	661	8 914	694	9 608	0	1 803	0	0	11 411
Transferts	13 596	691	69	13 747	28 103	4 360	32 462	0	0	2 441	0	34 904
Frais financiers	1	4	31	6	41	184	225	0	56	0	0	280
Autres dépenses	483	64	81	34	662	1	663	0	1 376	0	0	2 039
TOTAL	139 166	21 391	25 647	59 894	246 099	17 877	263 976	7 765	13 263	30 874	694	316 571
RESSOURCES												
Cotisations totales	125 585	9 707	21 343	36 124	192 758	16 967	209 725	7 765	9 872	0	0	227 363
Cotisations effectives	125 585	9 707	21 343	17 991	174 625	16 967	191 592	0	9 872	0	0	201 464
cotisations d'employeurs	85 888	0	13 206	8 887	107 981	11 026	119 008	0	981	0	0	119 988
cotisations de salariés	34 837	0	8 132	8 534	51 503	5 941	57 444	0	8 138	0	0	65 582
autres cotisations effectives	4 861	9 707	4	569	15 140	0	15 140	0	754	0	0	15 894
Cotisations fictives	0	0	0	18 133	18 133	0	18 133	7 765	0	0	0	25 898
Impôts et taxes	3 085	3 940	0	76	7 101	409	7 509	0	0	1 404	0	8 913
Transferts	5 327	5 721	4 123	17 017	32 188	483	32 670	0	0	2 234	0	34 904
Contributions publiques	3 864	2 260	32	5 466	11 622	820	12 442	0	0	27 236	0	39 678
Produits financiers	178	300	1 301	1 462	3 242	171	3 413	0	1 158	0	0	4 571
Autres recettes	809	211	176	149	1 345	247	1 592	0	3 226	0	694	5 511
TOTAL	138 849	22 138	26 974	60 294	248 255	19 096	267 352	7 765	14 256	30 874	694	320 940
SOLDE :	-316	746	1 327	400	2 157	1 219	3 376	0	993	0	0	4 369

Source: Compte de la Protection Sociale - Drees

Tableau 15

En millions d'euros

PRESTATIONS DE PROTECTION SOCIALE EN 2003												
RISQUES	Assurances sociales							Régimes d'employeurs	Régimes de la mutualité, de la retraite supplémentaire et de la prévoyance	Régimes d'intervention sociale des pouvoirs publics	Régimes d'intervention sociale des ISBLM	TOTAL
	Régimes de la sécurité sociale					Régimes d'indemnisation du chômage	Total Assurances sociales					
	Régime général	Régimes des non salariés	Régimes complémentaires	Autres régimes	Total							
SANTE	114 893	11 484	11	12 514	138 901	0	138 901	2 134	15 858	7 186	136	164 215
Maladie	95 864	11 119	5	8 975	115 963	0	115 963	1 792	14 668	1 561	136	134 120
Invalidité	13 530	365	5	1 713	15 613	0	15 613	95	1 146	5 625	0	22 480
Accidents du travail	5 500	0	0	1 825	7 324	0	7 324	247	44	0	0	7 616
VIELLASSE - SURVIE	65 635	17 692	46 895	57 815	188 037	10	188 047	105	4 942	6 531	0	199 625
Vieillesse	57 692	14 758	38 953	49 305	160 709	0	160 709	105	2 352	5 593	0	168 758
Survie	7 943	2 933	7 942	8 510	27 328	10	27 338	0	2 590	939	0	30 867
MATERNITE - FAMILLE	30 678	118	29	204	31 030	0	31 030	3 417	213	9 198	90	43 949
Maternité	5 419	118	0	190	5 728	0	5 728	0	46	0	0	5 774
Famille	25 259	0	29	14	25 302	0	25 302	3 417	167	9 198	90	38 175
EMPLOI	0	0	0	1 075	1 075	25 332	26 408	4 908	0	5 561	0	36 877
Chômage	0	0	0	951	951	24 220	25 172	4 908	0	4 085	0	34 165
Insertion et Réinsertion professionnelle	0	0	0	124	124	1 112	1 236	0	0	1 476	0	2 712
LOGEMENT	3 264	0	0	139	3 403	0	3 403	0	0	10 429	0	13 832
PAUVRETE - EXCLUSION SOCIAL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 391	1 110	6 501
TOTAL DES PRESTATIONS	214 470	29 294	46 935	71 747	362 446	25 342	387 788	10 564	21 013	44 297	1 336	464 999

Source: Compte de la Protection Sociale - Drees

Tableau 16

En millions d'euros

PRESTATIONS DE PROTECTION SOCIALE EN 2002												
RISQUES	Assurances sociales							Régimes d'employeurs	Régimes de la mutualité, de la retraite supplémentaire et de la prévoyance	Régimes d'intervention sociale des pouvoirs publics	Régimes d'intervention sociale des ISBLM	TOTAL
	Régimes de la sécurité sociale					Régimes d'indemnisation du chômage	Total Assurances sociales					
	Régime général	Régimes des non salariés	Régimes complémentaires	Autres régimes	Total							
SANTE	107 661	11 097	10	11 430	130 198	0	130 198	2 001	15 089	7 368	133	154 789
Maladie	89 335	10 737	5	8 181	108 258	0	108 258	1 698	13 949	1 625	133	125 663
Invalidité	13 026	360	5	1 630	15 022	0	15 022	87	1 098	5 743	0	21 950
Accidents du travail	5 300	0	0	1 619	6 918	0	6 918	216	42	0	0	7 176
VIEILLESSE - SURVIE	63 166	17 242	45 154	56 004	181 565	9	181 574	117	4 725	5 261	0	191 677
Vieillesse	55 447	14 424	37 626	47 743	155 239	0	155 239	117	2 250	4 303	0	161 909
Survie	7 718	2 818	7 528	8 261	26 326	9	26 335	0	2 475	958	0	29 768
MATERNITE - FAMILLE	29 840	109	30	184	30 163	0	30 163	3 764	202	9 345	89	43 563
Maternité	5 258	109	0	169	5 535	0	5 535	0	43	0	0	5 578
Famille	24 582	0	30	15	24 627	0	24 627	3 764	159	9 345	89	37 984
EMPLOI	0	0	0	910	910	22 548	23 458	4 719	0	5 421	0	33 597
Chômage	0	0	0	800	800	21 494	22 294	4 719	0	4 037	0	31 049
Insertion et Réinsertion professionnelle	0	0	0	110	110	1 054	1 164	0	0	1 384	0	2 548
LOGEMENT	3 225	0	0	138	3 363	0	3 363	0	0	10 225	0	13 588
PAUVRETE - EXCLUSION SOCIAL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 993	1 092	6 085
TOTAL DES PRESTATIONS	203 891	28 448	45 194	68 666	346 199	22 557	368 756	10 601	20 016	42 613	1 314	443 300

Source: Compte de la Protection Sociale - Drees

Tableau 17

En millions d'euros

PRESTATIONS DE PROTECTION SOCIALE EN 2001												
RISQUES	Assurances sociales							Régimes d'employeurs	Régimes de la mutualité, de la retraite supplémentaire et de la prévoyance	Régimes d'intervention sociale des pouvoirs publics	Régimes d'intervention sociale des ISBLM	TOTAL
	Régimes de la sécurité sociale					Régimes d'indemnisation du chômage	Total Assurances sociales					
	Régime général	Régimes des non salariés	Régimes complémentaires	Autres régimes	Total							
SANTE	100 521	10 097	10	11 005	121 633	0	121 633	2 050	14 164	7 053	195	145 095
Maladie	82 955	9 732	5	7 891	100 583	0	100 583	1 737	13 124	1 611	195	117 250
Invalidité	12 528	365	5	1 543	14 442	0	14 442	79	1 001	5 442	0	20 964
Accidents du travail	5 037	0	0	1 571	6 609	0	6 609	234	39	0	0	6 882
VIEILLESSE - SURVIE	61 120	16 760	43 428	53 743	175 051	8	175 059	107	4 467	4 040	0	183 673
Veillesse	57 808	14 046	36 291	45 697	153 843	0	153 843	107	2 164	3 061	0	159 174
Survie	3 312	2 714	7 137	8 046	21 208	8	21 216	0	2 303	980	0	24 498
MATERNITE - FAMILLE	28 810	100	31	164	29 105	0	29 105	3 710	188	9 264	130	42 397
Maternité	5 033	100	0	147	5 280	0	5 280	0	40	0	0	5 320
Famille	23 777	0	31	17	23 825	0	23 825	3 710	148	9 264	130	37 078
EMPLOI	0	0	0	785	785	19 150	19 935	4 718	0	5 208	0	29 861
Chômage	0	0	0	703	703	17 619	18 322	4 718	0	4 037	0	27 077
Insertion et Réinsertion professionnelle	0	0	0	82	82	1 531	1 613	0	0	1 171	0	2 785
LOGEMENT	3 039	0	0	137	3 176	0	3 176	0	0	9 635	0	12 811
PAUVRETE - EXCLUSION SOCIAL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 657	1 162	5 819
TOTAL DES PRESTATIONS	193 490	26 957	43 469	65 834	329 750	19 158	348 908	10 585	18 819	39 857	1 487	419 656

Source: Compte de la Protection Sociale - Drees

Tableau 18

En millions d'euros

PRESTATIONS DE PROTECTION SOCIALE EN 2000												
RISQUES	Assurances sociales							Régimes d'employeurs	Régimes de la mutualité, de la retraite supplémentaire et de la prévoyance	Régimes d'intervention sociale des pouvoirs publics	Régimes d'intervention sociale des ISBLM	TOTAL
	Régimes de la sécurité sociale					Régimes d'indemnisation du chômage	Total Assurances sociales					
	Régime général	Régimes des non salariés	Régimes complémentaires	Autres régimes	Total							
SANTE	94 716	9 482	11	10 863	115 072	0	115 072	1 928	13 390	6 793	110	137 293
Maladie	78 254	9 123	5	7 964	95 347	0	95 347	1 654	12 327	1 530	110	110 968
Invalidité	11 607	346	6	1 490	13 449	0	13 449	67	1 023	5 263	0	19 802
Accidents du travail	4 855	13	0	1 409	6 276	0	6 276	206	40	0	0	6 523
VIEILLESSE - SURVIE	58 347	16 362	41 662	51 897	168 268	9	168 276	95	4 331	3 843	0	176 546
Vieillesse	55 078	13 727	34 766	44 066	147 637	0	147 637	95	2 095	2 830	0	152 658
Survie	3 268	2 635	6 896	7 831	20 631	9	20 639	0	2 236	1 013	0	23 888
MATERNITE - FAMILLE	27 739	99	27	160	28 026	0	28 026	3 429	176	9 408	74	41 114
Maternité	4 866	99	0	146	5 111	0	5 111	0	37	0	0	5 148
Famille	22 874	0	27	14	22 915	0	22 915	3 429	139	9 408	74	35 966
EMPLOI	0	0	0	667	667	18 105	18 773	4 360	0	5 525	0	28 658
Chômage	0	0	0	649	649	16 463	17 112	4 360	0	4 372	0	25 844
Insertion et Réinsertion professionnelle	0	0	0	18	18	1 643	1 661	0	0	1 153	0	2 814
LOGEMENT	2 815	0	0	139	2 954	0	2 954	0	0	9 446	0	12 400
PAUVRETE - EXCLUSION SOCIALE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 675	976	5 651
TOTAL DES PRESTATIONS	183 617	25 944	41 700	63 727	314 988	18 114	333 102	9 812	17 897	39 691	1 160	401 662

Source: Compte de la Protection Sociale - Drees

Tableau 19

En millions d'euros

PRESTATIONS DE PROTECTION SOCIALE EN 1999												
RISQUES	Assurances sociales							Régimes d'employeurs	Régimes de la mutualité, de la retraite supplémentaire et de la prévoyance	Régimes d'intervention sociale des pouvoirs publics	Régimes d'intervention sociale des ISBLM	TOTAL
	Régimes de la sécurité sociale					Régimes d'indemnisation du chômage	Total Assurances sociales					
	Régime général	Régimes des non-salariés	Régimes complémentaires	Autres régimes	Total							
SANTE	89 025	9 137	12	10 521	108 694	0	108 694	2 092	12 381	6 557	104	129 829
Maladie	73 254	8 786	6	7 597	89 642	0	89 642	1 861	11 430	1 407	104	104 444
Invalidité	11 129	343	5	1 564	13 041	0	13 041	47	863	5 150	0	19 101
Accidents du travail	4 642	8	0	1 361	6 011	0	6 011	184	88	0	0	6 283
VIEILLESSE - SURVIE	56 683	16 111	40 711	49 958	163 463	42	163 505	93	4 120	3 794	0	171 512
Vieillesse	53 408	13 526	33 921	42 471	143 326	34	143 360	93	2 016	2 750	0	148 219
Survie	3 275	2 584	6 790	7 488	20 137	8	20 145	0	2 104	1 044	0	23 293
MATERNITE - FAMILLE	26 584	106	24	153	26 867	0	26 867	3 177	167	10 082	69	40 361
Maternité	4 610	106	0	141	4 857	0	4 857	0	36	0	0	4 893
Famille	21 974	0	24	12	22 010	0	22 010	3 177	131	10 082	69	35 469
EMPLOI	0	0	0	561	561	18 365	18 926	3 735	0	5 982	0	28 643
Chômage	0	0	0	561	561	16 506	17 067	3 735	0	4 832	0	25 634
Insertion et Réinsertion professionnelle	0	0	0	0	0	1 859	1 859	0	0	1 150	0	3 009
LOGEMENT	2 698	0	0	143	2 841	0	2 841	0	0	9 426	0	12 267
PAUVRETE - EXCLUSION SOCIAL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 675	937	5 612
TOTAL DES PRESTATIONS	174 990	25 353	40 747	61 337	302 427	18 407	320 834	9 096	16 668	40 516	1 110	388 224

Source: Compte de la Protection Sociale - Drees

Tableau 20

En millions d'euros

PRESTATIONS DE PROTECTION SOCIALE EN 1998

RISQUES	Assurances sociales							Régimes d'employeurs	Régimes de la mutualité, de la retraite supplémentaire et de la prévoyance	Régimes d'intervention sociale des pouvoirs publics	Régimes d'intervention sociale des ISBLM	TOTAL
	Régimes de la sécurité sociale					Régimes d'indemnisation du chômage	Total Assurances sociales					
	Régime général	Régimes des non salariés	Régimes complémentaires	Autres régimes	Total							
SANTE	86 666	8 989	11	10 386	106 051	0	106 051	1 991	11 946	6 557	115	126 659
Maladie	71 395	8 630	5	7 464	87 494	0	87 494	1 771	11 008	1 587	115	101 975
Invalidité	10 796	351	6	1 536	12 689	0	12 689	45	846	4 970	0	18 550
Accidents du travail	4 475	8	0	1 385	5 868	0	5 868	175	91	0	0	6 135
VIEILLESSE - SURVIE	54 675	15 797	38 955	48 333	157 758	9	157 767	86	4 104	3 874	0	165 832
Vieillesse	51 426	13 277	32 328	40 987	138 018	0	138 018	86	1 915	2 803	0	142 821
Survie	3 249	2 519	6 627	7 346	19 741	9	19 750	0	2 190	1 071	0	23 011
MATERNITE - FAMILLE	26 597	107	21	153	26 879	0	26 879	3 132	160	8 965	77	39 213
Maternité	4 495	107	0	140	4 742	0	4 742	0	34	0	0	4 777
Famille	22 102	0	21	13	22 137	0	22 137	3 132	126	8 965	77	34 436
EMPLOI	0	0	0	565	565	18 039	18 604	3 589	0	6 446	0	28 640
Chômage	0	0	0	565	565	16 036	16 601	3 589	0	5 214	0	25 404
Insertion et Réinsertion professionnelle	0	0	0	0	0	2 003	2 003	0	0	1 233	0	3 236
LOGEMENT	2 577	0	0	147	2 724	0	2 724	0	0	9 240	0	11 965
PAUVRETE - EXCLUSION SOCIAL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 228	934	5 162
TOTAL DES PRESTATIONS	170 515	24 893	38 986	59 584	293 978	18 049	312 027	8 797	16 211	39 310	1 126	377 470

Source: Compte de la Protection Sociale - Drees

Tableau 21

En millions d'euros

PRESTATIONS DE PROTECTION SOCIALE EN 1997												
RISQUES	Assurances sociales							Régimes d'employeurs	Régimes de la mutualité, de la retraite supplémentaire et de la prévoyance	Régimes d'intervention sociale des pouvoirs publics	Régimes d'intervention sociale des ISBLM	TOTAL
	Régimes de la sécurité sociale					Régimes d'indemnisation du chômage	Total Assurances sociales					
	Régime général	Régimes des non salariés	Régimes complémentaires	Autres régimes	Total							
SANTE	83 224	8 814	13	10 159	102 210	0	102 210	1 939	11 144	6 320	119	121 732
Maladie	68 470	8 461	6	7 238	84 176	0	84 176	1 720	10 298	1 444	119	97 758
Invalidité	10 315	345	7	1 493	12 160	0	12 160	48	765	4 876	0	17 848
Accidents du travail	4 438	7	0	1 428	5 874	0	5 874	171	82	0	0	6 126
VEILLESSE - SURVIE	52 753	15 366	37 590	46 838	152 547	8	152 555	91	3 775	4 012	0	160 433
Vieillesse	49 519	12 905	31 160	39 662	133 245	0	133 245	91	1 758	2 915	0	138 010
Survie	3 234	2 462	6 430	7 176	19 301	8	19 309	0	2 017	1 096	0	22 423
MATERNITE - FAMILLE	26 834	109	23	150	27 114	0	27 114	3 150	151	8 541	79	39 035
Maternité	4 382	109	0	137	4 628	0	4 628	0	32	0	0	4 660
Famille	22 452	0	23	12	22 487	0	22 487	3 150	118	8 541	79	34 375
EMPLOI	0	0	0	567	567	17 874	18 441	3 517	0	6 571	0	28 530
Chômage	0	0	0	567	567	15 516	16 083	3 517	0	5 378	0	24 978
Insertion et Réinsertion professionnelle	0	0	0	0	0	2 359	2 359	0	0	1 193	0	3 552
LOGEMENT	2 472	0	0	147	2 619	0	2 619	0	0	8 988	0	11 607
PAUVRETE - EXCLUSION SOCIAL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 800	909	4 709
TOTAL DES PRESTATIONS	165 283	24 288	37 626	57 861	285 058	17 882	302 940	8 697	15 071	38 232	1 108	366 048

Source: Compte de la Protection Sociale - Drees

Tableau 22

En millions d'euros

PRESTATIONS DE PROTECTION SOCIALE EN 1996												
RISQUES	Assurances sociales							Régimes d'employeurs	Régimes de la mutualité, de la retraite supplémentaire et de la prévoyance	Régimes d'intervention sociale des pouvoirs publics	Régimes d'intervention sociale des ISBLM	TOTAL
	Régimes de la sécurité sociale					Régimes d'indemnisation du chômage	Total Assurances sociales					
	Régime général	Régimes des non salariés	Régimes complémentaires	Autres régimes	Total							
SANTE	81 518	8 710	63	10 080	100 371	0	100 371	2 045	10 843	6 262	104	119 624
Maladie	67 055	8 355	13	7 222	82 645	0	82 645	1 828	10 001	1 471	104	96 050
Invalidité	9 997	347	9	1 442	11 796	0	11 796	45	812	4 790	0	17 443
Accidents du travail	4 466	7	41	1 415	5 930	0	5 930	171	29	0	0	6 131
VIEILLESSE - SURVIE	50 949	15 085	36 199	45 671	147 905	8	147 913	98	3 587	4 134	0	155 732
Vieillesse	47 723	12 686	29 956	38 563	128 928	0	128 928	98	1 570	3 002	0	133 598
Survie	3 226	2 399	6 244	7 109	18 977	8	18 985	0	2 017	1 132	0	22 134
MATERNITE - FAMILLE	25 679	108	24	154	25 965	0	25 965	3 293	140	7 854	69	37 321
Maternité	4 475	108	0	138	4 720	0	4 720	0	30	0	0	4 750
Famille	21 204	0	24	17	21 245	0	21 245	3 293	110	7 854	69	32 571
EMPLOI	0	0	0	608	608	17 435	18 043	3 784	0	6 642	0	28 470
Chômage	0	0	0	608	608	15 066	15 674	3 784	0	5 228	0	24 686
Insertion et Réinsertion professionnelle	0	0	0	0	0	2 370	2 370	0	0	1 414	0	3 784
LOGEMENT	2 382	0	0	168	2 550	0	2 550	0	0	8 735	0	11 285
PAUVRETE - EXCLUSION SOCIA	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 603	851	4 453
TOTAL DES PRESTATIONS	160 528	23 903	36 286	56 681	277 398	17 444	294 842	9 220	14 570	37 230	1 024	356 886

Source: Compte de la Protection Sociale - Drees

Tableau 23

En millions d'euros

PRESTATIONS DE PROTECTION SOCIALE EN 1995												
RISQUES	Assurances sociales							Régimes d'employeurs	Régimes de la mutualité, de la retraite supplémentaire et de la prévoyance	Régimes d'intervention sociale des pouvoirs publics	Régimes d'intervention sociale des ISBLM	TOTAL
	Régimes de la sécurité sociale					Régimes d'indemnisation du chômage	Total Assurances sociales					
	Régime général	Régimes des non-salariés	Régimes complémentaires	Autres régimes	Total							
SANTE	78 403	8 630	59	9 926	97 018	0	97 018	1 975	9 923	6 063	106	115 085
Maladie	64 689	8 293	11	7 104	80 096	0	80 096	1 763	9 273	1 416	106	92 655
Invalidité	9 328	336	8	1 396	11 068	0	11 068	44	626	4 647	0	16 384
Accidents du travail	4 386	2	41	1 426	5 855	0	5 855	167	24	0	0	6 046
VIELLESSE - SURVIE	48 335	14 531	35 153	44 112	142 131	9	142 140	119	2 881	4 137	0	149 277
Vieillesse	45 157	12 216	29 057	37 202	123 632	0	123 632	119	1 257	2 980	0	127 988
Survie	3 178	2 314	6 096	6 910	18 498	9	18 507	0	1 624	1 158	0	21 289
MATERNITE - FAMILLE	24 987	97	28	153	25 265	0	25 265	3 318	142	7 467	71	36 263
Maternité	4 399	97	0	136	4 631	0	4 631	0	30	0	0	4 661
Famille	20 588	0	28	17	20 634	0	20 634	3 318	112	7 467	71	31 602
EMPLOI	0	0	0	389	389	15 503	15 893	3 774	0	7 319	0	26 985
Chômage	0	0	0	389	389	13 285	13 674	3 774	0	5 311	0	22 759
Insertion et Réinsertion professionnelle	0	0	0	0	0	2 218	2 218	0	0	2 008	0	4 226
LOGEMENT	2 347	0	0	168	2 515	0	2 515	0	0	8 531	0	11 046
PAUVRETE - EXCLUSION SOCIAL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 396	826	4 222
TOTAL DES PRESTATIONS	154 072	23 257	35 240	54 748	267 318	15 512	282 830	9 186	12 946	36 913	1 003	342 878

Source: Compte de la Protection Sociale - Drees

Tableau 24

En millions d'euros

PRESTATIONS DE PROTECTION SOCIALE EN 1994												
RISQUES	Assurances sociales							Régimes d'employeurs	Régimes de la mutualité, de la retraite supplémentaire et de la prévoyance	Régimes d'intervention sociale des pouvoirs publics	Régimes d'intervention sociale des ISBLM	TOTAL
	Régimes de la sécurité sociale					Régimes d'indemnisation du chômage	Total Assurances sociales					
	Régime général	Régimes des non-salariés	Régimes complémentaires	Autres régimes	Total							
SANTE	75 632	8 295	57	9 658	93 642	0	93 642	1 789	9 429	5 939	91	110 891
Maladie	62 398	7 960	11	6 869	77 237	0	77 237	1 569	8 811	1 405	91	89 113
Invalidité	8 974	335	7	1 372	10 689	0	10 689	46	593	4 534	0	15 862
Accidents du travail	4 259	0	39	1 417	5 715	0	5 715	175	25	0	0	5 915
VIEILLESSE - SURVIE	45 891	14 143	33 106	42 364	135 504	10	135 514	132	3 094	4 107	0	142 847
Vieillesse	42 774	11 898	27 460	35 732	117 865	0	117 865	132	1 416	2 940	0	122 353
Survie	3 117	2 245	5 646	6 631	17 639	10	17 650	0	1 678	1 167	0	20 494
MATERNITE - FAMILLE	23 485	82	28	147	23 742	0	23 742	3 138	140	7 435	61	34 515
Maternité	4 114	82	0	130	4 326	0	4 326	0	30	0	0	4 356
Famille	19 371	0	28	17	19 416	0	19 416	3 138	110	7 435	61	30 159
EMPLOI	0	0	0	323	323	16 766	17 089	3 386	0	7 522	0	27 996
Chômage	0	0	0	323	323	14 208	14 531	3 386	0	5 366	0	23 283
Insertion et Réinsertion professionnelle	0	0	0	0	0	2 557	2 557	0	0	2 156	0	4 714
LOGEMENT	2 271	0	0	165	2 436	0	2 436	0	0	8 174	0	10 610
PAUVRETE - EXCLUSION SOCIAL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 013	785	3 798
TOTAL DES PRESTATIONS	147 279	22 519	33 192	52 657	255 647	16 776	272 423	8 445	12 663	36 190	937	330 658

Source: Compte de la Protection Sociale - Drees

Tableau 25

En millions d'euros

PRESTATIONS DE PROTECTION SOCIALE EN 1993												
RISQUES	Assurances sociales							Régimes d'employeurs	Régimes de la mutualité, de la retraite supplémentaire et de la prévoyance	Régimes d'intervention sociale des pouvoirs publics	Régimes d'intervention sociale des ISBLM	TOTAL
	Régimes de la sécurité sociale					Régimes d'indemnisation du chômage	Total Assurances sociales					
	Régime général	Régimes des non salariés	Régimes complémentaires	Autres régimes	Total							
SANTE	73 121	8 252	104	9 641	91 118	0	91 118	1 769	8 680	5 739	80	107 386
Maladie	60 413	7 911	11	6 892	75 227	0	75 227	1 546	8 163	1 345	80	86 361
Invalidité	8 431	341	58	1 320	10 149	0	10 149	46	497	4 394	0	15 086
Accidents du travail	4 277	0	36	1 429	5 742	0	5 742	177	20	0	0	5 939
VIEILLESSE - SURVIE	43 483	13 721	31 411	41 061	129 676	11	129 687	100	3 213	3 838	0	136 838
Vieillesse	40 388	11 544	25 960	34 569	112 462	0	112 462	100	1 645	2 648	0	116 855
Survie	3 094	2 177	5 451	6 492	17 214	11	17 225	0	1 568	1 190	0	19 984
MATERNITE - FAMILLE	22 948	85	30	146	23 210	0	23 210	3 092	141	7 027	53	33 523
Maternité	4 030	85	0	129	4 244	0	4 244	0	30	0	0	4 274
Famille	18 918	0	30	18	18 966	0	18 966	3 092	111	7 027	53	29 249
EMPLOI	0	0	0	441	441	17 523	17 964	3 503	0	8 094	0	29 561
Chômage	0	0	0	441	441	14 993	15 434	3 503	0	5 271	0	24 209
Insertion et Réinsertion professionnelle	0	0	0	0	0	2 530	2 530	0	0	2 823	0	5 353
LOGEMENT	2 151	0	0	169	2 320	0	2 320	0	0	7 589	0	9 909
PAUVRETE - EXCLUSION SOCIAL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 543	754	3 297
TOTAL DES PRESTATIONS	141 703	22 058	31 546	51 458	246 765	17 533	264 298	8 465	12 034	34 831	887	320 515

Source: Compte de la Protection Sociale - Drees

Tableau 26

En millions d'euros

PRESTATIONS DE PROTECTION SOCIALE EN 1992												
RISQUES	Assurances sociales							Régimes d'employeurs	Régimes de la mutualité, de la retraite supplémentaire et de la prévoyance	Régimes d'intervention sociale des pouvoirs publics	Régimes d'intervention sociale des ISBLM	TOTAL
	Régimes de la sécurité sociale					Régimes d'indemnisation du chômage	Total Assurances sociales					
	Régime général	Régimes des non-salariés	Régimes complémentaires	Autres régimes	Total							
SANTE	69 496	7 886	99	9 445	86 926	0	86 926	1 711	7 977	5 494	77	102 184
Maladie	57 162	7 547	11	6 704	71 423	0	71 423	1 489	7 474	1 266	77	81 730
Invalidité	7 938	339	56	1 283	9 615	0	9 615	47	483	4 228	0	14 372
Accidents du travail	4 397	0	33	1 458	5 888	0	5 888	175	20	0	0	6 082
VIEILLESSE - SURVIE	40 810	13 241	29 182	39 639	122 872	13	122 885	104	2 996	3 753	0	129 738
Vieillesse	37 749	11 142	23 969	33 302	106 162	0	106 162	104	1 553	2 556	0	110 376
Survie	3 061	2 099	5 213	6 337	16 709	13	16 722	0	1 442	1 197	0	19 362
MATERNITE - FAMILLE	22 009	90	26	146	22 272	0	22 272	3 047	132	5 611	51	31 113
Maternité	3 978	90	0	129	4 197	0	4 197	0	28	0	0	4 225
Famille	18 031	0	26	17	18 075	0	18 075	3 047	104	5 611	51	26 888
EMPLOI	0	0	0	254	254	16 098	16 352	3 547	0	7 024	0	26 923
Chômage	0	0	0	254	254	14 582	14 835	3 547	0	4 814	0	23 196
Insertion et Réinsertion professionnelle	0	0	0	0	0	1 516	1 516	0	0	2 210	0	3 727
LOGEMENT	2 025	0	0	170	2 195	0	2 195	0	0	6 793	0	8 988
PAUVRETE - EXCLUSION SOCIAL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 132	734	2 866
TOTAL DES PRESTATIONS	134 341	21 217	29 308	49 653	234 518	16 111	250 629	8 409	11 104	30 807	862	301 812

Source: Compte de la Protection Sociale - Drees

Tableau 27

En millions d'euros

PRESTATIONS DE PROTECTION SOCIALE EN 1991

RISQUES	Assurances sociales							Régimes d'employeurs	Régimes de la mutualité, de la retraite supplémentaire et de la prévoyance	Régimes d'intervention sociale des pouvoirs publics	Régimes d'intervention sociale des ISBLM	TOTAL
	Régimes de la sécurité sociale					Régimes d'indemnisation du chômage	Total Assurances sociales					
	Régime général	Régimes des non-salariés	Régimes complémentaires	Autres régimes	Total							
SANTE	65 026	7 573	92	9 027	81 718	0	81 718	1 618	7 591	5 351	65	96 342
Maladie	52 953	7 237	9	6 365	66 564	0	66 564	1 408	7 143	1 229	65	76 409
Invalidité	7 746	335	53	1 199	9 333	0	9 333	44	431	4 122	0	13 930
Accidents du travail	4 327	0	30	1 464	5 821	0	5 821	166	17	0	0	6 004
VIEILLESSE - SURVIE	38 076	12 788	26 501	37 705	115 070	15	115 084	99	2 906	3 526	0	121 615
Veillesse	35 059	10 771	21 604	31 644	99 078	0	99 078	99	1 564	2 361	0	103 101
Survie	3 017	2 017	4 897	6 061	15 991	15	16 006	0	1 343	1 165	0	18 514
MATERNITE - FAMILLE	21 168	89	23	137	21 417	0	21 417	2 927	127	5 362	43	29 875
Maternité	3 697	89	0	120	3 906	0	3 906	0	27	0	0	3 933
Famille	17 471	0	23	17	17 511	0	17 511	2 927	99	5 362	43	25 942
EMPLOI	0	0	0	301	301	14 243	14 544	3 352	0	7 384	0	25 280
Chômage	0	0	0	301	301	13 240	13 541	3 352	0	4 934	0	21 828
Insertion et Réinsertion professionnelle	0	0	0	0	0	1 003	1 003	0	0	2 450	0	3 453
LOGEMENT	1 948	0	0	170	2 117	0	2 117	0	0	6 126	0	8 243
PAUVRETE - EXCLUSION SOCIAL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 840	640	2 480
TOTAL DES PRESTATIONS	126 217	20 450	26 616	47 340	220 623	14 258	234 881	7 995	10 624	29 589	748	283 837

Source: Compte de la Protection Sociale - Drees

Tableau 28

En millions d'euros

PRESTATIONS DE PROTECTION SOCIALE EN 1990												
RISQUES	Assurances sociales							Régimes d'employeurs	Régimes de la mutualité, de la retraite supplémentaire et de la prévoyance	Régimes d'intervention sociale des pouvoirs publics	Régimes d'intervention sociale des ISBLM	TOTAL
	Régimes de la sécurité sociale					Régimes d'indemnisation du chômage	Total Assurances sociales					
	Régime général	Régimes des non-salariés	Régimes complémentaires	Autres régimes	Total							
SANTE	61 241	7 246	87	8 723	77 297	0	77 297	1 568	7 083	5 340	61	91 348
Maladie	49 682	6 916	9	6 139	62 747	0	62 747	1 367	6 693	1 234	61	72 102
Invalidité	7 397	330	49	1 134	8 910	0	8 910	42	375	4 105	0	13 432
Accidents du travail	4 161	0	28	1 451	5 640	0	5 640	159	14	0	0	5 813
VIEILLESSE - SURVIE	35 568	12 232	24 121	36 210	108 132	18	108 150	97	2 830	3 437	0	114 513
Vieillesse	32 593	10 315	19 622	30 368	92 897	0	92 897	97	1 538	2 238	0	96 770
Survie	2 975	1 918	4 500	5 842	15 234	18	15 253	0	1 291	1 199	0	17 743
MATERNITE - FAMILLE	20 465	86	21	136	20 708	0	20 708	2 836	116	5 098	41	28 798
Maternité	3 475	86	0	119	3 680	0	3 680	0	25	0	0	3 705
Famille	16 990	0	21	17	17 028	0	17 028	2 836	91	5 098	41	25 093
EMPLOI	0	0	0	208	208	12 620	12 828	3 265	0	7 291	0	23 384
Chômage	0	0	0	208	208	11 985	12 193	3 265	0	4 997	0	20 455
Insertion et Réinsertion professionnelle	0	0	0	0	0	635	635	0	0	2 293	0	2 929
LOGEMENT	1 866	0	0	168	2 034	0	2 034	0	0	5 699	0	7 733
PAUVRETE - EXCLUSION SOCIAL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 568	592	2 160
TOTAL DES PRESTATIONS	119 140	19 564	24 229	45 447	208 379	12 638	221 018	7 765	10 028	28 432	694	267 937

Source: Compte de la Protection Sociale - Drees

Tableau 29

PRESTATIONS DÉTAILLÉES DE PROTECTION SOCIALE DE 2000 à 2003					
		2000	2001	2002	2003
				semi-définitif	provisoire
1	SANTÉ	137 292,7	145 088,1	154 789,1	164 215,1
11	MALADIE	110 968,2	117 242,6	125 663,0	134 119,5
11 11 13	- Remplacement de revenu temporaire	7 516,7	8 097,6	8 817,5	9 318,0
	- Indemnités journalières	7 326,4	7 883,4	8 585,9	9 079,1
	- Congés maladie de longue durée	190,3	214,3	231,6	238,9
11 11 32	- Autres prest. en espèces sans cond. de ress. occasionnelles	10,3	13,8	29,8	416,9
	- Prestations occasionnelles (1)	10,3	13,8	29,8	416,9
11 12 32	- Autres prest. en espèces avec cond. de ress. occasionnelles	285,9	303,5	332,7	366,8
	- Secours et prestations supplémentaires	285,9	303,5	332,7	366,8
11 21 10	- Soins de santé	101 878,3	107 374,8	114 980,0	122 545,7
	- Soins de santé (y c. soins gratuits aux anciens combat.)	101 878,3	107 374,8	114 980,0	122 545,7
	dont pharmacie	19 162,0	20 815,4	21 754,1	23 103,8
11 21 20	- Action sociale sans cond. de ress.	1,7	1,8	0,0	0,0
	- Frais d'hébergement (aide médicale générale)	1,7	1,8	0,0	0,0
11 22 20	- Action sociale avec cond. de ress.	176,9	158,0	197,0	200,0
	- Frais d'hébergement (aide médicale générale)	176,9	158,0	197,0	200,0
11 21 30	- Autres prestations en nature sans cond. de ress.	21,0	19,1	46,7	46,6
	- Frais divers (aide médicale générale)	21,0	19,1	46,7	46,6
11 22 30	- Autres prestations en nature avec cond. de ress.	1 077,5	1 273,9	1 259,2	1 225,5
	- Frais divers (aide médicale générale des départements et à cpter du	1 077,5	1 273,9	1 259,2	1 225,5
12	INVALIDITÉ	19 801,9	20 963,6	21 949,8	22 479,7
12 11 11	- Remplacement de revenu permanent	6 243,0	6 723,8	7 198,7	7 622,8
	- Pensions d'invalidité	5 403,9	5 838,9	6 247,1	6 615,8
	- Garantie de ressources aux personnes handicapées	839,1	884,8	951,7	1 006,9
12 11 21	- Compensation de charges sans cond. de ress.	328,7	355,5	405,4	496,7
	- Allocation d'éducation spéciale (AES)	328,7	350,0	387,6	468,1
	- Allocation de présence parentale (APP)	0,0	5,5	17,9	28,6
12 12 21	- Compensation de charges avec cond. de ress.	488,4	529,4	533,2	510,2
	- Allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP)	488,4	529,4	533,2	510,2
12 11 31	- Autres prest. en espèces sans cond. de ress. périodiques	1 543,7	1 486,0	1 443,3	1 383,1
	- Congés d'invalidité, prestations d'invalidité	2,1	0,9	1,0	1,1
	- Allocation aux personnes handicapées	54,4	57,8	68,8	66,8
	- Pensions d'invalidité (anciens combattants)	1 479,2	1 419,9	1 372,5	1 314,3
	- Allocations spéciales	8,0	7,4	1,0	1,0
12 12 31	- Autres prest. en espèces avec cond. de ress. périodiques	4 284,5	4 498,3	4 693,9	4 842,1
	- Allocation aux adultes handicapés (AAH yc alloc. forfaitaire ou complément d'AAH)	4 028,3	4 237,5	4 430,5	4 577,1
	- Allocations et prestations du FNS jusqu'au 31/12/93 - FSI à partir du 1/1/94	256,2	260,8	263,4	265,0
12 11 32	- Autres prest. en espèces sans cond. de ress. occasionnelles	31,6	34,7	36,8	38,7
	- Prestations diverses	31,6	34,7	36,8	38,7
12 21 20	- Action sociale sans cond. de ress.	6 341,7	6 833,6	7 014,0	6 954,9
	- Prestations de nature médico-sociale correspondant à l'hébergement des personnes handicapées	4 398,0	4 688,2	4 708,0	4 736,0
	- Frais d'hébergement et aide sociale aux personnes handicapées	1 839,9	2 031,9	2 193,7	2 098,3
	- Centre d'aide par le travail (frais de placement)	41,0	44,0	44,8	42,9
	- Prest. extra-légales diverses des caisses de séc. soc. et frais divers	62,8	69,5	67,6	77,7
12 22 20	- Action sociale avec cond. de ress.	478,3	438,3	545,1	555,1
	- Prest. extra-légales diverses des caisses de séc. soc. et frais divers (Collec. locales, État)	478,3	438,3	545,1	555,1
12 21 30	- Autres prestations en nature sans cond. de ress.	0,2	0,2	0,2	0,2
	- Prestations diverses	0,2	0,2	0,2	0,2
12 22 30	- Autres prestations en nature avec cond. de ress.	61,8	63,8	79,2	75,9
	- Prestations diverses	61,8	63,8	79,2	75,9
13	ACCIDENTS DU TRAVAIL	6 522,6	6 882,0	7 176,3	7 615,9
13 11 11	- Remplacement de revenu permanent	3 676,3	3 826,6	3 792,7	4 026,2
	- Rentes d'accidents du travail	3 585,5	3 660,6	3 474,7	3 511,2
	- Allocations du FCAATA (Fonds de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante)	90,8	166,0	318,0	515,0
13 11 13	- Remplacement de revenu temporaire	1 873,7	2 052,8	2 287,5	2 455,9
	- Indemnités journalières	1 873,7	2 052,8	2 287,5	2 455,9
13 21 10	- Soins de santé	972,6	1 002,7	1 096,1	1 133,8
	- Soins de santé	972,6	1 002,7	1 096,1	1 133,8
	dont pharmacie	77,1	82,3	81,7	79,3

(1) : indemnités compensatrices pour dialyse à domicile, primes de fin de rééducation, prestations extra-légales diverses

2	VIEILLESSE - SURVIE	176 545,9	183 672,6	191 677,1	199 624,6
21	VIEILLESSE	152 657,6	159 174,2	161 908,9	168 758,1
21 11 11	- Remplacement de revenu permanent	146 288,9	152 568,7	154 067,4	159 568,9
	- Pensions, retraites et avantages complémentaires	146 288,9	152 568,7	154 067,4	159 568,9
21 11 13	- Remplacement de revenu temporaire	56,6	54,3	57,1	60,3
	- Pensions anticipées	56,6	54,3	57,1	60,3
21 11 22	- Compensation de charges sans cond. de ress. occasionnelle	389,8	372,7	384,2	386,3
	- Indemnités de départ pour les commerçants, artisans âgés et agriculteurs	389,8	372,7	384,2	386,3
21 12 21	- Compensation de charges avec cond. de ress. périodique	761,6	716,0	1 880,7	3 233,4
	- Allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP)	228,0	51,0	25,0	23,9
	- Prestation Spécifique Dépendance (PSD)	533,6	665,0	0,7	0,5
	- Allocation personnalisée d'autonomie (à partir de 2002)	0,0	0,0	1 855,0	3 209,0
21 12 31	- Autres prest. en espèces avec cond. de ress. périodiques	2 574,4	2 571,8	2 579,5	2 678,3
	- Allocation supplémentaire du Fonds de solidarité vieillesse (FSV)	1 819,8	1 748,9	1 786,8	1 831,4
	- Majoration de l'article L 814-2 du code de la sécurité sociale	495,0	554,5	522,3	583,2
	- Allocations aux vieux travailleurs (AVTS, AVTNS)	205,8	207,9	215,0	210,6
	- Allocation de vieillesse	53,0	60,0	55,0	52,6
	- Allocation simple à domicile	0,8	0,5	0,5	0,5
21 11 32	- Autres prest. en espèces sans cond. de ress. occasionnelles	56,4	59,0	64,0	68,0
	- Prestations extra-légales diverses (gratifications)	55,0	59,0	64,0	68,0
	- Pensions en capital	1,4	0,0	0,0	0,0
21 12 32	- Autres prest. en espèces avec cond. de ress. occasionnelles	44,7	41,9	50,0	59,9
	- Prestations extra-légales diverses (secours)	44,7	41,9	50,0	59,9
21 21 20	- Action sociale sans cond. de ress.	12,7	12,1	11,9	12,2
	- Prestations extra - légales diverses des caisses de sécurité sociale	0,6	0,5	0,8	1,3
	- Frais d'hébergement des personnes âgées	12,1	11,6	11,1	10,9
21 22 20	- Action sociale avec cond. de ress.	1 895,1	1 933,4	1 890,2	1 810,2
	- Aide ménagère à domicile	593,7	611,4	623,2	612,8
	- Aide au maintien à domicile	44,8	42,8	39,6	38,6
	- Aide aux vacances	17,5	18,6	19,8	22,5
	- Prestations extra - légales diverses des caisses de sécurité sociale	338,6	337,9	379,8	347,5
	- Frais d'hébergement des personnes âgées	900,5	922,8	827,8	788,9
21 21 30	- Autres prestations en nature sans cond. de ress.	318,0	318,2	315,6	324,8
	- Aide à l'habitat	136,0	133,7	125,2	128,2
	- Prestations extra - légales diverses des régimes spéciaux	182,0	184,5	190,4	196,6
21 22 30	- Autres prestations en nature avec cond. de ress.	259,4	526,1	608,2	555,8
	- Exonération de la taxe de télévision	136,5	395,5	478,6	417,4
	- Aide à l'habitat	55,6	52,7	47,5	57,5
	- Prestations extra - légales diverses	67,3	77,9	82,2	80,9
22	SURVIE	23 888,3	24 498,3	29 768,2	30 866,6
22 11 11	- Remplacement de revenu permanent	20 550,7	21 104,2	26 210,0	27 166,3
	- Pensions de réversion	19 727,2	20 257,5	25 360,4	26 231,7
	- Pensions d'accidents du travail (ayant droits)	754,5	773,6	774,4	857,0
	- Pensions d'invalidité (ayant droits)	69,0	73,1	75,2	77,6
22 11 22	- Compensation de charges sans cond. de ress. occasionnelles	1 473,8	1 562,0	1 681,3	1 773,4
	- Capitaux décès, prestations décès	1 473,8	1 562,0	1 681,3	1 773,4
22 12 22	- Compensation de charges avec cond. de ress. occasionnelles	32,8	37,8	38,3	40,8
	- Frais funéraires	32,8	37,8	38,3	40,8
22 11 31	- Autres prest. en espèces sans cond. de ress. périodiques	1 730,4	1 702,2	1 747,8	1 796,7
	- Aide aux veuves de moins de 55 ans (ARRCO)	0,0	0,0	0,0	0,0
	- Pensions de veuves, d'orphelins, d'ascendants au titre des retraites et de l'invalidité	1 730,1	1 701,8	1 747,5	1 796,5
	- Allocations aux compagnes	0,4	0,3	0,3	0,2
22 12 31	- Autres prest. en espèces avec cond. de ress. périodiques	100,5	92,1	90,9	89,4
	- Allocations de veufs ou de veuves	89,3	81,3	80,3	79,0
	- Secours viagers	5,2	5,0	5,0	5,0
	- Allocation veuvage	6,0	5,8	5,6	5,4

3	FAMILLE	41 114,2	42 392,4	43 562,9	43 948,8
31	MATERNITÉ	5 148,3	5 319,8	5 578,4	5 773,8
31 11 13	- Remplacement de revenu temporaire	2 019,2	2 093,9	2 214,8	2 312,4
	- Indemnités journalières	2 019,2	2 093,9	2 214,8	2 312,4
31 11 21	- Compensation de charges sans cond. de ress. périodique	21,0	21,2	22,0	23,0
	- Allocation forfaitaire de repos maternel	21,0	21,2	22,0	23,0
31 12 21	- Compensation de charges avec cond. de ress. périodique	816,2	812,9	805,1	809,7
	- Allocation jeune enfant "courte" (APJE) [à compter du 1/1/96]	816,2	812,9	805,1	809,7
31 11 22	- Compensation de charges sans cond. de ress. occasionnelle	45,1	51,2	56,1	61,5
	- Allocations de remplacement	8,1	11,2	13,1	15,5
	- Allocation de naissance	37,0	40,0	43,0	46,0
31 21 10	- Soins de santé	2 246,7	2 340,8	2 480,4	2 567,3
	- Soins de santé	2 246,7	2 340,8	2 480,4	2 567,3
	dont pharmacie	1,7	1,7	1,7	1,7
32	FAMILLE	35 966,0	37 072,5	37 984,5	38 175,0
32 11 13	- Remplacement de revenu temporaire	2 799,7	2 905,0	2 996,1	3 033,6
	- Allocation parentale d'éducation (APE)	2 799,7	2 905,0	2 996,1	3 033,6
32 11 21	- Compensation de charges sans cond. de ress. périodique	16 376,2	16 984,4	17 563,4	17 480,6
	- Allocations familiales (AF)	10 954,2	11 086,2	11 257,7	11 447,6
	- Allocation de garde d'enfant à domicile (AGED)	134,6	128,9	115,5	113,3
	- Allocation de soutien familial (ASF)	896,4	927,2	955,4	992,1
	- Supplément familial de traitement	2 185,8	2 399,6	2 774,3	2 273,5
	- Aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée (AFEAMA)	1 694,9	1 871,4	2 065,0	2 168,1
	- Garde d'enfants (prestations extra-légales)	488,1	549,3	372,3	461,6
	- Allocation différentielle	22,1	21,7	23,2	24,4
32 12 21	- Compensation de charges avec cond. de ress. périodique	7 733,5	7 896,7	8 062,4	8 119,0
	- Complément familial (CF)	1 535,0	1 565,9	1 554,6	1 556,3
	- Allocation de rentrée scolaire (ARS)	1 340,8	1 351,3	1 353,1	1 338,4
	- Allocation pour jeune enfant "longue" (APJE)	1 933,4	1 989,7	2 014,4	2 005,9
	- Allocation de parent isolé (API)	722,5	753,7	796,0	825,8
	- Bourses d'études	2 197,5	2 232,1	2 340,2	2 388,0
	- Allocation d'adoption	4,3	4,1	4,3	4,6
32 11 22	- Compensation de charges sans cond. de ress. occasionnelle	149,5	159,2	137,0	92,9
	- Prestations diverses	149,5	159,2	137,0	92,9
32 12 22	- Compensation de charges avec cond. de ress. occasionnelle	385,0	363,2	356,7	322,8
	- Prestations diverses	385,0	363,2	356,7	322,8
32 21 20	- Action sociale sans cond. de ress.	3 538,2	3 868,3	3 850,9	3 687,3
	- Prestations extra - légales des caisses de sécurité sociale	58,2	78,3	74,9	75,5
	- Aide sociale à l'enfance	3 118,0	3 371,0	3 356,2	3 210,3
	- Action éducative en milieu ouvert (AEMO)	362,0	419,0	419,8	401,5
32 22 20	- Action sociale avec cond. de ress.	3 759,1	3 701,7	4 117,3	4 567,3
	- Aide ménagère à domicile	179,2	156,0	125,5	149,7
	- Aide aux vacances et aux loisirs	606,8	567,3	520,0	618,7
	- Intervention des travailleuses familiales	108,5	95,2	98,6	112,0
	- Assistance de services sociaux et puéricultrices à domicile	134,2	138,7	141,7	151,2
	- Prestations extra - légales des caisses de sécurité sociale	2 135,4	2 125,5	2 594,4	2 845,7
	- Accueil des jeunes enfants (crèche, halte garderie, ...)	557,1	579,9	600,5	655,0
	- Allocation d'habillement	38,0	39,0	36,6	35,0
32 21 30	- Autres prestations en nature sans cond. de ress.	1 113,7	1 033,5	778,0	749,5
	- Réductions de transport SNCF et RATP	294,6	294,1	114,9	114,9
	- Transports scolaires	819,0	739,4	663,1	634,6
32 22 30	- Autres prestations en nature avec cond. de ress.	111,1	160,6	122,6	122,0
	- Aides à l'amélioration de l'habitat	29,0	27,7	26,2	25,0
	- Primes de déménagement	8,1	7,9	7,4	7,0
	- Prestations diverses	74,0	125,0	89,0	90,0

4	EMPLOI	28 658,2	29 861,3	33 597,3	36 877,3
41	INSERTION ET RÉINSERTION PROFESSIONNELLE	2 814,1	2 784,6	2 547,9	2 712,1
41 11 13	- Remplacement de revenu temporaire	2 742,5	2 704,2	2 324,8	2 539,5
	- Indemnités de formation de l'UNEDIC (AFR, ASC)	1 629,2	1 468,1	876,8	969,3
	- Congés de reconversion du régime direct des agents de l'État	2,0	0,6	0,0	0,0
	- Coûts sociaux de la restructuration des hôpitaux (à partir de 2000)	18,0	82,0	110,0	124,0
	- Convention du Fonds National de l'Emploi	2,9	39,5	28,0	26,1
	- Stages de formation	1 090,4	1 114,0	1 309,9	1 420,1
41 11 22	- Compensation de charges sans cond. de ress. occasionnelle	8,2	12,4	35,9	19,4
	- Aide aux demandeurs d'emploi créant une entreprise	8,2	12,4	35,9	19,4
41 12 22	- Compensation de charges avec cond. de ress. occasionnelle	0,0	5,0	10,0	10,2
	- Aide à la reprise d'activité des femmes (ARAF)	0,0	5,0	10,0	10,2
41 22 30	- Autres prestations en nature avec cond. de ress.	63,4	63,0	177,2	143,1
	- Prestations diverses	63,4	63,0	177,2	143,1
42	CHÔMAGE	25 844,1	27 076,7	31 049,4	34 165,2
42 11 12	- Remplacement de revenu occasionnel	3 735,3	4 016,8	3 980,8	4 241,5
	- Indemnités de licenciement et de préavis non effectués versés par les entreprises	3 164,7	3 420,0	3 413,6	3 442,2
	- Indemnités de perte d'emploi	503,1	521,8	549,5	778,3
	- Prestations extra-légales diverses (Fonds social de l'UNEDIC)	59,5	67,0	16,7	20,0
	- Aide sociale aux chômeurs	8,0	8,0	1,0	1,0
42 11 13	- Remplacement de revenu temporaire	21 895,5	22 846,9	26 705,6	29 553,8
	- Préretraites	1 775,7	1 827,1	1 881,2	1 992,4
	- Allocation spéciale de FNE (pré retraite)	669,5	708,8	735,7	809,7
	- ARPE (à partir d'octobre 1995)	1 567,2	1 532,3	957,3	470,4
	- Allocations de chômage (alloc. spéc., de base, fin de droits, AUD et ARE)	12 771,9	13 737,5	18 352,3	21 917,0
	- Indemnités de chômage partiel versées par les entreprises	234,2	249,5	258,1	271,5
	- Allocations de solidarité du Fonds de solidarité (ASS, AI, ASA et AER)	2 499,0	2 340,2	2 343,0	2 389,8
	- Allocations temporaires et spéciales du Fonds national de l'emploi (FNE)	710,6	521,5	339,4	225,0
	- Stages de formation	0,0	0,0	0,0	0,0
	- Allocations aux chômeurs âgés (ACA)	1 667,5	1 930,0	1 838,7	1 478,0
42 21 30	- Autres prestations en nature sans cond. de ress.	208,2	206,6	355,0	362,1
	- Prestations diverses	208,2	206,6	355,0	362,1
42 22 30	- Autres prestations en nature avec cond. de ress.	5,2	6,4	8,0	7,8
	- Prestations diverses	5,2	6,4	8,0	7,8
5	LOGEMENT	12 400,4	12 810,8	13 588,2	13 831,8
50 22 30	- Allocations de logement	12 400,4	12 810,8	13 588,2	13 831,8
	- Allocations de logement à caractère familial (ALF)	2 815,1	3 039,0	3 224,9	3 263,6
	- Aide personnalisée au logement (APL)	5 938,9	5 920,7	6 080,4	6 201,8
	- Allocation de logement à caractère social (ALS)	3 506,3	3 712,8	4 144,0	4 226,7
	- Prestations extra légales des régimes spéciaux	140,0	138,4	138,9	139,7
6	PAUVRETÉ - EXCLUSION SOCIALE	5 651,2	5 806,1	6 085,4	6 501,1
60 12 11	- Remplacement de revenu temporaire	4 600,3	4 589,9	4 892,1	5 316,3
	- Revenu minimum d'insertion (RMI)	4 600,3	4 589,9	4 892,1	5 316,3
60 11 32	- Autres prest. en espèces sans cond. de ress. occasionnelles	0,0	0,0	0,0	0,0
	- Prestations diverses	0,0	0,0	0,0	0,0
60 12 32	- Autres prest. en espèces avec cond. de ress. occasionnelles	843,5	882,4	948,4	933,5
	- Prestations diverses	843,5	882,4	948,4	933,5
60 22 30	- Autres prestations en nature avec cond. de ress.	207,3	333,8	245,0	251,2
	- Prestations diverses	207,3	333,8	245,0	251,2
ENSEMBLE DES PRESTATIONS		401 662,4	419 631,2	443 299,9	464 998,7

Source: Compte de la Protection Sociale - Drees